



HAL
open science

**De la mobilité à la sédentarisation: gestion des
ressources naturelles et des territoires par les éleveurs
Mbororo au nord du Cameroun**

Natali Kossoumna Libaa

► **To cite this version:**

Natali Kossoumna Libaa. De la mobilité à la sédentarisation: gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs Mbororo au nord du Cameroun. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2008. Français. NNT: . tel-00366409

HAL Id: tel-00366409

<https://theses.hal.science/tel-00366409>

Submitted on 6 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ MONTPELLIER III – PAUL VALÉRY

Art et lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales

U.F.R III: Géographie et aménagement



DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER III
DISCIPLINE: GÉOGRAPHIE

THÈSE

*présentée et soutenue publiquement
Par
KOSSOUMNA LIBA'A Natali*

*DE LA MOBILITE À LA SÉDENTARISATION: GESTION DES RESSOURCES NATURELLES
ET DES TERRITOIRES PAR LES ÉLEVEURS MBORORO AU NORD DU CAMEROUN*

Sous la co-direction de:

Emmanuel TORQUEBIAU, HDR, CIRAD/Université Paul Valéry Montpellier III (France)
Jean-Louis DONGMO, Professeur, Université de Yaoundé I (Cameroun)

MEMBRES DU JURY:

- M. Jean-Pierre DOUMENGE, Professeur, Université Paul Valéry – Montpellier III (Président)
- M. Jean-Claude BRUNEAU, Professeur, Université de Bordeaux III (Rapporteur)
- M. Jean-François TOURRAND, HDR, CIRAD (Rapporteur)
- Emmanuel TORQUEBIAU, HDR, CIRAD (Directeur de thèse)
- M. Jean-Louis DONGMO, Professeur, Université de Yaoundé I (Directeur de thèse)
- M. Patrick DUGUE, Docteur, CIRAD (Examinateur)

28 novembre 2008

UNIVERSITÉ MONTPELLIER III – PAUL VALÉRY

Art et lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales

U.F.R III: Géographie et aménagement



DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER III

DISCIPLINE: GÉOGRAPHIE

THÈSE

présentée et soutenue publiquement

Par

KOSSOUMNA LIBA'A Natali

*DE LA MOBILITE À LA SÉDENTARISATION: GESTION DES RESSOURCES NATURELLES
ET DES TERRITOIRES PAR LES ÉLEVEURS MBORORO AU NORD DU CAMEROUN*

Sous la co-direction de:

Emmanuel TORQUEBIAU, HDR, CIRAD/Université Paul Valéry Montpellier III (France)

Jean-Louis DONGMO, Professeur, Université de Yaoundé I (Cameroun)

MEMBRES DU JURY:

- M. Jean-Pierre DOUMENGE, Professeur, Université Paul Valéry – Montpellier III (Président)
- M. Jean-Claude BRUNEAU, Professeur, Université de Bordeaux III (Rapporteur)
- M. Jean-François TOURRAND, HDR, CIRAD (Rapporteur)
- Emmanuel TORQUEBIAU, HDR, CIRAD (Directeur de thèse)
- M. Jean-Louis DONGMO, Professeur, Université de Yaoundé I (Directeur de thèse)
- M. Patrick DUGUE, Docteur, CIRAD (Examinateur)

28 novembre 2008

Cette thèse a été réalisée avec le soutien scientifique et/ou financier des institutions et organismes suivants que nous tenons à remercier :



Université de Ngaoundéré (Cameroun)
Département de Géographie



Service de Coopération et d'Action Culturelle
de l'Ambassade de France au Cameroun



Agence Universitaire de la Francophonie
(Afrique Centrale)



Centre de Coopération Internationale en
Recherche Agronomique pour le
Développement



SysTem for Analysis, Research and
Training/Norwegian Agency for Development
(START/NORAD)



International foundation of Science
(Stockolm, Suède)

Dédicace

Aux Mbororos

Ceux qui constituent des hommes à part

Qui n'ont aucune terre nulle part

Qui pourtant sont partout passés

Avant d'être de partout chassés.

En effet les traces des sabots

Et les fèces de leurs animaux

Ne donnent pas droit à la propriété

Il faut défricher et s'installer.

Ignorés et marginalisés par l'Etat

Méprisés et rackettés par les Lamidats

Encerclés et acculés par les agriculteurs

Pris en otage par les malfaiteurs

Où trouveront-ils du repos pour leurs pieds ensanglantés ?

Où paîtront leurs animaux affamés ?

Quel avenir pour leurs enfants adorés ?

Remerciements

L'aboutissement de cette thèse est la combinaison d'interventions et d'efforts de nombreuses personnes et institutions de recherche et de développement que je voudrais remercier.

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à ceux qui ont dirigé ce travail et qui m'ont accordé leur attention et leur confiance tout au long du déroulement de la thèse. Il s'agit du Professeur Jean-Louis Dongmo de l'Université de Yaoundé I (Cameroun) et du Dr. Emmanuel Torquebiau du CIRAD et de l'Université Paul-Valéry Montpellier III (France).

Je remercie particulièrement Patrick Dugué qui a encadré de manière rapprochée cette thèse au sein du département « Environnement et Société » du CIRAD à Montpellier. Ce travail a pu être mené à bien grâce à l'appui scientifique et matériel de l'UMR Innovation et du CIRAD qui m'ont pendant quatre années accueilli lors de mes séjours en France.

J'adresse mes remerciements à tous les enseignants du département de géographie de l'Université de Ngaoundéré qui ont participé à ma formation depuis 1994 et qui ont donné leurs avis pertinents sur la première version du sujet. Je pense notamment au Pr. Michel Tchotsoua pour la promptitude de ses interventions chaque fois que je l'ai sollicité, mais aussi le Dr. Jean-Pierre Ndamé, le Dr. Iya Moussa, le Dr. Wakponou Anselme, le Dr. Lieugomg Médard, M. Briltey Bakulay... Je tiens également à remercier spécialement le Recteur de l'Université de Ngaoundéré, le Pr. Paul Henri Amvam Zollo, pour son appui spontané lors de la recherche de bourse que nous avons engagée au cours de cette thèse.

Michel Havard et le Dr. Aboubacar Njoya sont les premiers chercheurs par qui mon épanouissement scientifique est passé lorsqu'ils étaient à l'IRAD de Garoua. L'aboutissement de cette thèse est le fruit de la confiance qu'ils ont su mettre dans les jeunes, ceux que Jean-Yves Jamin a fort opportunément qualifié un jour dans un mail de « pépinière ». Je les remercie pour leur soutien.

J'exprime ensuite ma reconnaissance aux nombreux chercheurs du CIRAD et de l'Université Paul Valéry de Montpellier qui ont bien voulu participer au montage de cette thèse et ont donné leurs avis au cours de sa réalisation. Je pense notamment aux chercheurs du CIRAD : Jean Pascal Pichot, Xavier Augusseau, Bernard Toutain, Alexandre Ickowicz, Alain Lemasson, Patrick Caron, Henri Dominique Klein, Giordano Forgiarini, Joseph Wey, Christian Féau, mais aussi Jean Boutrais de l'IRD, les Professeurs Jean Pierre Doumenge de l'Université Paul Valéry Montpellier III et Jean-Claude Bruneau de l'Université de Bordeaux III. Je pense aussi à toutes les assistantes, qui de près ou de loin, ont participé à l'organisation de mon séjour au CIRAD de Montpellier : Brigitte Gillet, Marie-France Chazalette, Chantal Cavailles.

Je remercie tout ceux qui m'ont appuyé dans la collecte des données : Aoudou Doua Sylvain du département de géographie de l'université de Ngaoundéré, Boubakari Simon de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement du Nord, Paul Magrong, Mme Oumpa, Zakariaou Boukar de la Délégation provinciale de l'Elevage, des pêches et des industries Animales du Nord, mais aussi Yaya Daïrou de la Cellule Information et Communication de la Sodécoton pour la relecture des termes et phrases en *fulfulde* utilisés dans la thèse.

Je remercie ceux qui m'ont dispensés des formations nécessaires à l'accomplissement de ma thèse notamment Christian Gounel, Cyrille Cornu et Michel Passouant sur les méthodes de collecte et d'analyse des données spatiales au CIRAD de Montpellier ; Sten Hagberg, Madiodio Niasse, Mahamadou Zongo, Moustapha Gomgnimbou, Jean-Marc Leblanc, Amah Klutse, Mme Dina Andersson, Mariam Traoré sur la méthodologie qualitative en sciences sociales à l'IFS et l'IRD de Ouagadougou.

J'exprime ma reconnaissance aux autorités administratives et traditionnelles de l'arrondissement de Tchéboa (Le Sous-préfet et son Adjoint, Le Délégué d'arrondissement de l'élevage, M. Haï Tassou, Mme Service de la Mairie), les *Ar'do* de Djola et Babla, les *jawro* des villages mbororo de Laïndé Ngobara et de Ndiam Baba.

Je remercie vivement mon guide Ahidjo et tous les éleveurs mbororo de Ndiam Baba et Laïndé Ngobara qui se sont prêtés à mes questions et avec qui j'ai partagé des moments inoubliables dans leur cadre de vie et d'activités. Je pense notamment à ces journées sur les pistes de transhumances et les nuits autour du feu à me raconter leurs vies et leurs nostalgies. Je cite Aladji Hamadou, Djaé, Saïdou à Laïndé Ngobara ; Alhadji Souley, Idrissa à Ndiam Baba.

Lors de mes nombreux séjours à Montpellier, j'ai fait la connaissance de plusieurs personnes dont j'ai particulièrement apprécié la compagnie. Je pense à Djimasngar Djimadjina, Jérôme Toralta, Clément Gomdjina, mon frère Boussouki David et Miam Koussou du Tchad ; Martin Douthé Komlanvi du Togo ; Théodore Kaboré du Burkina Faso ; Boubacar et Awa du Mali ; Dr. Yaya Aboubacar, Cyrille Kamdem, Lucie Temgoua, Oumarou Balarabé, Celestine Atyame, le Commandant Akini Benoît Raoul, Félicité Ngo Guindjel et Guy du Cameroun ; Buluku Mbomoy de la République Démocratique du Congo, Mila Lebrun, Gilles Morel et son amie Patricia, Jean-Michel Harmand et son épouse Rachel, Bruno Bachelier et son épouse Fanta, André Dia et son épouse Amandine.

Mes remerciements vont à l'encontre des membres de ma famille qui de prêt ou de loin m'ont soutenu. Je pense à mon Papa Gamdandji Kossoumna Sylvain et à ma maman Tayanou Victoire, à mes frères aînés Hintouangdé Angelini et Kossoumna Houssidi Dominici ainsi qu'à mon frère cadet Gamdandji Kossoumna Dinamou Constant qui a été toujours auprès de moi dans ma « galère », me réchauffant quelques fois une tasse de café lorsqu'il me sentait fatigué. Que tous mes autres 45 frangins et frangines que je ne peux tous citer ici trouvent l'expression de ma fraternelle reconnaissance. Je n'oublie pas mon compagnon de misère Ngouloum Pierre et mes amis le Dr. Tassou André, le Dr. Vroumsia Toua, Kaïmangui Mathias, Sobé Soudi Stéphane de Clerval, Sali Bourou.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à Djénéba, l'épouse de Michel Havard pour sa patience, sa compréhension et sa gentillesse. A Garoua, elle nous a toujours ouvert les portes de sa maison, supporté notre présence les week-ends et souvent à des heures tardives lorsque nous venions solliciter son mari pour la lecture de nos « papiers », pour des conseils divers et même pour des raisons extra-académiques.

Enfin, je remercie mon épouse, ma chère Joséphine Kossoumna Liba'a qui a supporté mes longues absences sur mon terrain de recherche et hors du pays, mes caprices et mes « sautes d'humeur » pendant toute la durée de la phase de collecte des données et de rédaction de la thèse.

RESUME

Face à la remise en cause du système d'élevage mobile en tant que mode de vie et de production, les éleveurs Mbororo du Nord du Cameroun ont tendance à se sédentariser. L'objectif de la présente thèse est de comprendre les dynamiques agraires et les évolutions des systèmes de production de ces éleveurs sédentarisés et de discuter des conditions de durabilité de leur nouveau système d'élevage. Trois hypothèses ont guidé cette recherche : i) la sédentarisation des Mbororo les amène à modifier leur mode de gestion des territoires et des ressources naturelles qui est différente de celle des agriculteurs ; ii) la sédentarisation des Mbororo résulte de la paupérisation ou de l'attrait de la ville et leur impose de nouveaux besoins qu'ils ne peuvent satisfaire qu'en diversifiant leurs revenus et iii) malgré la sédentarisation des familles, le maintien de la mobilité du troupeau est le moyen le plus à même de maintenir une durabilité environnementale, économique et sociale dans la région.

La thèse a été menée dans deux villages d'éleveurs mbororo (Laïndé Ngobara, Ndiam Baba) situés à proximité de Garoua. Quatre niveaux d'analyse sont pris en compte : l'unité de production, le territoire des éleveurs, la petite région où coexistent territoires d'agriculteurs et d'éleveurs, la région où s'organisent les transhumances. Notre méthodologie s'appuie la cartographie à ces différentes échelles, l'enquête semi-directive et le suivi d'un échantillon d'unités de production d'éleveurs réalisé sur un cycle annuel. Le suivi a concerné une dizaine d'unités de production par territoire réparties selon 4 types : Jeunes avec peu de bovins ; Eleveurs avec troupeau et des surfaces cultivées importantes, Eleveurs âgés avec peu de bovins et peu de surface cultivée, Eleveurs avec grand troupeau et sans production végétale.

Les résultats montrent que la fixation de l'habitat des éleveurs est une réalité mais qu'ils s'efforcent de maintenir leur système d'élevage basé sur la transhumance d'une grande partie du bétail. Les territoires sont organisés de manière concentrique autour de l'habitat avec une distinction nette entre l'espace réservé à l'agriculture et celui consacré à l'élevage pendant la saison des pluies. La gestion et l'utilisation de l'espace réservé au pâturage reste un problème entre les éleveurs et les agriculteurs aux intérêts divergents.

Pour la transhumance, les éleveurs adoptent de plus en plus de stratégies individuelles pour accéder aux petits espaces de pâturage. On assiste à un amenuisement des décisions collectives autour de la transhumance à cause de la compétition entre éleveurs pour l'accès aux espaces de pâturage. Par ailleurs, la pratique de l'agriculture a amené les éleveurs à modifier le calendrier de transhumance et a favorisé le recours aux bergers salariés. Du point de vue économique, la sédentarisation rapproche les éleveurs des marchés à bétail et facilite l'acquisition des informations utiles au commerce. Ces systèmes de production semblent performants dans la mesure où les unités de production sont autosuffisantes en céréales et en lait et dégagent un solde financier.

Les principales raisons de la semi-sédentarisation des Mbororo sont d'ordre économique mais surtout social : reconnaissance par les pouvoirs publics des campements des éleveurs comme des villages, revendication d'infrastructures sociales, acquisition de droits fonciers. Mais la superficie des territoires qui leur sont alloués est réduite pour pouvoir maintenir sur place les troupeaux. Les éleveurs sont donc obligés de poursuivre la pratique de la transhumance qui permet une exploitation raisonnée des ressources fourragères. Leur durabilité dépend du maintien de la transhumance en toute sécurité et des grands parcours situés hors des territoires de fixation des familles d'éleveurs. Une forte implication de l'Etat et des ONG dans la mise en œuvre de cette politique est capitale.

Mots clés : Eleveur, agriculteur, mobilité, sédentarisation, ressources naturelles, territoires, Nord Cameroun

ABSTRACT

In Northern Cameroon, nomadic livestock breeders of the Mbororo group have started to settle a few years ago because of new challenges affecting their traditional way of life and livestock breeding. The objective of the present work was to analyze changes and discuss the sustainability parameters of the new farming systems of settled farmers. Three hypotheses guided the research: i) Settled Mbororo herders have modified their land and natural resource management strategy but have developed practices which differ from the practices of sedentary farmers; ii) Poverty and the attraction of urban life explain settling but altogether create new needs which can only be met with income diversification; and iii) while families settle, partial mobility of the herds still is the rule and contributes to good environmental, economic and social sustainability.

Field research was implemented in two settled livestock breeders' villages (Laïndé Ngobara and Ndiam Baba) near Garoua, North Cameroon Province. Four levels of analysis were taken into account: farming (including livestock) system, permanently developed land area ("territory"), small region shared between sedentary farmers and settled breeders, and larger region where transhumant farmers still take their herds for seasonal grazing. Methodology was based on mapping at the four levels of analysis together with a combination of semi-structured interviews and day-to-day monitoring of settled farmers during one year. Ten farming / livestock systems were studied in each territory, according to four recognized types: young people with few animals; farmers with big herds and large cropped area; old farmers with few animals and small cropped area; farmers with large herds and no agricultural production.

Results show that while livestock breeders have settled, they try hard to keep a partly transhumant way of life through seasonal mobility of the majority of their animals. Territories are structured according to concentric areas around dwellings where the area set aside for crops and that set aside for grazing during the rainy season are clearly separated. Problems arise between sedentary farmers and settled livestock breeders for the management of grazing land. Individual strategies by breeders to gain access to diminishing grazing land have become the rule. A decrease in collective decisions can consequently be expected in the near future. Simultaneously, breeders have started to employ paid shepherds because of changes in seasonal grazing strategies brought by the new cropping practices.

From the economic point of view, settling has provided breeders a better access to local markets and facilitated getting hold of useful business information. Settled breeders' farming systems are self-sufficient in terms of cereals and milk and achieve a positive cash balance. The main reasons behind this semi-settling of Mbororo farmers are thus mainly economic but also have an important social component: breeders villages are officially registered by local authorities and social infrastructures such as schools and wells can be obtained. However, settlements are too small to allow breeders to keep their herds permanently on the spot. Consequently, seasonal mobility is the only way to manage fodder resources in a sustainable manner. The perpetuation of this semi-transhumant way of life also depends on security measures against crime being implemented along remote routes utilized by herds and shepherds. A strong Government involvement in terms of policy is a prerequisite for that.

Key Words: Livestock breeders, farmers, mobility, grazing land, settlement, natural resources, territories, North Cameroon

TABLE DES MATIERES

	Page
Résumé	iv
Abstract.....	v
Liste des tableaux	xii
Liste des figures	xiv
Liste des cartes.....	xvi
Liste des photographies	xvii
Liste des encadrés.....	xviii
Liste des annexes	xviii
Glossaire des mots vernaculaires utilisés	xix
INTRODUCTION GENERALE	1
Justification du choix du sujet et presentation de la zone d'étude	2
Intérêt du choix du sujet	2
La province du Nord du Cameroun.....	3
Une diversité des sols et des végétations.....	4
Une diversité agro-écologique.....	5
Un flux migratoire continu	6
Une organisation sociale basée sur des chefferies traditionnelles anciennes.....	8
Un système de production dominant à base de coton et de cultures vivrières	10
Un système d'élevage diversifié en fonction des différentes zones	11
Des éleveurs mbororo de plus en plus nombreux.....	12
Organisation de la thèse	15
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE.....	16
1. Cadre contextuel : mutation de l'élevage mobile au 21e siècle	17
1.1. L'élevage mobile dans le monde	17
1.1.1. Une activité importante.....	17
1.1.2. Une part importante dans de nombreuses économies nationales.....	17
1.1.3. Réduction des surfaces pâturables	18
1.1.4. Les éleveurs mbororo sous le joug de plusieurs formes d'insécurité	25
1.1.5. L'élevage mobile : une activité méprisée et marginalisée	28
2. Questions, objectifs et hypothèses de recherche	30
2.1. Question générale.....	30
2.2. Objectif général.....	30
2.3. Hypothèse générale.....	30

3. Cadre conceptuel	31
3.1. Définition des termes	31
3.1.1. La mobilité ou nomadisme.....	31
3.1.2. La sédentarisation	31
3.1.3. Les ressources naturelles.....	31
3.1.4. Le territoire	32
3.1.5. Les éleveurs et les agro-éleveurs	33
3.2. L'analyse géoagronomique	33
3.2.1. L'analyse géographique	34
3.2.2. L'analyse agronomique.....	39
4. Cadre opérationnel.....	41
4.1. Les sites de recherche	41
4.2. Niveaux de collecte et d'analyse des données	41
4.2.1. Le niveau de l'exploitation	42
4.2.2. Le niveau du territoire.....	44
4.2.3. Le niveau de la petite région.....	46
4.2.4. Le niveau de la région.....	46
4.3. Démarches préliminaires dans la collecte des données	47
4.4. Observations, entrevues et enquêtes	48
4.5. Suivi du berger et de son troupeau lors de parcours journaliers	49
4.6. Analyse des données	50
4.6.1. Analyse des données quantitatives.....	50
4.6.2. Analyse des données qualitatives.....	51
4.6.3. Cartographie.....	51
4.6.4. Modélisation chorématique de l'organisation spatiale des territoires.....	52
CHAPITRE II : ORGANISATION ET UTILISATION DES TERRITOIRES.....	55
5. Les territoires d'attache affectés aux éleveurs.....	56
5.1. Présentation des deux territoires	56
5.2. Appropriation et exploitation des territoires	60
5.3. Des territoires organisés autour de l'élevage	64
5.3.1. Structure et forme de l'habitat	65
5.4. Des cultures en blocs aux abords des habitations	69
5.5. Un espace de pâturage délimité pour les éleveurs mbororo et les agriculteurs	70
5.5.1. Un espace délimité avec l'appui de projets de développement	70
5.5.2. Des contraintes au respect des zones de pâturages délimitées.....	73
5.6. La place de l'arbre dans le territoire et l'alimentation des animaux.....	76

5.6.1.	Les arbres fruitiers	76
5.6.2.	Les parcs arborés des champs	77
5.6.3.	Les arbres sur l'espace de pâturage	78
5.6.4.	Les herbacées dominantes.....	87
6.	Les territoires d'activité des éleveurs	89
6.1.	Des territoires gérés par les autorités traditionnelles	89
6.2.	Une place de plus en plus importante de l'information	90
6.3.	Décision et choix des itinéraires de plus en plus individuels.....	91
6.4.	Une utilisation saisonnière des différents territoires.....	92
6.4.1.	L'utilisation des territoires d'attache et des villages environnants.....	93
6.4.2.	Les territoires complémentaires pour la petite transhumance.....	96
6.4.3.	Les territoires éloignés pour la grande transhumance de saison des pluies	104
	CHAPITRE III : LES ACTIVITES PRODUCTIVES.....	113
7.	L'élevage au centre du système de production.....	114
7.1.	Des troupeaux importants	114
7.2.	Une diversité de moyens d'accès au capital bovin	116
7.2.1.	Le don	116
7.2.2.	L'héritage.....	117
7.2.3.	Gardiennage de bétail contre la cession de jeunes animaux.....	117
7.2.4.	L'achat d'animaux	118
7.3.	Alimentation et entretien des petits ruminants.....	118
7.3.1.	La complémentation des animaux	119
7.3.2.	Soins et vaccinations.....	120
7.4.	Evolution de l'organisation des activités pastorales	120
7.4.1.	Organisation des activités pastorales et gestion du cheptel vif.....	120
7.4.2.	Le rôle des femmes dans la conduite, l'entretien et la gestion du troupeau	121
7.4.3.	Recours de plus en plus fréquent aux bergers salariés.....	121
8.	Une agriculture étroitement associée à l'élevage.....	124
8.1.	De petites superficies cultivées et des moyens de travail limités	124
8.2.	Des cultures peu diversifiées.....	126
8.2.1.	Le maïs.....	129
8.2.2.	Le mbaeyeri.....	130
8.2.3.	L'arachide	130
8.2.4.	Le niébé.....	131
8.2.5.	Le riz	132

8.3.	Les rendements	132
8.4.	Organisation des travaux agricoles	133
8.5.	Utilisation systématique de la fumure organique.....	134
8.5.1.	Techniques communes de production de fumure organique	137
8.5.2.	Mode de production de fumure organique par type d'exploitation	138
8.5.3.	Destination de la fumure organique produite sur les parcours	140
8.5.4.	Techniques d'enfouissement et entretien des parcelles fumées.....	140
8.5.5.	Effets de la fumure organique sur les systèmes de cultures.....	141
8.5.6.	L'utilisation marginale de la fumure minérale.....	142
8.5.7.	Un bilan céréaliier positif.....	143
CHAPITRE IV : PERTINENCE ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA FIXATION DES ELEVEURS		145
9.	Résultats économiques	146
9.1.	Les recettes.....	146
9.1.1.	Recettes diversifiées entre Ndiam Baba et Laïndé Ngobrara	146
9.1.2.	Recettes diversifiées entre les types d'exploitation	147
9.2.	Les dépenses	157
9.2.1.	Des dépenses inégales pour les types d'exploitation.....	157
9.3.	Bilan économique des éleveurs mbororo à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	166
9.3.1.	Des exploitations performantes.....	166
10.	Intérêt et enjeux de la sédentarisation.....	168
10.1.	La sédentarisation : un péril pour les nomades ou un devoir pour les politiques et développeurs.....	168
10.1.1.	Les défenseurs des minorités en dangers	168
10.1.2.	Les partisans d'une évolution des modes de vie et d'activités traditionnelles vers le modernisme.....	170
10.1.3.	La sédentarisation : une évolution en cours.....	173
10.2.	Intérêts et enjeux de la sédentarisation pour l'Etat, les autorités traditionnelles, les agriculteurs et les éleveurs mbororo	174
10.2.1.	La sédentarisation des éleveurs : une manne pour l'Etat et les autorités traditionnelles	174
10.2.2.	Les avantages tirés par les éleveurs de la sédentarisation.....	175
11.	Fixation et évolution des conflits et de leurs modes de résolutions.....	186
11.1.	Les acteurs concernés par les conflits	186
11.2.	Les différents types de conflits fréquemment rencontrés.....	187
11.2.1.	Le conflit entre les agriculteurs et les éleveurs	187
11.2.2.	Conflits entre les autorités traditionnelles et les éleveurs.....	191
11.2.3.	Les conflits inter-éleveurs.....	192

11.3.	Mécanismes de médiation des conflits fréquemment utilisés	193
11.3.1.	La préférence aux règlements à l'amiable	194
11.3.2.	Règlement auprès du chef du village	195
11.3.3.	Les autorités traditionnelles et administratives de moins en moins sollicitées	195
CHAPITRE V : QUEL AVENIR POUR L'ELEVAGE SEMI-SEDENTARISE ...		197
12.	Conditions de durabilité des systèmes agro-pastoraux des mbororo	198
12.1.	La durabilité environnementale	198
12.1.1.	Forte pression sur les herbacées et les ligneux	198
12.1.2.	L'exigence du maintien de la mobilité	199
12.1.3.	Fertilité des sols préservée par la valorisation de la fumure animale	201
12.2.	La durabilité sociale	202
12.2.1.	Diversification des échanges entre les éleveurs	202
12.2.2.	Des actions collectives d'éleveurs encore limitées	203
12.2.3.	Création de nouveaux rapports sociaux avec les citoyens	205
12.2.4.	Echanges et complémentarités diversifiées avec les agriculteurs	205
12.2.5.	Délitement des liens sociaux et transmissibilité mise à mal	208
12.3.	La durabilité économique	209
12.3.1.	Les atouts des éleveurs pour conserver leurs niveaux de revenus	210
12.3.2.	Les facteurs pouvant remettre en cause les atouts de la diversification	211
13.	Insécurité et changement de pratiques des éleveurs	213
13.1.	Les prises d'otage comme mode d'évolution de l'insécurité en milieu rural	213
13.2.	Des complicités au sein des communautés victimes	214
13.3.	Des conséquences sur la vie et les activités des éleveurs mbororo	215
13.3.1.	Déplacement temporaire des éleveurs mbororo	215
13.3.2.	Tests de bonnes relations de voisinage entre les éleveurs mbororo et les agriculteurs des villages voisins	216
13.3.3.	Changement des modes de conduite des animaux par les Mbororo	217
13.3.4.	Dissociation des activités agricoles et pastorales dans les territoires occupés par les éleveurs Mbororo	217
13.3.5.	Paupérisation et oisiveté de nombreux éleveurs mbororo	217
13.3.6.	Multiplication des besoins et des charges au sein des familles des Mbororo	218
13.3.7.	L'instabilité dans la scolarisation des enfants mbororo	219
13.4.	Les Mbororo impuissants et une réaction mitigée de l'administration camerounaise	219
CONCLUSION GENERALE		222

Retour sur la méthode	223
Discussions	224
Quelles perspectives pour l'élevage au nord du Cameroun ?	225
Bibliographie	228
Annexes	236

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau I. Investissements de l'Etat pour stimuler les migrations dans le bassin de la Bénoué.....	8
Tableau II. Questions, objectifs et hypothèses spécifiques.....	30
Tableau III. Echantillon d'unités de production suivies.....	42
Tableau IV. Caractéristiques comparées des types d'unités de production suivies.....	43
Tableau V. Nombre de suivis effectués par période à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	50
Tableau VI. Thèmes abordés et modalités.....	51
Tableau VII. Occupation du sol à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara (2006).....	56
Tableau VIII. Quelques espèces des parcs arborés des champs et leurs utilisations.....	77
Tableau IX. Espèces ligneuses dominantes et leurs utilisations dans les deux territoires.....	79
Tableau X. Espèces herbacées dominantes et leurs utilisations.....	87
Tableau XI. Calendrier d'utilisation des parcours dans les différents territoires.....	93
Tableau XII. Caractéristiques de la transhumance à Naddere pour les éleveurs mbororo de Ndiam Baba.....	98
Tableau XIII. Horaires et itinéraires suivis des bergers de Laïndé Ngobara pour Gouna.....	99
Tableau XIV. Horaires et itinéraires suivis par les bergers de Ndiam Baba pour Gouna.....	99
Tableau XV. Caractéristiques de la transhumance à Gouna.....	102
Tableau XVI. Horaires et itinéraires suivis entre le hurum de Gouna et Ndiam Baba.....	103
Tableau XVII. Horaires et itinéraires suivis par les bergers de Ndiam Baba vers Dembo....	110
Tableau XVIII. Caractéristiques de la transhumance à Dembo.....	111
Tableau XIX. Nombre et pourcentage de bovins en propriété et en confiage.....	114
Tableau XX. Effectif moyen de bovins et d'ovins en propriété par unité de production selon les types.....	115
Tableau XXI. Nombre, origines et destinations des animaux détenus par les femmes.....	116
Tableau XXII. Nombre d'animaux concernés par la vaccination.....	120
Tableau XXIII. Utilisation des bergers salariés.....	122
Tableau XXIV. Moyens de production agricole par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	126
Tableau XXV. Pourcentage des surfaces cultivées par culture à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	126
Tableau XXVI. Compte d'exploitation d'un ha de maïs avec ou sans fumure minérale (Fefa) d'un éleveur mbororo à Ndiam Baba.....	130
Tableau XXVII. Rendements par type de culture et par type d'UP de l'échantillon à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	132

Tableau XXVIII. Périodes et nombre d’animaux présents à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	138
Tableau XXIX. Rendement d’un ha de maïs (en épis) et de mbyeeri (en sac) avec fumure organique et avec ou sans engrais à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	141
Tableau XXX. Nombre moyen d’animaux vendus par type d’exploitation et par charge sur une année à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	148
Tableau XXXI. Importance de l’embouche ovine dans l’échantillon d’éleveurs mbororo à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	149
Tableau XXXII. Importance de l’embouche bovine dans l’échantillon d’éleveurs mbororo à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	151
Tableau XXXIII. Gains obtenus par les collectrices de lait par jour à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	153
Tableau XXXIV. Coûts annuels moyens des soins et vaccinations par type d’exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	160
Tableau XXXV. Dépenses pour faire une case en briques de terre à Laïndé Ngobara	165
Tableau XXXVI. Types et montants des prélèvements opérés par les Services Techniques et les autorités coutumières	175
Tableau XXXVII. Importance des moyens de déplacement et de communication à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	179
Tableau XXXVIII. Evolution des effectifs de mbororo à l’école de Ndiam Baba	182
Tableau XXXIX. Réussite au CEP pour les Mbororo à l’école de Ndiam Baba	183
Tableau XL. Echanges et complémentarités avec les villages voisins de Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	206
Tableau XLI. Atouts des éleveurs pour conserver leurs revenus à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	210
Tableau XLII. Elements nécessaires à la durabilité pour les éleveurs Mbororo et pour le Nord du Cameroun	212
Tableau XLIII. Préjudices causés aux éleveurs Mbororo du Nord du Cameroun entre janvier et mai 2007	213

LISTE DES FIGURES

	Page
Figure 1. Présentation générale du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun	3
Figure 2. Structuration simplifiée de la chefferie dans le lamidat de Tchéboa	9
Figure 3. Evolution des surfaces et du nombre de producteurs de coton de 1950 à 2007 dans la province du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun.....	19
Figure 4. Modélisation de l'évolution de l'occupation de l'espace dans la province du Nord du Cameroun	20
Figure 5. Représentation schématique de l'analyse géoagronomique	34
Figure 6. Modélisation des niveaux de collecte et d'analyse des données à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	41
Figure 7. Vocabulaire des sept principes organisateurs de l'espace	53
Figure 8. Cadre théorique et opératoire de collecte et d'analyse des données à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	54
Figure 9. Structure par âge des chefs d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara (2006)	59
Figure 10. Modélisation de l'organisation spatiale du territoire de Ndiam Baba	64
Figure 11. Modélisation de l'organisation spatiale du territoire de Laïndé Ngobara	65
Figure 12. Modélisation de l'organisation de la concession d'un Mbororo polygame.....	68
Figure 13. Modélisation des relations entre les éleveurs, les agriculteurs, l'Etat et les autorités traditionnelle autour du territoire pastoral de Ndiam Baba et de Laïndé Ngobara	73
Figure 14. Représentation des zones utilisées au cours de l'année par les éleveurs	92
Figure 15. Modélisation de l'utilisation de l'espace par la vaine pâture à Ndiam Baba.....	94
Figure 16. Modélisation de l'utilisation de l'espace par la vaine pâture à Laïndé Ngobara	94
Figure 17. Modélisation de l'utilisation des territoires de pâturage complémentaires	97
Figure 18. Modélisation de l'utilisation des territoires éloignés	104
Figure 19. Répartition des exploitations selon la superficie cultivée dans l'échantillon	124
Figure 20. Répartition de la surface cultivée par actif dans l'échantillon.....	125
Figure 21. Nombre total de matériels agricoles à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	125
Figure 22. Bilan céréalier dans à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara en kg/personne.....	143
Figure 23. Moyenne par unité de production des différentes recettes à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara et par an	146
Figure 24. Moyenne des recettes par type d'UP et par an pour les deux territoires.....	147
Figure 25. Moyenne des recettes issues des intermédiations sur les marchés de bovins par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	154

Figure 26. Moyenne des recettes issues de l'utilisation de bergers salariés par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	155
Figure 27. Moyenne des recettes issues de la vente du maïs par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	155
Figure 28. Moyenne des recettes issues des autres activités par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	156
Figure 29. Moyenne des dépenses par type d'exploitation et par an à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	157
Figure 30. Moyenne des dépenses pour l'entretien des cultures par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	157
Figure 31. Moyenne des dépenses pour les fêtes religieuses par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	158
Figure 32. Moyenne des dépenses pour les besoins familiaux par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	159
Figure 33. Moyenne des dépenses liées aux transhumances et voyages par type d'exploitation à Ndiam Baba et à Laïndé Ngobara.....	160
Figure 34. Moyenne des dépenses pour les soins et vaccinations des animaux par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	161
Figure 35. Moyenne des dépenses pour l'utilisation des bergers salariés par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	161
Figure 36. Moyenne des dépenses pour les taxes traditionnelles par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	162
Figure 37. Moyenne des dépenses pour les taxes officielles par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	163
Figure 38. Moyenne des dépenses pour les conflits par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	164
Figure 39. Moyenne des dépenses pour les autres dépenses par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	165
Figure 40. Solde moyen par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	166
Figure 41. Intérêts de la sédentarisation pour les acteurs au Nord du Cameroun.....	174
Figure 42. Nombre de types de conflits total recensé à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara en 2006.....	187
Figure 43. Moyenne des types de conflits par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	191
Figure 44. Modes de règlement des conflits par type de conflits rencontrés à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara.....	193
Figure 45. Les trois aspects fondamentaux de la durabilité.....	198
Figure 46. Lieux de replis des éleveurs mbororo de Ndiam Baba et de Laïndé Ngobara au moment des attaques des coupeurs de route.....	215

LISTE DES CARTES

	Page
Carte 1. Mouvements migratoires au Nord du Cameroun	7
Carte 2. Zones de pâturage et aires protégés dans la province du Nord du Cameroun.....	23
Carte 3. Présentation générale de Ndiam Baba à partir du levé parcellaire	57
Carte 4. Présentation générale de Laïndé Ngobara à partir du levé parcellaire	58
Carte 5. Mode d'acquisition des parcelles à Ndiam Baba à partir du levé parcellaire.....	61
Carte 6. Appropriation des parcelles à Laïndé Ngobara à partir du levé parcellaire	62
Carte 7. Itinéraires de transhumance de Ndiam Baba et Laïndé Ngobara vers Gouna	101
Carte 8. Organisation et fonctionnement du hurum de Kalgué.....	106
Carte 9. Itinéraire de transhumance de Ndiam Baba à Dembo	109
Carte 10. Différentes cultures pratiquées à Ndiam Baba	127
Carte 11. Différentes cultures pratiquées à Laïndé Ngobara	128
Carte 12. Mode de fumure des parcelles à Ndiam Baba	135
Carte 13. Mode de fumure des parcelles à Laïndé Ngobara	136

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

	Page
Photo 1. Levé des parcelles au GPS chez les éleveurs mbororo de Laïndé Ngobara	44
Photo 2. Levé floristique à Ndiam Baba par Aoudou, Kossoumna et Boubakary à Ndiam Baba.....	45
Photo 3. Départ en transhumance de saison des pluies des Mbororo de Ndiam Baba pour Dembo	49
Photo 4. Hutte en paille Photo 5. Cases en briques avec toit de chaume.....	67
Photo 6 et Photo 7. L'intérieur de la case d'éleveur mbororo à Ndiam Baba.....	69
Photo 8 et Photo 9. Des éleveurs Mbororo de Laïndé Ngobara et de Ndiam Baba possèdent des téléphones portables	90
Photo 10. La motocyclette est de plus en plus utilisée par les Mbororo pour visiter les lieux de transhumance	91
Photo 11. Les pistes de transhumance étant obstruées par les champs, les bergers mbororo empruntent la route.....	110
Photo 12. Caprins attachés au piquet en compagnie des veaux à Ndiam Baba	119
Photo 13. Association arachide-mil pénicillaire dans le champ d'un Mbororo à Ndiam Baba.....	131
Photo 14. Semis de maïs par les jeunes mbororo eux-mêmes à Ndiam Baba.....	133
Photo 15 et Photo 16. Barbelés systématiquement utilisés pour le parcage des animaux à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara	137
Photo 17. Utilisation de l'herbicide après labour à Laïndé Ngobara par un manoeuvre	142
Photo 18. Jeune mbororo pratiquant l'embouche ovine à Ndiam Baba.....	150
Photo 19 et Photo 20. Main-d'œuvre familiale de plus en plus utilisée par les Mbororo pour le maïs à Ndiam Baba	158
Photo 21 et Photo 22. Moto et vélo de plus en plus utilisés à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara par les Mbororo	179
Photo 23. Forage à Ndiam Baba Photo 24. Puits ouvert à Laïndé Ngobara	181
Photo 25. L'école publique à cycle complet de Ndiam Baba	182
Photo 26. Mosquée de Ndiam Baba Photo 27. Mosquée de Laïndé Ngobara	184
Photo 28. Utilisation de la route pour emmener les animaux au pâturage par les Mbororo de Ndiam Baba.....	190
Photo 29. Constat des blessures infligées à un jeune berger Mbororo par des agriculteurs à Laïndé Ngobara	194
Photo 30. Transport de matériels de construction pour les éleveurs mbororo de Ndiam Baba par les agriculteurs de Sanguéré Paul	207
Photo 31. Les éleveurs mbororo sur le marché à bétail de Ngong à 40 km de Garoua	210

LISTE DES ENCADRES

	Page
Encadré 1. Sanctions prévues par la convention de gestion des espaces de pâturage.....	72
Encadré 2. Les dispositions du code pénal relatives aux espaces de pâturage.....	75

LISTE DES ANNEXES

	Page
Annexe 1. Fiche d'enquête.....	236
Annexe 2. Guide d'entretien	238
Annexe 3. Les dignitaires rencontrés dans le lamidat de Tchéboa.	248
Annexe 4. Compilation recettes et moyennes Type 1	249
Annexe 5. Compilation recettes et moyennes Type 2	250
Annexe 6. Compilation recettes et moyennes Type 3	251
Annexe 7. Compilation recettes et moyennes Type 4.....	252
Annexe 8. Compilation dépenses et moyennes Type 1.....	253
Annexe 9. Compilation dépenses et moyennes Type 2.....	254
Annexe 10. Compilation dépenses et moyennes Type 3.....	255
Annexe 11. Compilation dépenses et moyennes Type 4.....	256
Annexe 12. Recettes, dépenses et soldes moyens par type et par territoire	257
Annexe 13. Lettre d'information au Sous-préfet de Tchéboa.....	258
Annexe 14. Autorisation de recherche du Sous-préfet de Tchéboa	259

GLOSSAIRE DES MOTS VERNACULAIRES UTILISES

La plupart des termes expliqués dans ce glossaire sont tirés de l'Atlas de l'extrême-nord (Seignobos et *al.*, 2000).

Ar'do, n. m., inv. : En *fulfulde*, « guide », chef de fraction peule à l'époque nomade. Dans la province de l'extrême-nord, c'est devenu un titre honorifique. Dans la Bénoué, le *ar'do* est à la tête de plusieurs villages.

Burtol : Pl. *burti*, « piste à bétail ». Pour désigner le « chemin du bétail », le *fulfulde* dispose de *burtol*, sorte de draille sur terrain sec, de *gorfol*, pl. *gorfi*, draille empruntant lors de la saison des pluies des *karals* ou tout autre terrain détrempe et de *durdugol*, pour la « piste à bétail » qui conduit généralement à un pâturage de proximité *durngol*.

Ful'be, n. et adj., invar. : « Les Peuls », plur. de *pullo*, « un Peul ». « Foulbé » est une francisation assez malencontreuse du pluriel *Ful'be*. Ce terme s'est imposé dans le nord-Cameroun et il peut qualifier n'importe quelle réalité concernant les Peuls : les zébus foulbés, l'architecture fulbé. Lorsqu'un *Ful'be* proprement dit décline ses origines, il est en mesure de préciser son clan *asngol*, voire son lignage *suudu* ; l'individu qui est dans l'incapacité de le faire se déclare alors simplement « foulbé », il s'agit dans ce cas d'un affranchi ou d'un islamisé.

Gudaali, n. m. : « zébu à courtes cornes et à bosse très développée ». L'administration vétérinaire a réservé cette appellation à un zébu peul de l'Adamaoua. « Son aptitude bouchère lui vaut le surnom de charolais d'Afrique ».

Harde, n. m. : Issu du kanouri *hare*, « être sec ». Sol halomorphe caractérisé par un horizon supérieur compacté et par des excès de sodium dans le complexe absorbant. Ce terrain est impropre à la culture. La végétation arbustive et même graminéenne y est contractée et lacunaire. Les *hardés* ne peuvent être mis en culture sans aménagement, carroyage de diguettes ou sous-solage.

Hurum : Zone de transhumance

Jawro : En *fulfulde* « chef de village », pl. *jawro'en*. « *Jawro* » vient étymologiquement de *jawmu wuro*, « maître du village ». On le trouve souvent orthographié « *djaoro* ».

Karal, n. m. : Pl. *kare*, « champ de sorghos repiqués ». Le terme de « *karal* », adopté par les pédologues et les géographes travaillant dans la région désigne les terrains vertisoliques à teneur élevée en argile (35 à 75 %). La vocation agricole de ces sols intéresse une seule gamme de sorghos repiqués et dessaisonnés, les *muskuwaari*. Il arrive que les sorghos eux-mêmes soient désignés comme « mils de *karal* ». *Firki* au Nigeria et *berbere* au Tchad sont des synonymes de *karal*.

Lamidat, n. m. : Dérivé du *fulfulde* francisé « *lamido* », sur le modèle de sultanat, pour désigner le territoire sur lequel s'étend le pouvoir d'un *laamii'do*.

Laamii'do, n. m. : « sultan », pl. *laamii'be* (*lamibé*). Les chefs peuls de l'époque de la conquête, appelés *ar'do*, se firent « *malloums* » ou « *modibos* » pour recevoir l'investiture de Sokoto, via Yola. Dans la seconde partie du XIX^e siècle, ceux qui se trouvaient à la tête des principautés les plus puissantes s'arrogèrent le titre de « *laamii'do* » jusqu'alors

réservé au *seehu* de Sokoto que l'on désignait comme *laamii'do juul'be*, « commandeur des croyants ». Dès la fin des années 1950, le titre s'est dévalué jusqu'à ce que tous les chefs de canton musulmans se l'approprient.

Lawan, n. m. : Du kanouri *lawân*, au départ titre militaire, et de l'arabe *al awan*, « l'auxiliaire ». Chez les *Ful'be*, ce titre s'est appliqué aux ressortissants des dynasties issues de la conquête. Plus tard, on les appelle « Lawan *asli* » de *asli*, « terre », par opposition aux « *lawan baariki* » de *baariki*, « bureau, sous-préfecture ». Peu à peu, en effet, le terme de « *lawan* » est devenu le titre d'une chefferie intermédiaire entre *laamii'do* et *jawro*. En dehors des commandements peuls et mandara, « *lawan* » a fait tardivement son apparition, dans les années 1940, comme dans la région de Kaélé, où il remplaçait ici l'appellation de « chef de groupement ». Par souci d'homogénéité avec la terminologie appliquée dans le sud du pays, on utilisa après 1983 l'appellation de chefferies du 1^{er}, 2^e et 3^e degré. *Lawan* se situe au niveau du 2^e degré.

Muskuwaari, n. m. : Ce mot fulfulde vient du kanouri *masakwa*, « sorgho repiqué ». Le système repose sur l'exploitation d'une inondation d'origine essentiellement pluviale ou profitant parfois de la remontée de nappes inféodées à des cours d'eau.

Saarkin saanu : Du haoussa *sarkin shanu*, « chef des bovins ». C'est le responsable des troupeaux du *laamii'do* et le représentant du *laamii'do* auprès des éleveurs. A. Dazats, chef des services vétérinaires à Maroua, au début des années 1930, entreprit, le premier, de mettre à profit les compétences des « *sarki-sanou* ». Il en fera les auxiliaires très efficaces des services vétérinaires. Dans le début des années 1970, sous le titre de « surveillants d'épizootie », ils bénéficiaient d'une sorte de salaire, mais, depuis 1987, leur recrutement est arrêté. Les chefs de secteur de l'Élevage ont suscité leurs propres « *sarki-sanou* », qui concurrencent ceux nommés par les *lamibé*. Les vaccinateurs ou les surveillants d'épizootie (*sarki-sanou*) sont en voie de disparition des effectifs du Ministère.

Saare, n. m. : « enclos familial ». Ce terme est si courant dans le français local que, bien souvent, on l'emploie pour désigner tous les types de concessions du nord-Cameroun. Le *saare* peut constituer pour tous ceux qui s'islamisent un modèle architectural. Ses canons sont quelque peu mis à mal dans la densification du tissu urbain des villes comme Maroua. « *Saare* » a également été choisi comme contenant démographique ou socio-économique : « La notion, au sens strict de ménage est mal adaptée dans un contexte comme celui de Maroua. Aussi l'unité « *saare* » a-t-elle été adoptée de préférence ».

Sekko, n. m., inv. ou non : « panneau de vannerie en tiges de graminées ». C'est probablement le mot fulfulde qui a été transcrit avec le plus de fantaisie : *seko*, *secco*, *seco*, *secot*... Chez les administrateurs, il est employé en concurrence avec « *tapade* », du portugais *tapada*, jusque vers 1935. Les *sekko* servent à tout, comme paroi de case, pour clôturer les cours, sur les auvents, pour les greniers sur tréteaux, pour les silos souterrains, pour protéger les récoltes mises à sécher, pour les toitures, entre chevrons et litages de chaume...

Yaayre, n. m. : Vaste plaine d'inondation. Le « grand *yaayre* » correspond à la plaine de la rive gauche du Logone, en aval de Pouss. Certains administrateurs, relayés par les premiers chercheurs, n'ont pas hésité à présenter les *yaayre* comme une « Mésopotamie tchadienne ». Pendant l'inondation, en particulier au moment du retrait des eaux, les *yaayre* appartiennent aux pêcheurs musgum, qui y ont aménagé des réseaux de drains et

placé nasses et enceintes de capture. C'est ensuite le domaine, pendant la saison sèche, des éleveurs peuls et arabes Showa. Ils occupent ces vastes pâturages selon des lignes de partage qui varient avec la pression des éleveurs venant du Nigeria, les stress hydriques et en fonction de leurs stratégies de gestion des bourgoutières et des vétiveraies. Depuis l'endiguement du Logone et la présence du lac de Maga, les *yaayre* sont mal alimentés en eau et ils ont perdu de leur potentiel agrostologique. Leur réaménagement est à l'ordre du jour.

Zakkat, n. f. : De l'arabe *zakât*, « aumône légale instituée par le Coran ». Normalement, la *zakkat* doit être prélevée pour constituer un grenier public et distribuée aux indigents en cas de nécessité. Elle a été depuis longtemps détournée pour n'être plus qu'une redevance versée au profit du *laamii'do*. Elle touche, en principe, à la terre, au bétail, à la pêche et aux marchés. Les agriculteurs devaient ainsi remettre un dixième de la récolte, d'où sa fréquente appellation de « dîme ». Les administrations coloniale et postcoloniale, ont tour à tour, cherché à limiter, voire à interdire ces pratiques, sans y parvenir. La *zakkat* a même été officiellement abolie par un arrêté en 1966. Néanmoins, chaque fois que le pouvoir a eu besoin de s'appuyer sur les chefs, il a fermé les yeux sur ces « impôts traditionnels ». À la fin des années 1950, époque de pré-indépendance, où *lamibé* et *lawans* devaient être ménagés pour faire, entre autres, barrage à l'UPC (Union des Populations du Cameroun), les chefs de subdivisions ont même cherché à organiser la *zakkat*. La *zakkat* était interdite sur les produits de traite comme l'arachide et le coton. En compensation, l'administration favorisa celle sur le mil. Dans leurs rapports, les chefs de subdivisions font un certain nombre de recommandations, comme à Kaélé en 1956 : « le mil ne devra pas être enlevé au jour le jour, mais entassé après récolte sur le champ où la *zakkat* sera prélevée ». La *zakkat* est toujours d'actualité. Elle est même doublement payée. La première est destinée au *laamii'do* et la deuxième aux pauvres. Le paiement de la *zakkat* est une forme d'allégeance au *laamii'do*.

INTRODUCTION GENERALE

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET ET PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

Intérêt du choix du sujet

Etant originaire de l'Extrême-nord du Cameroun et issu d'une famille d'agriculteurs, j'ai vu dans les années 80, les éleveurs mbororo passer dans mon village pour la transhumance au sud du Tchad. Chaque année, nous recevions après les récoltes autour de nos habitations plusieurs familles. Mais depuis 1995, ces éleveurs ont cessé de fréquenter mon village. Pourquoi leurs itinéraires ont-ils changé et où vont-ils maintenant transhumer ? Ces questions que je me posais ont trouvé des réponses lorsque je suis arrivé autour de Garoua dans le cadre de mes recherches de Maîtrise et de DEA entre 2000 et 2003. J'y ai en effet observé plusieurs villages d'éleveurs mbororo. En tant que géographe spécialisé dans la ruralité, j'ai voulu comprendre à travers cette thèse l'évolution des modes de vie et d'activité de ces éleveurs fixés au Nord du Cameroun. En effet, dans le cadre d'un système d'élevage en mutation, la présente recherche est importante pour plusieurs raisons. Sur le plan scientifique, ces recherches ont permis d'identifier et de caractériser les évolutions de l'occupation et de la gestion des ressources et des territoires entre les différents acteurs en présence, de mettre en évidence les nouvelles formes d'échanges entre eux et enfin d'évaluer les résultats technico-économiques au niveau des exploitations pastorales une fois fixées.

La crise du système d'élevage transhumant est observable dans toute la région soudano-sahélienne. Cependant, s'il est vrai que les causes de cette crise sont identiques (sécheresse, paupérisation, réduction des espaces de pâturage...), les stratégies d'adaptation ne sont pas les mêmes. Si les éleveurs nomades de la zone sahélienne peuvent encore aller ailleurs à la recherche de nouveaux pâturages et reconstituer leurs troupeaux, ceux de la zone soudanienne évoluent dans un espace de plus en plus fermé, d'où leur fixation. Les enjeux de la recherche proposée sont de s'interroger sur l'avenir de l'élevage transhumant (Sous quelles formes ? A quelles conditions et où ?), le rythme de sédentarisation des éleveurs transhumants en cours (Comment ? A quelles conditions et où ?), l'avenir des éleveurs transhumants (Que vont-ils devenir face à la pression et à l'hégémonie des autres acteurs ? Qui va gagner ? Qui va perdre ?). Une meilleure compréhension de cette dynamique permettrait ainsi d'élaborer et de tester des méthodes et outils afin de mieux accompagner ce processus relativement récent.

Dans le cadre de mise au point d'innovations techniques mais aussi dans la vulgarisation, la connaissance des exploitations pastorales permettrait une meilleure adéquation des solutions proposées à leurs besoins. Ceci en vue d'améliorer la pertinence et la fiabilité des actions à mener. Une maîtrise du système de production de ces exploitations agropastorales permettrait d'envisager des stratégies de gestion efficace des systèmes agro-pastoraux, et partant, une exploitation durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Enfin, le territoire étant un construit social et historique c'est une notion pertinente pour le développement rural dans la mesure où elle permet de délimiter un espace d'action, de mobilisation des acteurs et de valorisation des ressources locales. Dans le contexte de l'augmentation de la population humaine et animale, de la pression sur les ressources naturelles et sur les espaces d'activités, l'émergence des territoires ruraux porteurs d'une dynamique de développement devient une dimension importante des politiques de

développement rural. Ainsi, au Nord Cameroun, la bonne gouvernance du territoire impose que l'Etat gère les espaces de manière équitable entre les différentes activités et les différents acteurs. L'emboîtement des différents espaces et niveaux de décision, d'action et de satisfaction des besoins est nécessaire pour assurer une cohérence globale. Cet emboîtement manque dans bien des cas, ce qui cause de nombreux dysfonctionnements et des gaspillages de ressources. L'analyse des enjeux, des contraintes et des stratégies individuelles et collectives développées permettrait donc de mieux définir les politiques de gestion et d'organisation du territoire pour mettre en place des politiques de développement rural efficaces pour une bonne préservation de l'environnement et une paix sociale dans la région.

La province du Nord du Cameroun¹

La province du Nord du Cameroun (Figure 1) est située entre 7° et 10° de latitude Nord et entre 12° et 16° de longitude Est. D'une superficie de 164 000 km², elle est limitée : au Nord par la province de l'Extrême-nord ; au Sud par la province de l'Adamaoua ; à l'Est par les Républiques du Tchad et de Centrafrique et à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria.

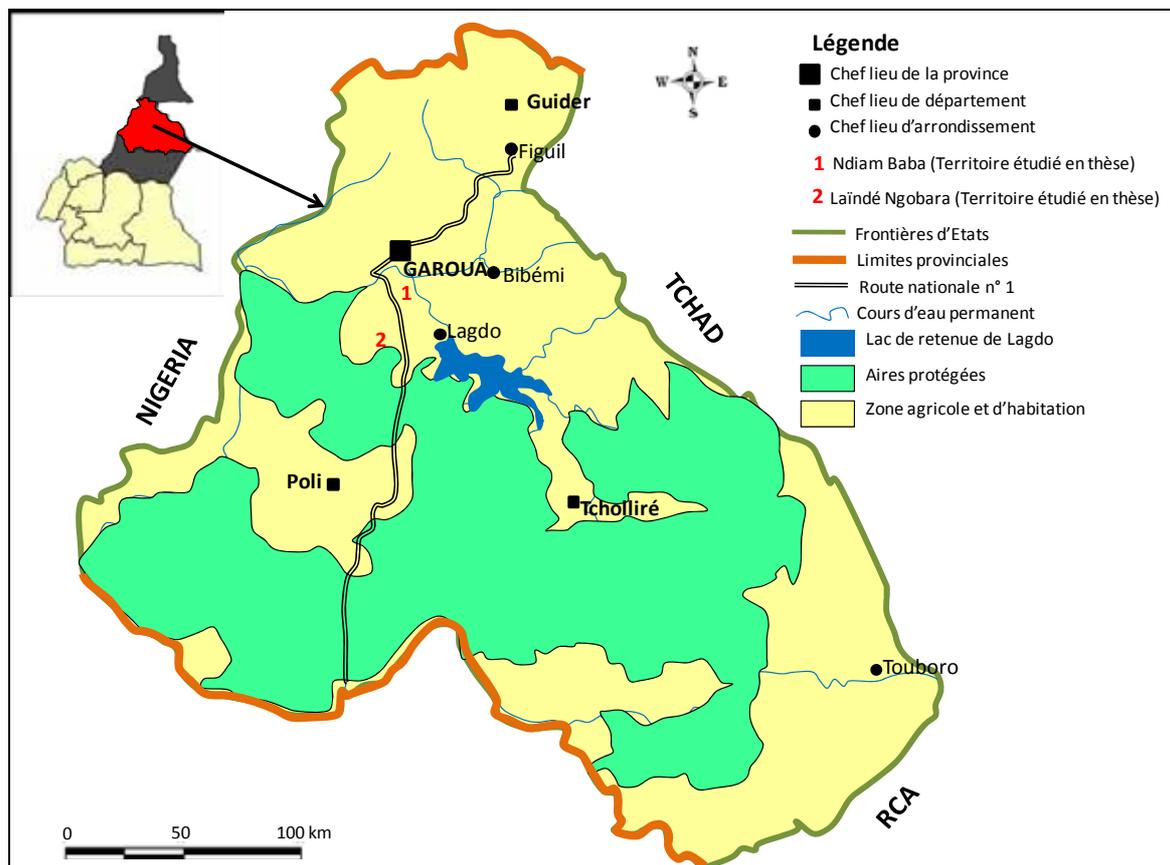


Figure 1. Présentation générale du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun

Source : Kossoumna Libaa Natali (2008)

¹ Le Nord du Cameroun peut être considéré historiquement et culturellement comme la région allant de Ngaoundéré à Kousséri et divisée en trois provinces : l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord. Dans le cadre de notre thèse, nous entendons par Nord Cameroun, la province administrative du Nord dans le Bassin de la Bénoué avec pour chef-lieu Garoua.

La province du Nord est constituée de quatre départements (Bénoué, Faro, Mayo Louti et Mayo Rey). La population de la province du Nord était estimée en 2002 à 1 600 000 habitants, soit une densité de 18 habitants/km². A cause de l'occupation des 45% de la province par des aires protégées, la densité réelle doit être évaluée à 32 habitants par km² disponible. Cependant, les densités diffèrent d'un département à un autre. Les densités de populations seraient de 86 habitants/km² pour le département de Mayo Louti ; 59 habitants/km² pour la Bénoué ; 7 habitants/km² pour le Faro et 10 habitants/km² pour le Mayo Rey (Seugé, 2004). Le dernier recensement de 1987 indiquait un taux de croissance de 2,3% pour le département du Mayo Louti ; 5,6% pour la Bénoué ; 3% pour le Faro et 6,2% pour le Mayo Rey. Ces différences s'expliquent par la présence à cette période de fronts pionniers agricoles et d'installation de nombreux migrants dans les départements de la Bénoué (cadre de la présente étude) et du Mayo Rey.

La population de la province est très jeune avec une proportion d'individus de moins de 20 ans qui dépasse 51%. A l'issue du recensement démographique de 1987, les femmes représentaient 50,4%. Le taux d'urbanisation qui était de 15% en 1976 est aujourd'hui estimé à 39,3%. Sa population en âge de travailler, la tranche des 15-55 ans, représente en valeur relative, 46,8% de la population totale. 58,6% vivent en zone rurale.

Une diversité des sols et des végétations

La diversité des sols du nord du Cameroun provient de la pluralité des conditions de pédogenèse liées aux contrastes pluviométriques et aux contrastes des reliefs qui caractérisent cette région. Cette diversité est croissante du Sud vers le Nord (Brabant et Gavaud, 1985 ; ORSTOM, 1984 ; USAID FAC, 1974). Sur l'ensemble de la région, les principaux types de sols rencontrés par ordre d'importance agronomique décroissante sont d'abord les sols ferrugineux tropicaux (texture à dominante sableuse, horizon argileux en profondeur) qui couvrent environ 2 000 000 ha et 60 % des terres cultivées, puis les vertisols (à forte teneur en argile 40 à 45 % et forte capacité de rétention d'eau). Ensuite viennent les sols fertilitiques (à teneur en argile moyenne 25 %) souvent caillouteux ; les sols hydromorphes (horizon à gley ou pseudo-gley, forte activité biologique) fréquents au Sud de Garoua (Tcholliré, Bocki sur environ 600 000 ha) ; les sols alluviaux dans les vallées en bordure des rivières ; et les sols ferrugineux de cordon dunaire présents dans l'extrême nord.

Sur le plan géologique, cette région est localisée sur un bassin crétacé, parsemé d'inselbergs et dominé par des massifs gréseux, granitiques ou volcaniques. Ils sont dominés par des sols minéraux bruts lithosoliques et les sols peu évolués d'érosion lithiques (Brabant et Humel, 1974). Ces massifs montagneux portent le nom vernaculaire de « *hossere* ». On peut citer *hossere* Laïndé-Massa ; *hossere* Bangoura ; *hossere* Wadjéré ; *hossere* Kokoumi ; *hossere* Kalgué ; *hossere* Siddiri ; *hossere* Mbapé ; *hossere* Harandé ; *hossere* Ndiam Baba ; *hossere* Ngola ; *hossere* Sorké...

Sur un soubassement de roches cristallines ou métamorphiques, se sont déposées d'importantes alluvions le long du réseau hydrographique composé essentiellement par la Bénoué (13 614 km), le Mayo Kebbi, le Mayo Rey et le Faro (13 493 km) très poissonneux (Segalen, 1967). Il existe cependant dans cette zone plusieurs autres cours d'eaux intermittents qui tarissent presque tous pendant la saison sèche. Parmi les cours d'eau les plus importants, on peut citer : *mayo* Douka ; *mayo* Gabago ; *mayo* Betnodjé ; *mayo* Binossi ; *mayo* Tane ; *mayo* Dadi... A côté de ces cours d'eau, il existe des lacs

naturels dont les plus remarquables sont *Ndjigoro manga*, *Ndjigoro pétel*, *Ngouen*, *Babi*, *Goré...*

Les sols du bassin de la Bénoué se sont formés à partir d'un socle cristallin fortement arénisé et sur des grès datant du crétacé (ORSTOM, 1984). Ce bassin contient des sols légers aptes aux cultures pluviales. Ce sont les sols ferrugineux tropicaux profonds et souvent lessivés des plaines d'alluvions anciennes et des zones vallonnées. Ce sont aussi les sols profonds argilo-sableux et argilo-limoneux formés d'alluvions fluviales récentes, comme ceux de la vallée de la Bénoué et de la vallée du Faro. Les vertisols sont assez peu représentés (vallée de la Bénoué et du Mayo Kébi). Les sols hydromorphes, à argiles gonflantes des bas fonds et de plaines sont très étendus (Bocki, Tcholliré). Ils sont durs et sensibles à l'érosion hydrique. Les lithosols peu évolués se situent aux pieds des pentes (apports colluviaux) et sur les versants des reliefs (sols d'érosion). Ils sont peu propices à l'agriculture.

La végétation varie suivant le climat, la pluviométrie, le relief et les différents types de sols. D'une manière générale, il existe dans la zone des savanes boisées ou arborées ou arbustives voire des forêts claires du bassin de la Bénoué. Les principales formations végétales sont (Letouzey, 1985) :

- la formation grégaire à *Isoberlinia doka* et *Isoberlinia tomentosa* ;
- la formation à *Boswellia odorata*, *Sclerocarya birrea*, *Prosopis africana* ;
- les formations à *Combretum*, *Terminalia*, *Anogeisus leiocarpus*.

Dans les zones inondables, on distingue les formations graminéennes à *Hyparrhenia rufa*, *Vetiveria nigritana* et *Echinochloa pyramidalis* ;

Sur les montagnes, on rencontre une forêt claire faite de *Ficus*, *Diospyros*, *Boswellia*, *Vitellaria...* Le bas des versants est recouvert de ligneux comme *Crossopteryx erinaceus*, *Bombax costatum*, ainsi que *Anogeisus* et *Isoberlinia*. La strate herbacée est à base de *Pennisetum pedicellatum* et *Andropogon tectorum*. On trouve également dans ces montagnes diverses espèces d'*Acacia* (*hockii*, *dudgeoni*, *senegal*,...).

Une diversité agro-écologique

En 1994, Dugué et *al.*, distinguaient pour la zone cotonnière quatre grandes situations agro-pastorales ou zones agro-écologiques. Ce zonage reste toujours d'actualité :

1. Le Sud du Bassin cotonnier peu peuplé (5 à 10 habitants/km²), dispose d'importantes réserves en terres agricoles. Les parcs et les réserves de chasse y occupent une place importante. Le climat (1 000 à 1 200 mm de pluie par an) est favorable aux céréales (maïs) et au coton. L'élevage transhumant pratiqué par les Mbororo est limité au Sud par la trypanosomiase.

2. Le Front pionnier agricole peu saturé (5 à 20 habitants/km²), accueille le long des axes routiers beaucoup de paysans migrants, d'où de plus en plus de conflits avec les éleveurs. Le climat (900 à 1 000 mm de pluie par an) est favorable aux céréales (maïs) et au coton. Les migrants pratiquent peu d'élevage. Les Mbororo sont implantés dans les zones non défrichées.

3. La Périphérie de Garoua, en cours de saturation (20 à 60 habitants/km²) et de dégradation, accueille peu de migrants aujourd'hui faute de terres disponibles. Les

nouveaux défrichements se font au détriment des zones de parcours. Le climat (900 à 1 000 mm de pluie par an), favorable au coton, aux céréales et à l'arachide, connaît des périodes de sécheresse en juin. Les sols de glaciis sont à dominante sableuse et se dégradent rapidement après défrichement si des apports de fumure organo-minérales ne sont pas effectués régulièrement. Les bas-fonds et les berges des cours d'eau sont de plus en plus exploités par les agriculteurs (riz, oignon, sorgho *muskwaari* de saison sèche). L'élevage bovin sédentarisé est important et les petits ruminants de plus en plus nombreux.

4. Le Mayo Louti et le Mayo Kebbi sont saturés (40 à 80 habitants/km²) et accidentés et correspondent à des régions de peuplement dense et ancien. Le climat (900 mm de pluie par an) est favorable aux cultures de sorgho, d'arachide et de coton, les sols plus argileux que dans la zone précédente sont relativement fertiles. Des risques de sécheresse existent en juin. L'élevage bovin est sédentarisé et parfois intégré à l'exploitation. Les petits ruminants sont nombreux.

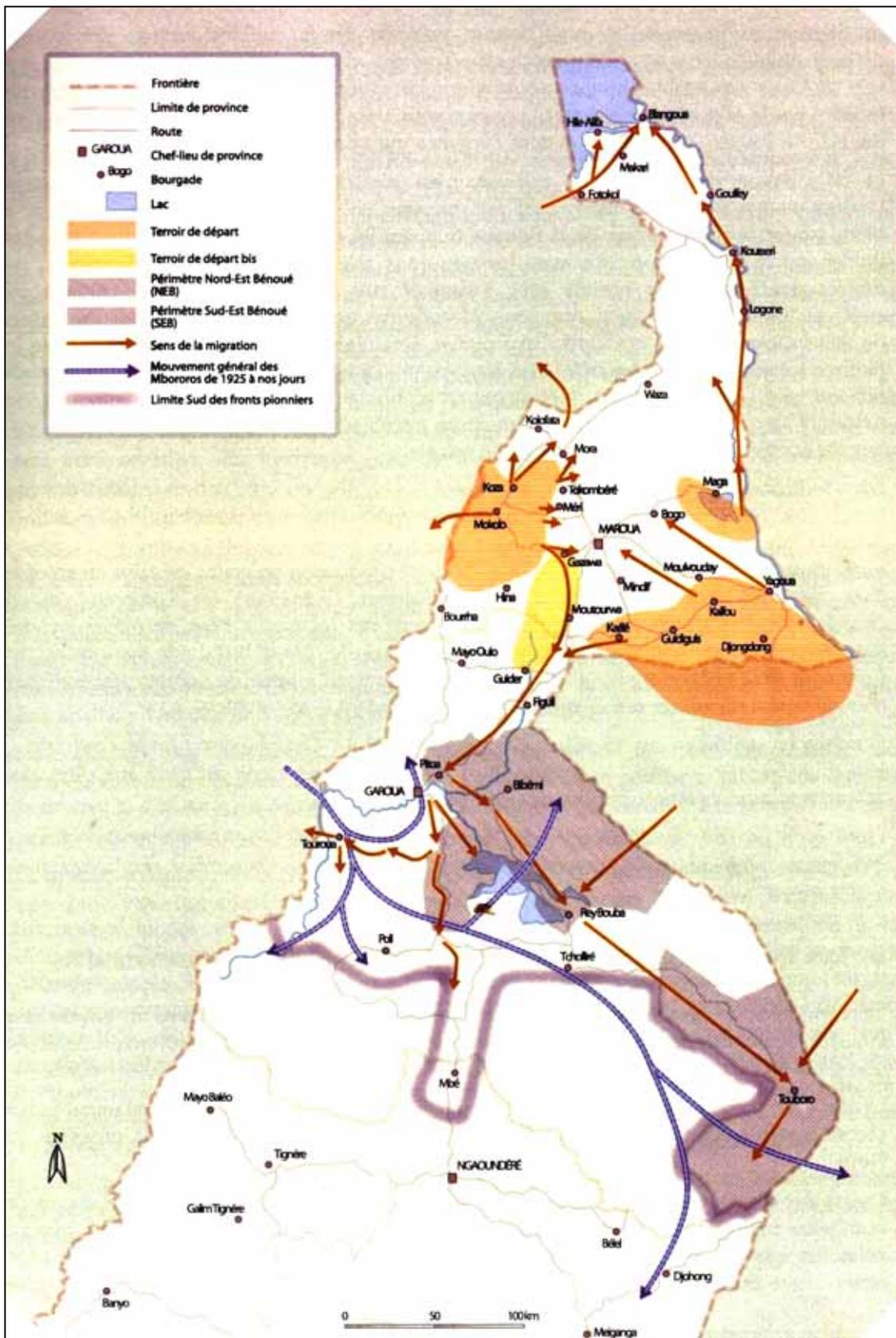
Un flux migratoire continu

L'histoire du peuplement du Nord du Cameroun est liée au relief et aux unités géographiques. Les montagnes (monts Mandara) ont constitué des refuges pour les populations animistes face à l'avancée des guerriers Peuls au XIX^e siècle, d'où la saturation actuelle de cette zone et la compétition entre aires pastorales et agricoles. Le déséquilibre démographique est marqué entre la province de l'Extrême-Nord à forte densité de population (50 à 80 habitants/km² en moyenne) et celle du Nord sous-peuplée (18 habitants/km²). A ces variations de densité de population, correspondent des variations du taux d'occupation des terres agricoles et de charges animales.

Avant les années 1970, le bassin de la Bénoué était un vaste ensemble sous-peuplé. La superficie était d'environ 70 000 km² et la densité de la population était d'environ 2 habitants/km² (Boulet, 1972). Aujourd'hui, l'accroissement démographique (3% par an environ) a augmenté la pression foncière dans les zones peuplées et provoqué le développement de fronts pionniers dans les zones les moins denses. Ainsi, les vastes pâturages du bassin de la Bénoué, terrains de prédilection des nomades Mbororo, sont devenus des zones d'immigration depuis les années 1960. Plusieurs projets permirent de déplacer des populations de la province de l'Extrême-Nord vers celle du Nord (Beauvilain, 1980 ; Ndembou, 1998) (Carte 1). L'immigration constitue donc plus de la moitié du croît de la population rurale. Elle s'est faite le long des axes routiers par les agriculteurs migrants² avec l'appui des pouvoirs publics³ et de la SODECOTON.

² Les éleveurs se sont mis à l'agriculture mais leur impact en terme de défrichement de la savane est très faible comparé à celui des agriculteurs.

³ Après les projets NEB et SEB dans années 80, le PDOB (Projet de Développement de l'Ouest Bénoué) a contribué à équiper la partie ouest de la province du Nord au début des années 2000 (hydraulique, école, piste de désenclavement) mais n'installait pas de nouveaux migrants.



Carte 1. Mouvements migratoires au Nord du Cameroun

Source : Hamadou O., Seignobos C. et al (2002)

Tableau I. Investissements de l'Etat pour stimuler les migrations dans le bassin de la Bénoué

	Routes	Ecoles	Centres santé	Postes agricoles	Centres vétérinaires	Entrepôts graines	Parcs de vaccination	Forages	Personnes déplacées	Coûts (Fcfa)
1974-78	307 km	24	3	3	1	15	4	70	10 000	1 640 000 000
1978-80		15	5		2	3		30	10 000	17 414 000 000
1981-86	Construction du barrage de Lagdo et phase de migration spontanée : + de 20 000 personnes sont concernées									3 500 000 000

Source : Compilation à partir de Koulandi (2006)

En effet, quelques années après l'indépendance en 1960, l'administration se donne pour tâche principale de corriger l'inégale répartition de la population dans les deux provinces septentrionales (Nord et Extrême-Nord) par rapport aux ressources naturelles disponibles (terres cultivables, eau pluviale). Elle s'y emploie en « favorisant et même en provoquant les déplacements » de certains groupes ruraux qui se trouvaient nombreux sur des espaces pauvres et exigus de la province de l'Extrême-Nord. C'est le cas entre 1954 et 1963 des projets de descente forcée des populations des Monts-Mandara dans les plaines du Diamaré. C'est aussi le cas entre 1966 et 1973 d'une migration stimulée ou canalisée pour la colonisation du Centre-Nord, de Guider à Mbé par les Fali, les Guider, les Guiziga et les Moundang. Ce sont enfin les migrations organisées entre 1974 et 1986 respectivement par les projets NEB⁴ (Nord-Est Bénoué) et SEB (Sud-Est Bénoué) vers la vallée de la Bénoué pour des populations essentiellement de l'Extrême-Nord afin de mettre en valeur par l'agriculture les disponibilités foncières et alimenter les usines de la SODECOTON⁵ (Société de Développement de Coton du Cameroun) dont le siège a été déplacé de Kaélé à Garoua en 1974. A partir de 1986, l'Etat à travers divers projets de développement, la SODECOTON et des ONG (Organisation Non-Gouvernementale), finance la construction d'infrastructures (points d'eau, centres de santé, écoles...), la réfection des anciennes pistes à bétail et pistes rurales, ou l'ouverture de nouvelles pistes (appelée « pénétrantes ») à partir d'un axe principal, jusqu'à un site éventuel d'installation des populations, afin de stimuler leurs déplacements (Tableau I). Ce qui, selon Seignobos (2002) fait toujours courir le risque pour les zones d'accueil d'une « crise migratoire » car les seuils d'acceptabilité n'ont jamais été définis ni par les responsables de projets ni par les administrations concernées.

Ainsi, la population est passée de 300 000 habitants en 1968 à 448 000 en 1976 et 832 165 en 1987 (Koulandi, 2006). Pendant onze ans, la population a fortement augmenté, passant de 832 165 en 1987 (chiffres du recensement démographique national de la même année) à 1 600 000 habitants en 1998 (estimation de Nanko, 1998). Même si quelques pistes à bétail ont été délimitées, on peut considérer que l'élevage et surtout celui des éleveurs Mbororo a été peu pris en compte dans l'aménagement des zones de front pionnier. Cette option « agricole » de l'aménagement du bassin de la Bénoué va conditionner l'avenir de l'élevage dans cette région.

Une organisation sociale basée sur des chefferies traditionnelles anciennes

L'organisation sociale au Nord du Cameroun est calquée sur le modèle en vigueur dans les *lamidat* peuls (annexe 3), importé du Bornou au Nigeria (Ndembou, 1998). Elle est

⁴ Décret n° 73/50 du 09 février 1973.

⁵ Société de Développement de Coton du Cameroun, société dont l'actionnaire majoritaire est l'Etat du Cameroun Créée par le décret 74/457 du 10 mars 1974.

structurée autour d'un pouvoir central : la *faada* (Assemblée des conseillers et des ministres ou *Sarkis*) qui est la cour du *laamii'do*, autorité supérieure d'ethnie peule qui est à la tête du territoire qu'il administre, le *lamidat*. Ce dernier est divisé en *ar'do* qui sont des territoires comprenant plusieurs villages. Le village (*wuro*) est la plus petite unité administrative traditionnelle commandée par le *jawro*, l'équivalent du chef de village (Figure 2).

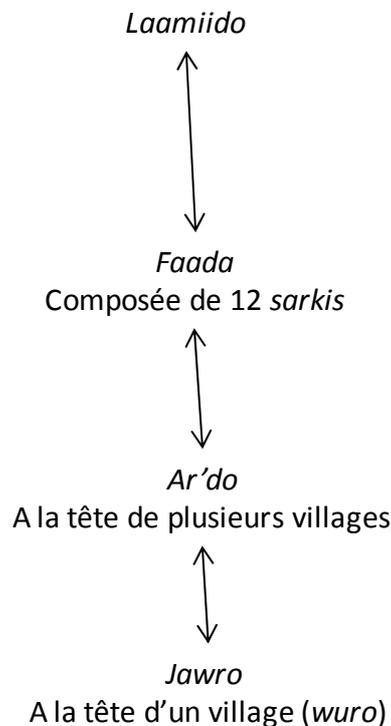


Figure 2. Structuration simplifiée de la chefferie dans le lamidat de Tchéboa

La *faada* est composée de plusieurs hauts dignitaires foulbé qui ont des postes politiques et de dignitaires *matchube* qui ont des fonctions plus techniques et assistent quotidiennement le *laamii'do* dans ses multiples tâches. Le corps des dignitaires comprend les descendants des lignages les plus anciens des fulbés. Le corps des dignitaires *matchube* comprend les représentants des peuples autochtones de statut libre, en même temps que les affranchis d'origines diverses.

Bien que les peuls soient minoritaires dans un *lamidat* du fait principalement des flux migratoires récents, ils constituent la population détentrice du pouvoir traditionnel, notamment le pouvoir foncier. Ainsi, même si la législation foncière camerounaise existe depuis 1932, elle n'empêche pas la domination du droit coutumier en zone rurale comme le note l'ORSTOM (1984) : « *la terre appartient au laamii'do qui en concède l'usage à ses sujets à condition de payer la zakkat* ». Concrètement, aucun migrant ne peut défricher une parcelle ni s'approprier le foncier sans l'autorisation du chef du village qui représente le *laamii'do*. Par contre, il bénéficie d'un droit d'usage et peut même mettre ses parcelles en location.

L'*ar'do* gère pour le compte du *laamii'do* le territoire placé sous son autorité. Il distribue les terres à ceux qui en font la demande contre des biens en nature ou en argent à la récolte dont une partie va au *laamii'do*. Il collecte les impôts et diverses taxes sur les produits agricoles et pastoraux (*zakkat*). Ceci constitue le moyen le plus efficace de

gestion des terres. Il gère entre autres les pâturages et rend justice. Il rend compte régulièrement au *laamii'do* et à la *faada*. Les affaires qui dépassent ses compétences (crime, vol de bétail etc.) sont transférées au *laamii'do*.

Le *jawro* gère les affaires locales de moindre importance. Il distribue les terres à ceux qui en font la demande. Il rend compte de ses activités au *laamii'do* dans les circonstances exceptionnelles. Les affaires dépassant sa compétence sont transférées au *laamii'do*.

Avec ce dispositif de commandement, le *laamii'do* contrôle les entrées et les sorties des personnes qui mettent en œuvre des activités dans son territoire et nul ne peut résider dans son *lamidat* à son insu. Le fait de résider fait du résident son « sujet ». Ainsi, toute exploitation des ressources dans son *lamidat* suppose des obligations avec le *jawro* ou *ar'do* et le *laamii'do*. Cette capacité à contrôler la totalité de son territoire au besoin par la force et le recours à des hommes armés, constitue la principale force du *laamii'do*.

Jusque vers le milieu des années 1960, la province du Nord du Cameroun était peuplé en majorité de Fulbé et de groupes « fulbésisés », de Bornouans, d'Haoussa et de peuples traditionnellement non islamisés (Fali, Laka, Mboum...). Aujourd'hui, dans de nombreux villages, la population non islamisée surpasse les Fulbés en nombre avec l'afflux des migrants de la province de l'Extrême-Nord et du Tchad. Ces populations sont réfractaires à l'islam, peu structurées et l'autorité dominante s'exerce au niveau de la famille, même s'il existe des organisations collectives au niveau du village.

Un système de production dominant à base de coton et de cultures vivrières

Les producteurs de coton sont majoritaires. Dans les villages de référence du Pôle de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC), l'exploitation moyenne se compose de cinq à six personnes (Havard et Abakar, 2002). L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 43 ans et 10% d'entre eux sont des femmes, généralement des veuves et des divorcées. La superficie cultivée est réduite (2,2 ha) et stable d'une année à l'autre. L'élevage et la traction animale progressent lentement : 35% des chefs d'exploitation sont propriétaires d'attelages (paires de bœufs ou ânes). Les échanges de travail entre les exploitations sont très fréquents. La productivité du travail est relativement faible (0,7 à 0,8 ha/actif). Le chef d'exploitation et les membres de l'exploitation mènent régulièrement des activités extra-agricoles pendant la saison sèche (novembre à avril). Les rendements observés sont relativement faibles : 950 kg/ha de coton, 2 100 kg/ha de maïs, 850 kg/ha de sorgho, etc. La fumure minérale est utilisée principalement sur le coton (110 kg/ha d'engrais complet et 25 kg/ha d'urée) et sur le maïs (90 kg/ha d'engrais complet et 80 kg/ha d'urée). L'engrais complet contient de l'azote (N), du phosphore (P) et du potassium (K) ; les formules vulgarisées en pourcentage de N-P-K sont : 15-20-15 et 22-10-15. L'urée vulgarisée contient 46% d'azote.

La production en céréales dans la zone de référence du PRASAC est estimée à 210 kg par personne et par an, tout juste supérieure aux besoins estimés par la FAO (entre 150 et 200 kg/personne/an). En s'appuyant sur ces chiffres, Djamen et *al.*, (2003) montrent que 45% à 60% des paysans ne produisent pas suffisamment de céréales pour nourrir leur famille. La valeur monétaire des productions (revenus monétaires, plus autoconsommation et dons) est évaluée entre 370 000 et 450 000 Fcfa par exploitation et par an. 85 à 90% des exploitants cultivent du coton. L'assolement est relativement stable : 30 à 33% de coton, 47 à 57% de céréales (sorgho, maïs et riz), 11 à 17% de légumineuses (arachide et niébé)

et 2 à 5% de cultures diverses (macabo, oignon, manioc, cultures légumières, etc.). Le niébé est souvent cultivé en association avec le coton et l'arachide avec le sorgho. Le chef d'exploitation gère 85% des superficies cultivées, surtout des céréales et du coton. Les femmes gèrent 10% des superficies, surtout de l'arachide et du coton. Les autres membres de la famille (fils, fille, frère, etc.) gèrent 5%, du coton essentiellement. Les variations importantes des prix des céréales sur une année et entre les années ont des répercussions directes sur les assolements. Ainsi, en 2000, le faible prix des céréales en fin de saison sèche s'est traduit l'année suivante par une diminution des superficies en céréales de 1,2 ha à 1 ha par exploitation ; diminution compensée par une augmentation des superficies en coton et en arachide.

Les Mbororo quant à eux pratiquent une agriculture de subsistance sur de surfaces comprises entre 3 et 5 ha en moyenne par exploitation, en général du maïs et une part marginale de sorgho pluvial *mbayeeri*. Ce sont en majorité des *Djaafun* qui sont beaucoup plus proches des villes et des villages essentiellement sédentarisés. Ils utilisent une main-d'œuvre abondante. C'est un phénomène assez récent dans le bassin de la Bénoué (15 à 20 ans).

Un système d'élevage diversifié en fonction des différentes zones

Trois systèmes d'élevage cohabitent (Dugué et al., 1994) :

1. Le système d'élevage sédentaire se caractérise par la cohabitation de l'agriculture et l'élevage. On trouve ce type d'éleveurs dans tout le bassin de production cotonnier. Ce sont des agro-éleveurs très diversifiés qui produisent et vendent du coton, du maïs, du sorgho, du niébé et parfois des fruits et légumes. L'aire de pâturage de leurs animaux s'étend sur un rayon de 10 kilomètres autour du lieu de résidence. Le gardiennage se fait par un membre de la famille ou un salarié. Les résidus de récolte disponibles et les sous-produits agricoles et agro-industriels, comme le tourteau de coton, sont très utilisés. Ces agro-éleveurs pratiquent la culture attelée et complètent l'alimentation de leurs animaux avec du sel de cuisine et du sel gemme. Le développement de ce type d'élevage est principalement dû au revenu provenant du coton, des cultures d'oignon ou du riz. Le cheptel bovin par propriétaire est généralement faible, allant d'une paire de bœufs de trait à un petit troupeau de 10 à 20 têtes.

2. Le système d'élevage semi-sédentaire est conduit par des agro-éleveurs peuls. La plupart d'entre eux produisent du mil, du sorgho repiqué de saison sèche ou *muskuwaari* et du maïs pour leur propre consommation. Ils attendent la récolte du *muskuwaari* pour faire paître les chaumes. Après ce pacage, ils vont vers les plaines inondables (*yaere*) et vers les points d'eau dans les autres zones. La distance moyenne de leurs déplacements est de 10 à 30 kilomètres. L'élevage est leur principale activité, et ils exercent à moindre degré une activité agricole essentiellement vivrière. Ces agro-éleveurs peuls utilisent une main-d'œuvre en partie familiale pour le gardiennage des troupeaux et une main-d'œuvre salariée pour les cultures. Ils complètent l'alimentation de leurs animaux avec des résidus de récolte et du sel.

3. Enfin, le système d'élevage transhumant pratiqué par les Mbororo est dominant en effectif de bovins. C'est un système d'élevage extensif, utilisateur de parcours, c'est-à-dire « entièrement dépendant des ressources naturelles, notamment de l'eau, du fourrage et des possibilités de leur environnement » (Bognetteau-Verlinden et al., 1994) mais aussi des résidus de récolte et de la vaine pâture. Les animaux sont nourris lors de

cheminements journaliers et conduits de pâturage en pâturage par un berger. Ce système est basé sur une migration des animaux et des hommes suivant les saisons. Ces deux types de déplacements entre des pâturages de saison des pluies et des pâturages de saison sèche peuvent se faire selon une amplitude très variable. Les éleveurs se déplacent vers de nouveaux pâturages en saison sèche, à la recherche de pâturages restés humides. La distance moyenne de leur déplacement est de 30 à 90 km et les départs s'échelonnent d'octobre à décembre. Une vague tardive transhume vers les mois de janvier ou février. Ils sont nombreux dans la province du Nord et ils se déplacent avec tout leur troupeau, toute leur famille et ne s'adonnent pas à l'agriculture. La diversification des revenus se fait à travers la composition de troupeaux mixtes de bovins et d'ovins. Ils complètent l'alimentation souvent des animaux avec du sel gemme et du sel et les vermifugent régulièrement. Le gardiennage des troupeaux est de type familial.

Des éleveurs mbororo de plus en plus nombreux

Les Mbororo représentent l'une des composantes de la communauté peulh. Avec le temps, les foulbé sédentaires ont fini par les appeler « mbororo » ou « *Fulbe ladde* » (peulh de la brousse). Leur plus forte concentration se trouve au Nord du Cameroun. Ils font des déplacements entre les départements de la Bénoué, du Mayo Rey, du Faro, de la Vina dans la province de l'Adamaoua, et en fonction des saisons, d'autres se rendent au Nord du Nigeria, au Tchad ou en République Centrafricaine à la recherche des pâturages. Ils communiquent régulièrement entre eux les jours de marché où chaque clan envoie un représentant pour transmettre et en retour recueillir des nouvelles des autres communautés. Ces mouvements sont coordonnés sous l'œil vigilant du Chef Spirituel. Ils se subdivisent en trois groupes, se distinguant surtout par les races bovines qu'ils élèvent, miroirs des groupes humains (Boutrais, 1995). Mais ils ont en commun la particularité d'élever des animaux de grand format, dont les exigences alimentaires motivent leur grande mobilité.

1. Les *Djaafun* furent les premiers à s'installer sur les plateaux camerounais, antériorité dont ils retirent encore quelque prestige. Ce sont en effet les éleveurs les plus « urbains » et les moins mobiles. Ils possèdent des animaux de petite taille (*gudaali*) à proximité de Garoua et disséminés sur les bords de la Bénoué où les femmes commercialisent activement leurs produits laitiers (Reiss et al., 2002). Selon ces auteurs, les *Djaafun* avaient des animaux à robe rouge de plus grand format et ce changement de race indique que leur mode de vie n'a pas sensiblement changé dans les seules dernières décennies. Leur attrait pour les zones urbaines de consommation et la diversification des activités agricoles n'est pas un fait récent. Dans leurs pratiques d'élevage, les *Djaafun* limitent autant que possible les mouvements des troupeaux et tentent de conserver la plus grande part des effectifs en production laitière sur les lieux du domicile. Le reste du cheptel est assez mobile et même si les animaux supportent des conditions difficiles, les déplacements en quête de la pousse de l'herbe au moment des premières pluies sont assez systématiques; d'autres éloignent aussi les troupeaux de l'habitat pendant de plus longues périodes. Ils tentent aujourd'hui de faire front aux pressions des agriculteurs en cultivant intensément, de façon à matérialiser leur emprise sur les espaces qu'ils revendiquent en qualité de premiers occupants. Leur installation est en effet antérieure à celle des agriculteurs de l'Extrême-Nord et remonte déjà à 15 ou 20 ans. Ils pratiquent une agriculture « d'entreprise » et rémunèrent même les bergers tupuri ou massa de l'Extrême-Nord qui se font saisonniers. Leurs revendications territoriales sont très fortes et les zones

d'installation qui leur sont réservées (*hurum*) sont précisément délimitées par les autorités coutumières.

2. Les *Daneedji* comme leur nom l'indique possèdent systématiquement des animaux à robe blanche. Ces animaux de grand format sont appelés *Mboroodji*. Les animaux à robe rouge *boodeeji* sont dits davantage sélectifs ; les *bokolos* sont particulièrement exigeants et la recherche de conditions optimales d'élevage rassemble les éleveurs qui travaillent avec ces races de bétail de grande corpulence. Les *daneeki* commercialisent cependant leur production laitière et gravitent autour des villages. Les *woodaabe* sont moins attachés à la vente du lait.

Les transhumances d'assez grande amplitude sont systématiques, ces éleveurs sont très spécialisés dans leur activité et seuls les plus anciens aspirent à imiter les *djaafun* en s'installant à proximité des villages et en développant des activités agricoles. Les activités pastorales en revanche ne sont jamais déléguées. Leurs animaux ne répondent qu'à leurs maîtres dont la vie pastorale est au cœur des préoccupations.

L'autre préoccupation de ces éleveurs *woodaabe*, est de clarifier la question de la traversée des zones de chasse pour transhumer vers le Sud. Ces déplacements prêtent toujours à des transactions avec les gardes chasses qui n'offrent pas beaucoup de garanties lorsque les éleveurs sont interpellés dans les limites de ces zones cynégétiques.

Comme toutes les sociétés peules, les sociétés pastorales mbororo sont très hiérarchisées (Reiss et al., 2002). En effet, des unités familiales rassemblées autour d'un ou plusieurs troupeaux, évoluent ensemble et forment le *toccal* conduit par un *ar'do*⁶ qui joue le rôle de protecteur, de conciliateur et d'intermédiaire vis-à-vis du monde extérieur. L'origine généalogique et le charisme de certaines personnes leur confèrent la légitimité de représenter l'ensemble du lignage ou une partie de celui-ci qui rassemble plusieurs *toccal*. Leur titre est alors celui de *laamii'do*. Ces responsables prêtent allégeance au *laamii'do* peul sédentaire, souverain absolu de l'ensemble du territoire coutumier. Celui-ci exerce une pression fiscale occulte sur les lignages d'éleveurs mbororo, en contrepartie des droits d'accès offerts sur ses terres. Les modalités de séjour, d'installation et d'expropriation sont fixées par le *sarkin saanu*, responsable coutumier de l'élevage auprès du *laamii'do* Peul.

Au sein des lignages, les éleveurs mbororo apparaissent extrêmement solidaires et leurs richesses structurent avant tout l'organisation sociale avant de profiter aux individus qui les détiennent. En vertu du *pulaaku* (code de conduite des peuls)⁷, les relations sont fondées sur une moralité rarement transgressée à laquelle les éleveurs de brousse sont particulièrement attachés (Bocquené, 1986 ; Labatut et Issa, 1974). La vie sociale est constamment balisée par le jugement des pairs sur les agissements et comportements des membres du groupe. Gausset (2003) relève que la liberté est un aspect important du *pulaaku*. Pour cet auteur, le fulbé se définit par opposition aux populations locales qu'il

⁶ Littéralement, *ar'do* signifie « un homme qui marche devant ses personnes et le bétail ». Avant d'être intégré dans une organisation de pouvoir étendu, l'*ar'do* était le chef du groupe des éleveurs. Avec la restriction des espaces de pâturage, chaque famille a dû chercher son propre espace pour son bétail. Lorsque le processus de sédentarisation s'est amorcé, chaque *ar'do* est devenu un *laamii'do*, qui signifie souverain régissant un secteur géographique. L'espace a été structuré selon une organisation de puissance : le *laamii'do* est désormais le commandant d'un territoire appelé *tuutawal* ou du *lamidat* dans la littérature française du Nord Cameroun. Toutes les terres cultivées ou non lui appartiennent (Koulandi, 2006).

⁷ C'est un code social et moral, mais aussi un système de pression psychique dont les valeurs principales sont la résignation, l'intelligence, le courage, l'austérité, le sang-froid et l'absence de spontanéité (Schilder, 1994).

décrit comme laides, grossières, païennes, de pauvres agriculteurs sédentaires et esclaves. La plupart de ces critères font référence à la liberté : forte capacité de contrôle de leurs émotions et de leurs besoins physiques, absence de superstition, liberté de déplacement avec le bétail. (Gausset, 2003). Les lignages des *woodaabe* disposent d'ailleurs de personnalités morales, les *gerema* qui sont chargés de faire respecter le *pulaaku*. Leur plus haut responsable est le *laamii'do pulaaku* qui dispose d'au moins deux représentants dans chaque chefferie peule sédentaire. Il s'agit d'une seule personnalité pour tous les *woodaabe*. Il peut être consulté indifféremment dans les trois pays où les lignages sont dispersés (Nigeria, Cameroun et Centrafrique).

La plupart des lignages aujourd'hui présents situent leur entrée lors d'un transit par le *Lamidat* de Demsa, il y a de cela 15 à 20 ans⁸. Leur dispersion s'est poursuivie vers le sud de Garoua ou vers les pays voisins. Les statistiques du Ministère de l'élevage ainsi que les témoignages des *sarkin saanou*, font état d'une forte diminution de plus de 50% des effectifs du *Lamidat* de Tchéboa depuis le début des années 90. A cause de leur permanente mobilité à la fois pour la recherche de pâturage et d'eau, mais aussi pour fuir les exactions des coupeurs de route, il est difficile de donner un chiffre précis sur les effectifs des Mbororo au Nord du Cameroun. L'Association pour la Promotion et le Développement Economique et Social (*Hore Pulaaku*) a avancé en 2006 le chiffre de plus de 500 000 Mbororo repartis en 52 clans.

La zone d'étude se caractérise par un peuplement complexe d'agriculteurs et d'éleveurs sous l'autorité des Peuls. Elle est caractérisée par une histoire ancienne sous l'influence des chefferies peules, une histoire récente avec l'introduction du coton et les migrations et entre ces deux phases, l'arrivée et la fixation des Mbororo. D'où les difficultés aujourd'hui de faire cohabiter des populations rurales aux systèmes de production, pratiques et références socioculturelles très différentes.

⁸ Mais les Mbororo sont arrivés depuis bien longtemps en Adamaoua et à l'Ouest du Cameroun

Organisation de la thèse

La thèse est organisée autour de cinq chapitres.

Le premier chapitre consacré à la problématique et la méthodologie situe le contexte ayant conduit à la mutation de l'élevage mobile dans le monde en général et au Nord du Cameroun en particulier. Il débouche sur les questions, objectifs et hypothèses de recherche et s'achève par la présentation du cadre conceptuel et opérationnel.

A partir du *deuxième chapitre* sont présentés les résultats de nos recherches avec notamment l'organisation et l'utilisation des territoires de vie et d'activité des éleveurs où s'articulent les modes d'occupation de l'espace et de gestion des pâturages et des troupeaux.

Le troisième chapitre rend compte de l'organisation des activités productives menées par les éleveurs ainsi que l'évolution des modes d'accès au capital bovin, de l'organisation de l'activité pastorale et de la pratique de l'agriculture.

Le quatrième chapitre traite de la pertinence économique et sociale de la fixation de l'élevage avec les résultats économiques, les intérêts et enjeux de la fixation et l'évolution des conflits et de leurs modes de résolutions.

Le cinquième chapitre s'interroge sur l'avenir des nouveaux systèmes agro-pastoraux des éleveurs en termes de durabilité environnementale, économique, sociale. Il se termine par l'analyse des perturbations que provoque dans un contexte récent d'insécurité foncière et physique (prises d'otage et rançons). Les perspectives de l'élevage au Nord du Cameroun sont abordées en conclusion.

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

1. CADRE CONTEXTUEL : MUTATION DE L'ELEVAGE MOBILE AU 21E SIECLE

L'élevage mobile, bien que très important dans certaines parties du monde, est en régression constante.

1.1. L'élevage mobile dans le monde

1.1.1. Une activité importante

Les peuples nomades représentent environ quatre-vingt-dix millions d'individus (1,5% de la population mondiale) au sein d'une soixantaine de groupe différents (Bonte et Guillaume, 1998). Ils sont les derniers représentants d'un mode de vie ancestral qui a été celui de 90% de l'humanité depuis la nuit des temps.

La production pastorale extensive se pratique sur environ 25% des terres du monde, en partant des milieux arides et semi-arides africains (66% de la surface totale du continent) et de la Péninsule Arabique, jusqu'aux zones montagneuses d'Asie et d'Amérique Latine (Nori et Davies, 2007). Jusqu'à une époque récente, il était présent sur tous les continents, et il en reste encore des traces aujourd'hui, par exemple dans le Sud de la France, où les troupeaux ovins sont acheminés chaque été par camion vers les zones plus fraîches du sud du Massif Central et des Alpes. Dans beaucoup de pays à travers le monde, les pasteurs mobiles constituent ainsi une importante minorité. Quelques fois, il s'agit d'une minorité ethnique. Les chiffres précis sont difficiles à trouver, mais sur la base de l'ensemble des types de mobilité, le nombre de pasteurs nomades et transhumants est estimé entre 100 et 200 millions de personnes (FAO, 2003) sans parler des agro-pasteurs (sédentaires) dont le nombre est en constante évolution à la baisse. Les systèmes pastoraux dans leur ensemble sont importants pour la société mondiale, car ils assurent la subsistance des éleveurs, apportent de grandes quantités de produits alimentaires et non alimentaires qui jouent un rôle capital en termes de sécurité alimentaire locale, et contribuent de manière significative aux économies nationales des pays pauvres (Nori et Davies, 2007).

1.1.2. Une part importante dans de nombreuses économies nationales

La contribution du pastoralisme est très importante dans certains pays, mais difficile à évaluer, car les statistiques agricoles officielles ne distinguent généralement pas les groupes sociaux ou les systèmes de production (Hatfield et Davies, 2006). Certains pays dépendent fortement de l'élevage mobile. C'est le cas du Kazakhstan qui a connu 15 années de remous politiques et économiques, mais dont le secteur de l'élevage, qui se trouve de manière prédominante dans les milieux arides, fournit 42% du produit intérieur brut (PIB) agricole (World Bank, 2005). De même en Mongolie, l'élevage pastoral produit environ un tiers du PIB et représente 32% du revenu des exportations (PNUD, 2003).

En Ouganda, les pasteurs et petits propriétaires de bétail contribuent à hauteur de 8,5% du PIB, représentant ainsi la quatrième plus grande source de rentrée de devises (Muhereza et Ossiya, 2004). En Ethiopie, le secteur de l'élevage pastoral contribue à plus de 20% du PIB et le pourcentage est probablement plus élevé si d'autres valeurs intermédiaires de l'élevage (cuir...) sont évaluées de manière plus adéquate (Aklilu, 2002). Le secteur de l'industrie du cuir représente la deuxième plus grande source de rentrée de devises de

l’Ethiopie après le café. En 1998 uniquement, le pays a exporté pour 41 millions de dollars américains de cuir et produits du cuir, prioritairement vers l’Europe, l’Asie, et le Moyen Orient (STAT-USA, 2005).

Au Cameroun, la part de l’élevage dans le PIB est sous-estimée de façon chronique car les fonctions de l’élevage ne sont pas toutes prises en compte. La part du secteur dans l’économie nationale était estimée en 1997/98 à 117 milliards de Fcfa, soit près de 2% du PIB (MINEFI, 1999), la contribution de l’élevage bovin étant de 58% et celle des petits ruminants de 15%. (CIRAD-EMVT/BDPA-SCETagri, 1995). Le secteur de l’élevage et des pêches procure des revenus directs ou indirects à 30% de la population rurale (Labonne et *al.*, 2003).

Néanmoins, la tendance actuelle est à une diminution de la proportion de l’élevage transhumant dans la production animale du pays au profit des productions animales sédentarisées. Cette diminution est corrélative de l’accroissement de place prise par l’agriculture et de l’augmentation de la densité humaine, rendant les terres disponibles pour l’élevage transhumant plus rares.

Le pastoralisme ou l’élevage transhumant permettent de valoriser des espaces qu’aucune autre activité humaine ne pourrait valoriser, principalement les zones semi arides et les zones peu peuplées avec faiblesse des infrastructures (routes, etc.), car les pasteurs ont la capacité de déplacer avec eux leur capital « outil de production » et les produits obtenus (le bétail qui sera mis en vente), ce que ne peut pas faire l’agriculteur.

Le système d’élevage mobile sous forte contrainte au Nord du Cameroun

Au Nord du Cameroun, une succession de pressions et d’événements à la fois intérieurs et extérieurs à l’élevage sont intervenus dans la vie des éleveurs mobile depuis une trentaine d’année (Figure 3). A la multifonctionnalité de l’espace régional, s’ajoutent les problèmes d’insécurité que connaissent aujourd’hui les éleveurs mbororo, modifiant l’ensemble de leurs systèmes et structures d’élevage.

1.1.3. Réduction des surfaces pâturables

Les surfaces pâturables et les ressources alimentaires pour le bétail sont en constante réduction à cause de l’augmentation des effectifs des bovins, de l’accroissement des surfaces cultivées et de l’extension de la surface consacrée aux zones d’intérêts cynégétiques et parcs nationaux.

1.1.3.1. Accroissement des surfaces cultivées à cause des migrations d’agriculteurs

Au nord du Cameroun, la pression sur les zones de parcours naturels s’est accrue depuis plus de 50 ans du fait d’une augmentation importante de la population et donc de la surface mise en culture (Figure 4).

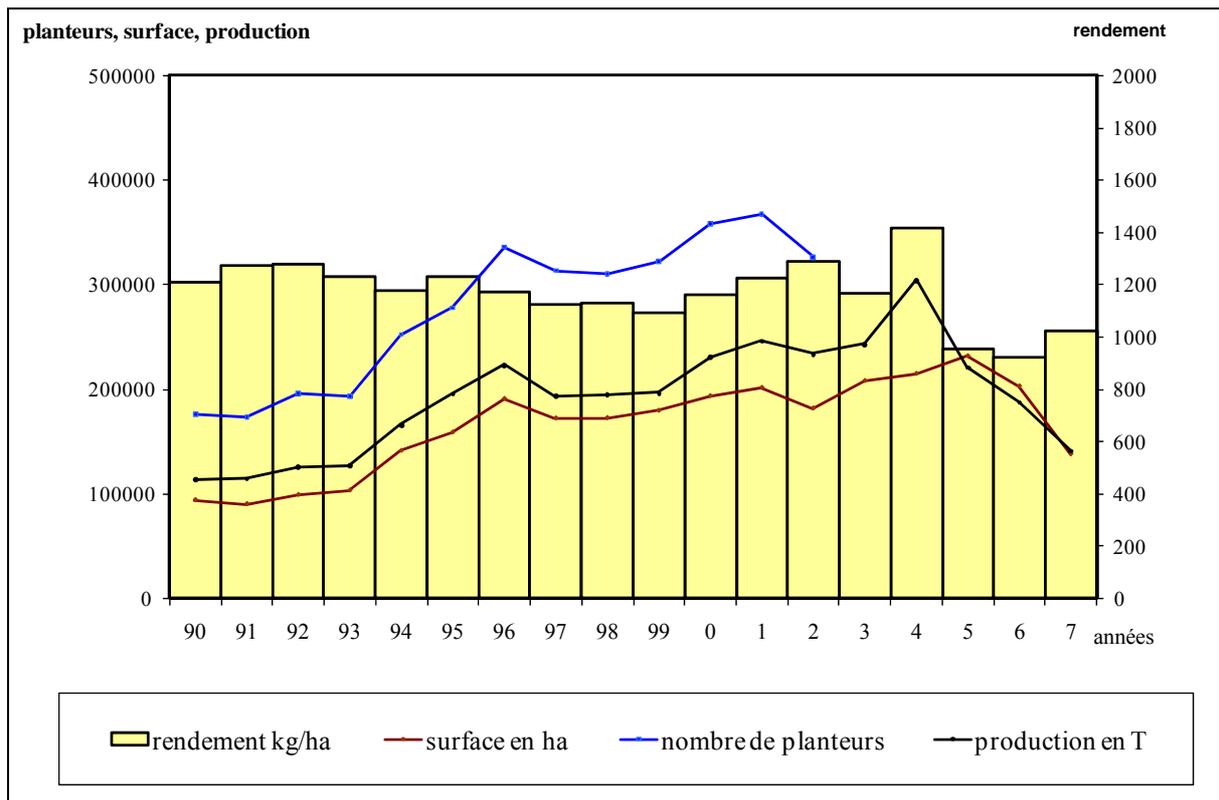


Figure 3. Evolution des surfaces et du nombre de producteurs de coton de 1950 à 2007 dans la province du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun

Source : SODECOTON (2007)

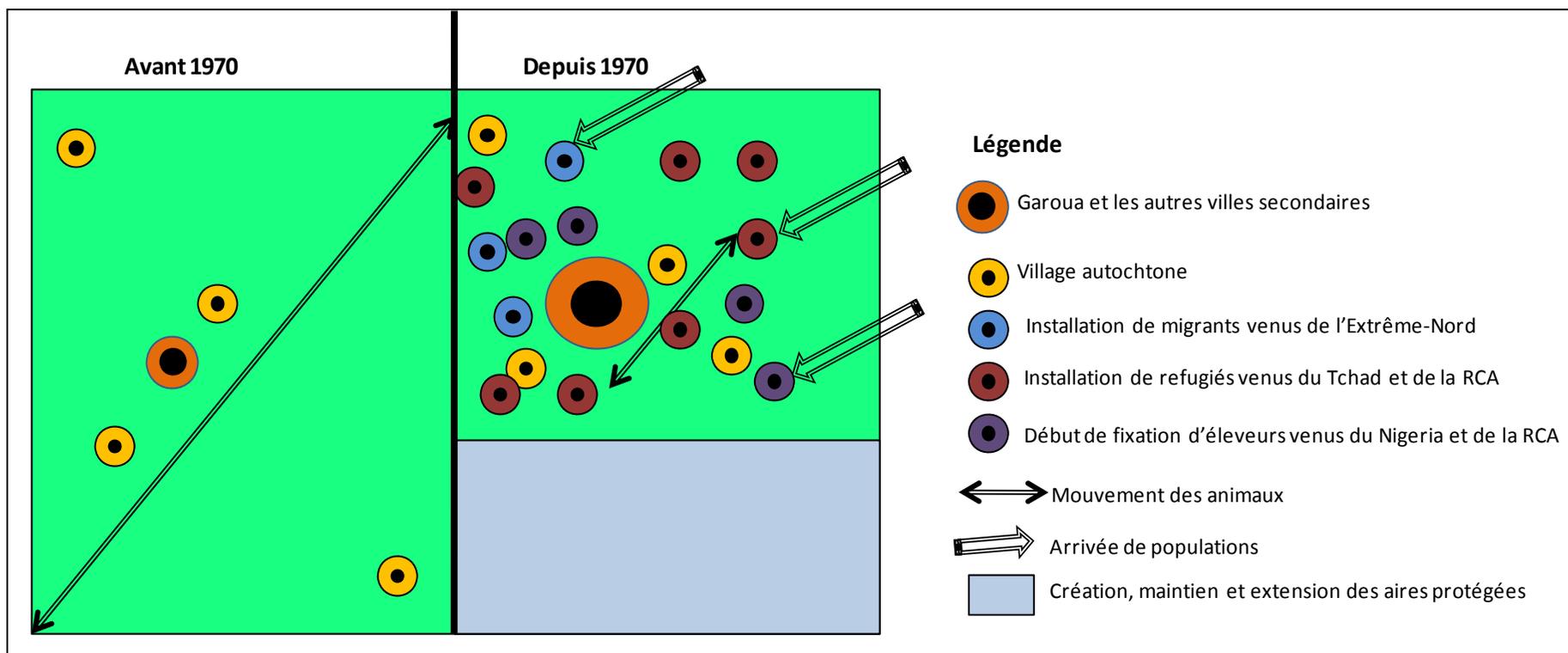


Figure 4. Modélisation de l'évolution de l'occupation de l'espace dans la province du Nord du Cameroun

Source : Kossoumna Liba'a Natali (2008)

Les surfaces en coton sont passées de quelques milliers d'ha en 1950 à près de 100 000 ha en 1970. Le début des années 1970, marqué par une baisse des prix du coton et la sécheresse de 1973, correspond à la première crise cotonnière dont les paysans se souviennent bien. Cela s'est traduit par une baisse de la production du coton et des rendements. En 1974, les superficies sont ramenées à environ 65 000 ha. Entre 1974 et 1983-1984, les superficies stagnent, mais les paysans intensifient la culture du coton avec l'apport systématique d'engrais chimiques et des traitements insecticides, la lutte phytosanitaire, le recours aux semences sélectionnées et la culture en blocs afin de renforcer l'efficacité des traitements. Entre 1983-1984 et 1993, malgré des conditions moins favorables de production (chute des prix du coton), les superficies et la production augmentent légèrement. En 1992/1993, 193 000 planteurs cultivent 99 000 ha (superficie cultivée en 1970) et produisent 125 000 tonnes. À partir des années 1987 et 1988, les groupements villageois pré-coopératifs deviennent des Associations villageoises de producteurs. En 1992/1993, la Sodécoton dénombre un peu moins de 1000 associations villageoises.

Ces multiples utilisateurs ont des modes d'usages de la ressource souvent très différents, aux statuts très divers, justifiés ou non par des droits d'usage qui peuvent être en total contradiction les uns par rapport aux autres. Sans plan d'installation et de gestion des terres, les attributions foncières aux migrants ont été gérées par les autorités coutumières villageoises. Ces fronts pionniers ont été rapidement mis en culture avec abandon de la jachère, passage à la culture continue et peu de transferts de fertilité des parcours vers les terres cultivées du fait de l'absence de relations contractuelles entre agriculteurs et éleveurs. La progression des espaces cultivés entraîne la disparition progressive des espaces non cultivés et pâturés : brousse et jachères, qui sont cultivés à leur tour.

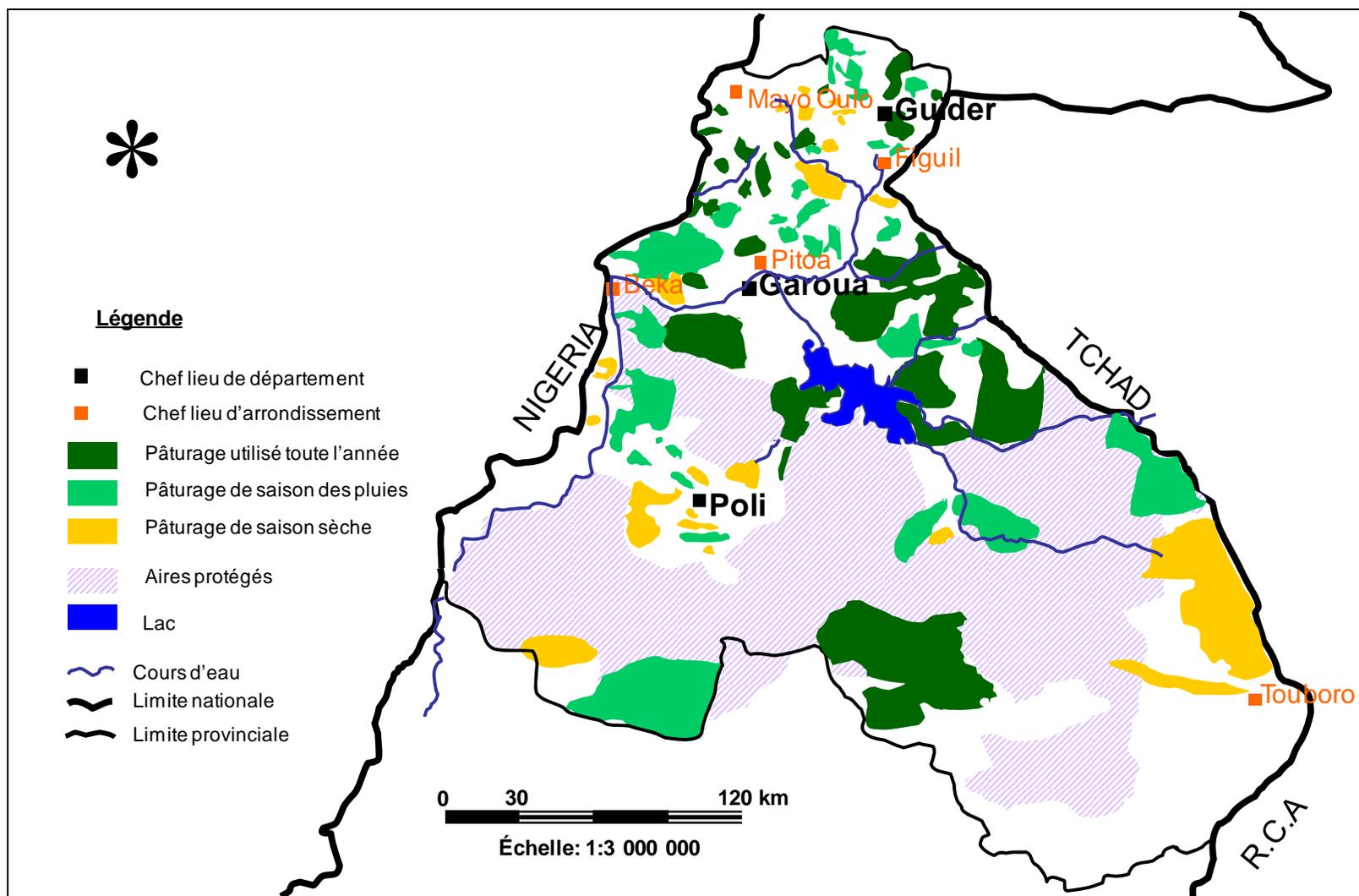
1.1.3.2. Accroissement des effectifs bovins

Le MINEPIA (Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales) comme le MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural) reconnaissent que le nombre de bovins est en constante augmentation depuis 30 ans dans la province du Nord Cameroun, malgré quelques baisses temporaires dues à des sécheresses et à des épidémies. L'élevage des ruminants (bovins principalement) en pleine expansion, est pratiqué par différentes catégories sociales : éleveurs Mbororo et Fulbé qui possèdent la majorité du bétail bovin, agriculteurs producteurs de céréales et de coton dont les troupeaux sont de petite taille et même de fonctionnaires et commerçants qui confient leurs troupeaux aux éleveurs. Les chiffres du MINEPIA issus de la campagne de vaccination de 2006 donnent 333 397 bovins, 232 438 ovins et 319 473 caprins pour la Province du Nord.

Ces chiffres restent peu fiables car 30% du cheptel n'est pas vacciné. Les éleveurs ne font en effet vacciner qu'une partie de leur cheptel pour réduire le coût de cette intervention. Les éleveurs semi-sédentaires ou nomades n'aiment pas communiquer le nombre exact des bovins qu'ils possèdent pour des raisons économiques (moins de taxation) et de sécurité. Par ailleurs, le maintien de la transhumance et dans une moindre mesure du nomadisme rend difficile le dénombrement du cheptel présent dans cette région. Pour l'arrondissement de Tchéboa où se trouvent nos deux territoires d'étude, la Délégation d'arrondissement du MINEPIA donne les chiffres de 22 205 bovins, 8 460 ovins et 12 270 caprins (Haï Tassou, 2005).

Pendant que les effectifs du cheptel sont en augmentation, les superficies pâturables ont fortement régressé. Elles sont passées pour la Province du Nord de 7 millions d'hectares pour 160 000 têtes de bovins en 1974, (USAID, 1974) à 3,5 millions d'hectares en 1996 pour un effectif 8 fois plus important de bovins (Donfack et *al.*, 1997). L'élevage pratiqué par les éleveurs semi-sédentaires ou transhumant est conduit de façon extensive sans recourir à la culture fourragère, ni à l'achat massif d'aliments⁹ du bétail ou à la mise en défens des parcours les plus dégradés. Il s'appuie d'une part sur le prélèvement par les troupeaux de ressources fourragères « collectives », non appropriées par des individus – vaine pâture après les récoltes, parcours naturels exondés et de bas-fonds – et d'autre part, sur la mobilité du bétail au cours de l'année. En zone de surcharge en bétail, on peut considérer que ces systèmes d'élevage se caractérisent par une exploitation minière des ressources pastorales dont la dégradation peut être exacerbée par les feux de brousse (Reiss et *al.*, 1996 ; Donfack et *al.*, 1997).

⁹ Ce qui ne serait pas envisageable vu que la seule source importante d'aliment du bétail – le tourteau de coton – est en partie consommé par les bovins de trait des producteurs de coton. La demande en tourteau de coton de la part des éleveurs est déjà 3 ou 4 fois supérieure à l'offre de la SODECOTON pour l'ensemble des trois provinces du grand nord du Cameroun.



Carte 2. Zones de pâturage et aires protégés dans la province du Nord du Cameroun

Source : Adaptée de Labonne (2003)

1.1.3.3. *Création, extension et maintien des aires protégées, des ZIC¹⁰ et parcs nationaux*

L'élevage extensif dans le Nord est menacé par l'emprise agricole grandissante due à l'extension de cultures de rente ou vivrières et par les classifications de larges superficies de savanes en zones exclusives de chasse et de protection de la faune sauvage¹¹. Ces zones ont été pour la plupart classifiées depuis la période coloniale et ont été étendues dans les années 1970-1980. En effet, les aires protégées¹² - 28 zones d'intérêt cynégétiques, 3 parcs nationaux¹³ - occupent près de 45% de la superficie de la province du Nord (Carte 2). Ce vaste ensemble de savane arborée est interdit au pâturage et bien sûr à l'agriculture. Son maintien en l'état fait l'objet de débats tendus entre le « lobby » agricole, celui de l'élevage et les services de l'environnement qui gèrent les aires protégées.

Les éleveurs sont donc bloqués entre ces zones protégées et les 15% de la Province occupées par les cultures, les montagnes et les villages. Ils n'ont d'autres alternatives que de faire pâturer dans les quelques grands parcours et dans les zones marginales de collines mais aussi dans certaines ZIC peu gardées. Les parcours deviennent ainsi une mosaïque de zones permises et interdites où il est difficile de se déplacer du fait de l'exiguïté voire de la disparition des pistes à bétail. La recherche de complémentarité entre des zones aux productions fourragères différentes (en fonction des saisons) devient de plus en plus difficile alors qu'elle constitue la base de la conduite du bétail. A ces contraintes, s'ajoute la difficulté de traverser les zones mises en culture pour atteindre à la fin de la saison sèche les vastes zones au sud de la Province, du fait de l'absence de relations contractuelles avec les agriculteurs. Selon Labonne et *al.*, (2003), les superficies disponibles pour les activités d'élevage et d'agriculture semblent suffisantes mais leur accessibilité et leur répartition dans l'espace posent problème.

L'arsenal juridique moderne en place et les pratiques traditionnelles qui ont fonctionné dans le passé ne sont plus scrupuleusement appliqués. En effet, l'organisation antérieure de l'espace en zones agricoles et zones d'élevage émanant du pouvoir traditionnel a été renforcée par la législation moderne¹⁴ leur donnant un statut juridique pour régler les conflits et d'organiser l'occupation des terres.

Les décisions étaient autrefois appliquées et respectées. Aujourd'hui, les autorités traditionnelles autant qu'administratives n'assument plus leur rôle d'arbitrage et de régulation. La gestion de l'espace est soit délaissée, soit mise en œuvre de manière arbitraire sans prise en compte objective des besoins des populations et des exigences du développement durable. Les autorités traditionnelles sont malheureusement les premières à brader les zones d'élevage (au profit des cultures). En effet, les communautés vivant de l'agriculture ont toujours eu la priorité pour les terres, même lorsque celles-ci ont été longtemps occupées par les éleveurs. A cela, il faut ajouter le manque d'une vision claire

¹⁰ Zone d'Intérêt Cynégétique

¹¹ Arrêté N° 86/SEDR/DEFC du 21 octobre 1969 fixant les zones d'intérêt cynégétique complété par l'arrêté N° 0580/A/MINEF/DFAP/SDF/SRC du 27 juillet 1998 fixant les limites des zones d'intérêt cynégétique dans la province de l'Adamaoua et du Nord et modifié par l'arrêté N° 035/MINFOF/SG/DFAP/SDVEF du 17 juillet 2006.

¹² Cet ensemble de 30 000 km² d'aires protégées d'un seul tenant, est unique en Afrique centrale sub-humide et constitue une réserve de biodiversité remarquable en particulier de faune sauvage malheureusement mise à mal par le braconnage : éland de derby, éléphant, rhinocéros noir quasiment disparu.

¹³ Parc de la Bénoué 1800 km² ; du Faro 3 300 km² et de la Bouba Ndjidda 2 200 km².

¹⁴ Décret n° 76/166 (article 12) du 27 août 1976 définissant les modalités de gestion du domaine national.

de la politique de développement de l'élevage avec des actions principalement axées dans le domaine de la santé animale. De plus, la crise économique des années 80 s'est traduite par la baisse des interventions de l'Etat jusque dans ses fonctions régaliennes (aménagement du territoire, règlement des conflits fonciers). Cette situation est aggravée par le manque de représentativité du secteur élevage à tous les échelons : organisations paysannes, instances privées et étatiques.

Face à tous ces phénomènes, nous assistons à la diminution des espaces de parcours et de la quantité et la qualité des ressources alimentaires pastorales. Les surfaces pâturables se réduisent. Elles ne sont pas stables dans le temps à cause des mises en cultures anarchiques. Les voies de circulation pour accéder à l'eau et aux parcours sont envahies par les cultures, se ferment ou ne sont plus entretenues. Toutes ces contraintes se voient alourdis par des prélèvements coutumiers qui entraînent l'abandon de certains pâturages. De ce fait, sont encore amplifiées la réduction et la segmentation d'espaces habituellement dévolus à l'élevage, ce qui entrave davantage l'utilisation optimale de l'espace pastoral encore disponible. Les conséquences sont la fragilisation des systèmes pastoraux reposant sur la transhumance, le libre accès aux brousses et la vaine pâture sur les espaces cultivés.

1.1.4. Les éleveurs mbororo sous le joug de plusieurs formes d'insécurité

Les éleveurs mbororo sont confrontés à plusieurs formes d'insécurité dont celles liées aux biens et aux personnes, à l'instabilité des investissements, à l'épargne et au crédit et au manque de représentation dans les instances de décision.

1.2.2.1. L'insécurité physique sur les biens et les personnes

Les menaces des bandits de grands chemins, appelés « coupeurs de route », pèsent sur les activités rurales. En effet, depuis plus d'une décennie, l'insécurité est en forte augmentation dans les zones rurales où les populations sont en proie aux exactions des voleurs de bétail et autres « coupeurs de route ». Ce phénomène augmente au fil des années et prend différentes formes. Il isole des régions entières, freine les échanges commerciaux, le développement de l'élevage, de l'agriculture et du tourisme. Dans de nombreux pays qui subissent ce fléau en Afrique, l'insécurité est le fruit des difficultés économiques, mais aussi et surtout des guerres, des tensions sociales et autres rébellions. Le phénomène a des répercussions sur les pays voisins à cause de la circulation des armes et du déplacement des populations.

Au nord du Cameroun, l'insécurité des biens et des personnes confrontées aux activités des « coupeurs de route » est devenue endémique (Seignobos et Weber, 2002). Il s'agit d'une sorte de « genre de vie » qui touche tous les milieux. Une fois les routes sécurisées par d'efficaces sections d'antigangs, les « coupeurs de route » s'emparent des campagnes pour racketter les éleveurs ; pourchassés en brousse, ils reviennent sur les routes. L'insécurité est telle que certains itinéraires se font en convois dans le Mayo-Rey, mais aussi sur l'axe Ngong-Touroua et, il y a peu de temps encore, de Waza à Maltam dans l'extrême-nord. Les commerçants cotisent pour payer une escorte de gendarmes afin de quitter le marché de Mbaïboum, par exemple. En effet, les « coupeurs de route » organisent le plus souvent des embuscades de jour comme de nuit sur les grands axes de circulation, notamment celui qui relie Ngaoundéré à Kousséri. Ils placent des sentinelles aux extrémités de leur zone d'opération. Ceux-ci surveillent l'arrivée des véhicules de transport qui, une fois dans leur zone d'action, ne peuvent faire demi-tour sous peine d'être criblés de balles. D'autres sont cachés dans les broussailles et surveillent tout

mouvement suspect ou velléités de résistance. Un autre groupe est sur la route. Ces derniers font coucher les passagers à plat ventre et les dépouillent de tout leur argent et leurs biens précieux (bijoux, vêtements, appareils, etc.) (Wassouo, 2003).

Dans les villages des populations sédentaires « isolées », les attaques sont fréquentes lors de la vente du coton. Les « coupeurs de route » attaquent les villages la nuit et exigent des populations paysannes de présenter leurs tickets de vente de coton et les sommes correspondantes. Cette situation oblige les paysans à louer auprès du chef de brigade les services de gendarmes pour garder le village une semaine après le marché de coton, le temps que les principaux achats et transactions aient consommé le plus gros des revenus du coton. Au pire des cas, des villages entiers se vident de leur population. L'insécurité est préoccupante pour les autorités bien sûr, mais aussi pour tous les acteurs du développement. La SODECOTON, longtemps épargnée, enregistre depuis plus de deux ans, des agressions à l'encontre de ses agents, jusqu'à des attaques de camions de coton-graine.

De plus en plus, les « coupeurs de routes » s'intéressent aux éleveurs transhumants. Ces derniers sont attaqués les jours de marché et dépouillés du produit de la vente de leurs animaux. Ces dernières années, les « coupeurs de route » ont commencé à prendre des enfants et des femmes des Mbororo en otage contre de fortes rançons. Le phénomène est récurrent et c'est pratiquement tous les mois que des personnes sont enlevées échangées contre rançon et parfois exécutées en cas de non paiement ou de mobilisation de la gendarmerie. Les parents, face au phénomène, hésitent à collaborer avec les autorités, mais très souvent les événements ne leur donnent pas tort car les représailles s'en suivent immédiatement. Aussi tragique qu'elle soit, l'insécurité au nord du Cameroun n'a rien d'exceptionnel. Depuis plus de vingt ans, la peur gagne du terrain dans les campagnes africaines. Nous présentons ici les cas de quelques pays.

En République Centrafricaine (RCA), de nombreuses sources rapportent plusieurs attaques de « coupeurs de routes » contre les populations civiles. « Le Citoyen »¹⁵ fait mention de la recrudescence de ce phénomène dans les localités de Bouca, Bossangoa, Kaga-Bandoro, Dékoa, Sibut, Grimari, Ippy, Bria, Ndélé. Des rançons qui peuvent atteindre jusqu'à 3 millions de Fcfa (environ 4 000 €) sont réclamées. En 2004, conscient de l'ampleur de ce phénomène, le Gouvernement français, sur le site Internet¹⁶ du Ministère des Affaires Etrangères, a mis en garde ses ressortissants à destination de la République Centrafricaine d'éviter toute la région Nord en particulier, la bande comprise entre Ndélé et Bocaranga au nord d'une ligne Ndélé, Kaga Bandoro, Bossangoa et Bozoum où on rencontre des « coupeurs de route » puissamment armés et très dangereux.

Ailleurs, l'insécurité est la conséquence des guerres et de leurs répercussions sur les pays voisins : circulation des armes et déplacements des populations. Ainsi, au Tchad, après plusieurs années de guerre civile et de conflits avec la Libye, un nombre considérable de fusils d'assaut, de lance-roquettes et de mortiers est tombé aux mains d'une dizaine de mouvements rebelles mais aussi d'éleveurs et de « coupeurs de route ». Les pays voisins en pâtissent, en particulier le Cameroun. Ces bandits de grands chemins qui détroussent voyageurs et commerçants, sont présents en Centrafrique et n'hésitent pas à piller des

¹⁵ Quotidien centrafricain N° 1786 du mercredi 17 décembre 2003.

¹⁶ www.France.diplomatie.gouv.fr/voyageurs/ version mise à jour le jeudi 29 juillet 2004

villages et à prendre des otages. Au Niger, les éleveurs peuls sont victimes des razzias de bandits touaregs qui sont entrés en rébellion et ont accumulé un important arsenal de guerre. Les vols des véhicules et de bétail sont devenus la nouvelle spécialité des détenteurs d'armes.

A l'insécurité physique qui a pris une ampleur phénoménale ces dernières années, il faut ajouter d'autres formes d'insécurité, qui, conjuguées les unes aux autres, constituent un handicap majeur pour l'épanouissement des éleveurs mbororo dans leurs activités et leur stabilité. Il s'agit selon les termes de Seignobos et Weber (2002) d'une « instabilité psychologique tenant à l'impossibilité, pour beaucoup, de s'inscrire dans un projet d'avenir, en raison de trop d'incertitudes et de précarité des droits ».

1.2.2.2. Incertitudes sur le foncier et la fiscalité

Les incertitudes sur le foncier et la fiscalité sont cultivées et exacerbées par les autorités traditionnelles qui n'hésitent pas à remettre chaque année en cause les règles d'accès à la terre. Ce qui, évidemment pousse les éleveurs à déplacer chaque fois leurs sites d'installation ou à renégocier ceux sur lesquels ils sont installés. Il en est de même de la reconnaissance des zones attribuées aux pâturages qui sont à la fois octroyées aux agriculteurs. Ce qui engendre des conflits, sources de revenus pour les chefferies lors des médiations.

L'insécurité fiscale quant à elle est liée au fait que les éleveurs sont confrontés à plusieurs formes de taxation : celles des obligations fiscales nationales, celles des communes rurales et celle des *lamidats*, la fameuse *zakkat*. Cette dernière est d'autant plus contraignante pour les éleveurs qu'elle conditionne leur présence dans la région. Le non-paiement de cette taxe est passible d'expulsion du *lamidat* et il manque des possibilités de sécurisation des droits et des recours contre ces différents abus d'autorité.

Les éleveurs sont également confrontés à l'insécurité de l'épargne et du crédit qui les empêche de diversifier leurs activités, de sécuriser leurs revenus et pour les plus pauvres de pouvoirs se reconstituer un troupeau. En effet, les éleveurs n'ont pas la culture de l'épargne en argent et du crédit en espèces pour mettre en œuvre certaines activités génératrices de revenus liées à l'élevage, comme l'embouche, la vente du lait. Il n'existe pas de banques fiables et accessibles en milieu rural. Quelques structures de microcrédit ont vu le jour dans certaines agglomérations rurales comme Ngong et Lagdo. Mais les éleveurs qui ont tenté l'expérience pour y épargner de l'argent espérant des crédits ont été déçus, ces structures ayant fermé leurs portes quelques années plus tard. Les épargnants désemparés hésitent aujourd'hui à se fier à de telles structures. Ils ne se tournent plus que vers les usuriers, mais en cas d'urgence pour résoudre des problèmes ponctuels.

Limités dans leurs mouvements par la fermeture et la saturation de l'espace et par la menace des bandits de grands chemins, les éleveurs transhumants sont considérés aujourd'hui comme des « parias » dont l'activité d'élevage est dévalorisée et la conduite du troupeau de plus en plus coûteuse et dangereuse.

1.2.2.3. Déni du droit à la reconnaissance, à la représentation et à la participation aux affaires publiques

L'émancipation et la reconnaissance politique sont importantes pour assurer que les éleveurs mbororo participent à la vie politique et sont représentés dans tous les processus politiques. Les Mbororo peuvent être en effet représentés à l'Assemblée nationale et dans les autres structures politiques du pays, mais dans la réalité, leur représentation est soit

inexistante, soit inefficace. De ce fait, les questions qui les concernent ne sont pas adéquatement traitées. Beaucoup de facteurs structurels sont à la base de cette situation, notamment le manque de professionnels instruits. Cela constitue une violation indirecte de l'article 13 (1) de la Charte africaine qui reconnaît à tout citoyen le droit de participation à la direction des affaires publiques de son pays.

Cette situation est exacerbée par la marginalisation dans les services sociaux sur les sites d'installation des éleveurs mbororo. Les infrastructures sont soit inexistantes, soit insuffisantes. Les services sociaux comme les écoles, les infrastructures de santé sont rares et éloignés, tandis que les routes et autres infrastructures physiques sont peu développées. Un impact négatif se fait sentir sur le nombre d'employés et la qualité des services sociaux auprès des éleveurs. En conséquence, l'analphabétisme et l'absence de professionnels dans les domaines de l'éducation, de la santé humaine et animale, du système judiciaire et de l'administration publique privent les éleveurs de la représentation dans les instances importantes de prise de décision à tous les niveaux. Cela constitue une violation de leurs droits fondamentaux prévus par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, tels que : le droit égal d'accéder aux fonctions publiques de leurs pays (article 13 (2)) ; le droit à l'éducation (article 17 (1)) et le droit aux soins de santé et à l'assistance médicale (article 16 (2)).

1.1.5. L'élevage mobile : une activité méprisée et marginalisée

Au Nord du Cameroun, l'élevage a un potentiel important avec de vastes bassins de production et consommation, une ressource fourragère relativement abondante, une situation sanitaire maîtrisée, une eau disponible. Il peut ainsi participer à l'effort de développement national et répondre aux enjeux et défis actuels. La demande est assez forte avec le développement de l'urbanisation (population estimée à 932 500 habitants pour la province du Nord), mais surtout la proximité du marché nigérian. Mais ce secteur de production est pratiquement délaissé par les bailleurs de fonds et mal défendu par les services de l'élevage et la recherche (Labonne et *al.*, 2003).

Au Cameroun comme dans toute la zone soudano-sahélienne d'Afrique, l'élevage mobile doit-il être considéré comme une pratique archaïque qui doit disparaître ? Pendant longtemps en effet, il a été victime d'un certain nombre de mythes et malentendus. Cette activité a été toujours considérée comme une pratique d'un autre âge et dégradant l'environnement et les ressources naturelles. C'est pour cela que dans de nombreux pays, les autorités politiques avec l'appui des organisations internationales mettent en œuvre des programmes de sédentarisation des pasteurs et de leurs troupeaux dans un territoire bien circonscrit. Le rejet de ces programmes est fortement exprimé par les éleveurs lorsque le mode d'exploitation des parcours se fait par des pratiques nomades. Cela conduit à établir une dichotomie entre les modes de vie nomades et sédentaires comme s'ils avaient évolué de manière indépendante (Bernus, 1990).

Pour Braudel, cité par Ancey (1996), les pasteurs sont ainsi considérés comme une catégorie d'hommes à part, d'hommes hors de la règle commune, presque « hors la loi ». Cet auteur ajoute que « les agriculteurs ou arboriculteurs les voient passer avec crainte et hostilité. Pour eux et pour les gens des villes, ce sont là des barbares, des semi sauvages ». On constate toutefois qu'au cours du XX^e siècle, le phénomène de sédentarisation des sociétés pastorales nomades est apparu comme universel (Sandron, 1998), mais que ses formes revêtent des aspects et des rythmes forts différents d'un pays à un autre. Elles ont

été voulues par les populations pastorales et ne peuvent pas leur être imposées. Les raisons directes ou indirectes avancées par les décideurs politiques pour justifier cette sédentarisation ont trait au bien-être des populations (scolarisation, soins médicaux), au développement économique, à la fiscalité, à une politique de répartition géographique de la population, à un souci de sécurité ou à la géopolitique. Les décisions des autorités politiques peuvent être d'un poids décisif dans la cessation du mode de vie nomade.

Au sein même des sociétés nomades, l'élevage mobile est de plus en plus considéré comme une activité pénible et forte contraignante, que la plupart des jeunes n'ont aucun désir d'entreprendre. En outre, le relâchement de l'autorité familiale patriarcale s'est traduit par une confiance et une coopération moindres entre le propriétaire du troupeau et le berger pasteur, que ce dernier soit salarié ou non (Gallais, 1972). Chez les *Woodaabe* du Niger, le nombre de travailleurs sur les parcours dans le secteur de l'élevage a diminué car nombreux sont ceux qui partent à la recherche d'un travail salarié (Maliki et *al.*, 1984).

De plus, le travail de berger est dévalorisé dans les sociétés rurales. Ces travailleurs sont en effet mal payés (5 000 Fcfa par mois environ ou un veau après 5 mois de travail) et assez souvent mal considérés par les habitants (Picard, 1999). Certaines personnes ne voient en eux que de simples manœuvres sans instruction. Les fils de paysans non-peuls cessent de faire ce travail après 18 ans. Ils préfèrent cultiver la terre et se marier. Par contre, les peuls et les Mbororo continuent plus volontiers ce travail passé l'âge de 20 ans, sans doute par goût et aptitude mais aussi par manque d'autres opportunités professionnelles. Les membres des nouvelles générations qui acceptent de rester et de vivre de l'élevage sont cependant de moins en moins nombreux. Beaucoup prennent goût aux « lumières de la ville », y cherchent du travail salarié ou non et entreprennent des activités non pastorales (location de maisons, moto taxi, taxi brousse, commerce...).

De plus, les éleveurs craignant d'envoyer leurs enfants en pâturage à cause des « coupeurs de route » confient la conduite du troupeau aux bergers salariés qui coûtent de plus en plus cher. Les éleveurs sont donc en permanence à la recherche de mécanismes ou de stratégies d'adaptation. Les pasteurs modifient leurs pratiques, deviennent des agro-pasteurs et évoluent vers la sédentarisation.

2. QUESTIONS, OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

2.1. Question générale

Face aux contraintes et difficultés du système de production traditionnel à base de mobilité en tant que mode de vie et d'activités, quelles sont les évolutions dans les pratiques issues de la sédentarisation en termes de gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs Mbororo ?

2.2. Objectif général

L'objectif de la recherche entreprise vise à comprendre les évolutions et les conditions de durabilité des systèmes de gestion des ressources naturelles et des territoires actuellement mis en œuvre par les éleveurs Mbororo sédentarisés.

2.3. Hypothèse générale

Nous avançons l'hypothèse que les éleveurs mbororo se sédentarisent parce que l'environnement agro-pastoral et socio-économique n'est plus adapté au système d'élevage mobile.

Le tableau II présente les questions, objectifs et hypothèses spécifiques.

Tableau II. Questions, objectifs et hypothèses spécifiques

Questions spécifiques	Objectifs spécifiques	Hypothèses spécifiques
Quelles sont les évolutions survenues dans l'organisation et l'utilisation des territoires de vie et d'activité des éleveurs mbororo ?	Mettre en évidence les évolutions des modes d'organisation et d'utilisation des territoires de vie et d'activité des éleveurs mbororo;	La sédentarisation des éleveurs mbororo les amène à modifier leur mode de gestion des territoires et des ressources naturelles qui est différente de celle des agro-éleveurs sédentaires ;
Quelle est la pertinence économique et sociale engendrée par la sédentarisation des éleveurs mbororo	Étudier les évolutions des systèmes de production mises en œuvre par les éleveurs mbororo	La sédentarisation des éleveurs mbororo résulte de leur paupérisation et/ou de l'attrait de la proximité de la ville ; ce qui leur impose de nouveaux besoins qu'ils ne peuvent satisfaire qu'en diversifiant leurs revenus
Quelles sont les évolutions survenues dans les systèmes de production des éleveurs mbororo avec la sédentarisation ?	Discuter des interactions entre les éleveurs et les autres usagers des ressources naturelles et des territoires, soit en complémentarité soit en compétition	La sédentarisation des éleveurs mbororo a engendré une évolution des relations d'échange, de complémentarité et de conflits avec les agriculteurs et les citoyens
Quel avenir pour l'élevage mobile ? Sous quelles formes ? À quelles conditions et où ?	Discuter des conditions de durabilité du système d'élevage mis en œuvre par les éleveurs une fois sédentarisés;	Malgré la sédentarisation des familles des éleveurs, le maintien de la mobilité du troupeau est le moyen le plus à même de maintenir le développement durable de la région sur le plan environnemental, économique et social.

3. CADRE CONCEPTUEL

3.1. Définition des termes

3.1.1. La mobilité ou nomadisme

La mobilité désigne ici le nomadisme pastoral et est un mode de vie et d'activité des populations non sédentaires où la recherche de pâturages et le déplacement des animaux fondent la mobilité des hommes. Le terme de « nomade » - du grec *nemein*, « faire paître » - recouvre des réalités anthropologiques variées sur le plan historique, géographique, économique et culturel. Le nomadisme pastoral, axé sur l'élevage du bétail, a longtemps assuré la mise en valeur de vastes étendues hostiles. Malgré la composante saisonnière, inhérente aux déplacements cycliques de ces populations, compte tenu de l'absence d'habitats fixes, des distances parcourues et de l'importance numérique des communautés concernées, le nomadisme pastoral se distingue des mouvements de transhumance qui est le déplacement occasionnel, le plus souvent saisonnier des troupeaux. De nos jours, face aux États constitués soucieux d'appliquer des formes plus rationnelles et plus systématiques d'exploitation, d'administration et de législation, le nomadisme pastoral est en nette régression. Nous assistons ainsi à la sédentarisation progressive des éleveurs avec un lieu d'habitation permanent, la concession abritant une partie de la famille et du bétail.

3.1.2. La sédentarisation

Le terme « sédentarisation » désigne l'évolution des pratiques et des modes de vie des nomades qui passent de la mobilité permanente (nomadisme) avec toute la famille et le bétail à leur installation dans un territoire où ils construisent des maisons, combinent élevage et activités agricoles saisonnières, envoient leurs enfants à l'école et diversifient leurs activités (commerce...). Cependant, cette sédentarisation ne remet pas en cause la mobilité d'une partie de la famille et du troupeau durant toute l'année ou une période précise. La main-d'œuvre familiale ou salariée est donc répartie entre le « territoire villageois fixé » lieu de sédentarisation et le territoire pastoral afin de diversifier l'accès aux ressources naturelles pour les animaux.

Nous utiliserons également le terme d'agropastoralisme pour rendre compte de la coexistence d'activités agricoles et pastorales au sein du système de production des éleveurs mbororo. La grande partie du revenu brut des ménages provient de l'élevage, mais l'agriculture constitue une part non négligeable dans les stratégies de diversification. L'agropastoralisme attire aussi des agriculteurs qui diversifient leurs activités en se mettant à pratiquer l'élevage extensif (Bonfiglioli, 1990).

3.1.3. Les ressources naturelles

Nous nous intéressons ici à la terre et aux terrains de parcours, à savoir les brousses et les espaces cultivés (lieux de vaine pâture), les pâturages herbacés et/ou ligneux et l'eau. Ces ressources posent le problème que Hardin (1968) qualifie de « tragédie de biens communs » qui est une classe de phénomènes économiques décrivant une compétition

pour l'accès à une ressource limitée, menant à un conflit entre intérêt individuel et collectif. L'auteur décrit comment l'accès libre à une ressource limitée pour laquelle la demande est forte mène inévitablement à la surexploitation de cette ressource et finalement à sa disparition. Le fait que chaque individu a un intérêt personnel à utiliser la ressource commune de façon à maximiser son usage individuel est la cause du problème de dégradation de cette ressource. Dans le cas de notre recherche, les ressources naturelles (terre, eau, ressources fourragères) sont utilisées et disputées par les éleveurs fixés ou de passage ainsi que les agriculteurs.

3.1.4. Le territoire

Dérivé du nom latin *terra*, l'adjectif *territorialis*, signifie espace de terre approprié, ou espace socialement construit. Selon le dictionnaire critique de géographie (Brunet, Ferras et Thery, 2001), la notion de territoire serait « à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective ». Plusieurs points sont d'ailleurs à souligner : « le territoire implique toujours une appropriation de l'espace [...] ; le territoire ne se réduit pas à une entité juridique ; il ne peut pas non plus être assimilé à une série d'espaces vécus, sans existence politique ou administrative reconnue ». Même si ce terme est polysémique, tous les auteurs qui l'ont défini considèrent que le territoire est un construit social.

Afin d'aboutir à une analyse du territoire la plus complète possible, nous retenons le principe de considérer qu'un territoire comprend de façon pertinente et générique cinq sous-systèmes territoriaux (Merenne, 2002) : **1.** Le premier sous-système est la résidence comme manière particulière d'exploiter l'espace et d'en produire de nouveaux. Les deux territoires d'études (Laïndé Ngobara et Ndiam Baba) constituent bien les lieux de résidence des éleveurs dans la mesure où chacun y dispose d'un habitat (case, concession...) permanent où demeure à l'année une partie de la famille ; **2.** Le second sous-système, qui permet de disposer d'un espace, est l'appropriation d'un espace. Il n'implique pas nécessairement la propriété mais plutôt l'attribution, le droit d'usage ou usufruit. Les territoires villageois (ou territoire de sédentarisation) sur lesquels porte le présent travail ont été attribués aux communautés d'éleveurs mbororo. Ces derniers exercent bien une certaine autorité sur ces territoires. Même si la terre appartient traditionnellement à la chefferie Peule, le sentiment d'être chez soi et d'appartenir à une communauté villageoise mbororo avec son territoire délimité est relativement fort ; **3.** Le troisième sous-système est l'exploitation de cet espace : très lié à l'appropriation « [...] mais encore aux hommes eux-mêmes qui exploitent ce sol, à leurs instruments et techniques, à leurs moyens financiers et à leurs systèmes sociaux et culturels », il concerne les ressources du sol. Même si les droits d'usage sur une bonne partie du territoire borné restent flous, une partie de ces territoires est effectivement exploitée par les éleveurs dans le cadre de leurs activités agricoles et pastorales ; **4.** Le quatrième sous-système concerne la communication et les échanges. Cela résulte « de la spécialisation des lieux qui crée un potentiel d'échange et de la nécessité de gestion » ; **5.** Enfin, le cinquième sous-système correspond à la gestion, c'est à dire l'action qui coordonne toutes les autres : « la gestion permet le fonctionnement de l'espace en assurant l'intégration des hommes et des fonctions, en résolvant les conflits, en développant les projets ».

Le terme « territoire » tel que nous l'employons dans cette thèse correspond au terme peul *wuro* qui désigne tout espace approprié par un groupe avec un habitat groupé (*saare*) entouré d'une auréole de champs cultivés (Picard, 1999) et des espaces de pâturage. Riesman (1974) précise que le mot *wuro* désigne toute unité sociogéographique que

possède un homme reconnu comme chef de cette unité, et dont les membres sont liés par des liens de parenté ou de voisinage suivis. Dans un sens plus large, il désigne tout groupement qui se pense comme une communauté.

3.1.5. Les éleveurs et les agro-éleveurs

La désignation des éleveurs et des agriculteurs selon leurs activités est aujourd'hui remise en cause pour qualifier la plupart des habitants ruraux au Nord du Cameroun, du moins dans les villages concernés par notre recherche. Il n'y a plus en effet une distinction nette entre les deux activités. On parle de plus en plus aujourd'hui d'agropastoralisme, défini comme étant la convergence vers un système mixte de deux systèmes de production auparavant spécialisés. Cependant, nous allons continuer à utiliser dans le cadre de cette thèse le terme « éleveur » pour désigner les Peuls mbororo sédentarisés dont l'activité principale reste un élevage transhumant même s'ils pratiquent pour la plupart une agriculture vivrière. Le terme agro-éleveur quant à lui sera utilisé pour désigner les cultivateurs massa, toupouri, mafa, mboum... des villages voisins qui ont en plus une activité d'élevage donc des animaux en propriété, qu'ils gèrent eux-mêmes ou confient une partie de l'année aux éleveurs.

3.2. L'analyse géoagronomique

Notre angle d'analyse se situe à l'interface de la géographie et de l'agronomie - la géoagronomie. Cette approche développée par Jean-Pierre Deffontaines a pris racine dans les travaux de géographie tropicaliste dès les années 70 et s'est ensuite développée dans les recherches sur les pratiques, potentialités et paysages et s'est ouvert sur les questions de production de paysages et de construction de territoires. L'approche géoagronomique (Figure 5) se réfère en effet à une géographie qui étudie les distributions des activités, les structures et dynamiques territoriales, les circulations et les interactions spatiales. Dans son approche des activités agricoles dans le territoire, Jean-Pierre Deffontaines a ainsi inscrit les pratiques des agriculteurs dans l'espace en articulant les dimensions techniques et humaines. Pour les agronomes, la parcelle, l'exploitation, le terroir¹⁷, et toutes les formes d'emprises spatiales agricoles n'étant plus que des éléments parmi d'autres « dans une mosaïque géographique morcelée et instable soumise à de multiples stratégies économiques et valeurs culturelles contradictoires » (Bertrand et Bertrand, 2002), un pont vers la géographie est devenu indispensable. Cette approche prend en charge la façon dont les agriculteurs pensent, conçoivent et construisent leurs territoires et comment ils contribuent à la production de paysage (Deffontaines, 1996). Cette géoagronomie s'appuie sur les mots-clés tels potentialités, pratiques et paysages en combinant les concepts et méthodes de l'agronomie et de la géographie, avec les outils de la géomatique (Deffontaines et *al.*, 1990).

¹⁷ Lieu défini par des qualités physiques particulières : pente, exposition, nature du sol (Brunet et *al.*, 2006).

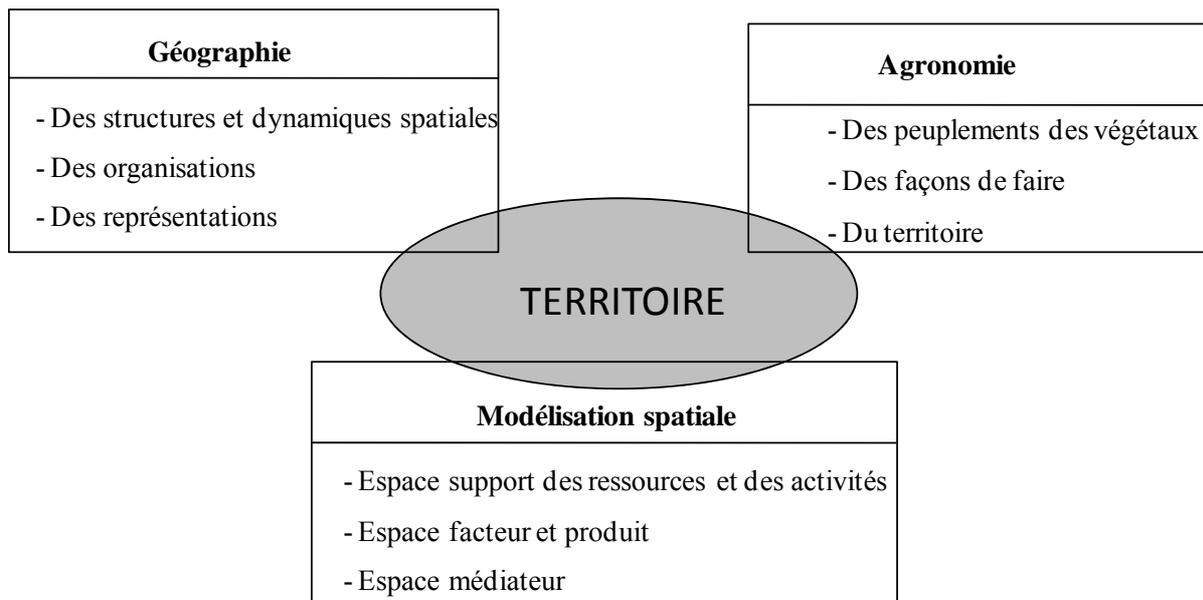


Figure 5. Représentation schématique de l'analyse géoagronomique

Source : Deffontaines et *al.*, (1990)

La géoagronomie de Deffontaines s'intéresse aux objets géographiques comme les structures et les dynamiques spatiales des phénomènes et des activités, le paysage auxquels il associe une agronomie des façons de produire. Elle mobilise la théorie géographique (répartition spatiale, organisation) dans l'approche des objets de l'agronomie (pratiques, itinéraire technique, succession des cultures, systèmes de culture et d'élevage, potentialités).

Cette approche conceptuelle se concrétise par un itinéraire méthodologique. Il repose sur l'utilisation conjointe et rétroactive de trois outils : l'analyse géographique, l'analyse agronomique et la modélisation graphique au moyen desquels sont exploitées les données issues d'enquêtes et d'entretiens menées auprès des différents acteurs, de levées parcellaires et dans notre cas de suivis d'animaux en pâturage et en transhumance.

3.2.1. L'analyse géographique

3.2.1.1. Le diagnostic du territoire

Le diagnostic géoagronomique du territoire vise à éclairer, à partir des signes visibles dans le paysage, la situation, le fonctionnement et la dynamique de l'activité agricole et à distinguer les enjeux relatifs à son évolution et aux interactions avec les activités non agricoles présentes dans le territoire (Lardon et *al.*, 2007). Le diagnostic du territoire selon Benoît (1977) est une action visant à analyser, à partir de signes, une situation écologique et sociale ainsi qu'une dynamique dans un territoire. Cela suppose de considérer l'organisation du territoire comme la résultante des actions qui l'ont façonné et qui le façonnent aujourd'hui, mais aussi comme issu de la coordination des activités sur ce territoire. L'attention portée aux signes susceptibles d'être porteurs d'avenir permet de formuler des hypothèses d'évolution du territoire. En premier lieu, le diagnostic de territoire doit permettre de formuler un jugement qui présente deux aspects. Il porte sur la cohérence du territoire : qu'est-ce qui fait l'unité ou le sens de l'espace étudié ? L'espace est-il correctement délimité ? Il s'agit donc de s'assurer que le territoire étudié constitue effectivement un « système ». Il porte également sur la « viabilité » du territoire. Le

territoire est-il un territoire de « projet » ? Est-il doté en porteurs de projet ? Il s'agit donc de s'assurer, qu'au-delà de sa spécificité, le territoire est un enjeu pour ses acteurs. En second lieu, le diagnostic de territoire doit permettre d'accompagner un changement. On attend de lui qu'il fournisse l'opportunité d'une concertation, voire d'une mobilisation des acteurs. Le diagnostic de territoire peut être dans certains cas un révélateur, pour une prise de conscience et une reprise en main du devenir et de la vie du territoire. Mais on peut également l'utiliser pour préfigurer un observatoire du territoire. Il est en effet important que le diagnostic de territoire soit une image de référence, à laquelle on puisse se rapporter ultérieurement pour mesurer les changements et évaluer la portée des politiques et des mesures prises.

L'analyse géographique consiste à repérer les grandes unités socio-foncières et les différents pouvoirs qui s'exercent sur l'espace et les ressources, à les localiser, à situer leur zone d'influence, à caractériser leurs prérogatives actuelles. On se situe là à l'échelle de la petite région. En effet, l'histoire du peuplement (l'arrivée successive des différents groupes sociaux, leur origine, leur mode d'installation) en rapport avec l'histoire politique régionale permet d'identifier les groupes ou familles qui détiennent (ou détenaient historiquement) un contrôle sur certaines portions d'espace, et les rapports entre ces groupes. Les maîtrises territoriales concernent fréquemment des microrégions correspondant à des unités politiques historiques : le « village » n'est pas toujours une unité foncière pertinente. Le diagnostic nécessite de :

- Localiser sur une carte, au moins grossièrement, les lieux de pouvoir foncier ;
- Localiser si possible, au moins grossièrement, les espaces que ces pouvoirs contrôlent ou certaines de leurs limites (parfois contestées) ;
- Identifier les interdépendances entre lieux d'habitation (hameaux ou villages), qui n'ont pas tous nécessairement le même degré d'autonomie sur le plan foncier.

Représenter schématiquement ces « trames territoriales » permet alors de visualiser le statut foncier des différents lieux d'habitation, leurs interdépendances, les autorités ou les lieux dont ils relèvent et d'identifier les différents pouvoirs (éventuellement en concurrence ou contestés) qui s'exercent sur une portion d'espace donnée.

Cependant, le contrôle de l'espace ne prend pas toujours une forme « géométrique », marquée par des limites claires et jointives. Souvent, le contrôle de l'espace est de type « topocentrique » : il s'exerce à partir d'un lieu (le lieu de fondation, par exemple), la capacité de contrôle se distendant avec l'éloignement du centre de pouvoir. On a ainsi des limites floues avec un « no man's land », éventuellement contesté, entre deux unités territoriales.

Il faut enfin faire attention au pouvoir de la carte : il est important de noter le caractère imprécis ou contesté de certaines informations et de résister à la tentation de délimiter des unités aux limites clairement définies si ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, Benoît (1977) suggère qu'il faut également prendre en compte l'impact de l'intervention publique sur la délimitation du territoire. En effet, l'action de l'Etat superpose à l'organisation spatiale précédemment décrite, un autre découpage (limites de localités, d'arrondissement) qui marque la zone d'influence des représentants locaux de l'Etat : quelles que soient leurs prérogatives officielles en matière foncière, ils interviennent dans la politique locale et dans l'arbitrage des conflits fonciers. Une

disjonction entre statut foncier et statut administratif d'un village, entre trames territoriales et trames administratives peut être source de problèmes.

Ainsi, le territoire des géographes tente de repérer les dimensions conjuguées des différents espaces (Guetat-Bernard, 1999) :

- L'espace social qui reflète « l'ensemble des interrelations sociales spatialisées » (Frémont, 1984) : les rapports sociaux inscrits dans des lieux, les conflits et les enjeux entre les groupes sociaux, et inévitablement les règles de régulation (ces normes sont d'autant mieux acceptées qu'elles apparaissent légitimes) qui confortent et structurent ;
- L'espace perçu ou représenté, « chargé de valeurs, marqué par les codes culturels et les idéologies » (Gilbert, 1986) propres à chaque société à chacun des moments de son histoire ;
- L'espace de vie (l'espace réellement parcouru : espace d'usage, des expériences concrètes des lieux) et l'espace vécu (qui intègre autant l'espace des pratiques que l'espace imaginaire connu et/ou reconnu) : « l'espace concret des habitudes est reconstruit et dépassé au gré des images, des idées, des souvenirs et des rêves, des normes aussi qui habitent chacun » individuellement et collectivement (Di Méo, 1998);
- L'espace produit qui résulte de l'action concrète des hommes et qui cristallise une mémoire collective.

Le concept du territoire tente donc de retrouver le sens des liens entre les mondes de l'objet et du sujet : Habermas (1985) parle ainsi d'une totalité socio-spatiale construite sur l'imbrication du monde objectif, du monde social et du monde subjectif.

Il importe alors de comprendre comment s'opère l'identification entre les dimensions collective et individuelle dans la mesure où le territoire en tant que construit social révèle une dimension collective alors que l'espace vécu et perçu dénote une dimension essentiellement individuelle.

3.2.1.2. *L'analyse des systèmes de gestion des territoires et ressources naturelles*

Jouve (1999) fait remarquer que l'analyse de la gestion des espaces ruraux et des ressources ne saurait se passer d'une compréhension des processus et mécanismes en cours, tant naturels que sociaux. Une compréhension des interactions entre ces processus est également selon lui, indispensable afin d'assurer une pérennité et une adaptabilité des décisions. Elle nécessite également une connaissance finalisée de l'état initial qui devrait se fonder sur des objets de l'espace thématiquement et dynamiquement significatifs.

Jouve (1992) fait également remarquer que l'étude du milieu à l'échelle régionale se limite souvent au zonage des conditions de l'exploitation du milieu. Ce zonage est pour lui insuffisant pour porter un diagnostic sur l'exploitation du milieu à cette échelle. Il faut donc s'intéresser ensuite aux modes d'exploitation de ce milieu. En effet, la relation entre conditions et modes d'exploitation du milieu n'est pas univoque. Un même milieu peut être exploité de différentes manières suivant l'histoire du peuplement, son organisation sociale, son environnement socio-économique. Aussi convient-il de dépasser le simple zonage des conditions du milieu pour étudier les pratiques et les modes de mise en valeur de ce milieu par les différents usagers.

Effectuer un diagnostic régional fondé sur la notion de système agraire¹⁸ va donc avoir pour but de comprendre le fonctionnement et la dynamique de l'organisation sociale, technique, économique qu'une société rurale a élaboré au cours de son histoire, pour exploiter son milieu et gérer ses ressources. La réalisation d'un tel diagnostic pose un certain nombre de questions pratiques et méthodologiques. Tout d'abord, comment identifier un système agraire ? Quelle est son extension territoriale ?

Cette identification peut se faire selon Jouve (1992) par la lecture des paysages qui constituent en quelque sorte la morphologie des systèmes agraires. En effet, les paysages agraires sont l'expression visible de la façon dont une société rurale a organisé, exploité, anthropisé son espace. L'autre moyen d'identifier un système agraire consiste à repérer les règles sociales, techniques et organisationnelles communes à l'ensemble des unités de production, qui déterminent l'exploitation du milieu. Ces « règles » généralement implicites et relevant du patrimoine technico-culturel des sociétés rurales, concernent tout aussi bien la gestion des ressources naturelles et en particulier de la terre, l'organisation sociale du travail, l'outillage ou les modes de conduite des cultures et des animaux.

L'extension territoriale d'un système agraire va correspondre à l'espace qui présente une similitude de paysages agraires et au sein duquel les règles et pratiques communes qui déterminent les modes d'exploitation de cet espace sont homogènes. Les systèmes agraires étant en définitive une construction historique et sociale, il n'est pas surprenant de noter que leur extension géographique dans de nombreux pays en développement est fortement liée à la distribution géographique des ethnies. Mais la réalité est souvent plus complexe et l'exploitation d'un espace donné résulte souvent de l'association de différentes ethnies ou groupes sociaux. Ainsi, le concept d'espace vécu, territoire valorisé par l'homme, réintroduit l'espace existentiel dans nos réflexions, en montrant comment les habitants donnent un sens aux lieux, en leur conférant valeurs et connotations symboliques. Mais ces valeurs évoluent et la redécouverte des dimensions écologiques et de la qualité de vie territoriale génère de nouvelles pratiques territoriales qui vont à leur tour engendrer de nouveaux modes d'organisation.

3.2.1.3. *La modélisation spatiale*

Du fait de l'importance des incertitudes et des conflits liés aux processus d'appropriation et d'usage des ressources foncières et de la rapidité des dérégulations et des recompositions économiques, politiques et réglementaires se traduisant par une intense différenciation spatiale et une mobilité exacerbée (Caron 2005), il est pertinent de s'intéresser à l'espace et aux processus sociaux de coordination à l'échelle territoriale. Ainsi, la dimension collective est également pertinente et va s'intéresser autant aux stratégies des éleveurs qu'à leurs organisations locales en ce qui concerne les règles collectives et mesures de gestion de l'espace commun. A partir des modes et pratiques d'organisation des activités agricoles et pastorales, il serait possible de maîtriser les processus environnementaux en cours avec la dégradation des pâturages et la baisse de la fertilité des sols. Ainsi, pour porter un diagnostic ou agir sur ces processus il est nécessaire de s'intéresser à la fois aux pratiques et modes d'organisation.

¹⁸ Description formelle de l'agencement de l'espace exploitée par l'agriculture : relation entre parties du finage, morcellement et parcellement, et parfois les éléments du régime agraire. Il a pu s'étendre jusqu'à englober l'ensemble du mode de production, l'organisation de la vie quotidienne, les idées, les institutions. Il inclut également les typologies fondées, par exemple, sur l'intensivité de la production (Brunet et al., 2006).

La modélisation spatiale est une démarche d'analyse et de synthèse de la transformation de l'espace par les activités et les processus de transformation du territoire permettant de décrire les différenciations de l'espace, de caractériser les organisations spatiales et d'intégrer les activités, dans le temps et dans l'espace. Elle sert à comprendre les dynamiques territoriales : identifier les objets spatiaux, caractériser les découpages de l'espace par les acteurs, passer d'un niveau d'organisation à l'autre, formaliser les stratégies spatiales des acteurs et leurs représentations de l'espace (Lardon, 2006). Les représentations spatiales produites sont les supports de dialogue et de raisonnement pour la conception de projets de territoire. Elles sont utilisées pour construire une démarche instrumentée de modélisation spatiale pour le développement territorial (Lardon et *al.*, 2001b).

Les situations touchant à la multifonctionnalité de l'élevage et sa territorialisation telles qu'observées aujourd'hui au Nord Cameroun amènent les décideurs à orienter la résolution du problème d'environnement par des modalités d'aménagement du territoire, tant par la transformation des exploitations elles-mêmes que par celle de leurs conditions de fonctionnement. Ici, l'articulation entre la géographie et l'agronomie se fait par référence à des questionnements communs sur le territoire et en développant des méthodes de modélisation spatiale (Deffontaines, 2006b). L'espace est considéré selon différents points de vue. C'est le support des ressources et des activités humaines ; en cela, il induit des phénomènes de localisation des peuplements. L'espace est le facteur et le produit des activités, dans la mesure où sa structure conditionne les pratiques et l'usage qui entraîne en retour de nouvelles dynamiques ; il participe au phénomène d'organisation. L'espace est aussi le médiateur entre différentes activités et acteurs, il répond à de nouveaux enjeux et renvoie à de nouvelles représentations du territoire. Les principaux outils mobilisés sont la cartographie et la modélisation graphique. Ceci, permettra de contribuer à la définition d'indicateurs spatiaux de réalisation des fonctions environnementales basés sur l'observation des configurations spatiales et en particulier les formes de l'occupation de l'espace au cours de l'année. Ces indicateurs spatiaux pourraient par la suite permettre de suivre les changements d'utilisation des ressources naturelles et de mettre en place des outils d'aide à la décision tenant compte des attentes environnementales liées aux activités d'élevage. Ils pourraient également formaliser et promouvoir le rôle des organisations sociales et des représentations de l'espace dans l'élaboration de dispositifs de gouvernance territoriale articulant différents niveaux d'organisation et une pluralité d'acteurs (Debarbieux et Lardon, 2003). Une plate-forme d'ingénierie du développement territorial, conçue avec les praticiens, permet en effet de tester la validité des démarches participatives et de formaliser les acquis sur les modalités de gouvernance des territoires (Lardon et *al.*, 2007).

Ainsi, la résolution des problèmes environnementaux passe par : i) la transformation des exploitations agricole, qui interpelle les agronomes) ; ii) des questions d'action collective à différentes échelles : aménagement du territoire, coordination entre différents acteurs, renouvellement des pratiques de gestion de l'espace et des ressources et ceci interpelle le géographe (diagnostic/compréhension), le géographe aménagiste, le planificateur, le sociologue aussi. C'est ce positionnement qui implique que notre travail mobilise à la fois la géographie et l'agronomie.

3.2.2. L'analyse agronomique

L'analyse agronomique proposée dans le cadre de cette thèse est basée sur la compréhension de l'ensemble du système de production mis en place par les éleveurs mbororo en partant du territoire de vie et d'activité jusqu'à l'exploitation. En effet, la compréhension des choix et pratiques des agriculteurs est aussi à rechercher au niveau du fonctionnement de la combinaison des différents systèmes de culture et d'élevage qui constituent le système de production. Jouve (1992) définit celui-ci comme « un ensemble structuré de moyens de production (travail, terre, capital et équipement) combinés entre eux pour assurer une production végétale et/ou animale en vue de satisfaire les objectifs et besoins de l'exploitant (ou du chef de l'unité de production) et de sa famille ». Ce qui indique que l'on s'intéresse à la fois à la structure, à l'organisation et au fonctionnement des exploitations agricoles : il s'agit de comprendre ce que font les éleveurs, comment et pourquoi (comment combinent-ils plusieurs activités et pratiques agricoles au sein de leur exploitation, quelle est la rationalité de leurs pratiques, quelles sont les contraintes techniques et économiques auxquelles ils sont confrontés) et d'évaluer les résultats qu'ils obtiennent (performances techniques et résultats économiques). La compréhension du fonctionnement et de l'organisation du système de production peut être appréhendée grâce aux concepts de système de culture et de système d'élevage : le système de production est alors considéré comme une combinaison organisée de différents systèmes de culture et d'élevage. Il s'agit bien de comprendre dans un premier temps le fonctionnement de chacun de ces sous-systèmes constitutifs, puis les relations qu'ils entretiennent.

3.2.2.1. Le système d'élevage

Landais (1994) définit le système d'élevage comme « un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisé par l'homme en vue de valoriser des ressources par l'intermédiaire d'animaux domestiques pour en obtenir des productions variées (lait, viande, cuirs et peaux, travail, fumure, ...) ou pour répondre à d'autres objectifs ». Selon Lhoste et Alary (1994) l'analyse d'un système d'élevage consiste, pour chaque espèce animale, à se poser des questions sur la façon dont les éleveurs et les différents acteurs concernés – hommes, femmes, enfants – effectuent leurs tâches ou participent à la conduite des troupeaux.

Le terme « pratiques d'élevage » correspond à l'ensemble des activités qui concernent la conduite technique du troupeau (alimentation, soins, choix des pâturages ou répartition des bêtes en un ou plusieurs troupeaux).

Nous emploierons le terme « parcours » dans le sens donné par le dictionnaire de la géographie (Brunet et *al.*, 2006). C'est en effet un terrain où paissent des animaux changeant de place selon des choix et des rythmes très étudiés, en fonction de la pousse des végétaux, de l'altitude, des besoins alimentaires des animaux. Il peut correspondre soit à un espace de pâturage naturel commun c'est-à-dire non cultivé soit à un espace cultivé dont la fonction est de fournir des ressources fourragères au bétail et géré de manière collective. Le pâturage quant à lui désigne l'ensemble de la vaine pâture dans les champs et les parcours.

Le troupeau quant à lui est également une notion pertinente car elle a une correspondance dans la représentation locale que l'éleveur se fait de son cheptel. Troupeau est désigné en fulfulde par *hoore*, qui veut dire « tête », ainsi un même éleveur peut détenir deux ou trois troupeaux, ce qu'il exprimera par « j'ai deux ou trois têtes ». Le troupeau correspond à un lot d'animaux conduit par un berger.

3.2.2.2. *Le système de culture*

Le concept agronomique de système de culture désigne selon Sébillote (1979) « une parcelle ou un groupe de parcelles traitées de manière homogène, c'est-à-dire caractérisées par une succession de cultures et des associations éventuelles de cultures, et par l'ensemble des techniques qui leur sont appliquées suivant un ordonnancement précis appelé itinéraire technique ». La notion de système de culture, étroitement liée aux conditions pédoclimatiques (le « terroir »), socio-économiques (conditions d'accès à la terre) ou aux contraintes physiques (éloignement du siège de l'exploitation, taille des parcelles, etc.) est analysée en termes de système à l'échelle de la parcelle. La parcelle dans les exploitations des mbororo correspond à une unité de terre conduite de façon homogène généralement en monoculture de maïs et dans quelques cas avec des associations de cultures (arachide/sorgho *mbayeeri*).

4. CADRE OPERATIONNEL

4.1. Les sites de recherche

Le degré de sédentarisation des familles des éleveurs a été le principal critère qui a justifié le choix de nos deux territoires. Dans un souci de diversifier notre analyse, nous avons choisi deux territoires d'éleveurs qui diffèrent par leur date de création : Ndiam Baba qui est un territoire assez ancien créé en 1981 tandis que Laïndé Ngobara est plus récent, créé en 1996. Les éleveurs de ces deux territoires donnent plusieurs signes de sédentarisation avec la construction de « maisons en dur », le marquage de leur territoire, la scolarisation de leurs enfants... Nous avons également guidé notre choix par l'intensité des relations ville-campagne qui diffèrent selon les sites : Les éleveurs de Ndiam Baba sont à proximité de la zone urbaine de Garoua (à 12 kilomètres de la ville). Ceux de Laïndé Ngobara sont en zone rurale à environ 40 kilomètres au sud de Garoua et à proximité de gros producteurs de coton, notamment Ngong et Laïndé Massa. Sur le plan administratif, Ndiam Baba fait partie de l'arrondissement de Garoua III chef-lieu Bocklé nouvellement créé¹⁹ et Laïndé Ngobara se trouve dans l'arrondissement de Tchéboa chef-lieu Ngong qui a plus ou moins épousé les limites territoriales du *lamidat* du même nom.

4.2. Niveaux de collecte et d'analyse des données

Nous avons axé nos investigations et nos analyses sur quatre niveaux (Figure 6) : l'exploitation, le territoire villageois de la communauté d'éleveurs, la petite région ou coexistent territoires d'agriculteurs et d'éleveurs, la province (région) où s'organisent les transhumances.

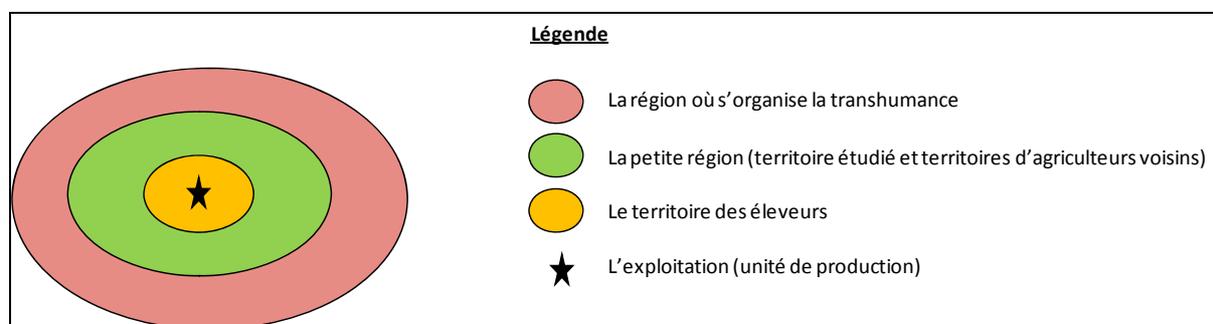


Figure 6. Modélisation des niveaux de collecte et d'analyse des données à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2005)

Le choix et la justification des niveaux de collecte et d'analyse des données permettent de trouver les échelles spatiale et temporelle les plus appropriés pour répondre aux questions posées et aux objectifs à atteindre. Cela nous impose de comprendre les finalités individuelles et collectives des populations dont les décisions ont une incidence sur l'exploitation et la gestion des ressources naturelles et des territoires.

¹⁹ Décret N° 2007/115 du 23 avril 2007 portant création de nouveaux arrondissements au sein de certains départements.

4.2.1. Le niveau de l'exploitation

Le niveau de l'exploitation est la concession qui constitue l'unité d'enquête. C'est en effet le centre de décision important dont le diagnostic est indispensable pour évaluer le fonctionnement des systèmes de production. Nous avons ainsi pris l'exploitation comme une unité de production familiale qui se résume à l'ensemble regroupant un homme marié (chef de ménage), son (ses) épouse(s), leurs enfants et d'éventuels dépendants directs, les parcelles en propriété, le cheptel animal et l'ensemble des activités extra-agricoles. Cette définition assez globale correspond au *saare*, qui au nord du Cameroun est considéré comme l'exploitation. C'est le chef d'exploitation qui est notre principal interlocuteur.

A ce niveau, nous avons d'abord fait un recensement exhaustif de tous les chefs d'exploitation au nombre de 36 à Laïndé Ngobara et 28 à Ndiam Baba. L'analyse des activités des éleveurs transhumants sédentarisés s'est fait dans un premier temps sur des données quantitatives concernant l'ensemble des exploitations notamment les données liées à la structure de l'exploitation (taille de la famille, effectif du cheptel, superficies agricoles, niveau d'équipement, différentes recettes et dépenses de l'exploitation...). Puis, l'analyse des données qualitatives sur l'orientation du système de production a permis de comprendre les objectifs de production, les contraintes dans la réalisation de ces objectifs, mais aussi les rapports avec l'environnement socio-économique notamment l'accès au marché, les relations avec les autres éleveurs vivants dans les territoires et les agro-éleveurs des villages voisins...

La constitution de l'échantillon d'étude (2006) a été guidée par l'élaboration d'une typologie d'exploitations effectuée à l'aide de quelques variables discriminantes (âge moyen du chef d'exploitation, nombre de personnes dans la famille, nombre moyen d'actifs sur l'exploitation, superficie moyenne en ha, superficie cultivée en ha par actif, nombre moyen de bovins, nombre de petits ruminants, nombre d'animaux de trait, nombre de matériels agricoles). Le suivi de cet échantillon pendant une année complète nous a permis d'analyser de manière plus fine les performances, les changements techniques et organisationnels et les stratégies des éleveurs. Cet échantillon d'étude est constitué de 4 types d'Unité de Production (Tableau III). Les 3 premiers types correspondent *grosso modo* au cycle de vie d'un éleveur.

Tableau III. Echantillon d'unités de production suivies

Types d'éleveurs	Ndiam Baba	Laïndé Ngobara	Total
Jeunes éleveurs en début de carrière avec peu de bovins (Type 1)*	4	5	9
Éleveurs avec troupeau cultivant d'assez grandes surfaces (Type 2)	3	2	5
Éleveurs âgés avec peu de bovins confiés à leurs proches (Type 3)	4	5	9
Éleveurs avec de grand troupeau sans production végétale (Type 4)	2	2	4
<i>Total échantillon</i>	<i>13</i>	<i>14</i>	<i>27</i>
Nombre total d'unités de production recensées	28	36	64

* les petits ruminants n'occupent jamais une place centrale dans ces unités de production

Source : Enquêtes, Kossoumna Libaa Natali (2005)

Cet échantillon est constitué de 14 éleveurs à Laïndé Ngobara (39% des chefs d'exploitations) et 13 à Ndiam Baba (45% des chefs d'exploitation). Les caractéristiques de chaque type d'exploitation sont présentées dans le tableau IV.

Tableau IV. Caractéristiques comparées des types d'unités de production suivies

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Age moyen du chef d'exploitation	27	46	70	52
Nombre de personnes dans la famille	4	12	2	8
Nombre moyen d'actifs sur l'exploitation	2	5	2	4
Superficie moyenne en ha	1,3	7	0,75	0
Superficie cultivée en ha par actif	0,65	0,37	1,4	0
Nombre moyen de bovins	16	285	11	312
Nombre de petits ruminants	17	59	8	77
Nombre d'animaux de trait	1	3	0	0

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2005)

Le type 1 : Les petites exploitations des jeunes éleveurs. Elles sont dirigées par des jeunes éleveurs installés depuis peu comme chef d'exploitation ou nouvellement arrivés dans le territoire, dont l'âge moyen est de 27 ans. Ces exploitations de petite taille ont peu de main-d'œuvre et possèdent de faibles superficies cultivées. La plupart ont en moyenne 16 bovins en propriété (alloué par les parents et/ou fruit du travail salarié de berger dans une phase antérieure), une dizaine d'ovins et quelques volailles. Ces exploitations possèdent en moyenne 1 bovin de trait mais ne possèdent pas de matériel de culture attelée et ont recours au travail manuel et parfois, à la location d'attelages auprès des agro-éleveurs des villages voisins quand elles disposent des moyens nécessaires. Lorsqu'un parent (grands frères, oncles, amis) possède un attelage, il est possible de l'emprunter. Ces éleveurs cultivent pour nourrir leur famille, mais ne vendent jamais leur force de travail.

Type 2 : Les exploitations de grande taille. La plupart des chefs d'exploitation sont polygames avec plus de 10 personnes dans la famille. La main-d'œuvre familiale importante se scinde en deux unités : l'une s'occupant principalement de la conduite du troupeau et l'autre des cultures. Ils sont parmi les premiers éleveurs à s'installer dans les territoires et possèdent à cet effet d'importantes superficies cultivables en propriété. Ils possèdent beaucoup de bovins, de petits ruminants mais aussi quelques volailles. Dans leurs troupeaux se trouvent aussi de nombreux bovins des grands hommes d'affaires et chefs traditionnels de Garoua, Tchéboa ou Ngong (plus de 50 têtes). Ils utilisent, en plus de leurs enfants, au moins un berger et disposent d'au moins 3 animaux de trait et d'une charrue.

Type 3 : Les exploitations des éleveurs âgés en fin de carrière. Elles sont dirigées par des vieux éleveurs fatigués de transhumer et qui aspirent au repos en attendant tranquillement la fin de leurs jours. Ils ne peuvent donc plus conduire eux-mêmes leurs animaux. N'ayant pas de berger, leurs animaux sont conduits par leurs enfants ou les bergers de leurs enfants. La plupart du temps, ils vivent auprès de leurs enfants et le nombre d'actifs est limité. Leur superficie en propriété n'est pas forcément mise en culture chaque année. Nombreux sont ceux qui dépendent de leurs enfants pour leur sécurité alimentaire.

Type 4 : Les exploitations des éleveurs transhumants qui ne cultivent pas. Elles reposent exclusivement sur l'élevage transhumant sans agriculture et un cheptel important très mobile. Ces unités de production sont peu nombreuses mais il est intéressant de comprendre pourquoi n'ont-elles pas misé sur l'agriculture comme les autres et comment font-elles face à leurs besoins. Ces éleveurs sont entre deux âges et la taille de la famille est importante. Ils n'ont pas de superficie en propriété et ne pratiquent pas l'agriculture

malgré leur sédentarisation dans les petits territoires. Ils ont encore beaucoup d'animaux en propriété.

4.2.2. Le niveau du territoire

Le niveau le plus fin d'analyse des dynamiques spatiales étant l'espace approprié par une communauté rurale, notre étude a porté dans un deuxième temps sur les territoires où sont installés les éleveurs (territoire de vie). A ce niveau, il s'agissait pour nous de reconstituer les différentes étapes historiques de l'occupation et de l'exploitation du territoire, d'identifier les ressources naturelles utilisées et leurs modes d'exploitation ainsi que les acteurs en présence. Ici aussi nos interlocuteurs ont été les chefs d'exploitation. Nos enquêtes et entretiens semi-directifs ont porté en détail sur les points suivants :

- L'histoire du territoire et de son peuplement en insistant notamment sur les différentes familles qui se sont successivement installées sur le territoire, les villages successifs qu'elles ont occupés avant de s'installer dans les sites d'études ainsi que leur mode d'installation ;
- L'organisation du territoire villageois avec la levée de tout ce qui impose sa marque dans le paysage comme les pistes et sentiers, les principaux axes d'écoulement des eaux, les habitations, les voies de communications, les infrastructures... afin de comprendre l'état de son occupation, les grandes structures agraires et l'évolution de son exploitation ;
- La levée des parcelles cultivées au récepteur GPS (en l'absence de couverture aérienne récente). Pour chacune des parcelles, nous avons noté le nom de l'exploitant, la nature de ses droits sur le sol exploité, la culture dominante et éventuellement les cultures associées. La cartographie des parcelles cultivées nous semblait importante pour savoir à qui chaque parcelle appartient, quelles surfaces les éleveurs cultivent réellement.



Photo 1. Levé des parcelles au GPS chez les éleveurs mboror de Laïndé Ngobara

Lors du levé de parcelle nous avons demandé pour chaque parcelle quelles sont les cultures pratiquées, quels rendements ont été obtenus, quelles quantités de fumures organiques et minérales ont été utilisées, quels sont les modes de cultures et les coûts des travaux, étant entendu que les éleveurs mbororo ne font pas eux-mêmes ces travaux (semis, labours, sarclages, buttages, récolte...).

De manière plus générale, il était question de déterminer les affectations des différents espaces et leur gestion par les éleveurs. Malgré notre volonté de faire une étude diachronique de l'évolution de l'occupation de l'espace dans nos deux territoires d'étude, nous nous sommes confrontés à l'absence de photographie aérienne ancienne ;

- Les relevés floristiques sur les espaces cultivés et non cultivés à travers une méthode d'inventaire simple qui a concerné aussi bien les ressources ligneuses qu'herbacées. Deux transects transversaux, distants de 10 mètres environ l'un de l'autre ont été utilisés. Le long de chaque transect, des relevés de végétation distants d'environ 20 mètres ont été effectués. Dans la forêt galerie (végétation arborée des berges des cours d'eau), nous avons réalisé un relevé de part et d'autre du cours d'eau. Au niveau de chaque placette, une fiche de description est tenue où sont notées les informations suivantes : date, position géographique, type de sol, position par rapport au système hydrographique, type d'utilisation, classe d'âge et espèces des ligneux, herbacées dominantes. Pour ces dernières, les entretiens auprès des éleveurs nous ont permis de cerner les usages, notamment les plantes appréciées, non-appréciées, nocives, médicamenteuses, comestibles par les hommes, indicatrices de dégradation des pâturages... ;



Photo 2. Levé floristique à Ndiam Baba par Aoudou, Kossoumna et Boubakary à Ndiam Baba

- Les stratégies de production et d'utilisation de la fumure organique ont été déterminées pour chaque type d'exploitation et ainsi que les relations entre l'utilisation de la fumure organique et le taux d'utilisation de la fumure minérale, les effets de la fumure organique sur les systèmes de culture des éleveurs et les rendements des différentes cultures pratiquées avec la fumure organique. Pour cela, nous sommes partis de l'observation générale des pratiques dans les deux terroirs où nous avons

localisé et observé durant la saison sèche les pratiques de fumure organique notamment les apports dus aux parcs des troupeaux bovins dans les parcelles et les parcours proches effectivement fumés. Nous avons ainsi recueilli des informations sur le niveau et le mode de fertilisation des cultures sur toutes les parcelles ;

- L'identification des acteurs qui interviennent dans la gestion de l'accès aux ressources naturelles et au territoire (éleveurs et *jawro*), l'analyse des pouvoirs qu'ils détiennent ainsi que les articulations de ces pouvoirs et les limites de leur influence ;
- L'analyse des relations d'échange et de complémentarité et les conflits entre les éleveurs dans le territoire.

4.2.3. Le niveau de la petite région

La petite région est définie dans notre étude par l'association du territoire d'attache (territoire occupés et exploités) des mbororo et les territoires des agro-éleveurs proches où les animaux des éleveurs suivis pâturent dans la journée. Sur le plan administratif, la petite région est dirigée par un *ar'do*. Ce niveau est particulièrement important pour comprendre les règles d'accès et de contrôle des ressources naturelles mobilisées, ainsi que le multi-usage de l'espace par l'ensemble des communautés présentes. Pour comprendre ces interactions, des enquêtes et entretiens semi-directifs ont été menés non seulement avec les éleveurs de Laïndé Ngobara et de Ndiam Baba, mais aussi avec les autorités traditionnelles du *lamidat* de Tchéboa (*sarkin saanou*, *ar'do* et *jawro*), les autorités administratives et les services techniques (Sous-préfet, commandant de brigade, délégué d'arrondissement du MINEPIA ainsi que celui du MINADER, responsable des peuples marginalisés à la Délégation provinciale des affaires sociales pour le Nord, Président de l'Association pour le Développement économique, social et culturel des Mbororo de la province du nord Cameroun (*Hore Pulaaku*). Nos entretiens ont porté sur les points suivants :

- les différentes formes d'échanges et de complémentarités entre les acteurs ;
- les différentes formes de compétition et de conflits entre les acteurs, leurs fréquences, leurs coûts et les formes de médiations privilégiées par les protagonistes en présence ;
- les différentes formes d'insécurité et ses conséquences sur les activités des éleveurs ;

4.2.4. Le niveau de la région

Nous considérons la région avec Jouve (1992) comme une entité géographique correspondant à un espace délimité par la combinaison de facteurs physiques, historiques et ethniques. Nous admettons que cette région peut être également définie comme un espace, généralement polarisé par une ville, qui recouvre l'expression spatiale de l'ensemble des processus d'accès, d'exploitation et de gestion des ressources naturelles. Dans le cadre de notre recherche, nous considérons la province du Nord du Cameroun comme une Région. C'est en particulier à ce niveau que nous avons pu identifier et caractériser les déterminants particuliers de l'activité de transhumance. La définition des limites spatiales d'une telle activité est déterminante dans la mesure où l'activité de transhumance peut aller au delà des limites administratives d'un territoire donné. Les éleveurs transhument en effet au-delà des limites administratives et traditionnelles de Tchéboa. Au niveau de cette région, nous avons donc cherché à comprendre :

- les critères déterminants le choix des périodes et lieux de transhumance ;

- la place de l'information dans la décision du moment et du lieu de la transhumance ;
- la décision de départ et le choix des itinéraires de transhumance ;
- la place des bergers dans le dispositif de transhumance ;
- les calendriers annuels des déplacements et les différentes destinations ;
- la rôle des arbres et arbustes au cours de la transhumance ;
- les relations d'échanges, de complémentarités et conflictuelles entre les bergers au cours de la transhumance ;
- les relations d'échanges, de complémentarités et conflictuelles entre les bergers et les agro-éleveurs sur les parcours et les lieux de transhumance ;

Les informations et données ont été recueillies sur la base de guides d'entretien pour l'ensemble des acteurs cités ci-dessus et d'un questionnaire d'enquête pour les bergers et propriétaires de troupeau des unités de production suivies en 2006. Des informations ponctuelles ont été également collectées auprès des agro-éleveurs des villages le long des axes de déplacement des troupeaux et autour des zones de transhumance, mais aussi auprès des services techniques de l'élevage de l'arrondissement de Tchéboa.

A partir des informations ainsi collectées, nous avons découpé, l'année en « périodes » de pâture à partir de la « saisonnalité » du déplacement du bétail. Il s'agit de moments de l'année homogènes du point de vue de la localisation des activités pastorales et de la nature des pratiques liées au bétail. Chaque période est identifiée après l'analyse approfondie et exhaustive des suivis de troupeaux. Le passage d'une période à l'autre se repère par des changements plus ou moins nets d'itinéraires de troupeaux.

4.3. Démarches préliminaires dans la collecte des données

Les différentes autorités ont été informées de notre présence sur leur territoire. Une lettre d'information destinée au Sous-préfet de Tchéboa (annexe 13) nous a permis d'obtenir une autorisation officielle de recherche (annexe 14), avec ampliation au Délégué d'arrondissement de l'élevage, au commandant de brigade, au *laamii'do* de Tchéboa, au *ar'do* de Djola et Babla dont dépendent respectivement Laïndé Ngobara et Ndiam Baba et aux *jawro* des deux territoires.

La recherche de la caution des autorités traditionnelles dans cette région du pays est importante à plus d'un titre. Premièrement, cela permet de faciliter l'accès aux populations cibles pour les enquêtes. D'autre part, cela permet de se préserver la possibilité de recueillir auprès de ces instances un point de vue bien informé pour la compréhension du système de gestion (du fait de leurs rôles dans le contrôle d'accès aux territoires de pâturage, et de leur vision globale et généralement bien informée de ce qui se passe sur le territoire). En effet, les deux territoires ont fait l'objet de nombreux conflits qui ont nécessité des négociations où sont intervenues les autorités administratives et traditionnelles.

Avant de se rendre dans les villages retenus pour notre recherche, nous avons pris le soin d'envoyer l'autorisation de recherche au *jawro* et de l'informer de la date de notre première visite. Nous nous sommes fait accompagner le premier jour par l'animateur du TERDEL-GIE que les éleveurs connaissent très bien car c'est lui qui a fait les enquêtes préliminaires avant la délimitation des espaces de pâturage autour de ces territoires. Il a

notamment rédigé de nombreux rapports sur les conflits et les modes de négociation. Il a également participé activement à la collecte des données GPS et à la réalisation de la carte des deux territoires. A notre arrivée dans chaque village, les éleveurs étaient rassemblés au niveau de la mosquée. Après les politesses usuelles et les présentations par l'animateur, nous avons pris la parole pour confirmer les explications de l'animateur relatives à la recherche à mener et pour définir un programme de travail avec eux. Les journées du mercredi, samedi et dimanche ont été choisies d'un commun accord pour les enquêtes, entrevues et suivis à Laïndé Ngobara ; lundi et jeudi à Ndiam Baba.

4.4. Observations, entrevues et enquêtes

La collecte des données s'est étalée au total sur trois années. La première année (2005) a été consacrée à la présentation, la reconnaissance des territoires et la collecte des données générales. Nous avons ensuite utilisé une année complète (2006) pour la collecte des données et le suivi régulier des éleveurs de notre échantillon. L'année constitue en effet un pas de temps minimal pour comprendre un cycle de production sur l'ensemble des périodes et comparer ces résultats à d'autres travaux. Enfin, au cours de la troisième année (2007), nous avons procédé à la collecte des données complémentaires.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons procédé à une observation participante avec des visites fréquentes et des séjours répétés dans les deux territoires. Notre démarche a consisté en l'accompagnement dans chaque territoire des éleveurs au moins une fois par semaine dans leurs trajets quotidiens et dans l'accomplissement de leur travail afin d'observer leurs faits, gestes et comportements, mais aussi afin de nous imprégner des réalités des villages et des vécus quotidiens des éleveurs, de recueillir de manière spontanée les différentes informations et de comprendre certaines subtilités propres à chaque territoire. Cette intégration dans la vie des éleveurs a permis également à ces derniers de comprendre exactement les objectifs de notre recherche. Les enquêtes, entretiens et suivis se déroulaient pour la plupart dans la journée. Pendant la nuit, nous procédions à des rencontres spontanées avec les éleveurs à leur domicile ou auprès des jeunes qui passent la nuit auprès des troupeaux.

La langue principale avec laquelle nous avons menée les entretiens et enquêtes est le *fulfulde*, langue que nous maîtrisons parfaitement. Dans chaque village, nous avons recruté un guide qui nous accompagnait partout et qui était notre informateur principal. Les propos étaient recueillis dans leur totalité avec l'aide d'un magnétophone et retranscrits sur des fiches individuelles. Les fiches étaient numérotées en fonction des dates et sur chacune d'elles étaient précisés les propos des personnes interrogées. Les entretiens étaient individuels, mais des discussions collectives et informelles se faisaient sous les grands arbres auprès des mosquées où les éleveurs se reposent au milieu de la journée, sur la place du marché où ils se regroupent pour boire le thé. Parfois, nous assistions passivement aux discussions entre les éleveurs ; ce qui nous a permis de recueillir certaines informations et des anecdotes significatives sur la vie quotidienne.

De temps en temps, nous les invitions également chez nous pour partager un repas ou regarder des films et documentaires. Ce qui a beaucoup contribué à faciliter notre intégration, à raffermir nos relations avec les éleveurs et à faciliter nos travaux. Cela se vérifie par le fait que si nous passions plus d'une semaine sans venir au village pour une raison ou pour une autre, les éleveurs se posaient des questions et souvent nous appelaient au téléphone pour demander de nos nouvelles.

A chacune de nos visites, les éleveurs tenaient absolument à ce que nous buvions un bol de lait. Nous partagions également leurs repas faits de farine de maïs ou du *mbayeeri* avec la plupart du temps la sauce de baobab (*bocco*) ou encore du riz préparé avec du beurre accompagné de lait frais chauffé. Les déplacements d'un territoire à un autre ou d'un territoire à la zone de transhumance étaient effectués en motocyclette. Cet engin sur lequel nous remorquions notre guide a l'avantage de nous permettre de circuler partout.

Des rencontres informelles ont également eu lieu avec les habitants des villages voisins. Dans un souci d'observation, nous avons plusieurs fois réalisé des visites dans les différents marchés que fréquentent les éleveurs.

4.5. Suivi du berger et de son troupeau lors de parcours journaliers

L'étude du déplacement des troupeaux au sein des différents territoires nous donne de précieuses informations sur les modalités de valorisation et de gestion des pâturages naturels, des jachères et surtout des résidus de récolte abandonnés dans les champs par les agriculteurs et les éleveurs. La simple interrogation des bergers à leur retour au village ou au lieu de parcage nocturne sur la manière de conduire les troupeaux et leur apprentissage ne permet que d'obtenir des réponses partielles et diffuses. Il nous fallait donc participer même de manière passive à la garde des animaux afin de mieux apprécier le travail du berger (Photo 3). Ces suivis nous ont permis d'obtenir des informations très précises sur les pratiques des bergers pendant la journée (déplacement, lieux fréquentés, durées des sorties, repos, abreuvement, pâturage...).



Photo 3. Départ en transhumance de saison des pluies des Mbororo de Ndiam Baba pour Dembo

Cliché : Kossoumna Liba'a Natali (août 2007)

Ces suivis se sont déroulés pendant la saison sèche et pendant la saison des pluies (Tableau V) pour les animaux en transhumance, mais aussi sur ceux restés dans le territoire. Nous avons complété ces suivis par des informations recueillies auprès d'autres bergers et éleveurs dans les villages au cours de discussions informelles.

Tableau V. Nombre de suivis effectués par période à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	mi-avril – mi-juin	mi-juin – mi-juillet	Fin juillet – début novembre	Fin octobre – début février	Fin mars – mi-avril	Total
Ndiam Baba	5	5	6	4	2	22
Laïndé Ngobara	5	6	6	5	2	24
Total	10	11	12	9	4	46

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2005)

4.6. Analyse des données

4.6.1. Analyse des données quantitatives

Les données quantitatives ont été analysées à l'aide du logiciel de gestion des bases de données ACCESS 2000. A partir des données collectées, nous avons d'abord créé 5 tables : « Données exploitations », « Production végétale », « Production animale », « Effectifs matériels agricoles », « Conflits ». Nous avons utilisé les outils de statistiques descriptives (moyennes, ratios...) et les histogrammes pour visualiser la distribution de certaines variables qualitatives (intérêts de la sédentarisation, nature des relations d'échanges et de complémentarité, nature des conflits...), quantitatives (superficies, âge des chefs d'exploitation) ou calculées (bilan économique des exploitations, production de céréales par personne par exploitation). Pour la typologie, la méthode de segmentation a été utilisée à l'aide des critères suivants : nombre de troupeaux, âge de l'éleveur, superficie en propriété, nombre d'actifs, accès à la traction animale.

La moyenne des recettes des différentes activités productives pour chaque exploitation de l'échantillon a été calculée en faisant la somme de la valeur monétaire de la vente du lait, de la vente des bovins, de la vente des ovins, de la vente des caprins, des bénéfices de l'embouche ovine, des bénéfices de l'embouche bovine, des bénéfices liés à l'intermédiation sur les marchés de bovins, des bénéfices liés à l'utilisation des bergers salariés, des ventes des céréales et des revenus tirés des activités extra-agricoles. Ces recettes ont été compilées par type puis par territoire pour dégager la moyenne.

La moyenne des dépenses pour chaque exploitation de l'échantillon a été calculée en faisant la somme de la valeur monétaire des dépenses liées aux soins et vaccinations des animaux, à l'utilisation d'un berger salarié, à l'achat des céréales, aux entretiens des cultures, aux besoins familiaux, aux diverses fêtes religieuses, aux règlements des conflits, aux transhumances et voyages, aux taxes traditionnelles, aux taxes officielles et autres.

Les soldes moyens au niveau de chaque exploitation de notre échantillon ont été également calculées : $[Sm = \Sigma \text{ des recettes} - \Sigma \text{ des dépenses}]$.

Pour calculer les rendements en kg/ha, la valeur monétaire des productions végétales et les charges de production, les poids moyens en kg/sac et les prix moyens des productions végétales en Fcfa/sac et en Fcfa/kg ont été utilisés. Pour les animaux, ce sont les prix de vente observés lors de chaque recensement qui ont été utilisés.

Les données contenues dans les tables ont été mises en relation à partir du champ principal qui est le numéro de l'exploitation pour formuler les requêtes suivantes : « Bilan exploitation », « Matériel agricole », « Production animale », « Production végétale », « Travaux dans l'exploitation », « Travaux hors exploitation ». Les requêtes ainsi

formulées ont été mises en page sous forme d'états comprenant les résultats des caractéristiques moyennes des exploitations, les ratios et les performances technico-économiques des exploitations. Les données issues de ces états ont été représentées sous forme de graphiques à l'aide du logiciel Excel. Ces données quantitatives ont été affinées par l'analyse des données qualitatives pour les thèmes liés à l'utilisation des territoires, la petite région, la transhumance, la fumure organique, les échanges et les conflits.

4.6.2. Analyse des données qualitatives

Les données ont été dépouillées manuellement. Selon les thèmes abordés, les réponses ont été regroupées par types d'éleveur et par modalités (Tableau VI).

Tableau VI. Thèmes abordés et modalités

Thèmes abordés	Modalités
Pâturage au niveau de la petite région	Destinations, nombre d'animaux, villages utilisés, lieux d'abreuvement, pâturage utilisé, type de contrat avec les agriculteurs.
Transhumance	Destination et pourquoi, Date de départ et pourquoi, Nombre d'animaux, Personnes suivant les animaux, Itinéraire suivi, Village traversé et temps mis, Pâturage utilisé, Complémentation Lieu d'abreuvement des animaux, Contraintes, Conflits, Relation d'échanges et complémentarité, Nombre de visites reçues, Date de retour, Itinéraire au retour, temps mis, Destination au retour, Nombre de jours estimés avant un nouveau départ.
Fumure organique	Nombre d'animaux utilisés, lieux de parcage, mode de parcage, fréquences de rotation, utilisation des barbelés, Mode d'utilisation de la fumure, destination de la fumure produite sur les parcours, parcelles fumées, parcelles non fumées.
Echanges	Types et diversité des échanges, acteurs concernés...
Conflits	Types de conflits rencontrés, Fréquences des conflits, Modes de résolution, Instance de résolution, Coûts de règlement.

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2005)

Pour la fumure organique d'origine animale, nous n'avons pas pesé de manière stricte les quantités produites que ce soit par les bovins ou les petits ruminants. Nous sommes simplement partis des données approximatives sur la capacité de production de chaque animal présent dans le village à un moment donné de l'année en mobilisant les références régionales disponibles (Dugué, 2000). Ces données nous ont également permis d'estimer les émissions de déjections animales sur les parcours proches qui correspondent à des pertes de fumure organique pour les parcelles de culture. Les quantités de fumure animale sont exprimées en matière sèche. En ce qui concerne l'impact sur les cultures, nous avons suivi en 2006 les parcelles fumées avec leurs rendements que nous avons comparées avec la moyenne du territoire de Mafa Kilda - territoire de référence du PRASAC dans le bassin de la Bénoué (Havard et Abakar, 2002). Le choix de comparaison avec ce terroir s'explique par le fait qu'il est situé entre Ndiam Baba et Laïndé Ngobara avec les mêmes conditions pédo-climatiques et socio-économiques.

4.6.3. Cartographie

Les données ont été spatialisées sous MapInfo, logiciel de collecte, de gestion, d'analyse, de modélisation et d'affichage de données à référence spatiale. Sur les cartes des

territoires, trois sortes de données sont représentées : i) les données surfaciques c'est-à-dire les parcellaires avec les informations suivantes : noms et prénoms du propriétaire, modes d'acquisition (défrichement, achat, location, prêt, don), culture pratiquée, mode d'assolement (pur, en association), production, dates de semis, dates de récolte, mode de sarclage, utilisation d'un corps butteur, mode de fumure, nombre de jour de parcage, dose urée, dose NPK, mode de labour, utilisation de la main-d'œuvre ; iii) les données ponctuelles (concessions, écoles, mosquées, puits) ; ii) les données linéaires (limites, routes, pistes, parcours, cours d'eau).

La synthèse des premiers résultats obtenus a été restituée individuellement auprès des personnes faisant partie de notre échantillon d'enquête au début de l'année 2007. Ces restitutions avaient pour objectifs de valider les informations recueillies et de les compléter.

4.6.4. Modélisation chorématique de l'organisation spatiale des territoires

Les éleveurs utilisent à la fois les territoires d'attache en propriété et les territoires d'activité (territoires de transhumance) qu'ils partagent avec d'autres acteurs. Il est nécessaire d'identifier les logiques de gestion et de fonctionnement de ces différents territoires multifonctionnels. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les chorèmes. Un chorème est une structure élémentaire de l'espace qui permet, par combinaison, de rendre compte de toute configuration spatiale (Capitaine et *al.*, 2001). Ce concept, élaboré par les géographes (Brunet, 1986) a été étendu à des problématiques agronomiques (Deffontaines et *al.*, 1990). Par extension, nous utilisons le mot chorème dans cette thèse pour parler de la représentation schématique de l'organisation spatiale d'un territoire par les éleveurs.

La représentation de l'organisation spatiale des territoires d'attache et d'activité des éleveurs par les chorèmes passe par trois phases : Premièrement, à partir des enquêtes, des levées parcellaires et des suivis des animaux en transhumance, nous avons identifié les objets spatiaux qui semblent être structurants pour les différents territoires utilisés par les éleveurs (parcelles, habitations, pistes de transhumance, zones de pâturage, cours d'eau...). Deuxièmement, nous avons établi une correspondance entre les objets retenus et leurs rôles dans le fonctionnement du territoire par rapport aux différentes activités exercées. Troisièmement, la méthode des chorèmes a été utilisée pour formaliser les logiques d'organisation et de fonctionnement des territoires. Rappelons que la méthode des chorèmes définit sept principes organisateurs de l'espace (Figure 7) qui relèvent de structures, telles que le maillage, le quadrillage, la hiérarchie et le contact, ou de flux tels que le tropisme, l'attraction et la dynamique territoriale (Brunet, 1986).

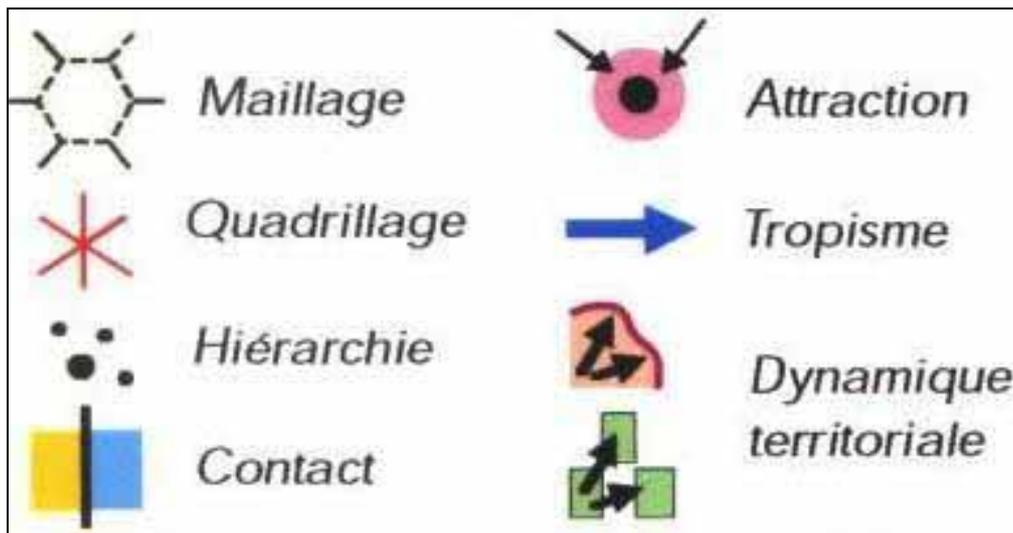


Figure 7. Vocabulaire des sept principes organisateurs de l'espace

Source : Deffontaines et *al.*, (1990)

D'un point de vue formel, un chorème d'organisation du territoire se présente comme un ensemble d'objets spatiaux, points, lignes ou surfaces, qui ont des caractéristiques morphologiques et sémantiques explicitées dans la légende, et qui ont des positions passives rendues visuellement par le graphique. Dans le cadre de notre travail, les chorèmes mobilisés sont ceux rendant compte du maillage de l'espace (ligne : clôture, borne ; surface : parcelle, espace de pâturage), de l'attraction des zones de pâturage délimitées et de la circulation des hommes et des animaux. La figure 8 présente la synthèse du cadre théorique et opératoire de collecte et d'analyse des données.

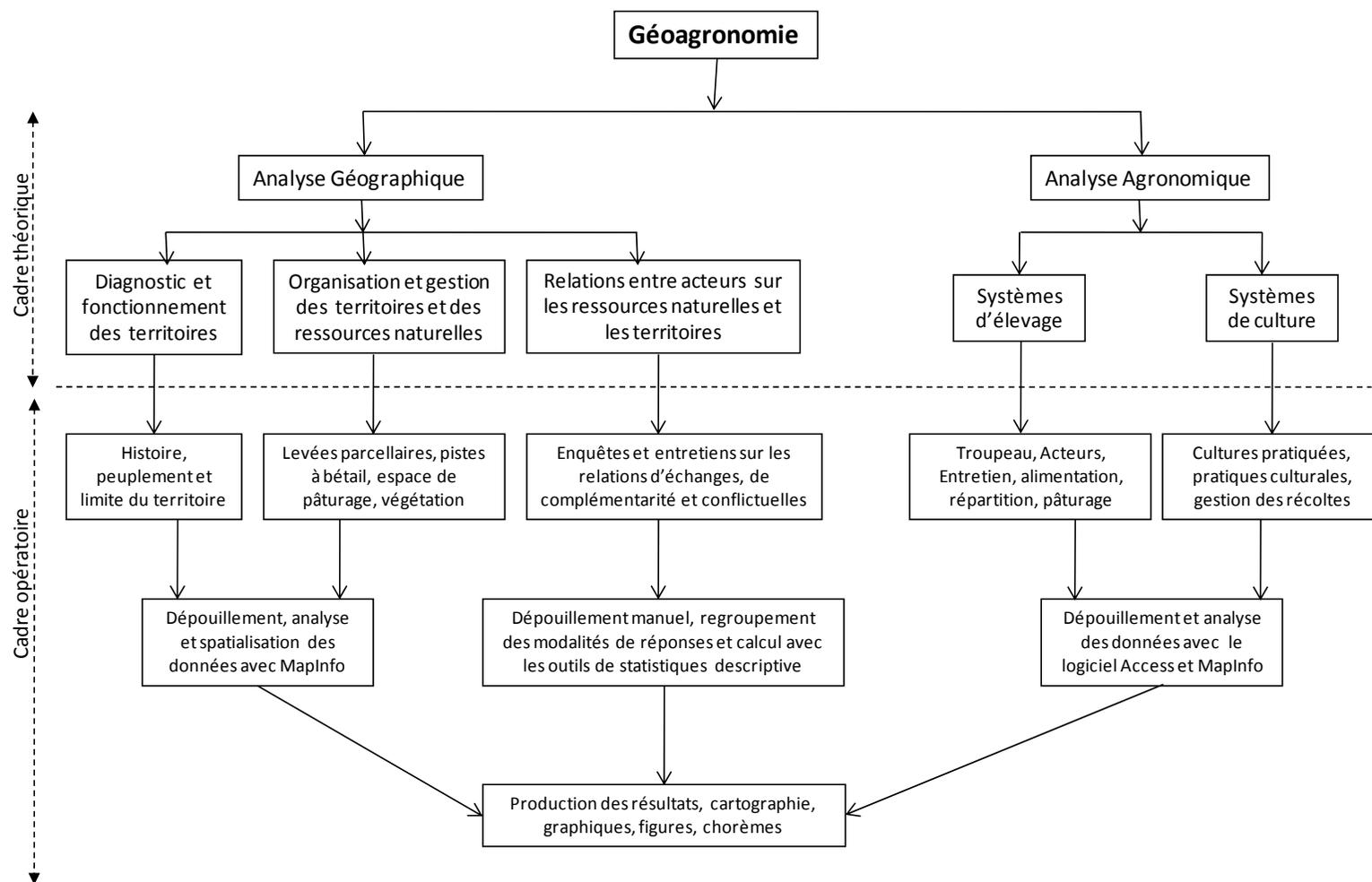


Figure 8. Cadre théorique et opératoire de collecte et d'analyse des données à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Kossouma Liba'a Natali

CHAPITRE II : ORGANISATION ET UTILISATION DES TERRITOIRES

5. LES TERRITOIRES D'ATTACHE AFFECTES AUX ELEVEURS

Les éleveurs ont fixé leurs familles et une partie de leur bétail sur des territoires qui leur ont été affectés. Comment et selon quelles logiques ces territoires sont-ils organisés et exploités ?

5.1. Présentation des deux territoires

Ndiam Baba, territoire d'une surface de 220,47 ha (Tableau VII), est situé à 13 km au sud de la ville de Garoua à 2 km de l'axe goudronné Garoua-Ngaoundéré. Placé entre 13°28 – 14°15 de latitude Nord et 9°07 – 10°44 de longitude Ouest (Carte 3) dans le bassin de la Bénoué, il est délimité à l'est par le campement d'éleveurs de Wuro *ar'do* Mama et les pistes de transhumance qui sortent de ce dernier village, au nord et à l'ouest par le village de Sanguéré Paul et au sud par les champs expérimentaux de l'IRAD de Garoua.

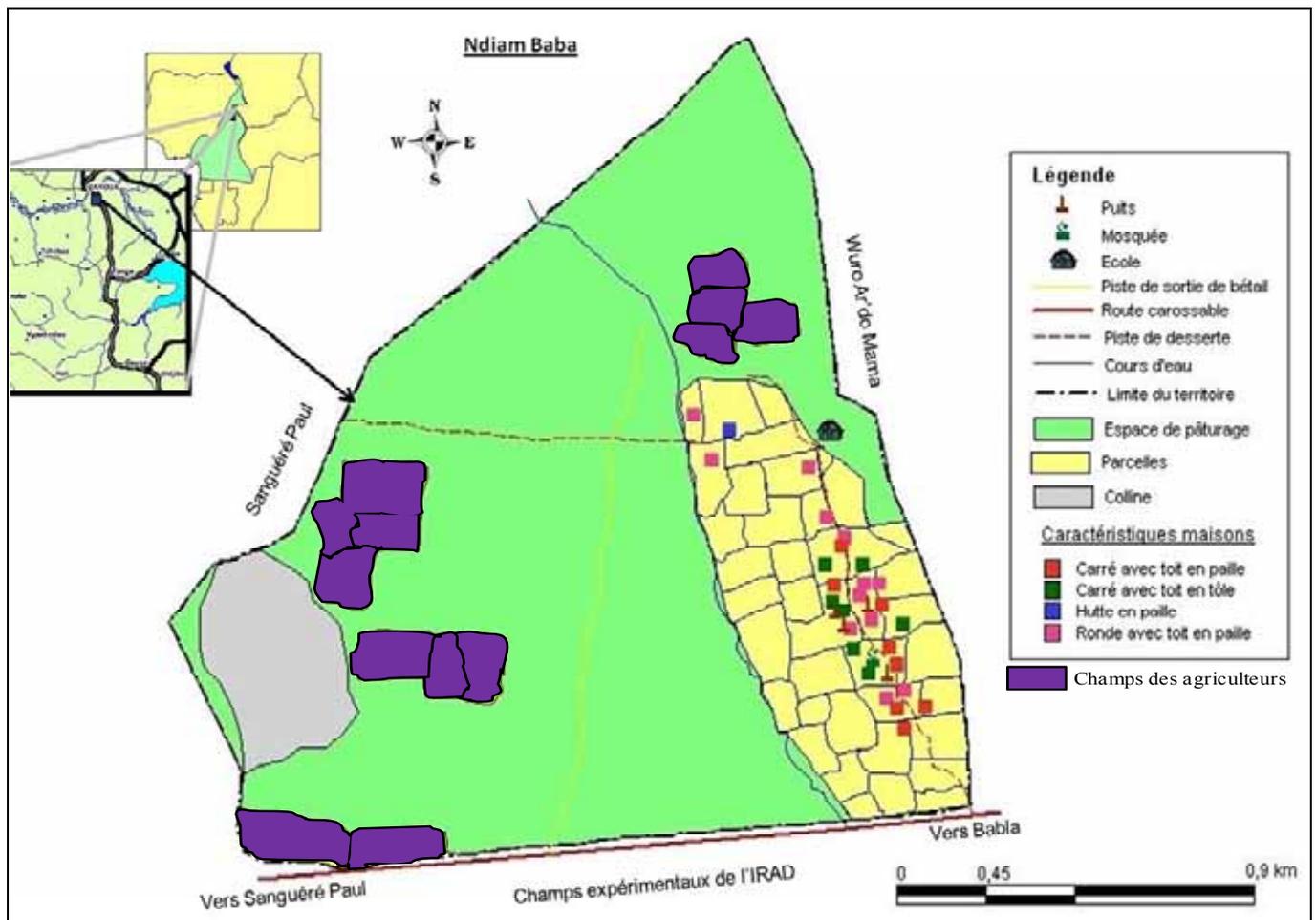
Ndiam Baba servait traditionnellement de lieu d'escale au *laamii'do* de Rey Bouba lorsqu'il se rendait à Garoua. La présence du cours d'eau lui permettait ainsi de s'y reposer avec ses porteurs, d'y abreuver ses chevaux et se préparer avant d'arriver à sa destination finale. C'est pour cela que les éleveurs ont nommé ce lieu « *ndyam baba* » qui signifie en fulfulde « l'eau de baba », *baba* étant le *laamii'do*.

Laïndé Ngobara, territoire d'une superficie de 174,04 ha (Tableau VII) est limité au Nord par le village Wuro Ndemri, au Sud par Laïndé Djiga et au Sud-Ouest par Mayo-Lopé (Carte 4). Tous ces villages sont peuplés d'agriculteurs producteurs de coton.

Tableau VII. Occupation du sol à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara (2006)

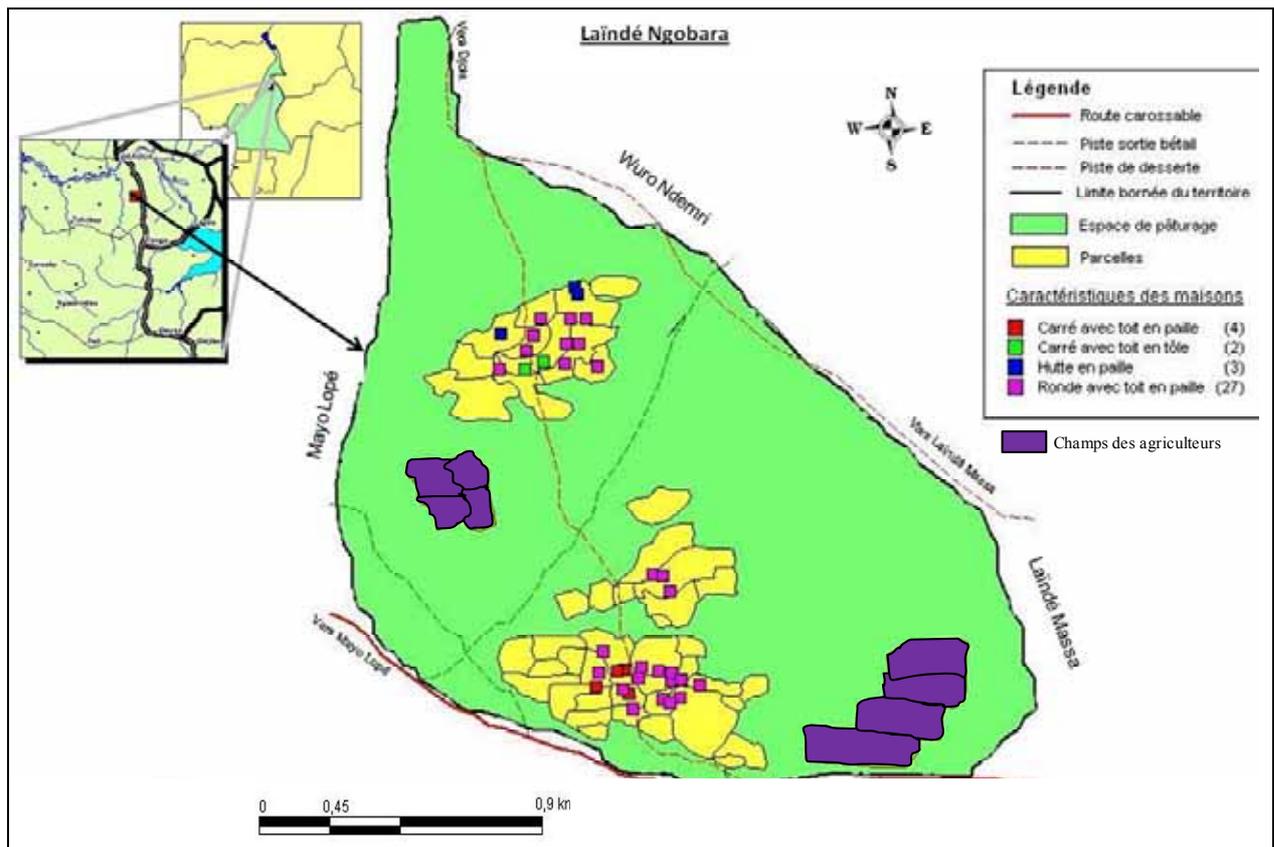
	Ndiam Baba	Laïndé Ngobara
Surface totale	220,47 ha	174,04 ha
dont - habitations	4%	3%
- champs cultivés des Mbororo	27,2% (59,97 ha)	21,05% (36,64 ha)
- enclaves cultivées par les agriculteurs	6%	7%
- parcours, collines ...	62,8%	68,95%
Population totale résidente	150	249
- Effectif bovins présent au village [de novembre à février] et [de Juin à début Juillet]	1022 dont 440 pour les citadins	1756 dont 320 pour les citadins
- bovins par km ² produisant du fourrage	537	331
Effectif bovins restant au village [de mars à juin] et [de fin juillet à novembre]	220	317
- bovins par km ² produisant du fourrage	115	60
Surface cultivée/résident	0,39 ha	0,14 ha

Source : Enquêtes, Kossouma Libaa Natali (2005)



Carte 3. Présentation générale de Ndiam Baba à partir du levé parcellaire

Source : Enquêtes, Kossoumna Libaa Natali (2006)



Carte 4. Présentation générale de Laïndé Ngobara à partir du levé parcellaire

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les premiers éleveurs à s'installer dans les deux territoires viennent du Nigeria. Ils ont fait leur entrée au Cameroun pour la première fois dans le *lamidat* de Tchéboa en 1969. A cette période, ils ne faisaient que traverser la zone où ils résident actuellement avec leurs animaux pour aller en transhumance au bord du lac de Lagdo. C'est en 1981 que le premier Mbororo s'est fixé sur le site actuel de Ndiam Baba. Les éleveurs de Laïndé Ngobara quant à eux se sont d'abord établis à l'endroit qui abrite actuellement le LANAVET (Laboratoire National Vétérinaire) d'où ils ont été expulsés en 1981 puis ont migré vers l'ouest de Djéfato après leur expulsion. Quinze ans plus tard, la progression de l'agriculture les a obligés à quitter les lieux pour s'installer dans leur campement actuel en 1996.

Ndiam Baba et Laïndé Ngobara sont peuplés essentiellement d'éleveurs mbororo. L'habitat s'est organisé autour des premiers arrivants qui appartiennent à la même famille. Dans les deux cas, ils ont obtenu la terre auprès du *laamii'do* de Tchéboa. Ils ont en premier lieu contacté le *ar'do* de leur zone d'installation respective (*ar'do* de Djalingo pour les éleveurs de Ndiam Baba et celui de Djola pour ceux de Laïndé Ngobara). Ce dernier les a accompagnés voir le *laamii'do* de Tchéboa avec chacun deux taureaux (*gooro laamii'do*). Après l'accord du *laamii'do*, les *ar'do* respectifs ont permis aux éleveurs de s'installer sur les sites actuels qu'ils ont eux-mêmes choisis. Les limites de ces territoires sont marquées et connues des *ar'do*.

Après l'appropriation de ces deux territoires, les premiers venus (*bibbe wuro*) ont accueilli de nouveaux habitants (*jananbe*). Ces derniers s'adressent au *jawro* du nouveau village mbororo avec une somme de 30 000 Fcfa. Ce dernier retient 10 000 Fcfa comme frais

d'accueil et transmet le reste de la somme avec la demande d'installation au *ar'do* qui vient personnellement ou envoie un de ses fils indiquer une parcelle au nouvel arrivant où il peut s'installer et cultiver. Le nouvel arrivant doit s'acquitter régulièrement de la *zakkat* et de certaines collectes ponctuelles (*umroore laamii'do*) demandés par le *laamii'do*. Cependant, depuis plus de 5 ans, il n'y a plus d'espace à défricher ni à octroyer dans les deux territoires. C'est pour cela que les nouveaux arrivants n'obtiennent plus que des terres en prêt même pour y installer une habitation.

En 2006, on dénombrait 29 chefs d'exploitation à Ndiam Baba et 36 à Laïndé Ngobara, installés de manière permanente. La structure par âge montre une population relativement jeune dans les deux territoires (Figure 9).

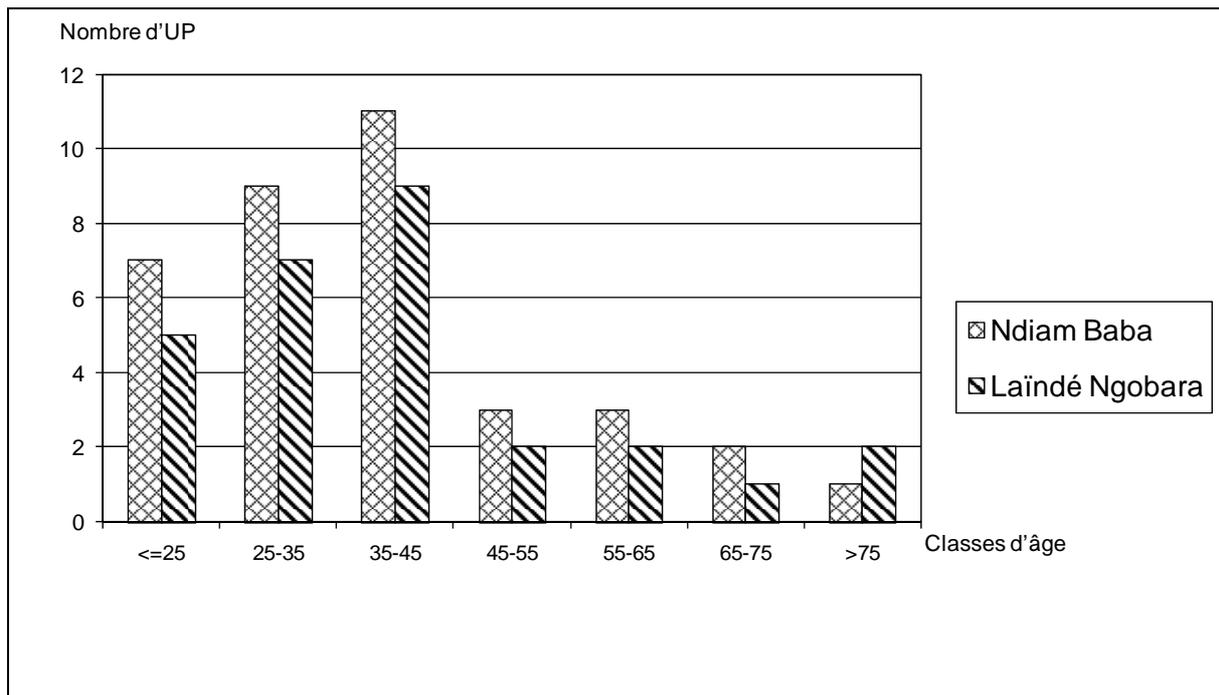


Figure 9. Structure par âge des chefs d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara (2006)

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2005)

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 36 ans. Cependant, les tranches d'âges comprises entre 25-35 ans et 35-45 ans dominent. Les chefs d'exploitation dont l'âge est inférieur à 25 ans sont moins importants à Laïndé Ngobara qu'à Ndiam Baba. Ceci peut s'expliquer par le fait que ce dernier village est plus ancien et que les jeunes ne bougent pratiquement pas au cours de l'année. A Laïndé Ngobara par contre, les jeunes de moins de 20 ans partent en transhumance la moitié de l'année. Ils ne sont donc pas pressés de se marier. Le mariage se fait pour les hommes autour de 30 ans. La taille de la famille varie en fonction de l'âge du chef d'exploitation et selon l'ancienneté dans le village. Les plus anciens ont une famille nombreuse. La plupart des structures familiales pour ces derniers se compose du chef de ménage, de son ou ses épouses, de ses enfants, mais aussi de ses frères célibataires, de ses ascendants (père ou mère), les collatéraux et les descendants.

La principale langue parlée est le *fulfulde*. Aucun chef d'exploitation n'a été scolarisé. Quelques jeunes comprennent quelques mots de la langue française mais ont des difficultés pour s'exprimer. Cette langue est en nette progression chez les plus jeunes avec l'implantation de l'école dans le village de Ndiam Baba.

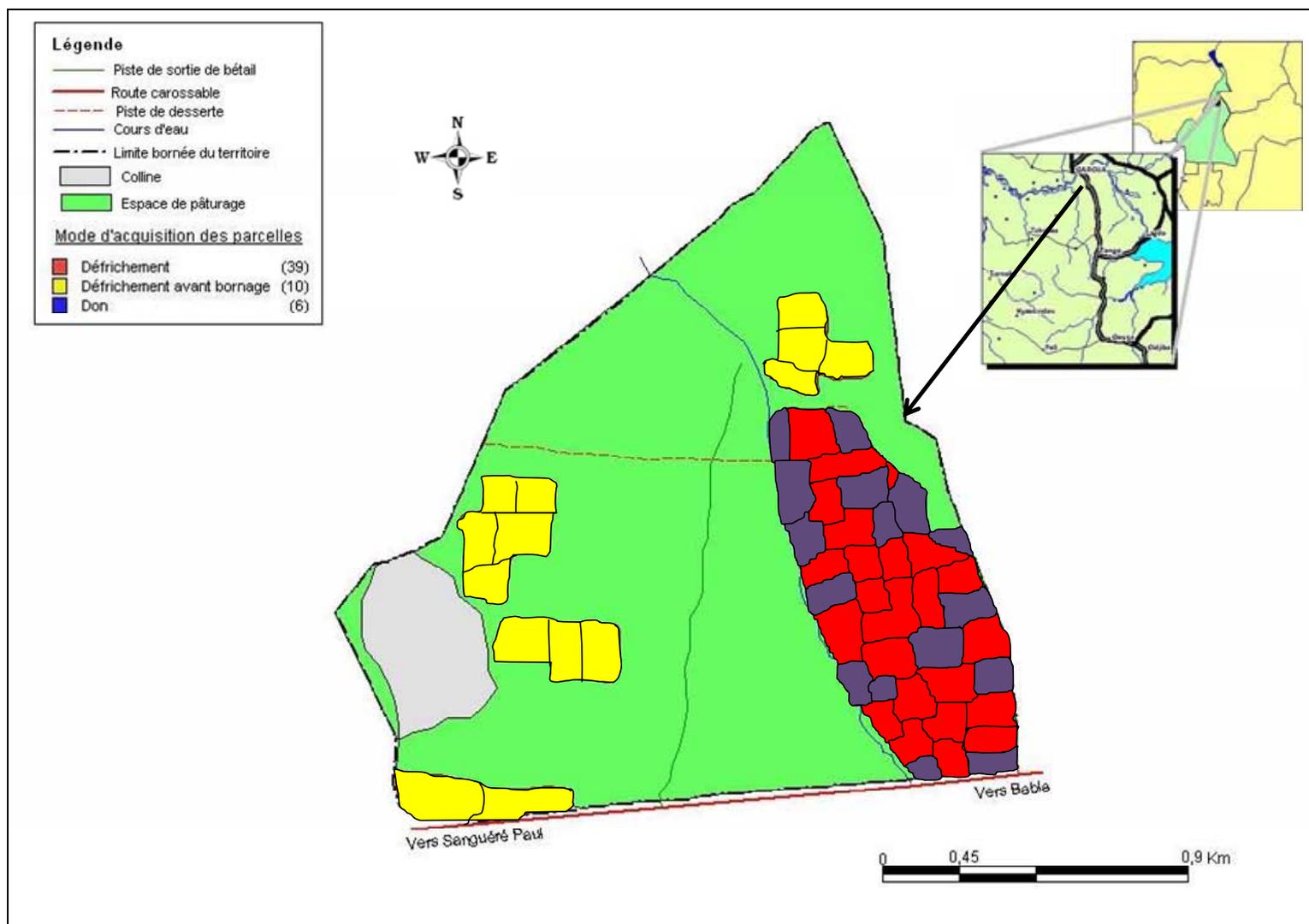
L'organisation politique dans les deux territoires est calquée sur le modèle peul. Les deux territoires ont à leur tête un *jawro*. Celui de Ndiam Baba est sous le commandement de l'*ar'do* de Babla alors que celui de Laïndé Ngobara rend compte à l'*ar'do* de Djéfatou. Le *jawro* joue le rôle de collecteur d'impôt, surtout de la *zakkat*. Il transmet les informations venant du *lamidat* ou de l'administration. Il organise les séances de vaccination dans son village. C'est également lui qui sert de relais entre les populations et les résidents des villages voisins en cas de litiges. Le *jawro* prend donc ses consignes auprès des *ar'do* ou tout autre représentant du *laamii'do* comme celui qui est en charge de l'élevage, le *sarkin saanou*. L'élevage occupant une place très importante auprès de cette population, ce dernier fait de fréquentes visites dans le village pour rappeler aux éleveurs le devoir de donner la *zakkat* ou pour organiser les vaccinations.

Les *jawro* ne passent pas leurs journées à la maison assis sous un arbre comme les chefs peuls. Ils n'utilisent pas non plus leurs habitants pour des corvées. Ils vaquent à leurs occupations comme tous les autres habitants. C'est ainsi qu'ils font paître les moutons et les veaux. Ils sont de plus en plus confrontés à la désobéissance des jeunes éleveurs qui commencent à s'émanciper et refusent de se soumettre à certaines règles ou ordres venant de la chefferie de Tchéboa.

5.2. Appropriation et exploitation des territoires

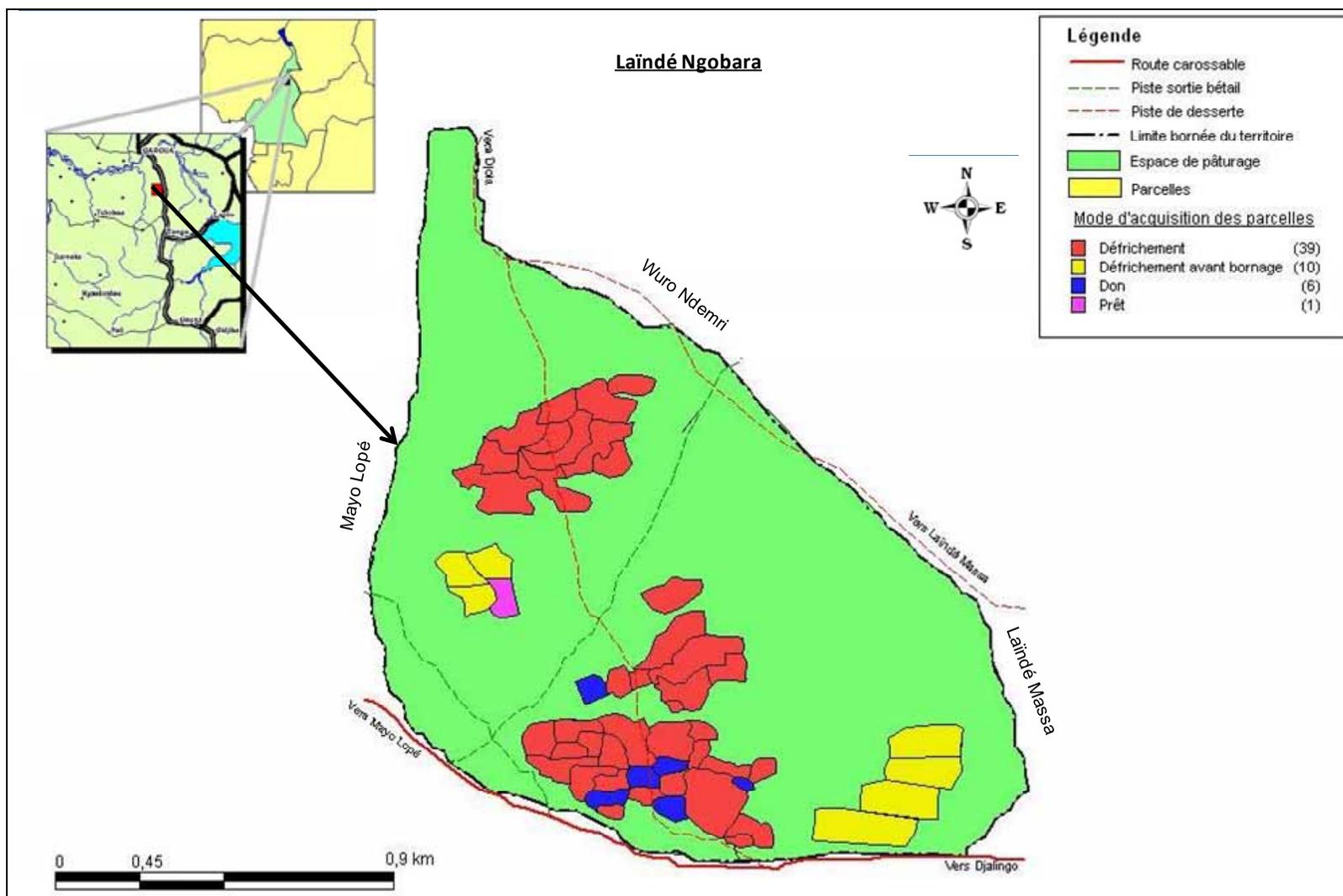
A Ndiam Baba, 44% des parcelles ont été défrichées par leurs propriétaires contre 26% acquis par don (Carte 5). Dans l'espace réservé au pâturage délimité, les agriculteurs des villages voisins y détiennent les 30% des parcelles restantes. Ces dernières ont été défrichées avant le bornage du territoire affecté aux Mbororo et les agriculteurs continuent à y cultiver.

A Laïndé Ngobara, 70% des habitants ont acquis leurs parcelles par défrichement lors de leurs installations respectives (Carte 6). Les dons concernent seulement 11% des parcelles. Les agriculteurs des villages voisins y détiennent les 18% des parcelles dans l'espace cultivé du territoire.



Carte 5. Mode d'acquisition des parcelles à Ndiam Baba à partir du levé parcellaire

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)



Carte 6. Appropriation des parcelles à Laïndé Ngobara à partir du levé parcellaire

Source : Enquêtes, Kossouma Liba'a Natali (2006)

Les champs ont été strictement affectés de manière permanente aux premiers éleveurs par l'*ar'do* avec l'assentiment du *laamii'do*. Du point de vue des droits exercés (pouvoirs de gestion au sens large), nous assistons à la prédominance de l'individualisation car il n'y a pas de champs communs au niveau des familles étendues ou lignages comme cela existait dans beaucoup de régions soudaniennes. L'acquisition de la terre est donc principalement le fait des droits permanents issus de la première occupation, mais aussi des modes traditionnels de transmission au sein des familles englobant les héritages et les dons. Les éleveurs reconnaissent les limites des parcelles de chaque membre des territoires. Ces limites assez visibles sont matérialisées par des pierres, des bandes enherbées ou des levées de terre faites à la charrue. Même si les limites des champs ne sont pas toujours très visibles, les éleveurs commencent à marquer les limites de leur territoire commun. Ils sont séparés par des touffes d'herbes ou des repères naturels comme un arbre, une termitière...

Le départ temporaire d'un éleveur propriétaire terrien ne met pas fin à son droit sur les parcelles qu'il possède. Ces dernières sont laissées en garde auprès d'amis ou entre les mains d'un membre de la famille restreinte. Ce détenteur de droits d'exploitation peut soit mettre en valeur la terre avec droit sur la récolte, soit la prêter à un ami ou la louer. Les revenus souvent modiques issus de cette location reviennent au locataire. A son retour, le propriétaire peut reprendre sa parcelle. Ces cas sont fréquents dans les deux territoires à cause notamment des voyages des jeunes chefs d'exploitation au Nigeria pour étudier le Coran ou des déplacements de certains éleveurs avec leurs animaux souvent sur une longue durée (2 à 3 ans). En effet, que ce soit à Ndiam Baba ou à Laïndé Ngobara, 2 à 3 éleveurs reprennent souvent le chemin du nomadisme (soit environ 10%). Ayant tenté une expérience de fixation avec construction d'une case et mise en culture de champs, ils estiment que leurs animaux ne se reproduisent pas normalement et qu'ils ne sont pas en bon état physique. Ils préfèrent donc quitter le village pour transhumer toute l'année avec leurs animaux. Certains éleveurs ayant perdu tous leurs animaux pour cause de maladie quittent également le village pour la ville pour faire du commerce ou pour d'autres villages pour être berger.

Le prêt est le mode privilégié d'accès à la terre pour les éleveurs qui viennent ponctuellement dans le village pour une saison des pluies afin d'y cultiver. Les autres formes de prêt se font sous la forme d'échange de travail avec les paysans des villages voisins mais cela concerne les parcelles qui sont situées à la limite de l'espace délimité pour le pâturage. S'ils acceptent de prêter de temps en temps quelques hectares à des connaissances, ils refusent systématiquement l'installation de personnes étrangères à leur clan dans les territoires, même s'ils ne se sentent pas encore à l'étroit.

Lorsqu'un nouveau Mbororo désire s'installer dans le territoire, certaines précautions sont prises. Tout d'abord, le *jawro* prend soin de vérifier s'il n'est pas mal intentionné en se renseignant sur ses antécédents dans les différents sites où il s'est installé. Ensuite, il le présente d'abord à l'*ar'do* puis au *sarkin saanou*. Cependant, il ne peut plus défricher de terre faute d'espace en friche disponible. C'est le *jawro* ou un autre chef d'exploitation qui lui octroie des parcelles partiellement vacantes appartenant à ceux qui sont partis en voyage ou en transhumance pour une longue durée.

Par contre, le droit individuel sur la terre ne confère pas le droit de contrôle social pouvant autoriser la vente. Dans les deux territoires en effet, le droit de vendre les terres n'est pas admis. Le chef d'exploitation peut accorder de manière provisoire à des étrangers des droits de culture, mais jamais il ne doit vendre le champ. Le don est donc rare en dehors

de la famille. La transmission de la terre dans la plupart des cas se fait de plus en plus directement de père à fils. Lors du décès d'un chef de famille, les terres sont partagées entre ses enfants en âge adulte (mariés) ou exploitées par un membre de la famille avant la majorité des enfants.

Si les femmes possèdent généralement des animaux d'élevage en propriété, elles n'ont pas de champs distincts de ceux de leurs époux sauf les veuves qui continuent d'exploiter les parcelles laissées par le défunt mari si les enfants de sexe masculin sont encore en bas âge. Dès que leur premier fils se marie, il hérite des parcelles et prend en charge sa mère qui est de fait installée dans la concession. Le mode traditionnel de l'héritage et du don de terre n'empêche pas certains éleveurs, cependant minoritaires, d'acheter des parcelles ou d'en louer dans les villages voisins.

5.3. Des territoires organisés autour de l'élevage

L'organisation des deux territoires d'étude est assez simple (cartes 5 et 6). L'habitat est groupé en quartiers entourés par des champs de culture continue, ensuite vient l'espace des parcours. Cette organisation schématique évolue au cours des saisons. Si les 3 ensembles sont bien distincts en saison agricole, durant la saison sèche les éleveurs considèrent un seul ensemble comprenant les champs permettant la vaine pâture et les parcours qui sont en libre accès.

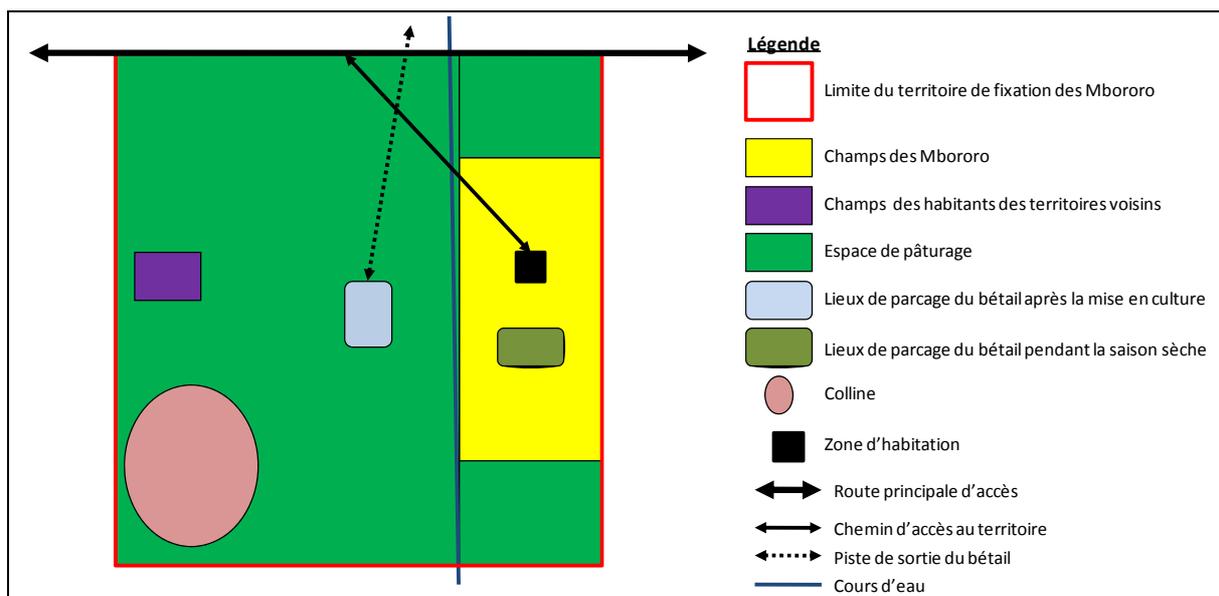


Figure 10. Modélisation de l'organisation spatiale du territoire de Ndiam Baba

Source : Enquêtes, Kossouma Liba'a Natali (2006)

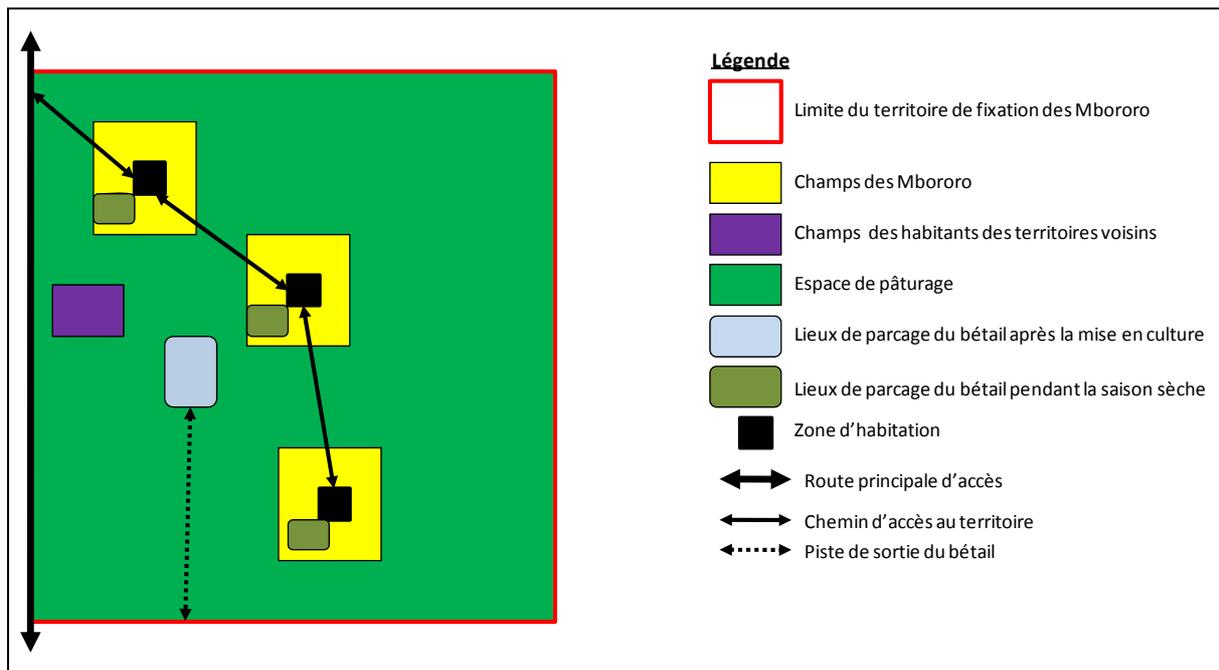


Figure 11. Modélisation de l'organisation spatiale du territoire de Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les figures 10 et 11 rendent compte des logiques d'organisation spatiale observées dans les deux territoires d'attache des éleveurs. Ces logiques se raisonnent au niveau collectif. Elles montrent qu'au cours des différentes saisons, l'espace est structuré en différents niveaux d'organisation. L'élevage, dont l'importance est bien sûr primordiale, est organisé au niveau du territoire selon un consensus social lié à l'utilisation et la gestion de l'espace. Nous assistons à une organisation spatiale en auréoles. Au centre, se trouve le village où se regroupent les sièges d'exploitations. La deuxième auréole est constituée des parcelles strictement contiguës aux habitations. Elle assure une fonction de production alimentaire pour les éleveurs pendant la saison des pluies. Pendant la saison sèche, elle est utilisée pour la vaine pâture pour l'alimentation et le parage des animaux. L'espace de pâturage qui occupe la plus grande partie du territoire permet aux éleveurs de parquer leurs animaux la nuit après la généralisation des cultures dans le territoire. Les animaux y pâturent une partie de la journée avant de sortir du territoire à la recherche d'herbes plus abondantes aux abords des champs des villages voisins et des routes. Les territoires sont quadrillés par des routes pour la circulation des personnes et par des pistes à bétail pour la sortie des animaux. On note la présence dans l'espace de pâturage de parcelles appartenant aux agriculteurs des villages voisins. Ce qui constitue une violation des processus de concertation menée pour délimiter cet espace et la volonté de concertation autour de la gestion collective des parcours entre les différents acteurs (éleveurs, agriculteurs et autorités traditionnelles).

5.3.1. Structure et forme de l'habitat

Ndiam Baba est organisé en un seul quartier et les concessions sont alignées le long de la piste de desserte. Sur 28 concessions, on en dénombre 12 de forme ronde en toit de paille,

8 de forme carrée en toit de paille, 7 de forme carrée en toit de tôle et seulement 1 hutte en paille²⁰. Ce qui confirme l'ancienneté de la fixation de la majorité des habitants.

Dans le territoire de Laïndé Ngobara l'habitat est regroupé dans trois quartiers qui sont dispersés dans le territoire de pâturage. On n'y dénombre que 2 maisons carrées en toit de tôle. Ce qui montre que la fixation de ces éleveurs est plus récente que celle des éleveurs de Ndiam Baba. La plupart des maisons sont rondes ou carrées avec des toits de paille. On y rencontre aussi 3 huttes en paille.

L'organisation groupée de l'habitat dans les deux territoires permet aux éleveurs de minimiser le gaspillage et la dispersion des terres notamment lorsqu'arrive la saison des pluies. Les cultures peuvent ainsi être mises en place de manière homogène et en auréoles concentriques autour de l'habitat, permettant d'éviter les dégâts. Entre les concessions, sont laissés pendant la saison des pluies, des petits espaces qui servent principalement de pâturage aux caprins et aux veaux qui sont attachés au piquet pendant la nuit. Dans la journée, ils sont déplacés aux abords des champs, toujours attachés.

Selon la durée du séjour, leur désir de se fixer et les moyens des éleveurs, l'habitat évolue de la case sommaire en branchage et pailles (Photo 4) vers la case en terre avec un toit de chaumes à la maison en dur avec un toit de tôle. A la sortie ou à la périphérie des deux territoires sont construites des cases sommaires circulaires faites d'arceaux de branchage couverts de nattes ou de la paille. Ces huttes appartiennent aux derniers arrivants ou à ceux de passage dans le territoire. En effet, à l'installation de chaque nouvel éleveur, l'espace qui lui est alloué est d'abord un champ sur lequel il pourra cultiver. Il y installe une case sommaire au milieu de la parcelle et ses animaux sont parqués autour de cette concession sommaire. En fait, l'éleveur cherche d'abord à se convaincre qu'il peut définitivement s'installer. Dans la plupart du temps, cette période d'observation dure deux à trois ans. Lors de ses déplacements avec ses animaux dans les différentes zones de transhumance au cours de l'année, il observe le pâturage et l'eau, il prend également le temps pour observer ses relations avec les autres éleveurs ou les agro-éleveurs de la zone. Il va dans les différents marchés pour voir les prix des animaux, des céréales, des produits vétérinaires... Il y rencontre également d'autres éleveurs qui sont installés ailleurs et qui lui parlent de leurs conditions de vie et d'exercice de leurs activités. Toutes ces données lui permettent donc de décider s'il va rester ou continuer son chemin. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'il décide de faire évoluer son habitat notamment en construisant une case en briques ou en terre.

²⁰ La hutte en paille correspond à l'habitat traditionnel des Mbororos en transhumance ou nomadisme.



Photo 4. Hutte en paille



Photo 5. Cases en briques avec toit de chaume

Clichés : Kossoumna Liba'a Natali (Laïndé Ngobara, 2006)

La construction de cases rondes ou carrées avec des toits coniques faits de pailles (Photo 5) constitue une étape importante dans le choix et de désir de l'éleveur de se fixer. Les modèles de cases construites sont largement empruntés aux agriculteurs guidar, massa ou toupouri des villages voisins. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui servent de manœuvre pour la construction de toutes les cases dans les deux villages. Cet emprunt n'est pas un choix délibéré mais s'explique simplement par le savoir faire habituel des manœuvres sollicités pour la construction des cases. De plus, les femmes des éleveurs ne jouent plus aucun rôle dans la construction des cases comme lors des transhumances, ni les éleveurs eux-mêmes d'ailleurs. Depuis leur fixation, les éleveurs utilisent en effet systématiquement des manœuvres issus de la population d'agriculteurs migrants. En effet, en se sédentarisant, les éleveurs et leurs femmes échappent à de nombreux travaux qu'ils font faire par des paysans pauvres en quête d'argent au cours de l'année. Ce transfert d'argent est un élément très important du processus de sédentarisation.

Alors que l'habitat n'avait que peu de place dans le mode de vie traditionnel des éleveurs transhumants, la salubrité, le confort, la construction en dur, tendent à s'imposer parmi les normes de construction lorsqu'ils se sédentarisent. Aujourd'hui, en l'absence de déplacement de toute sa famille, l'éleveur construit un habitat qui n'est plus marqué par sa précarité, son souci exclusif de l'immédiat. De nombreux éleveurs commencent à construire des maisons définitives, résistantes et confortables. Cette évolution amène une sorte de remodelage des formes et de la « substance » qui constitue la nature de l'habitat. C'est ainsi que les cases sont faites soit en terre pétrie, soit en briques. Aux formes rondes ont également succédé les formes rectangulaires avec des toits en tôle ondulée.

La concession est organisée selon la taille de la famille. Les familles monogames se contentent le plus souvent de deux constructions, une pour l'homme l'autre pour sa femme, jouant tous les rôles : protection des effets personnels et des personnes, mais aussi des réserves comme les récoltes, les semences, les provisions... Si les matériaux de construction des cases évoluent avec l'ancienneté de la fixation, la logique de disposition n'a pas évolué. Pour les familles monogames, la case du chef de famille se situe à gauche tandis que celle de la femme se trouve à droite. L'enclos est construit à l'est, et à proximité la case des jeunes.

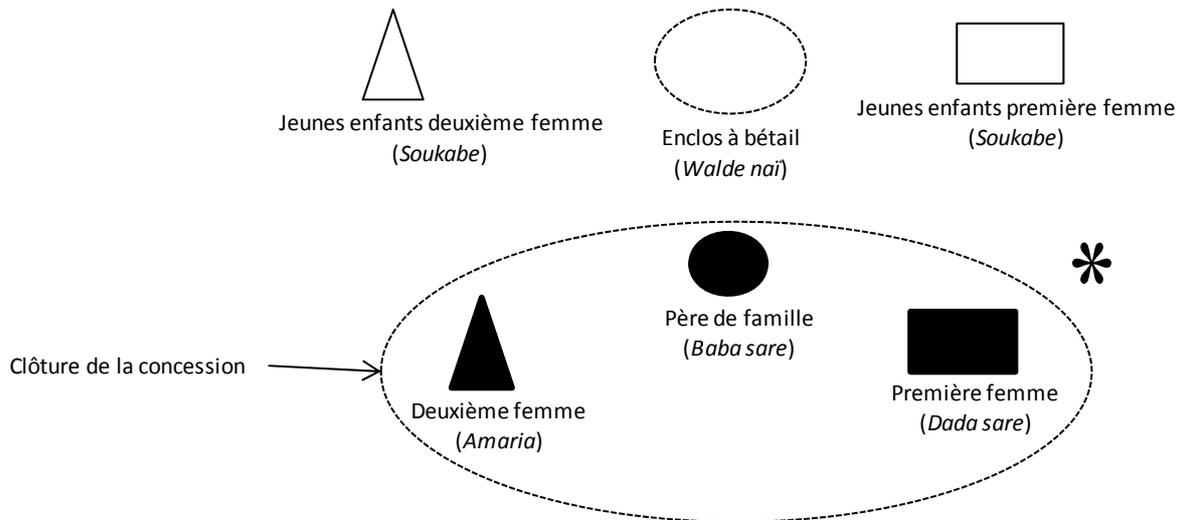


Figure 12. Modélisation de l'organisation de la concession d'un Mbororo polygame

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (Ndiam Baba et Laïndé Ngobara, 2006)

Si la famille est polygame (Figure 12), la case de la première femme est construite à droite tandis que celle de la deuxième se trouve à gauche. Les enfants dorment avec leurs parents : les filles avec leur mère et les garçons avec leur père. Les plus jeunes (*sukaabe*) ont leur case auprès de l'enclos à bétail (*walde na'i*) afin d'avoir l'œil sur les animaux. C'est d'ailleurs pour cette raison que ceux qui gardent leurs animaux non loin de la maison ne ferment pas la porte la nuit. Pour ceux dont la sédentarisation est récente, il faut prendre du temps pour s'habituer à dormir la porte fermée comme l'illustrent ces propos d'un éleveur de Laïndé Ngobara : « *Je ne peux pas dormir lorsque la porte est fermée. J'étouffe et j'ai l'impression que je ne suis pas en sécurité, je me sens en prison car le mbororo est un homme de la nature et de la liberté* »²¹. Contrairement aux éleveurs de Ndiam Baba anciennement installés et dont la proximité avec les animaux n'est plus courante, les éleveurs de Laïndé Ngobara ne construisent pas de clôtures autour de la concession (*saare*).

La cour des concessions est réservée aux femmes et aux plus jeunes enfants. C'est là qu'ils mangent, font la sieste, se livrent aux menus travaux ménagers. Les hommes quant à eux passent la journée à l'ombre des arbres près de la mosquée, que ce soit à Ndiam Baba ou à Laïndé Ngobara. C'est là où tous les matins, les éleveurs se regroupent pour partager le repas matinal avant que chacun ne vaque à ses occupations (visites des champs, garde du troupeau, fréquentation des marchés, visites diverses...). Les autres membres du groupe demeurent sous l'arbre près de la mosquée toute la journée. C'est aussi près de la mosquée que se tiennent les réunions convoquées par les autorités administratives ou traditionnelles, par des organismes ou projets de recherche-développement. L'ombre de ces arbres sert également à la célébration des différentes fêtes comme les baptêmes, à la résolution des conflits, aux concertations pour des actions communes...

Les éleveurs ont également le souci de l'esthétique à l'intérieur comme à l'extérieur de la case. Les équipements ou le décor sont largement empruntés aux foubés des villes. Les équipements sont la plupart du temps acquis lors des mariages.

²¹ Communication personnelle à Laïndé Ngobara le 21 août 2006



Photo 6 et Photo 7. L'intérieur de la case d'éleveur mbororo à Ndiam Baba

Clichés : Kossouma Liba'a Natali (2006)

Avant leur sédentarisation, les effets personnels des éleveurs mbororo se résumaient au strict minimum autant pour les hommes que pour les femmes. Aujourd'hui, avec la construction d'habitats permanents, les éleveurs commencent à « s'équiper » comme les citadins ou certains agriculteurs aisés (Photo 6 et 7). Dans la maison des hommes, nous trouvons un lit en bambou ou en planches blanches avec un matelas en coton, des valises, des pendules, des chaises, des tables, des nattes, un appareil de radio cassettes... Les cases des femmes sont un peu plus garnies que celles des hommes. Nous y retrouvons en plus des choses suscitées, des armoires garnies d'assiettes acquises pour la plupart lors du mariage, de grandes cuvettes et bassines, des marmites... La nourriture est préparée dans une cuisine construite pour la plupart des éleveurs de Ndiam Baba, ou simplement dans la cour ou à l'ombre d'un hangar pour les éleveurs nouvellement installés et ceux de Laïndé Ngobara.

5.4. Des cultures en blocs aux abords des habitations

La mobilité des troupeaux sur le territoire est facilitée par le regroupement des parcelles de culture en blocs aux abords des habitations (moins de 20% de la surface des deux territoires sont cultivés) et par le maintien de pistes à bétail pour sortir du territoire d'attache (départ en transhumance ou pâturage sur les parcours proches). La coordination pour le moment harmonieuse des deux activités de production - agriculture et élevage - au sein du territoire d'attache est favorisée par la forte cohésion sociale entre les éleveurs.

A la périphérie immédiate des concessions, les femmes cultivent des légumes et condiments (oseille, gombo, piment...) dans une première auréole de quelques mètres de large. Mais dans la plupart des cas, les environs immédiats des concessions sont constitués de champs de maïs. Malgré la grande tendance à la monoculture du maïs, quelques éleveurs pratiquent la culture de sorgho *mbayeeri* à la périphérie du territoire en association ou non avec de l'arachide.

Pendant toute la saison des pluies, l'espace agricole est dévolu aux cultures. Du fait de la présence des animaux dans le territoire et à proximité des habitations la nuit en début de saison des pluies jusqu'en mi-juillet, la mise en culture des champs se fait de façon ordonnée. En effet, les parcelles autour des concessions sont les premières à être semées. Pendant ce temps, les parcelles périphériques continuent à être fumées car les animaux ne sont pas encore partis en transhumance. A la fin de la fumure, les semis sont mis en place

toujours après un labour à la charrue. Les animaux partent en transhumance et pour ceux qui restent dans le territoire, le parc de nuit est déplacé dans l'espace de pâturage.

Pendant toute la saison sèche, le territoire appartient aux animaux, c'est la période de la vaine pâture (*nyayle*). Les bovins et les ovins sont gardés par les bergers qui les font paître dans toute l'étendue du territoire. Pendant cette période de l'année, il n'y a aucune restriction sur la gestion du territoire du village. Aucune culture de contre saison n'est en effet pratiquée. Les caprins quant à eux sont attachés au piquet dans des grillages à cause des chiens des villages voisins. Ils sont nourris avec des résidus de récolte pendant la saison sèche, à l'herbe verte et aux fourrages arborés pendant la saison des pluies.

Les parcelles des éleveurs sont de forme quelconque contrairement aux champs des agriculteurs des villages voisins où la SODECOTON a imposé des formes quadrangulaires ou rectangulaires.

5.5. Un espace de pâturage délimité pour les éleveurs mbororo et les agriculteurs

L'espace réservé aux pâturages proches fait partie de la propriété commune non seulement entre les habitants du territoire mbororo mais aussi avec des habitants des territoires voisins. Utilisé partiellement à cause de son exigüité comme pâturage d'hivernage, il sert de lieu de parcage nocturne pendant la saison des pluies. La plupart des éleveurs étant fixés de manière plus ou moins définitive, ils ne payent pas pour utiliser ce petit pâturage dans leur territoire. Lors de la création de leur campement²², les éleveurs affirment qu'il n'y avait pas d'agriculteurs autour d'eux. Mais avec l'installation de paysans migrants durant les 20 dernières années, le territoire est aujourd'hui entouré de zones très cultivées qui rendent souvent difficile le départ en transhumance ou vers des parcours proches. Les agriculteurs migrants qui manquaient de terre dans les territoires villageois périphériques ont commencé à cultiver sur les terres relevant des éleveurs mbororo sans en référer aux autorités coutumières.

5.5.1. Un espace délimité avec l'appui de projets de développement

Afin de préserver l'espace de parcours des territoires d'éleveurs et d'anticiper sur les conflits à venir avec les agriculteurs, le projet DPGT²³ a proposé aux communautés en présence de délimiter l'espace de parcours par bornage et après consentement mutuel. Ces actions ont été engagées dans les deux territoires à partir de 1997 avec les notables de la chefferie chargés des questions d'élevage, notamment le *sarkin saanu*, pour identifier et statuer sur l'étendue des aires pastorales et sur les axes de circulation du bétail qu'il semblait nécessaire de préserver pour permettre le maintien des éleveurs face à la progression des espaces cultivés par les agriculteurs migrants. La méthode a consisté à repérer le tracé des limites des aires pastorales ou des pistes à bétail après concertation entre agriculteurs et éleveurs, avec l'aval des autorités coutumières, dans l'espoir d'éviter des litiges quant à l'occupation de l'espace. Les différentes articulations des limites ont été matérialisées par l'implantation de bornes en ciment de grande taille pesant 100 kg. Les coordonnées géographiques de ces points ont été relevées au GPS. Ces bornes ont été

²² 1985 pour Ndiam Baba, 1995 pour Laïndé Ngobara

²³ Développement paysannal et gestion de terroir

peintes en blanc, les noms des villages y ont été inscrits en noir. De petites bornes de 20 à 25 kg, peintes en orange, ont été positionnées entre les grosses, à 100 m d'intervalle les unes des autres. Une peinture orange appliquée sur les arbres indique l'emplacement d'une limite entre territoires. Ensuite on a procédé à un bornage « lourd » des lignes de démarcation (bornes de 200 kg, théoriquement inamovibles pour des paysans). Rappelons que le bornage n'est pas l'aboutissement concret d'une procédure juridique d'immatriculation foncière, mais l'implantation après négociation entre les parties prenantes de bornes sur l'emplacement d'une limite de l'aire de pâturage ou de la piste à bétail utilisé par les campements mbororo installés dans le *lamidat* de Tchéboa. Enfin, les limites et les bornes ont été reportées sur une carte signée par les représentants des différentes communautés et diffusée auprès d'elles, de l'administration territoriale, des services techniques agricoles, pastoraux, forestiers et enfin des autorités traditionnelles²⁴, ces dernières lui ayant donné la caution nécessaire pour lui conférer une certaine applicabilité et légitimité. La commission de délimitation du *hurum* était composée du Sous-préfet ou de son représentant (Président), de Sa Majesté le *laamii'do* de Tchéboa ou de son représentant, du Commandant de Brigade de Ngong, du Délégué d'Arrondissement de l'Agriculture, d'un représentant du service d'élevage, du *sarkin saanu* de Ngong, du chef de campement d'éleveurs résidant dans le *hurum*, du *ar'do* territorialement compétent, des *jawro* des villages environnants les plus importants et de l'Agent de Gestion des Terroirs du Projet DPGT basé à Ngong.

Les espaces de pâturage délimités et les ressources qui s'y trouvent sont en principe appropriés et gérés de façon communautaire car selon l'article 5 de la convention, « *tous les agro-éleveurs peuvent y pâturer, mais compte tenu de la capacité de charge, la priorité est accordée aux éleveurs y résidant et ceux des villages environnants* ». Toutefois si d'autres éleveurs veulent s'y installer ou y passer un séjour d'une durée définie, ils doivent en faire la demande auprès des membres du comité de gestion. Le comité examine la demande et tient compte du motif de l'installation et aussi du nombre d'animaux dans le troupeau. Ces ressources peuvent être qualifiées de communes parce que tous les membres des terroirs y ont librement accès, y ont les mêmes droits et doivent respecter les mêmes règles qui ont été définies en commun. Des règles de gestion et d'utilisation de ces espaces ont été élaborées et définies. De plus il a été prévu des articles qui font ressortir clairement les sanctions qu'encourent les éventuelles infractions des agriculteurs : le taux d'amende, la destination des frais d'amende (Encadré 1).

²⁴ Les négociations ont eu lieu certes avec beaucoup de difficultés car au début, l'autorité traditionnelle s'était catégoriquement opposée à l'opération. Pour cette personnalité la procédure était un moyen d'immatriculation de la zone. Elle pensait en effet que les bénéficiaires devaient s'approprier cette zone et qu'il n'aurait plus un droit de regard dans sa gestion. Il a fallu plusieurs séances d'explication et de négociation pour avoir son adhésion.

Encadré 1. Sanctions prévues par la convention de gestion des espaces de pâturage.

Source : TERDEL (2007)

Art 12 : Destruction des bornes (*hurum, burti* et réserves forestières)

- Est puni d'une amende de 5 000 Fcfa à 50 000 Fcfa et paye 2 sacs de ciment pour de nouvelles bornes.
 - Fabriquer le nombre de bornes détruites et implanter aux mêmes endroits...
 - Si la personne récidive, son champ est arraché et donné au CG qui doit surveiller, récolter vendre les produits et reverser l'argent dans sa caisse; la personne ne doit pas aussi participer aux activités associatives du village (Association, Groupement coton, Gic) durant un an et interdiction totale de cultiver dans la zone.
- Tiers personnes : avertissements et puni d'une amende de 5 000 Fcfa à 25 000 Fcfa.

Art 13 : Déplacement des bornes

- Est puni d'une amende de 5 000 Fcfa à 25 000 Fcfa et doit remettre la borne en place.
 - Si la personne récidive son champ est arraché et donné au Comité de Gestion qui doit surveiller, récolter vendre les produits et reverser l'argent dans sa caisse; la personne ne doit pas aussi participer aux activités associatives du village (Association, Groupement coton, Gic) durant un an et interdiction totale de cultiver dans la zone.
- Tierce personne : est puni d'une amende de 5 000 Fcfa et doit remettre la borne en place.

Art 14 : Cultiver dans le *hurum* ou sur les *burti*.

Celui qui cultive dans le *hurum* ou sur le *burtol* est puni d'une amende de 10 000 Fcfa à 100 000 Fcfa et son champ et remis au CG qui va récolter et vendre les produits et réserver l'argent dans sa caisse.

Si la personne récidive, elle ne participe pas aux activités associatives du village (Association, Groupement coton, Gic ...) durant un an et interdiction totale de cultiver dans la zone.

Tiers personne : Lorsque c'est une tiers personne elle est avertie et sanctionnée d'une amende de 25 000 Fcfa.

- Lorsqu'une autorité traditionnelle du village (*jawro, lawan* ...) donne une parcelle à un individu dans un *hurum* ou sur un *burtol*, elle est sanctionnée d'une amende de 50 000 Fcfa à 100 000 Fcfa et suivi d'un avertissement de sa hiérarchie (*laamiido*) ou de l'administration (Sous-préfet ...)

- Le champ est arraché et remis au comité de gestion.

Art 15 : Sortir du *hurum* ou *burti* et paître dans une zone de culture.

Lorsqu'un éleveur ou un agro-éleveur sort du *hurum* et fait paître ses bœufs dans une zone de culture, l'agriculteur et l'éleveur doivent régler l'affaire à l'amiable afin que l'éleveur dédommage l'agriculteur. En cas de refus, l'affaire est traduit devant le Comité de Gestion, puis le *jawro, lawan; laamii'do* et le Sous-préfet.

Art 16 : Zone tampon entre un *hurum* et le bloc de culture et emprise à observer par rapport aux *burti*.

Il est demandé de laisser une zone tampon de 25 m, 50 m, 100 m entre le bloc de culture et le *hurum*.

Il est demandé d'observer une emprise de 10 m, 20 m, 50 m de part et d'autre d'un *burtol*.

Art 17 : Coupure des bois dans le *hurum* ou réserves forestières ou foncières.

- Lorsqu'une personne coupe le bois dans le *hurum* pour vendre; si c'est dans un porte-tout (pousse-pousse), la personne paie une amende de 5 000 Fcfa et son bois est récupéré, vendu par le CG et l'argent est versé dans la caisse.

- Si c'est une voiture, la personne paie une amende de 20 000 Fcfa et le bois récupéré, vendu par le CG et l'argent est versé dans la caisse.

Art 18 : Feu de brousse dans le *hurum*, sur le *burtol* ou une réserve forestière.

- Est puni d'une amende de 10 000 Fcfa à 100 000 Fcfa (acte volontaire) et de 10 000 Fcfa à 50 000 Fcfa (acte non volontaire) et planter les arbres celui qui a mis le feu dans un *hurum* ou une réserve forestière.

Art 21 : Empiètement par les bœufs, utilisation des charrettes sur les pistes de dessertes et des pistes pénétrantes.

- Est puni d'une amende de 1 000 Fcfa à 5 000 Fcfa et d'un avertissement celui qui utilise la charrette ou fait empiéter les bœufs sur les pistes pénétrantes et de dessertes.

Art 22 : Attendre 2 heures après une pluie pour circuler.

- Est puni d'une amende de 5 000 Fcfa à 25 000 Fcfa tout conducteur de voiture qui ne respecte pas cette durée de 2 heures.

Art 23 : Placer les barrières des pluies sur les pistes pénétrantes ou de dessertes.

- Il est demandé aux bénéficiaires de placer les barrières à l'entrée et à la sortie d'une piste pénétrante et de choisir parmi eux les surveillants de ces barrières.

Art 24 : Plaque d'interdiction.

- Il est demandé aux bénéficiaires avec l'aide du Projet de placer les plaques dans ou sur les zones de parcours et les réserves forestières requises dans le but d'informer le public.

Art 25 : Les amendes sont payées au niveau du trésorier avec reçus, en cas de refus le coupable est traduit devant l'autorité traditionnelle (*jawro, lawan, laamii'do*) puis l'administration (Sous-préfet) pour payer.

Art 26 : Protocole additionnel.

Lorsque les deux parties ont constaté qu'il y a des éléments qu'ils avaient voulu ajouter dans cette charte, ils procéderont à la rédaction d'un protocole additionnel qui précisera bien que c'est un additif à la charte initiale.

Les litiges font l'objet d'abord d'un règlement amiable avant d'être déferés aux organes compétents.

La moitié de l'amende est versée au *laamii'do* et l'autre moitié à la caisse du comité de gestion du *hurum*. Cela paraît surprenant qu'une partie des amendes soit versée à l'autorité traditionnelle, mais dans cette région du nord Cameroun, la gestion de la terre lui revient. De plus les éleveurs mbororo n'ont pas l'habitude de porter leurs affaires au niveau de l'administration. C'est pour cela que l'une des sources d'argent de l'autorité traditionnelle provient des règlements des conflits fonciers.

5.5.2. Des contraintes au respect des zones de pâturages délimitées

Le territoire pastoral délimité est soumis à de fortes contraintes liées à des conflits d'intérêts entre les différents utilisateurs (éleveurs et agriculteurs) et à des conflits de pouvoirs entre les différentes instances de médiation et de régulations (institutions étatiques et autorités traditionnelles) (Figure 13).

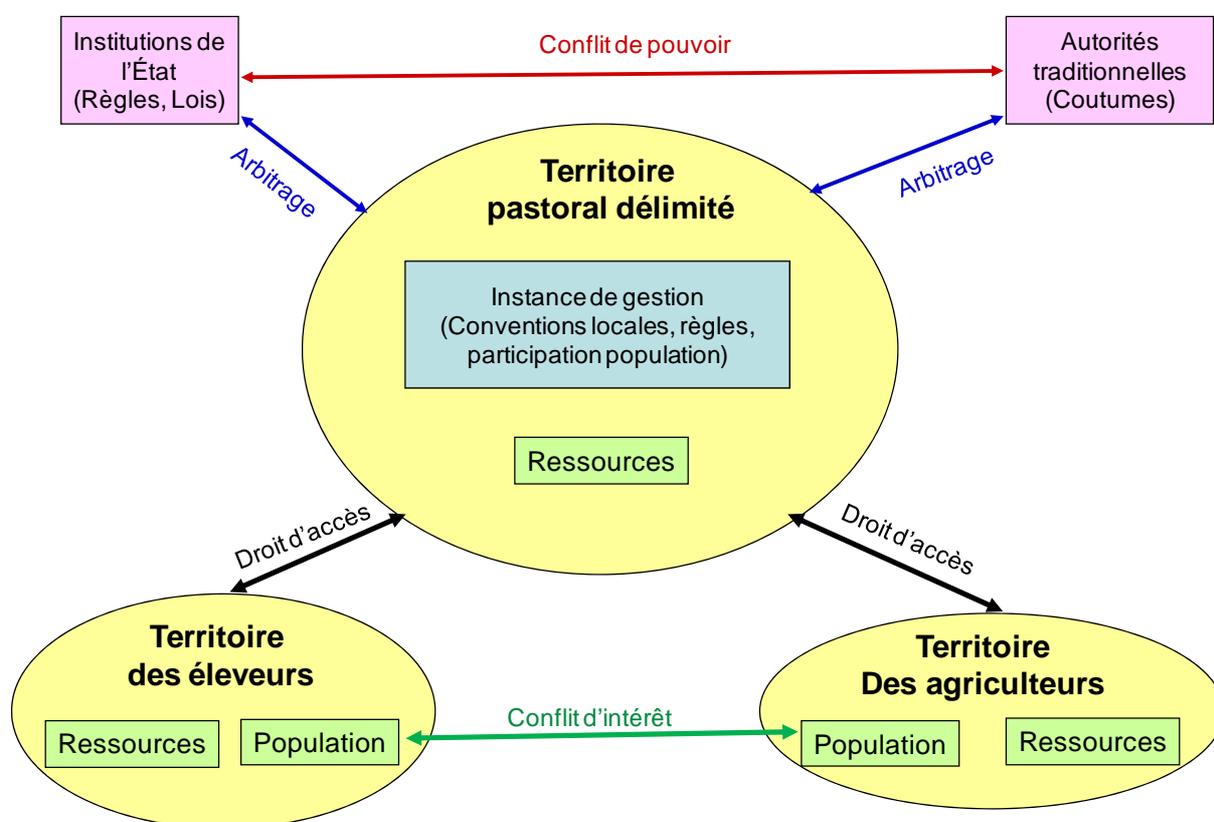


Figure 13. Modélisation des relations entre les éleveurs, les agriculteurs, l'État et les autorités traditionnelle autour du territoire pastoral de Ndiam Baba et de Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossouma Liba'a Natali (2006)

Malgré quelques effets positifs les premières années de la mise en place de ces conventions²⁵, cette opération de sécurisation des parcours n'a pas donné les résultats escomptés. Le comité de gestion et d'entretien des pistes à bétail et des zones de pâturage mis en place éprouve encore d'énormes difficultés pour contrôler régulièrement le respect

²⁵ L'économie des préjudices particulièrement les dommages subis (brouillage et piétinement des récoltes, abattage d'animaux, dommages corporels...) ainsi que les coûts connexes de la gestion de ces conflits résultant de leur traitement devant les instances administratives ou coutumières (frais de déplacement, amendes, frais de corruption).

des limites à chaque début de campagne agricole et faire adhérer tous les riverains au respect de l'espace borné. En principe, la délimitation précise de l'espace de pâturage avec des bornes numérotées et peintes en vert devrait en faciliter la gestion, mais cet espace est violé en plusieurs points par les agriculteurs (cartes 5 et 6). L'article 5 de la convention précise pourtant clairement que « *toute personne qui tente d'ouvrir un bloc de culture dans le hurum sera traduite devant le comité chargé de la gestion et encourt des sanctions prévues dans l'article 14 de la convention* ». Et en fonction de la gravité des faits reprochés au contrevenant, le comité pourra saisir les autorités compétentes. De même, la location et l'octroi des parcelles pour les cultures à des tierces personnes dans l'espace de pâturage sont interdits.

A Laïndé Ngobara les enclaves cultivées par les agriculteurs se sont maintenues car ces derniers revendiquent un droit d'usufruit permanent sur ces terres du fait du droit de hache (premier défrichement). A Ndiam Baba, c'est plus préoccupant car des agriculteurs du village voisin ont mis en culture des terres dans le parcours après son bornage. L'espace de parcours borné est selon cet accord accessible aux troupeaux des éleveurs mais aussi aux bovins de trait et petits ruminants des agriculteurs voisins qui de ce fait ne sont pas perdants. D'autant plus que ces territoires avaient été confiés intégralement aux communautés d'éleveurs par les autorités coutumières de rang supérieur relevant du *laamii'do* de Tchéboa. Les agriculteurs pensent que la brousse leur est arrachée. C'est pour cette raison que les bornes sont fréquemment arrachées ou déplacées malgré l'interdiction édictée dans l'article 6 et les sanctions encourues dans les articles 12 et 13 de la convention. Mais aucune sanction n'a jamais été effectivement prise, les éleveurs ne s'étant jamais plaints à cause selon eux de leur situation de faiblesse. Les *jawro* des deux territoires d'éleveurs n'ont pas le pouvoir et la force politique nécessaire pour faire respecter les règles de gestion et d'usage des espaces de pâturage délimités. S'ils peuvent encore avoir de l'autorité auprès des membres de leurs communautés, ceux des villages voisins leur échappent totalement.

Il existe également une ambiguïté dans le comportement des autorités traditionnelles. Malgré son accord de principe pour le bornage des zones de pâturage, tous les agriculteurs qui cultivent dans l'espace délimité affirment que c'est le *laamii'do* qui leur a donné l'autorisation de continuer à y cultiver. Ce qui remet en cause évidemment les clauses de la convention signée et place les éleveurs dans une position de faiblesse. Cette situation semble entretenue expressément par les autorités traditionnelles pour continuer à bénéficier des « taxes d'arbitrage » que leur versent les éleveurs chaque année afin de maintenir la zone non cultivée. Dans un tel contexte, le rôle de l'Etat devient alors indispensable afin d'imposer le respect des droits de propriété ou d'usufruit permanent.

Par ailleurs, si ces droits ne sont pas clairement reconnus par les textes légaux, ou si les représentants de l'Etat ont tendance à les ignorer, les arrangements promus par le projet DPGT deviennent très précaires et vulnérables. Les différentes autorités administratives qui se sont succédées à la tête de l'arrondissement de Tchéboa n'ont pas en effet la même attitude vis-à-vis des conventions écrites mises en place avec l'appui de ce projet. Les responsables des services techniques, notamment forestiers ou les autorités administratives, hésitent à infliger des sanctions en se référant aux conventions locales en argumentant que celles-ci ne sont pas en conformité avec les textes en vigueur.

Pourtant, certaines dispositions du Code pénal permettent de réprimer des personnes qui contreviennent aux lois relatives aux litiges agropastoraux (Encadré 2).

Encadré 2. Les dispositions du code pénal relatives aux espaces de pâturage

Source : TERDEL (2007)

Art 317 : Destruction des bornes et clôtures : « est puni d'un emprisonnement de 15 jours à un an et d'une amende de 5 000 à 50 000 Fcfa celui qui, soit (a) supprime ou déplace une borne ou tout autre signe établis pour marquer la limite entre des propriétés différentes, (b) soit détruit une clôture de quelque nature qu'elle soit » ;

Art. 368 al 6 : Contravention de 2^{ème} classe : « sont punis d'une amende de 1 400 à 2 400 Fcfa inclusivement... ceux qui font ou laissent passer (leurs véhicules) et les animaux dont ils ont la garde sur le terrain d'autrui préparé, ensemencé ou chargé d'une récolte, en quelque saison que ce soit, ou dans un bois taillis appartenant à autrui ».

Art. 369 al 6 : Contravention de 3^{ème} classe « sont punis d'une amende de 2 600 à 3 600 Fcfa inclusivement... ceux qui laissent les bestiaux se nourrir sur le terrain d'autrui de quelle que nature qu'il soit ».

Art.370 al 12 : Contravention de 4^{ème} classe « sont punis d'une amende de 4 000 à 25 000 Fcfa inclusivement et d'un emprisonnement de 5 à 10 jours ou de l'une de ces deux peines seulement... ceux qui contreviennent ou ne se conforment pas aux règlements et arrêtés légalement faits et régulièrement publiés émanant (de l'autorité municipale) ».

En effet, selon les lois camerounaises, les conventions librement convenues et formalisées par les parties en présence ont valeur de loi pour ceux qui les ont conclues. Les membres d'une même communauté ou d'un même secteur d'activité peuvent déléguer un représentant (mandataire) qui pourra signer la charte en leur nom ; mais il faut qu'il se munisse d'une procuration qui mentionne au nom de qui il agit. De la sorte, deux personnes seulement peuvent bien conclure une convention mais au nom d'un groupe d'éleveurs et d'agriculteurs bien nommés ou cités.

Lorsqu'un responsable coutumier signe une convention, il doit le faire comme partie prenante à telle enseigne que les dispositions lui soient également applicables ainsi qu'au groupe social qu'il représente. Il ne saurait le faire en d'autre qualité que celle de membre de la commission consultative. La pratique consistant à formaliser au préalable, ou plutôt après coup, de telles conventions par une autorité administrative n'a pour seul effet que de leur donner une certaine date, mais leur valeur juridique découle de l'arrêté pris par le préfet en vue d'organiser l'espace rural comme convenu dans ladite convention.

Les conventions sont donc les lois entre parties prenantes issues d'une négociation et acceptées par tous, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte aux lois et règlement en vigueur. Cela sous-entend que lorsqu'elles sont négociées dans le cadre strict de la gestion du domaine national et dans le but de prévenir tout litige dans l'espace rural envisagé, on présume qu'elles ont respecté les textes en vigueur. D'ailleurs l'autorité administrative, avant de prendre son arrêté, s'assure de cette conformité avec les textes législatifs de base. Les textes ont toujours précisé les domaines de compétence de chaque structure. Ainsi, les commissions consultatives sont compétentes pour régler les litiges relatifs aux oppositions à l'immatriculation des terrains des dépendances du domaine national, ainsi que pour régler toute revendication ou contestation d'un droit de propriété sur les terrains non immatriculés, introduites par les collectivités ou les individus devant les tribunaux. Par contre, tous les autres litiges fonciers (à l'exclusion de ceux relatifs aux conflits frontaliers) sont de la compétence des juridictions judiciaires. De même il ne saurait être

admis que dans une convention, les membres du comité de gestion déclarent qu'ils sont compétents pour sanctionner.

Par contre, les sanctions qui devraient figurer dans les conventions sont celles relatives au non-respect par les parties des engagements qui y figurent. Si par exemple les parties conviennent de ne pas effectuer de cultures dans l'espace faisant l'objet de délimitation, les parties peuvent prévoir qu'en cas de violation, le champ du contrevenant sera acquis au groupe en guise de réparation. La sanction doit être suffisamment coercitive, mais prise avec un large consensus. Les lois précisent qu'il faut éviter d'insérer dans les chartes ou conventions des sanctions qui portent atteinte aux biens ou aux personnes, comme détruire les semences, tuer les bœufs qui dévastent les champs ou encore exercer des actes violents sur les contrevenants.

5.6. La place de l'arbre dans le territoire et l'alimentation des animaux

Pour les éleveurs, l'arbre occupe une place importante dans le système d'alimentation des animaux, mais aussi pour d'autres usages personnels. De la proximité de son habitation jusqu'aux parcours naturels en passant par les champs, l'arbre occupe une place importante.

5.6.1. Les arbres fruitiers

Les arbres fruitiers sont plantés autour des habitations. A Ndiam Baba, on rencontre une plus grande diversité d'espèces grâce à la proximité du jardin expérimental de l'IRAD à Kismatari et de nombreux pépiniéristes à Sanguéré Paul, Djalingo. Les espèces plantées par les éleveurs sont : manguier - *Mangifera indica* - (10), neem – *Azadirachta indica* - (une trentaine que les éleveurs ont trouvé sur place), Anacadier - *Anacardium occidentale* - (10), Bananier - *Musa paradisiaca* - (16), *acacia* (3).

Torquebiau (2007) précise que dans les pays tropicaux, ces arbres constituent un jardin agroforestier servant de parcelle-refuge. Ils sont plantés proche de l'habitat à cause notamment de la chaleur excessive, des pluies violentes, des vents destructeurs. C'est également le lieu « où l'on vient s'asseoir après une dure journée pour discuter avec ses voisins, où jouent les enfants, patientent les vieillards et se transmettent les savoirs entre générations. [...] C'est le lieu où l'on s'installe pour tisser, vanner, travailler à la production artisanale ou artistique. C'est aussi l'endroit où se font et défont les relations sociales, se règlent les conflits. C'est là que se trouve l'arbre à palabre sous lequel officient les chefs, les sages, les vieux. [...]. C'est là que se négocient les contrats... » (Torquebiau, 2007).

Pour les éleveurs, la plantation de ces arbres est un signe d'évolution, un indicateur de fixation, mais aussi un désir de laisser des traces de son passage comme le témoignent les propos de cet éleveur de Ndiam Baba : « partout où nous sommes passés, nos traces ont été effacées par les agriculteurs. Si les coupeurs de route continuent à nous attaquer, nous pouvons un jour aller ailleurs ; les cases pourront être détruites, mais les arbres que nous avons plantés resteront et on se souviendra qu'ici sont passés des Mbororo²⁶ ».

²⁶ Communication personnelle le 23 août 2007

5.6.2. Les parcs arborés des champs

Le parc arboré est un peuplement d'arbres d'usages multiples situé sur une parcelle agricole (Torquebiau, 2007). Dans les deux territoires, les arbres dominants sont : *Azelia africana*, *Terminalia macroptera*, *Burkea africana*, *Danielia oliveri*, *Sclerocarya birrea*, *Lannea acida*, *Prosopis africana*, *Vitellaria paradoxa*, *Pericopsis laxiflora*, *Sterculia sedigera*, *Bosvelia dalzielii*. Ces espèces ont été laissées dans les champs à dessein par les éleveurs lors des défrichements parce qu'ils connaissent leurs usages et leurs utilités (ombre, production des fruits, feuilles à usage culinaire, fertilisation des sols, production de bois de feu et de service (toit, hangar, piquet...), pharmacopée, usage magico-religieux et usage pastoral). Les éleveurs donnent des détails d'utilisation pour certaines espèces (Tableau VIII).

Tableau VIII. Quelques espèces des parcs arborés des champs et leurs utilisations

Noms des espèces ligneuses Français (<i>fulfulde</i>)	Utilisations
<i>Vitellaria paradoxa</i> (<i>Karehi</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Fruits consommés par l'homme ; - Fruits utilisés pour la fabrication de l'huile de karité ; - Ecorces utilisées pour soigner les maux de gorge et les petites plaies de la bouche ; - Pour les vaches non laitières, les écorces sont bouillies, mélangées avec un peu de lait et données au veau pour qu'il n'ait pas trop souvent faim, pour qu'il se rassasie vite.
<i>Danielia oliveri</i> (<i>Karlahi</i>) Karité, arbre à beurre	<ul style="list-style-type: none"> - Feuilles consommées par les animaux pendant la saison sèche ; - Branches séchant vite (après trois jours) bois de feu pour la cuisine
<i>Tamarindus indica</i> (<i>Jabbi</i>) Tamarin	<ul style="list-style-type: none"> - Gousses consommées par l'homme ; - Cet arbre est perçu comme abritant le diable. Sa coupe peut porter malheur
<i>Doundehi</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Il porte bonheur. Ses écorces mélangées avec du sel, des écritures coraniques... permettent de faire multiplier les bœufs ; - Fruits consommés par les animaux
<i>Baode</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Feuilles utilisées dans la sauce ; - Fruits consommés par les hommes ; - Sa coupe porte malheur
<i>Ficus sycomorus</i> (<i>Ibbi</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Feuilles consommées par les animaux ; - Fruits consommés par les hommes
<i>Adansonia digitata</i> (<i>Bocco</i>) Baobab	<ul style="list-style-type: none"> - Feuilles consommées par les hommes dans la sauce ; - Fruits consommés par les hommes ; - Ecorces servant à faire des cordes

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali, Aoudou Doua Sylvain, Boubakary Simon et Ahidjo (2007)

Les arbres des champs « appartiennent » à la communauté d'éleveurs présents dans le territoire d'attache même si chacun a le droit d'exclure les autres éleveurs et d'aliéner les arbres de sa parcelle. Dans la pratique, toute personne possédant des animaux peut émonder, récolter les fruits mais en aucun cas couper l'arbre. Certaines espèces comme le baobab par contre appartiennent au propriétaire du champ et à sa famille. Eux seuls ont le droit de gestion et d'exclusion. Si l'arbre possède beaucoup de feuilles, le propriétaire peut en distribuer aux autres membres de la communauté.

5.6.3. *Les arbres sur l'espace de pâturage*

L'espace de pâturage est une savane arbustive. Il est constitué de 5% de strate arborée supérieure à 3 mètres, de 40% de strate arbustive comprise entre 0,5 et 3 m, de 1% de strate ligneuse basse et de 20% de strate herbacée. A Laïndé Ngobara, nous rencontrons de nombreux bosquets à *Dichrostachys cinerea* dense associé à *Anogeissus leiocarpus* et d'*Allophylus africana*, des bosquets de colonisation forestière sur termitière, des bosquets à *Hustundia*, *Tamarindus indica*, *Sterculia sedigera* et des *Combretum collinum* ; des rejets denses de *Detarium microcarpa*.

Les espèces ligneuses présentes sur les parcours proches des territoires d'attache des éleveurs sont utilisées ou non essentiellement en avril et mai. C'est un élément essentiel du régime alimentaire des animaux restés sur place surtout pendant la saison sèche. Ces fourrages sont utilisés pour la plupart en alternance entre résidus de récolte, herbes sèches. Ces arbres sont émondés pour alimenter les jeunes veaux ou des bovins restés au territoire d'attache, trop faibles pour suivre le reste du troupeau en transhumance. Les espèces qui font l'objet d'émondage régulier sont *Pterocarpus erinaceus*, *Acacia sieberiana*, *Azalia africana*, *Stereospermum kunthianum*, *Khaya senegalensis*, *Daniella olivieri*.

En plus de l'usage pastoral, les éleveurs utilisent également les arbres dans l'espace de pâturage pour d'autres fonctions. Les femmes prélèvent du bois pour le feu. Les arbres sont également utilisés pour leurs fruits, pour l'usage alimentaire de leurs feuilles, pour l'ombre pour les animaux et les bergers, pour l'usage en pharmacopée (Tableau IX).

Tous les éleveurs habitants le territoire d'attache ont le droit d'accès et d'extraction de fourrage ligneux dans l'espace de pâturage contigüe. Cependant, certaines espèces sont interdites de coupes. Il s'agit du *Ficus thiningii* (*jimpirehi*) rencontré surtout au bord des cours d'eau. Cette espèce avec beaucoup de racines contribue à la protection des rives. Il constitue également une ombre pour les veaux et les chèvres. C'est pour cela que trois personnes sont affectées à la protection de cette espèce à Ndiam Baba. Le tableau IX présente les espèces ligneuses dominantes et leurs différentes utilisations.

Tableau IX. Espèces ligneuses dominantes et leurs utilisations dans les deux territoires

Noms des espèces ligneuses (<i>Fulfulde</i>)	Utilisations animales	Utilisations humaines	Pharmacopée	Utilisations magico-religieuses	Autres
<i>Terminalia laxiflora</i> (<i>Bawsehi/Kulahi</i>)	Feuilles mangées par les animaux (appâtées depuis quelques années par manque de pâturage)		Racines pour la jaunisse		Fleurs utilisées pour charmer
<i>Sterculia sedigera</i> (<i>Bobbori</i>)	Feuilles et fruits consommées par les animaux (Appâtées depuis quelques années par manque de pâturage)			Corde utilisée comme anti-fer	
<i>Piliostigma thoningii</i> (<i>Barkehi</i>)	Gousses consommées par les animaux		Tapinanthus utilisé contre les parasites	Tapinanthus utilisé comme anti-malédiction ; Feuille porter en main lors du baptême pour l'invocation et verser sur la tête de celui qui n'a pas d'enfant depuis son mariage pour favoriser les naissances	Cordes pour confectionner les toitures et attacher les animaux ; Branche portée comme indice du <i>pulaakou</i> (pas de bagarres, de mésentente, de désobéissance mais patience, pardon, respect) ; Indice d'appropriation de l'espace lors des déplacements en transhumance ; Corde utilisée pour faire du tapis à mettre sur le dos des bœufs porteur des bagages
<i>Danielia oliveri</i> (<i>Karlahi</i>)	Feuilles et fleurs consommées par les animaux (très appâtées)			Fleurs et écorce utilisées dans le domaine magico religieux Tapinanthus utilisé comme anti fer	
<i>Combretum glutinosom</i> (<i>dogii danehi</i>)			Feuilles guéri le rhumatisme	Tapinanthus contre les mauvais esprits	Fourches pour confectionner les toitures
<i>Combretum nigricans</i> (<i>dogii bodehi</i>)				Tapinanthus contre les mauvais esprits	
<i>Commiphora africana</i> (<i>badadi</i>)	Feuilles consommées par les animaux			Ecorces et Tapinanthus pour multiplier les bœufs ou multiplier ses chances d'en avoir	

Noms des espèces ligneuses (<i>Fulfulde</i>)	Utilisations animales	Utilisations humaines	Pharmacopée	Utilisations magico-religieuses	Autres
<i>Vitellaria paradoxa</i> (<i>Karehi</i>)	Jeunes feuilles consommées par les animaux mais moins appréciées	Fruits comestibles et noyaux pressés pour extraire de l'huile		Fleurs utilisées pour charmer	Ecorce utilisée pour engraisser les veaux
<i>Guiera senegalensis</i> (<i>Gueloki</i>)				Fleurs et feuilles associées au sel pour multiplier les bœufs et permet de produire beaucoup le lait mais aussi consommées pour multiplier les chances d'avoir plus de bœufs	
<i>Bridelia feruginea</i>		Fruits consommés et très appréciés par les hommes	Racines utilisées contre les règles douloureuses ; Ecorces utilisées contre les douleurs liées aux blessures		
<i>Annona senegalensis</i>		Fruits consommés et très appréciés par les hommes	Corde sert d'anti fer et soigne diverses maladies	Tapinanthus pour charmer	
<i>Combretum aculeatum</i> (<i>Lawgni</i>)	Feuilles consommées par les chèvres			Branche sert à troubler ou à déstabiliser les soirées ou les fêtes	
<i>Balanites aegyptiaca</i> (<i>Tanne</i>)	Feuilles et fruits consommés par les chèvres	Feuilles et fruits consommés par les hommes		Tapinanthus utilisé pour la chance ; Ecorce utilisée contre la malédiction et la malchance	
<i>Anogeissus leiocarpus</i> (<i>Kodjoli</i>)	Jeunes feuilles consommées par les chèvres et les moutons gardés dans le campement pendant la saison des pluies		Tapinanthus et écorce utilisés contre la jaunisse		Gomme sert pour fabrication de l'encre pour écriture sur les tablettes ; Piquets utilisés pour construction (hangar)
<i>Strychnos innocua</i> (<i>Sobboy waynabe</i>)		Fruits consommés et appréciés par les bergers			
<i>Waltheria indica</i> (<i>Kapapi</i>)			Racine utilisée comme aphrodisiaque		

Noms des espèces ligneuses (<i>Fulfulde</i>)	Utilisations animales	Utilisations humaines	Pharmacopée	Utilisations magico-religieuses	Autres
Combretum paniculatum (<i>Gogge</i>)	Feuilles consommées par les chèvres			Fleurs utilisées pour avoir la chance de multiplier les bœufs ; Tapinanthus pour empêcher la mortalité des bœufs	Bâton utilisé pour remuer la sauce au feu et le lait frais
Huslundia (<i>Nduwiki</i>)		Fruits consommés par les hommes	Racines et feuilles bouillies utilisées pour laver les nouveaux nés afin de les prémunir contre la bronchite		
Hexalobus monopetalus (<i>Boyli</i>)		Fruits consommés par les hommes	Ecorce utilisée contre la jaunisse		
Grewia bicolor (<i>Badjadja</i>)		Fruits consommés par les hommes ; Corde utilisée pour la fabrication de sauces			
Pseudocedrela kotchii (<i>wadawurohi</i>)					Branches utilisées pour la construction des tentes
Lannea kerstingii (<i>Sooni</i>)		Fruits consommés par les hommes			Cordes utilisées pour la confection des toitures
Sterospermum kunthianum (<i>Golombi</i>)	Feuilles consommées par les bœufs		Le bois sec associé à d'autres ingrédients permet de traiter les plaies entre les sabots des animaux		Branches utilisées comme bâtons
Gardenia aquala (<i>Dingali</i>)	Fruits et feuilles consommés par les animaux		Racine utilisée contre le rhumatisme et employée comme aphrodisiaque		
Cassia sanguiana (<i>Rumpohi</i>)				Fleurs associées aux feuilles servent à la protection en tout genre ; Tapinanthus est employé pour la magie	
Maytenus senegalensis (<i>Sabbuli gorki</i>)			Racines employées comme aphrodisiaque	Tapinanthus et écorces utilisés contre les mauvais esprits	

Noms des espèces ligneuses (<i>Fulfulde</i>)	Utilisations animales	Utilisations humaines	Pharmacopée	Utilisations magico-religieuses	Autres
<i>Grewia venusta</i> (<i>Siboli</i>)		Fruits consommés par les hommes			Branches utilisée comme bâtons
<i>Strychnos spinosa</i> (<i>Butuhi</i>)	Feuilles consommées par les chèvres	Fruits consommés par les hommes		Tapinanthus utilisés pour la magie	
<i>Accacia sieberiana</i> (<i>Aluki</i>)	Fruits et feuilles consommés par les animaux (très appréciés)			Ecorces, Tapinanthus et racines utilisés contre les sorciers	
<i>Dichrostachys cinerea</i> (<i>Burli</i>)	Feuilles et gousses consommées par les animaux			Racines, corde, gousses, Tapinanthus associés à d'autres ingrédients employés comme anti-fer et comme anti-magie ; Corde employée contre les mauvais esprits	
<i>Tamarindus indica</i> (<i>Jabbi</i>)		Fruits consommés par les hommes		Tapinanthus sert à se protéger contre les coups de bâtons et est employé comme charme ; Ecorce contre les mauvais esprits hantant les hommes et les animaux	Arbre réputé maléfique. Sa coupe peut porter malchance
<i>Prosopis africana</i> (<i>Kohi</i>)				Ecorce sert à protéger contre le coup de bâton et le coup de fusil (si on est fâché on peut même se cogner la tête contre le mur se faire mal ou se blesser)	
<i>Ziziphus mauritiana</i> (<i>Gulum jabbi</i>)		Fruits consommés par les hommes	Ecorce utilisée pour traiter les petits enfants qui urinent au coucher		Branches servent à faire les clôtures
<i>Pterocarpus erinaceus</i> (<i>Banohi</i>)	Feuilles consommées par les animaux			Tapinanthus et écorce utilisée pour être adroit au tri de flèche	
<i>Ceiba pentandra</i> (<i>Gurdjiyahi</i>)	Fleurs consommées par les animaux	Jus se trouvant dans les fleurs bu par les bergers	Ecorce sert à évacuer le placenta chez les bovins	Tapinanthus employé pour la chance	
<i>Accacia dugeonii</i> (<i>Dibehi</i>)				Tapinanthus employé pour le charme	Branche utilisée pour faire les enclos
<i>Noclea latifolius</i> (<i>Bakurehi</i>)		Fruits consommés par les hommes et les animaux	Racines et écorces utilisés pour le traitement de la jaunisse		Branches utilisées pour la confection des tentes

Noms des espèces ligneuses (<i>Fulfulde</i>)	Utilisations animales	Utilisations humaines	Pharmacopée	Utilisations magico-religieuses	Autres
<i>Ficus sycomorus</i> (<i>Ibbi</i>)	Feuilles et fruits consommés par les animaux (servent à engraisser les moutons avant la fête du ramadan)			Écorces associées au tapinanthus employés pour la chance de pouvoir multiplier le bétail et pour charmer	
<i>Myragina inermis</i> (<i>Kooli</i>)	Feuilles consommées par les animaux		Ecorces, feuilles et racines utilisées contre le rhumatisme ; Feuilles employées comme aphrodisiaque		
<i>Grewia flavescens</i> (<i>Jokke alade</i>)		Fruits consommés par les hommes			
<i>Bridelia scleroneura</i> (<i>Takkamnahi</i>)				Fruits, feuilles et racines associés utilisés pour le charme	
<i>Diospyros mespiliformis</i> (<i>Nelbi</i>)		Fruits consommés par les hommes	Ecorce et Tapinanthus utilisés contre diverses maladies		
<i>Parkia biglobosa</i> (<i>Narehi</i>)		Fruits consommés par les hommes ; Graines utilisées pour fabrication d'assaisonnement	Ecorce utilisée pour purger les nouveau-nés		
<i>Crotalaria retusa</i> (<i>Birana/Tambanagehi</i>)				Fleurs, feuilles et racines associées pour le charme	
<i>Sclerocarya birrea</i> (<i>edi</i>)		Fruits consommés par les hommes	Ecorce utilisée contre la carie dentaire et la sinusite		
<i>Ficus thoningii</i> (<i>Djimpirehi</i>)				Ecorce associée à d'autres ingrédients utilisée pour multiplier le nombre des bœufs	
<i>Vitex doniana</i> (<i>Bumehi</i>)	Feuilles consommées par les animaux	Fruits consommés par les hommes	Ecorce employée pour diverses maladies ; Racines utilisées contre les règles douloureuses	Tapinanthus utilisé comme charme	

Noms des espèces ligneuses (<i>Fulfulde</i>)	Utilisations animales	Utilisations humaines	Pharmacopée	Utilisations magico-religieuses	Autres
Cassia occidentalis (<i>Mamma tasba</i>)			Feuilles traitent les morsures des serpents		
Accacia albida (<i>Chaski</i>)	Gousses consommées par les animaux (très appréciées)				
Noms des espèces ligneuses (<i>Fulfulde</i>)	Utilisations animales	Utilisations humaines	Pharmacopée	Utilisations magico-religieuses	Autres
Grewia venusta (<i>Siboli</i>)		Fruits consommés par les hommes			Branches utilisée comme bâtons
Strychnos spinosa (<i>Butuhi</i>)	Feuilles consommées par les chèvres	Fruits consommés par les hommes		Tapinanthus utilisés pour la magie	
Accacia sieberiana (<i>Aluki</i>)	Fruits et feuilles consommés par les animaux (très appréciés)			Ecorces, Tapinanthus et racines utilisés contre les sorciers	
Dichrostachys cinerea (<i>Burli</i>)	Feuilles et gousses consommées par les animaux			Racines, corde, gousses, Tapinanthus associés à d'autres ingrédients employés comme anti-fer et comme anti-magie ; Corde employée contre les mauvais esprits	
Tamarindus indica (<i>Jabbi</i>)		Fruits consommés par les hommes		Tapinanthus sert à se protéger contre les coups de bâtons et est employé comme charme ; Ecorce contre les mauvais esprits hantant les hommes et les animaux	Arbre réputé maléfique. Sa coupe peut porter malchance
Prosopis africana (<i>Kohi</i>)				Ecorce sert à protéger contre le coup de bâton et le coup de fusil (si on est fâché on peut même se cogner la tête contre le mur se faire mal ou se blesser)	
Ziziphus mauritiana (<i>Gulum jabbi</i>)		Fruits consommés par les hommes	Ecorce utilisée pour traiter les petits enfants qui urinent au coucher		Branches servent à faire les clôtures
Pterocarpus erinaceus (<i>Banohi</i>)	Feuilles consommées par les animaux			Tapinanthus et écorce utilisée pour être adroit au tri de flèche	

Noms des espèces ligneuses (<i>Fulfulde</i>)	Utilisations animales	Utilisations humaines	Pharmacopée	Utilisations magico-religieuses	Autres
Ceiba pentandra (Gurdjiyahi)	Fleurs consommées par les animaux	Jus se trouvant dans les fleurs bu par les bergers	Ecorce sert à évacuer le placenta chez les bovins	Tapinanthus employé pour la chance	
Accacia dugeonii (Dibehi)				Tapinanthus employé pour le charme	Branche utilisée pour faire les enclos
Noclea latifolius (Bakurehi)		Fruits consommés par les hommes et les animaux	Racines et écorces utilisés pour le traitement de la jaunisse		Branches utilisées pour la confection des tentes
Ficus sycomorus (Ibbi)	Feuilles et fruits consommés par les animaux (servent à engraisser les moutons avant la fête du ramadan)			Écorces associées au tapinanthus employés pour la chance de pouvoir multiplier le bétail et pour charmer	
Myragina inermis (Kooli)	Feuilles consommées par les animaux		Ecorces, feuilles et racines utilisées contre le rhumatisme ; Feuilles employées comme aphrodisiaque		
Grewia flavescens (Jokke alade)		Fruits consommés par les hommes			
Bridelia scleroneura (Takkamnahi)				Fruits, feuilles et racines associés utilisés pour le charme	
Diospyros mespiliformis (Nelbi)		Fruits consommés par les hommes	Ecorce et Tapinanthus utilisés contre diverses maladies		
Parkia biglobosa (Narehi)		Fruits consommés par les hommes ; Graines utilisées pour fabrication d'assaisonnement	Ecorce utilisée pour purger les nouveau-nés		
Crotalaria retusa (Birana/Tambanagehi)				Fleurs, feuilles et racines associées pour le charme	

Noms des espèces ligneuses (<i>Fulfulde</i>)	Utilisations animales	Utilisations humaines	Pharmacopée	Utilisations magico-religieuses	Autres
Sclerocarya birrea (edi)		Fruits consommés par les hommes	Ecorce utilisée contre la carie dentaire et la sinusite		
Ficus thoningii (Djimpirehi)				Ecorce associée à d'autres ingrédients utilisée pour multiplier le nombre des bœufs	
Vitex doniana (Bumehi)	Feuilles consommées par les animaux	Fruits consommés par les hommes	Ecorce employée pour diverses maladies ; Racines utilisées contre les règles douloureuses	Tapinanthus utilisé comme charme	
Cassia occidentalis (Mamma tasba)			Feuilles traitent les morsures des serpents		
Accacia albida (Chaski)	Gousses consommées par les animaux (très appréciées)				

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali, Aoudou Doua Sylvain, Boubakary Simon et Ahidjo (2007)

5.6.4. Les herbacées dominantes

Les herbacées sont utilisées pour l'alimentation des animaux. Les éleveurs ayant une bonne connaissance des herbacées, certaines espèces sont perçues comme des indicateurs de bons ou mauvais pâturages (Tableau X).

Tableau X. Espèces herbacées dominantes et leurs utilisations

Noms des espèces herbacées (<i>Fulfulde</i>)	Utilisations
<i>Dactyloctenium aegyptiaca (Abu saberii)</i>	Toute la plante consommée par les bœufs en début de saison des pluies
<i>Cyperus peria (Ayarugooye)</i>	- Jeunes plantes consommées par les animaux ; - Racines utilisées contre la sorcellerie et la malchance
<i>Pennisetum trinium (Bulude tekkude)</i>	- Toute la plante consommée par les animaux ; - Permet de confectionner la toiture
<i>Sporobolus indicum (Saradji)</i>	- Jeunes plantes consommées par les animaux ; - Sert à confectionner les chapeaux
<i>Aristida adscensionus (Selbi danedji)</i>	- Jeunes plantes consommées par les animaux ; - Sert à confectionner les chapeaux
<i>Pennisetum unisetum (Laboykurassa)</i>	- Toute la plante consommée par les animaux - On le rencontre toujours au bord des cours d'eau
<i>Echinoclea (Kayari)</i>	- Toute la plante consommée par les animaux ; - Très appréciée par les bœufs et développe le lait des vaches
<i>Cetaria longipeta (Soda)</i>	- Vieilles plantes consommées par les animaux - Jeune plante toxique pour les animaux - Ne pousse que sur la montagne dès les premières pluies
<i>Delemde ou fe'inda (fulfulde)</i>	- Signe de bon pâturage - Pousse partout en montagne comme en montagne
<i>Cassia tora (Tasba)</i>	- Signe de mauvais pâturage
<i>Hiptis lanceolata (Dutaldje)</i>	- Signe de mauvais pâturage

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali, Aoudou Doua Sylvain, Boubakary Simon et Ahidjo (2007)

Conclusion

L'organisation des deux territoires d'éleveurs mbororo est assez simple et facile à appréhender. Cette organisation répond à une logique d'activités reposant encore sur l'élevage mais où se développe l'agriculture pratiquée par ces mêmes éleveurs. L'espace agricole fait désormais partie de leur paysage mais le mouvement des animaux sur le territoire conditionne sa mise en valeur et sa gestion. La coordination pour le moment harmonieuse des deux activités est favorisée par la cohésion sociale entre les éleveurs au sein des territoires dont ils ont la charge. En plus des liens familiaux, tous les éleveurs ont la même préoccupation : l'agropastoralisme. Quant à l'amélioration de l'habitat, il représente d'abord la volonté des éleveurs de marquer le territoire sur lequel ils sont installés, mais il participe aussi au désir de confort. N'ayant pas de modèle propre en matière de construction pérenne, les éleveurs empruntent les formes et matériaux de construction à leurs voisins qu'ils utilisent comme manœuvres.

Quant à l'espace borné réservé aux pâturages, il constitue encore une épée de Damoclès sur les bonnes relations d'échanges et de complémentarité entre les deux communautés tant qu'un consensus n'aura pas été trouvé autour de sa reconnaissance et de sa gestion. A la base de ce différend, nous avons principalement le poids de l'élevage inégal au sein des deux communautés. En effet, malgré toutes les dispositions « consensuelles » prises, il est évident que les agriculteurs n'adhèrent à la gestion communautaire de ces espaces délimités que du bout des lèvres. En effet, ces derniers semblent ne donner leur accord de principe que de manière purement formelle et superficielle ou pour ne pas refuser ouvertement une proposition venant de l'Etat et des projets de développement réussis qui les ont accompagnés. En plus, les projets à l'origine de ces approches, malgré les comités de gestion mis en place et formés, ne se sont pas assurés que le travail continuerait à la fin des financements et après leur retrait. Les conventions de gestion de ces espaces bornés restent donc fragiles et fortement dépendantes des structures des projets qui supportent souvent entièrement le coût des interventions²⁷.

Si l'on a de plus en plus recours à ce mode de gestion via des conventions locales du domaine national qui tendent à se généraliser, sans pour autant franchir le cap vers une concession définitive et légale de l'espace exploité, c'est peut-être parce que les textes réglementaires et législatifs en présence sont sinon méconnus, du moins difficilement applicables car cela nécessite un investissement important (cadastre etc.) qui n'est pas en phase avec les circonstances réelles d'occupation des terres en milieu rural. Généralement et avec le temps, de telles pratiques populaires ont tendance à prendre le pas sur les textes officiels et ce d'autant plus que les autorités traditionnelles sont de fait gestionnaires de l'espace. En fait les approches officielles d'appropriation des terres peuvent paraître individualistes, accentuant l'incertitude foncière dans un contexte de gestion collective des domaines.

Les arbres quant à eux font l'objet d'une attention particulière des éleveurs. Faisant l'objet de multiples usages, des espèces jugées utiles ont été laissés dans les champs lors des défrichements. Ils sont plantés autour des habitations. Ceux qui se situent dans l'espace de pâturage font l'objet d'une gestion parcimonieuse grâce à des pratiques et un savoir-faire bien élaborés. Ce qui montre que les éleveurs ont conscience de la valeur de cette ressource. Si la gestion des arbres des champs est contrôlée par les éleveurs, celle des arbres des espaces de pâturage délimités reste cependant à définir et à mettre en œuvre entre les différents utilisateurs (éleveurs sédentarisés, nomades et agriculteurs).

²⁷ Les salaires et déplacements des animateurs, les indemnités d'agents recenseurs, les levés GPS, l'édition de cartes, les déplacements des membres de la commission paritaire, les divers appuis financiers à l'administration locale...

6. LES TERRITOIRES D'ACTIVITE DES ELEVEURS

Les éleveurs utilisent de manière permanente l'espace de pâturage délimité proche de leur village. Cet espace s'intègre dans ce que l'on a qualifié de « territoire d'attache » et dans les territoires complémentaires des villages environnants où les animaux pâturent les résidus de récolte des cultures pluviales lors de la saison sèche ainsi que dans les parcours de taille modeste qui s'y trouvent encore (collines incultes principalement). Ces espaces sont insuffisants par rapport au nombre d'animaux détenus par les deux communautés d'éleveurs mbororo. C'est pour cela que dans les deux territoires étudiés, tous les éleveurs pratiquent la transhumance. Pour les grandes familles avec beaucoup de têtes de bétail, le cheptel est scindé en deux ou trois troupeaux ou lots. Le lot le moins important constitué des vaches laitières et des bœufs de trait est gardé à proximité des territoires de fixation (ou d'attache) pour contribuer à l'approvisionnement en lait des membres de la famille et labourer les parcelles. Le plus gros du bétail s'en va transhumer sous la garde de jeunes fils ou de bergers salariés. Les ovins accompagnent les bovins en transhumance tandis que les caprins restent dans le territoire attaché au piquet ou sous la garde des enfants en bas âge.

Les éleveurs utilisent au cours de l'année une diversité de territoires proches et éloignés de leur lieu de fixation. Cet ensemble de territoires correspond à ce que l'on a qualifié de territoire d'activité d'un éleveur ou d'une communauté d'éleveurs. Quels sont ces territoires ? Par qui et comment sont-ils gérés ? Quelles sont les modalités d'accès et d'exploitation de ces territoires ? Avec l'obstruction des pistes de transhumance, comment les éleveurs font-ils pour y accéder ? Les pratiques de transhumances ont-elles évoluées avec la fixation de l'habitat ?

6.1. Des territoires gérés par les autorités traditionnelles

Dans le régime juridique foncier actuel, l'Etat est gardien et propriétaire de toutes les terres depuis 1974. Cependant, il n'a pu mener à bien son projet envisagé en 1994 visant à promouvoir une plus grande individualisation de la propriété foncière et une plus grande clarification de la propriété collective. Les dispositions de l'ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 relative au régime foncier qui régissent jusqu'à présent le régime foncier et l'exploitation des terres au Cameroun se heurtent à la résistance du droit coutumier traditionnel qu'elles ignorent. Au Nord du Cameroun, il existe dans les faits une prééminence du droit traditionnel sur la législation foncière de l'Etat. C'est pour cela que les espaces de pâturage où les éleveurs vont en transhumance sont coutumièrement gérés par les chefferies et les *sarkin saanou* y sont omniprésents. Ce sont ces derniers qui accueillent les éleveurs et connaissent leur emplacement au cours de la saison. Les éleveurs leur remettent pour le *laamii'do* une redevance à chaque installation. Selon l'ancienneté des éleveurs dans les zones de transhumance, les redevances diminuent jusqu'à devenir symboliques dans bien des cas. Lorsqu'ils ne font que passer sur le territoire, les éleveurs ne paient rien pour le pâturage. Et ce, d'autant plus que les éleveurs empruntent de plus en plus les routes nationales pour atteindre les zones de transhumance. Par contre, pour l'installation sur le site de transhumance ils s'acquittent d'une redevance

auprès des autorités du lieu, le plus souvent négociée, même s'il existe un taux officiel²⁸. Les éleveurs négocient des taux forfaitaires à 20 000 Fcfa par troupeau. Soit une somme moindre que le taux officiel lorsque le troupeau atteint 30 bovins

6.2. Une place de plus en plus importante de l'information

Avec l'insécurité ambiante et les conflits de plus en plus fréquents sur les pistes et lieux de transhumance, les éleveurs tiennent à s'informer au préalable avant tout départ. La plupart du temps, ils s'informent sur les marchés : « *le marché, c'est notre téléphone* » a affirmé un éleveur de Laïndé Ngobara²⁹.



Photo 8 et Photo 9. Des éleveurs Mbororo de Laïndé Ngobara et de Ndiam Baba possèdent des téléphones portables

Clichés : Kossouma Liba'a Natali (2006)

Mais le téléphone portable (Photos 8 et 9) a fait son entrée dans le mode d'accès à l'information des éleveurs. En effet, depuis deux à trois ans, les prix du téléphone ont largement baissé. Aujourd'hui, on peut se procurer un appareil à 10 000 ou 15 000 Fcfa et les villages disposés le long des principaux axes routiers renferment de nombreuses cabines téléphoniques.

L'usage des téléphones a permis de diminuer considérablement le coût des transports et permis un gain de temps à la fois pour les bergers et pour les propriétaires de bétail. Ces derniers, vivants en ville (Garoua, Ngong et même Yaoundé et Douala), achètent des téléphones portables à leurs bergers ou à ceux qui ont la charge de leurs troupeaux. Ceci évite aux deux parties les déplacements sur les lieux de pâturage ou en ville pour se concerter. Les bergers utilisent ces moyens pour se renseigner sur l'état des pâturages éloignés, et informer leurs patrons sur les lieux où se trouvent les animaux, sur la santé des animaux, les périodes et coûts des vaccinations, leurs besoins, les litiges suite à d'éventuels dégâts occasionnés par le troupeau et les amendes à payer, les prix des animaux pour ceux qui veulent en vendre ou en acheter... Avec ces moyens modernes de communication, les bergers se sentent plus rassurés lorsqu'ils vont en transhumance car ils sont en contact permanent avec leur famille et leur employeur.

²⁸ 200 à 500 Fcfa par tête de bétail pour la taxe d'inspection sanitaire vétérinaire et 500 Fcfa par tête de bétail pour la taxe de transhumance.

²⁹ Communication personnelle le 24 août 2006



Photo 10. La motocyclette est de plus en plus utilisée par les Mbororo pour visiter les lieux de transhumance

Cliché : Patrick Dugué (Laïndé Ngobara, 2006)

La visite des lieux de transhumance se fait également plus rapidement grâce aux vélos et surtout aux motocyclettes (Photo 10) dont les prix ont baissé avec l'abondante offre chinoise. Cependant, l'éleveur ne confisque pas l'information. Il la communique aux autres membres du lignage ou de son territoire qui peuvent également obtenir ces renseignements des voyageurs qu'ils rencontrent, mais aussi d'autres éleveurs.

6.3. Décision et choix des itinéraires de plus en plus individuels

Les règles qui régissent la fréquence des déplacements et les itinéraires de transhumance n'ont plus de caractère formel. En effet il n'y a plus, comme l'avait observé Boutrais (1977) dans les hautes terres de l'Ouest, une réunion au cours de laquelle est décidée la date de départ en transhumance, la même pour tout le monde dans la communauté. Bien que les aînés soient toujours écoutés et respectés, il n'existe pratiquement plus de code communautaire régissant les stratégies de transhumance. Les décisions stratégiques précises se prennent au niveau de chaque exploitation. Si les grandes périodes de départ ou de retour des transhumances sont bien définies et connues, il n'y a pas de synchronisation collective sur les dates de départ et les lieux de transhumance. En effet, un éleveur peut rendre visite à une connaissance sur un lieu de pâturage et trouvant les animaux de son hôte en bon embonpoint, il peut décider spontanément d'y amener les siens. Les éleveurs jugent également l'état corporel des animaux des autres éleveurs lors de leur retour de la transhumance. Cela peut les convaincre de prendre la même direction l'année suivante.

Toutefois, bien que la décision de transhumer soit prise individuellement par les responsables de troupeaux, de nombreux bergers qui transhument loin des territoires d'attache peuvent décider de partir ensemble en groupe de trois ou quatre à cause de l'insécurité lorsque la transhumance se fait sur de longues distances. Selon un éleveur de

Ndiam Baba, « *il y a de cela dix ans, deux personnes pouvaient aller transhumer de leur côté, mais aujourd'hui, même dix bergers ensemble ne sont plus sereins* ». Certains pâturages deviennent ainsi inaccessibles pour les éleveurs qui déclarent qu'il « *peut avoir du pâturage quelque part, mais il n'y a pas moyen d'y accéder à cause d'une double contrainte : les parcelles des agriculteurs qui bloquent le passage et les preneurs d'otage qui menacent les bergers* ». Ainsi, après le choix du lieu de transhumance au niveau de la famille restreinte, les bergers se concertent pour choisir le jour du départ.

6.4. Une utilisation saisonnière des différents territoires

Malgré l'uniformité du rythme d'ensemble des déplacements saisonniers, il existe une grande diversité dans l'utilisation des différents territoires de transhumance (Figure 14). Les territoires des éleveurs et les villages environnants sont utilisés pour pâturer les résidus de récolte des cultures pluviales (*nyayle*) et pendant une courte période avant la généralisation des pluies (*tappugo ndunngu*). Les abords de la Bénoué sont utilisés pendant la petite transhumance pour pâturer les résidus de culture de contre saison (*sorgho muskuwaari*) et la recherche de pâturage d'appoint avant le départ pour la grande transhumance. Les zones de pâturages éloignées et délimitées sont utilisées pendant la grande transhumance d'hivernage (*ruumirde*). La figure 14 et le tableau XI résument les parcours utilisés dans les différents territoires avec quelques caractéristiques. Ces mouvements concernent le gros du bétail. Une petite partie du bétail peut rester une année entière dans le territoire d'attache ou à proximité.

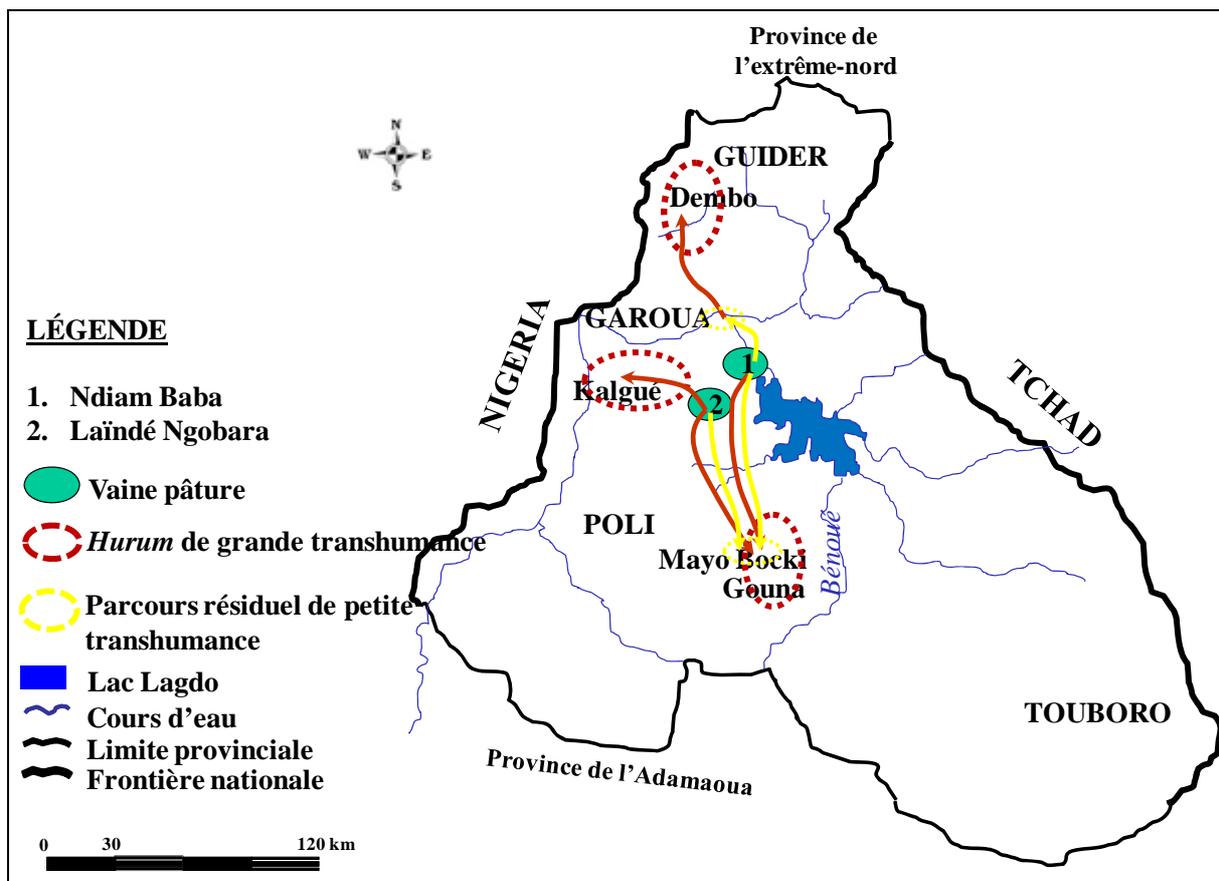


Figure 14. Représentation des zones utilisées au cours de l'année par les éleveurs

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Tableau XI. Calendrier d'utilisation des parcours dans les différents territoires

	Saison sèche (nyaele – tappugo nduungu)		Saison des pluies (rumirde)	
Mode de pâturage	Vaine Pâturage dans le territoire d'attache et territoires paysans proches, petite transhumance		Pâturage dans les zones de transhumance éloignées	
Lieux pâturés	Ndiam Baba : Sanguéré Paul, Babla, Bocklé, Abords du fleuve Bénoué	Laïndé Ngobara : Mayo Lopé, Laïndé Massa, Wuro Ndemri, Laïndé Djiga, Djéfadou, Djola, Abords du fleuve Bénoué	Ndiam Baba : Mayo Bocki, Dembo, Gouna	Laïndé Ngobara : Mayo Bocki, Kalgué, Gouna ou Tchéboa
Distance par rapport au village	0 à 5 Km		20 à 100 Km	
Lieu de parcage nocturne du troupeau et de repos du berger	Au village		Sur le lieu de transhumance	
Ressources fourragères principales	Résidus de culture (maïs, sorgho pluvial et de contre saison)		Ligneux frais, arbres et arbustes	
Droits d'accès	500 à 1 000 Fcfa pour le propriétaire du champ (facultatif)		20 000 Fcfa par éleveur (forfait quelque soit le nombre d'animaux) pour le <i>laamii'do</i>	

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

6.4.1. L'utilisation des territoires d'attache et des villages environnants

Les grands troupeaux ne résident dans les territoires d'attache qu'à deux périodes précises de l'année : pendant la vaine pâture des résidus de culture³⁰ (fin septembre – mi-février) et pendant la courte période de retour de Mayo Bocki (fin juin - début juillet) durant laquelle les éleveurs terminent de fumer leurs champs avant le labour.

6.4.1.1. La vaine pâture entre fin septembre et mi-février

Avec le début des récoltes, les animaux commencent à revenir timidement dans les territoires d'attache en empruntant les routes ou les pistes de transhumance identifiées quelques jours avant pour éviter les dégâts sur les cultures. C'est la période de vaine pâture des résidus de culture (*nyayle*) dans le territoire d'attache et ceux des villages voisins (Figures 15 et 16) où les champs de maïs et d'arachide semés précocement (en mai et juin) commencent à être récoltés.

Les éleveurs qui sèment plus tard que les paysans leurs parcelles de maïs reviennent pour commencer la vaine pâture chez les paysans avant d'arriver sur leurs propres parcelles.

³⁰ Si les troupeaux résident bien la nuit dans le territoire d'attache, la vaine pâture durant la journée s'étend aux parcelles récoltées des territoires d'agriculteurs voisins.

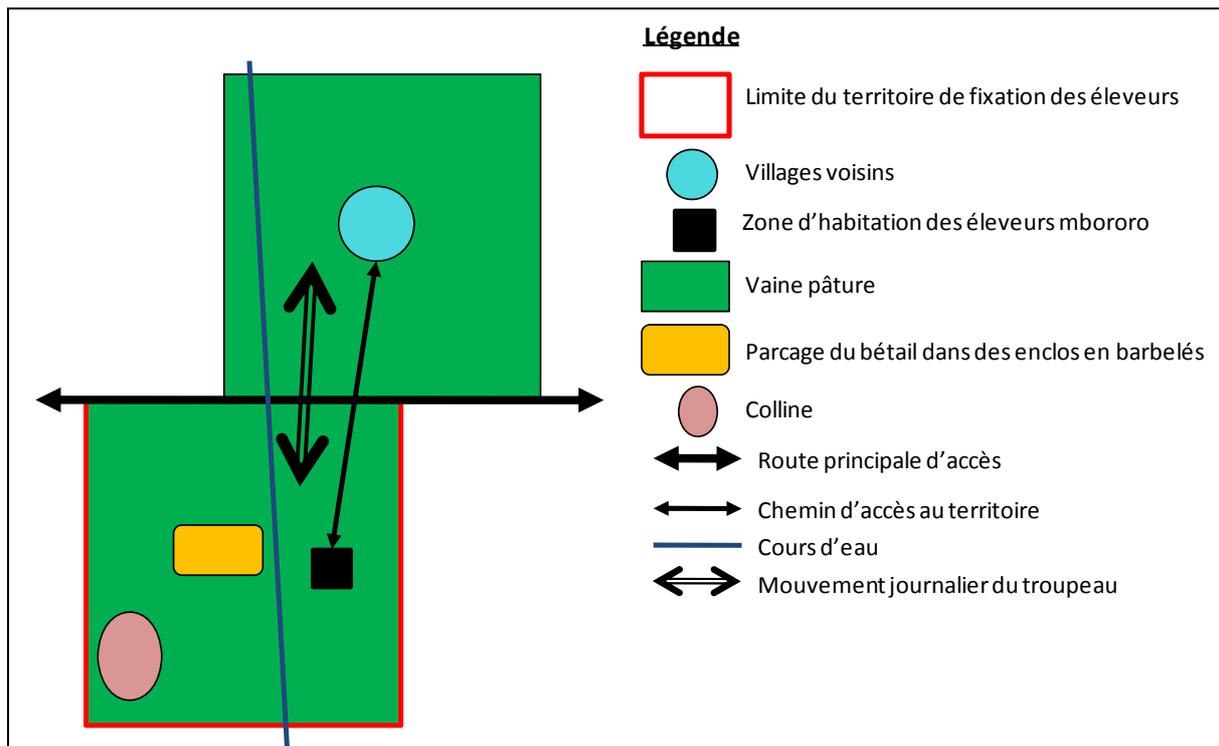


Figure 15. Modélisation de l'utilisation de l'espace par la vaine pâture à Ndiam Baba

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

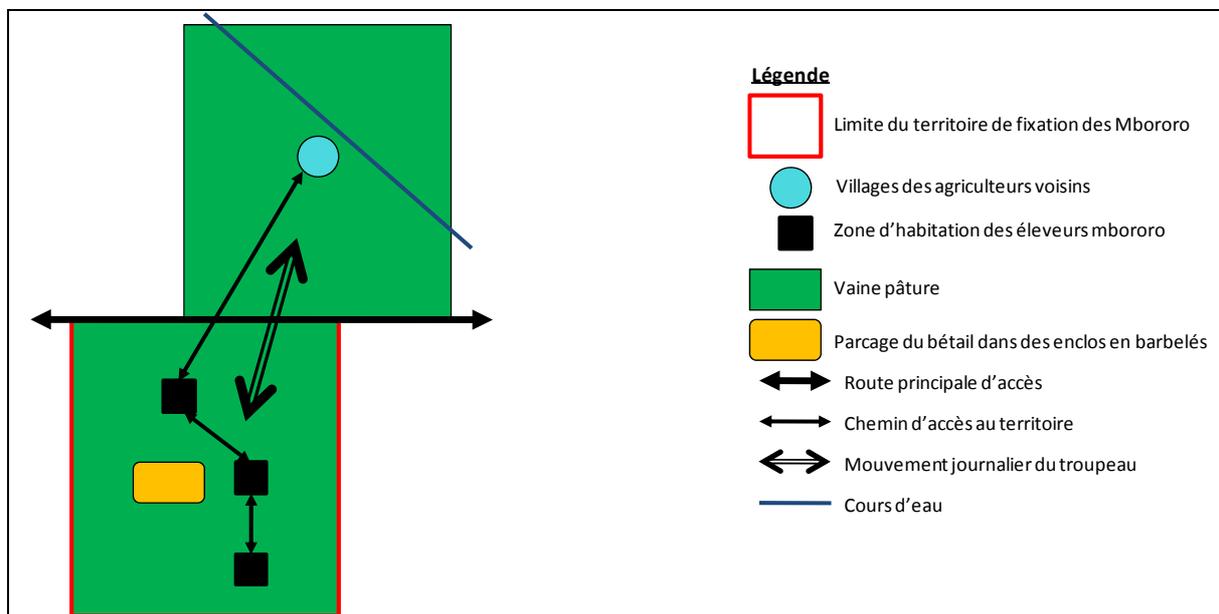


Figure 16. Modélisation de l'utilisation de l'espace par la vaine pâture à Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les éleveurs prennent le soin au préalable de s'informer de l'état des récoltes par l'entremise de ceux restés dans le territoire. Avec le nombre réduit d'animaux dont ils disposent, les éleveurs de type 1 reviennent dans les territoires d'attache plus tôt (fin septembre) contrairement à ceux du type 2 et 4 qui attendent trois semaines (mi-octobre), lorsque les récoltes sont fortement avancées. Ces derniers scindent leur troupeau en deux

ou trois groupes et ne reviennent pas tous le même jour. Tandis qu'un premier groupe d'animaux rentre dans le village, les autres restent quelques jours dans les villages voisins pour y pâturer au fur et à mesure de l'avancée des récoltes.

L'installation dans les territoires se fait aussi progressivement. Les animaux sont parqués pour la nuit dans les *hurum* autour des parcelles. Après la traite, les bergers commencent par faire pâturer les animaux dans la zone de pâturage. Puis ils progressent prudemment dans les villages environnants à la recherche des champs récoltés. Les parcours journaliers sont assez courts (2 à 3 km). Cependant, la « course » aux parcelles récoltées s'impose à tous les bergers. La sortie des animaux se fait de plus en plus tôt le matin pour être les premiers à pâturer les parcelles nouvellement récoltées. Certains bergers de la même famille ou travaillant pour le même patron partent pâturer à deux. L'un suit les animaux et l'autre s'en va à la recherche des champs récoltés, identifie le passage pour y arriver et revient chercher son frère ou son collègue. S'il est seul à suivre ses animaux, le berger se lève très tôt le matin pour aller chercher les champs récoltés. Cette pratique est surtout le fait des enfants des propriétaires de bétail. Les bergers rémunérés le font très rarement. Le retour se fait également tard (autour de 19 heures 30). La traite du soir est ainsi reléguée au second plan et les stratégies laitières ne sont plus une priorité à cette période, il s'agit d'abord d'améliorer l'état d'engraissement du bétail en prévision de la deuxième moitié de la saison sèche caractérisée, par la rareté des ressources fourragères.

Dans le territoire d'attache, tous les éleveurs pâturent librement et gratuitement les différentes parcelles récoltées. Dans les champs des agriculteurs des villages voisins, c'est également le cas du fait du droit ancestral de vaine pâture. Si le propriétaire de la parcelle est présent, une autorisation lui est demandée. Sinon, le berger constate l'état de la récolte avant d'y pâturer. Les contrats de parcage sont rares, mais grâce à leurs bonnes relations, certains éleveurs peuvent être informés par certains agriculteurs du jour de la récolte pour venir pâturer gratuitement. Cependant, une modique somme de 500 ou 1 000 Fcfa peut être remise à l'agriculteur pour le remercier de son geste.

A partir du mois de décembre, les résidus de récolte dans les champs vivriers proches des habitations s'épuisent. L'aire de pâturage est plus importante qu'en novembre. Les trajets sont plus longs (environ 5 km) dans la journée pour la recherche de parcelles cotonnières récoltées ou de repousses d'herbacées naturelles. Il s'agit de ressources localisées bien au-delà de la première auréole de cultures vivrières appartenant aux éleveurs, sur les territoires voisins. A cause des champs de coton non encore totalement récoltés, le berger doit emmener ses animaux plus loin pour qu'ils pâturent les repousses d'herbacées naturelles et les résidus d'autres champs.

Les éleveurs de type 1 reviennent tous les soirs dans le territoire pour continuer à fumer leurs parcelles alors que ceux de type 4 passent quelque fois deux à trois nuits hors du territoire pour limiter les déplacements, sources de conflits. Quant aux éleveurs de type 2, ils divisent leur cheptel en deux ou trois lots selon l'importance du troupeau. Un lot d'animaux revient passer la nuit dans le territoire pour fumer leurs parcelles et les autres passent parfois plusieurs nuits sur les espaces de pâturage voisins. Ceux qui ont des stratégies laitières recommencent à produire du lait, au moins avec le lot qui revient chaque soir au village à proximité des femmes qui commercialisent le lait. Tous les éleveurs complémentent leurs animaux pendant cette période avec du sel et/ou du natron ainsi qu'avec des écorces d'arbres et certaines plantes pour lutter contre les infections intestinales et les vers.

6.4.1.2. *Bref retour au territoire avant la généralisation des pluies*

Durant le mois de juin les cultures sont mises progressivement en place dans tous les territoires situés au sud du bassin de la Bénoué. Les pluies sont plus régulières malgré des périodes de sécheresse qui surviennent certaines années. C'est la période au cours de laquelle les animaux rentrent au village en provenance de Bocki, Gouna ou Tchéboa. Les troupeaux reviennent pour quatre à cinq semaines entre juin et début juillet dans les territoires d'attache (*tappugo ndunngu*) pour plusieurs raisons. Il s'agit pour les bergers de présenter les animaux à leurs propriétaires afin qu'ils voient leur embonpoint et leur état sanitaire mais également pour vérifier leur nombre. Les éleveurs auscultent leurs bovins pour voir quelles femelles doivent rester dans le territoire d'attache pour la production de lait et quels males peuvent être utilisés pour le labour, ou encore pour certaines bêtes parce que leur état de santé ne leur permet pas d'aller en transhumance.

C'est également le moment pour les éleveurs de préparer leurs champs même si les semis de maïs ne débutent chez les Mbororo qu'à la moitié du mois de juillet. Les pâturages pendant cette période sont abondants autour des cases car l'espace réservé aux cultures n'est pas encore mis en culture. En pâturant dans les parcelles, les animaux laissent une fois de plus leurs déjections. Ensuite, les éleveurs se font un souci d'économiser les jachères voisines et les espaces de pâturages de saison des pluies dans les *hurum* qui les entourent et qu'ils exploiteront ensuite.

Lorsque les herbes fraîches et les cultures se généralisent (fin juillet) et que les cultures dans le territoire d'attache se mettent en place, les bergers sortent du territoire. Ils entrent dans les autres espaces non cultivés autour des villages voisins, au pied des montagnes dans des zones non cultivées, mais aussi au bord des routes. Le gardiennage est de plus en plus serré et la grande transhumance s'impose. Et par petits groupes, tout le monde se dirige vers le grand *hurum* de Kalgué pour les éleveurs de Laïndé Ngobara ou vers Dembo et Naddere (pour ceux de Ndiam Baba).

6.4.2. *Les territoires complémentaires pour la petite transhumance*

La petite transhumance peut être considérée comme le déplacement de courte amplitude ou de courte durée des éleveurs mbororo avec leurs animaux. Elle concerne d'abord les petits troupeaux et se pratique à moins de 20 km du territoire d'attache (Figure 17).

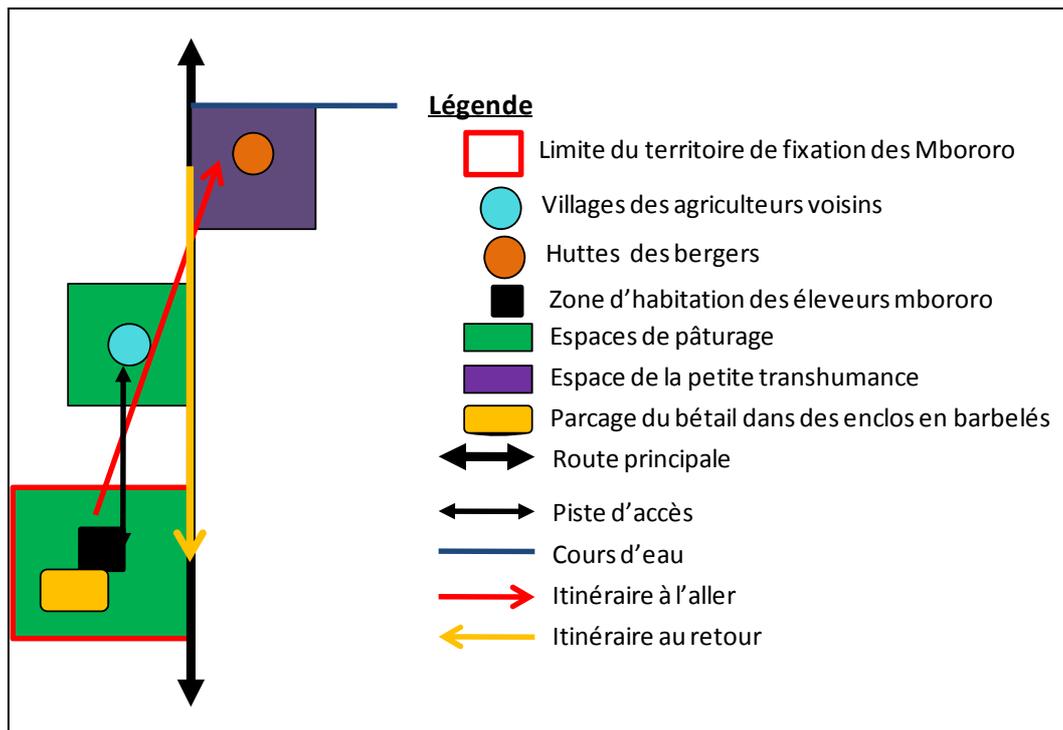


Figure 17. Modélisation de l'utilisation des territoires de pâturage complémentaires

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (Ndiam Baba et Laïndé Ngobara, 2006)

Deux territoires sont concernés par cette transhumance pendant des périodes bien distinctes : la berge de la Bénoué (mars - mai et juillet - septembre) et le *hurum* de Gouna (mars - fin juin). La figure 17 montre que les éleveurs traversent des villages en faisant pâturer leurs animaux en chemin avant d'arriver dans les territoires complémentaires. Par contre, le retour se fait par la route car les mises en place des cultures commencent à se généraliser.

6.4.2.1. Le long de la berge la Bénoué ou à Naddere

Cet espace dénommé *Naddere* en *fulfulde* est privilégié par les éleveurs de Ndiam Baba ayant un nombre réduit d'animaux (Type 1). Il est également utilisé par les grands éleveurs pour faire pâturer le petit nombre d'animaux qu'ils ont choisi de garder dans le territoire d'attache. N'étant qu'à 4 kilomètres du village, les jeunes bergers peuvent apporter le lait à la famille chaque matin.

Naddere, appelé encore *weendu* (endroit où il y a beaucoup d'herbe au bord de l'eau), est d'abord réservé aux chevaux du *laamii'do* de Tchéboa. Après avoir récolté assez de foin pour ces chevaux, l'*ar'do* cède le reste du pâturage aux éleveurs de Ndiam Baba pour 35 000 Fcfa pour cette période de mars à mai. La nuit, les éleveurs campent sur les collines avec leurs animaux. Le matin, après la traite, les animaux descendent dans les bas-fonds au bord de l'eau pour brouter l'herbe très abondante. Les animaux paissent souvent seuls ou sous une garde relâchée des bergers.

Tableau XII. Caractéristiques de la transhumance à Naddere pour les éleveurs mbororo de Ndiam Baba

Période	<i>Dabbunde</i> (décembre – janvier)
Lieux	<i>Burtol dumille</i> – Bocklé (Naddere)
Raison de choix	Ngong, Sanguéré Ngoumbaï, beaucoup de champs récoltés, pas beaucoup d'animaux en présence et à Naddere, les herbes fraîches ne finissent jamais
Nombre d'animaux	Division du troupeau entre les différents territoires (2 à 3 troupeaux par site)
Personnes suivant les animaux	1 berger pour chaque troupeau (si les animaux sont nombreux, le berger va avec l'enfant de l'éleveur)
Pâturage utilisé	Champs
Lieu d'abreuvement des animaux	A Sanguéré Goubay (<i>Baikoro, Mayo Dadi, Djongué Djalingo</i>) ; A Ngong (<i>Laïndé Sita, Walowa Bamé</i>) A Ndiam Baba (<i>Ndiam Baba, Lalla, Bénoué, Gadayel, Djonga Labo, Walo wakéré, Magouï, Abrevoir (heleo)</i>)
Contraintes	Trop de bagarres pour les dégâts sur les cultures (niébé, arachide), champs non récoltés obstruant les champs récoltés, pas de maison, durée de pâture journalière trop longue (de 7 heures à 10 heures - retour à la maison – puis de 11 heures jusqu'à 21 heures) : Guettent le départ des agriculteurs qui gardent leurs champs pour y mettre les animaux ; sévices corporels infligés par les agriculteurs
Relation de complémentarité	Autorisation de pâturage (pour ceux des bergers et des éleveurs qui ont une bonne réputation auprès des agriculteurs)
Nombre de visites	Pas de visite sauf en cas de besoin (sel, argent...)
Complémentation	Sel, protéine, natron
Itinéraire au retour	Passent par la route nationale n° 1 (Djola, Tournant (Laïndé Massa), Djéfadou, Sanguéré Manang, Mafa Kilda, Sanguéré Ngal, Ngoumbaï, Carrefour Djalingo, Sanguéré Ngaoundéré – Ndiam Baba ou Naddere
Nombre de jour	Une journée de marché ou une nuit à Ngoumbaï
Destination au retour	Ndiam Baba ou Naddere (Bocklé)
Nombre de jours avant nouveau départ	Mars – avril – mai avant départ pour Naddere où ils passent entre 1 à 2 semaines – départ ensuite pour Gouna (juin – juillet)
Arbres utilisés le long des parcours	- <i>Danielia oliveri</i> (<i>Karlahi</i>), - <i>Afzelia africana</i> (<i>Kawohi</i> - difficile à grimper), - <i>Prosopis africana</i> (<i>Kohi</i>), - <i>Pterocarpus erinaceus</i> (<i>Banohi</i>), - <i>Ficus sycomorus</i> (<i>Ibbi</i>), - <i>Stereospermum kuntianum</i> (<i>Golombi</i>)
Arbres utilisés sur le lieu de transhumance	- A Ndiam Baba: <i>Danielia oliveri</i> (<i>Karlahi</i>), <i>Pterocarpus erinaceus</i> (<i>Banohi</i>) et <i>Stereospermum kuntianum</i> (<i>Golombi</i>) - A Sanguéré Ngoumbaï : <i>Daniela oliveri</i> (<i>Karlahi</i>), <i>Afzelia africana</i> (<i>Kawohi</i>), <i>Prosopis africana</i> (<i>Kohi</i>), <i>Pterocarpus erinaceus</i> (<i>Banohi</i>), <i>Ficus sycomorus</i> (<i>Ibbi</i>) et <i>Stereospermum kuntianum</i> (<i>Golombi</i>) - A Ngong: <i>Danielia oliveri</i> (<i>Karlahi</i>), <i>Afzelia africana</i> (<i>Kawohi</i>), <i>Pterocarpus erinaceus</i> (<i>Banohi</i>), <i>Ficus sycomorus</i> (<i>Ibbi</i>)

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

6.4.2.2. Dans le hurum de Gouna

Le début du mois de mars, en pleine saison sèche chaude (*seeto*), est un moment très difficile pour l'alimentation des animaux car le pâturage est peu fourni et de qualité

médiocre. Le manque d'eau et la rareté des résidus de culture aggravés par le début de la préparation des champs pour la prochaine campagne agricole avec le brûlis des restes des pailles de culture sont les principaux facteurs qui déterminent les déplacements.

Les éleveurs qui ont beaucoup d'animaux en laissent une partie dans le territoire d'attache surtout pour la fumure des parcelles, mais aussi pour des besoins de production d'un peu de lait pour la famille et de complémentation ou de soin aux animaux mal en point. Ces derniers s'alimentent à partir des parcours naturels, principalement les fourrages arborés lorsqu'ils ne sont pas détruits par les feux. Ils reçoivent également des compléments alimentaires comme le tourteau de coton et le sel.

Tableau XIII. Horaires et itinéraires suivis des bergers de Laïndé Ngobara pour Gouna

Premier groupe de bergers	
20 heures	Départ de Laïndé Ngobara pour Nelbi où les bergers passent une première nuit
3 heures	Départ de Nelbi pour Na'ari où ils passent la deuxième nuit
3 heures	Départ de Na'ari pour Gouna en passant par Badankali
Deuxième groupe de bergers	
20 heures	Départ de Laïndé Ngobara pour l'ouest Tongo pour une première nuit en passant par l'est de Ngong, l'est de Lamoudam
3 heures	Départ de Tongo pour l'ouest de Nelbi puis Ouest Katé pour une deuxième nuit
6 heures	Départ de Katé pour Mayo Boucki où certains peuvent décider de rester tandis que les autres continuent sur Gouna à la tombée de la nuit

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Tableau XIV. Horaires et itinéraires suivis par les bergers de Ndiam Baba pour Gouna

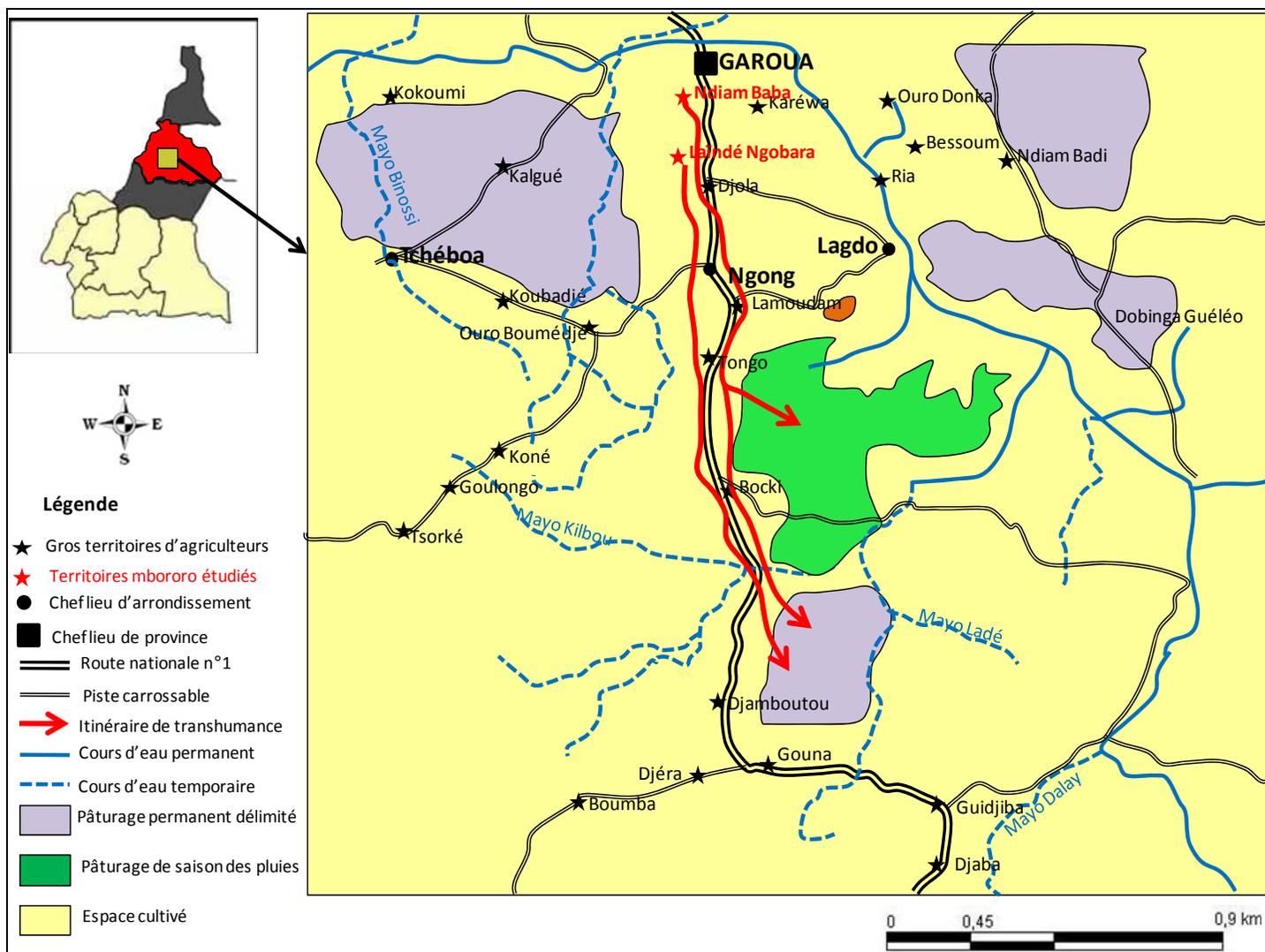
18 heures	Départ de Naéré et traversée des villages de Gourbaï, Mayo Dadi, Carrefour Djalingo
19 heures	Arrivée à Djalingo où ils passent la première nuit pour rattraper les autres bergers venant d'autres campements
4 heures	Départ de Djalingo pour Tchabéwa, Laïndé Ngobara, carrefour Laïndé Massa et Djola où les animaux s'abreuvent et pâturent les herbes sèches, les quelques résidus de récoltes. Quelques éleveurs gardent les animaux tandis que les autres font la cuisine.
13 heures	Départ de Djola pour Ngong, carrefour Touroua, Manawassi, Rabinga où les animaux s'abreuvent dans les mares. En cas de manque d'eau, les animaux sont abreuvés dans les puits pastoraux à Tongo où les bergers payent 1 000 Fcfa par troupeau. Ils profitent également pour pâture l'herbe fraîche qui commence timidement à pousser dans cette zone plus méridionale.
16 heures	Départ de Rabinga pour Ouro André, Nelbi, Carrefour Na'ari, Djabama, Katé, Kotchel, Kilbouwol
18 heures	Arrivée à Mayo Bocki où commencent les pâturages verts. Les animaux y passent la nuit
6 heures	Départ de Mayo Bocki pour les villages d'Ouro Kessoum, Badankali, Tamba, Tamba Dambi, Djamboutou Gouna, Bela, Carrefour Poli et Djera qui est la destination finale.

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Le gros du troupeau transhume au sud de la province du Nord notamment dans les territoires des villages de Gouna, Bocki ou Tchéboa (Carte 7) où les premières pluies s'installent tôt (Tableaux XIII et XIV). On y retrouve les troupeaux venant de Gaschiga, Lagdo, Tchéboa, Boumédjé, Sarki Yayi, Laïndé Ngobara, Ndiam Baba, Djola, Lagdo, Ngong, Poli et même du Nigeria. Avant d'y aller, des éclaireurs partent inspecter les lieux pour voir si les pluies y sont bien tombées et si les pâturages sont disponibles. A Laïndé

Ngobara, cinq éleveurs possèdent des motos. Ce sont ces derniers qui s'organisent pour aller chacun dans un village. Un jour suffit pour avoir des nouvelles. Si elles sont bonnes, les animaux se mettent immédiatement en route. Des itinéraires existent depuis plus de 5 ans pour atteindre les différents sites.

Les départs en transhumance pendant cette période se font en rang dispersé selon les types d'exploitations à un intervalle de deux à trois semaines. C'est chaque berger qui décide à quel moment partir, quel site choisir et quel itinéraire suivre. En effet, les éleveurs de type 1 partent en transhumance plus tard que les autres. Le nombre réduit de leurs animaux leur permet de rester quelques jours de plus sur le territoire d'attache afin de pâturer les petits espaces dans ce territoire et dans celui des villages voisins.



Carte 7. Itinéraires de transhumance de Ndiam Baba et Laïndé Ngobara vers Gouna

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Le *hurum* de Gouna est assez vaste, mais en même temps les défriches progressent à une vitesse vertigineuse notamment dans la zone nord-ouest. Sa délimitation a été négociée par le Projet Eau-Sol-Arbre (ESA). Le bornage de cet espace a été réalisé sur une longueur de plus de 10 km. Dans ce *hurum*, la présence de terrain inondable permet d'avoir une pousse précise de l'herbe. Le retour des pluies dans cette zone vers la fin du mois d'avril oblige les bergers à la quitter pour éviter l'embourbement des animaux.

A l'intérieur du *hurum*, deux campements permanents d'éleveurs sont installés avec des cases « en dur ». Dans le premier campement, les éleveurs pratiquent l'agriculture avec un bloc de cultures de maïs qui avoisine dix hectares hors du *hurum* à côté des champs d'agriculteurs de Gouna et Mayo Sala. Par contre, dans le second, les éleveurs ont décidé de ne pas cultiver.

La zone de transhumance de Gouna (Tableau XV), située entre les *lamidat* de Garoua, Tchéboa et Rey-Bouba, donne lieu souvent à des litiges difficiles à arbitrer à cause des conflits d'autorité et d'intérêts au sujet du versement de la *zakkat* par les éleveurs et d'autres avantages liés aux coûts des règlements des litiges. C'est pour cela que de temps en temps, les Préfets des départements de la Bénoué et de celui de Tcholliré sont obligés de se rendre conjointement sur le terrain pour apaiser les esprits.

Tableau XV. Caractéristiques de la transhumance à Gouna

Période	Seeto (tabbugo ndungu) - Début juin – Début Juillet
Lieu	Gouna
Raison de choix	Début des pluies précoce et présence de beaucoup de pâturage
Nombre d'animaux	90% du troupeau sont concernés. Les autres 10% restent dans le territoire d'attache pour le lait et pour fumer les parcelles
Personnes suivant les animaux	2 bergers pour chaque troupeau pour les raisons suivantes : les vaches peuvent mettre bas en cours de route ; les animaux étant faibles à cette période, il peut arriver que certains ne puissent pas tenir la route. Un des bergers va alors chercher le boucher le plus proche pour les abattre ; c'est aussi pour qu'un des deux bergers s'occupe des commissions pour la nourriture, le sel, les médicaments pour les animaux, montrer l'emplacement de destination au propriétaire ou parents
Nombre de jours passés en route	2 jours
Pâturages utilisés	Herbes fraîches
Arbres utilisés le long des parcours	Pas de coupes d'arbres sauf pour ceux qui y vont avant juin : <i>Azelia africana</i> (<i>Kawohi</i>)
Arbres utilisés sur le lieu de transhumance	Pas de coupes d'arbres puisqu'il y a assez d'herbes fraîches
Lieu d'abreuvement des animaux	Mayo Bocki, Kokora, Kilbouwol, Boukiwol, Mayo Sala, Mayo Mbaï
Contraintes	C'est le début des semis : bagarres fréquentes avec les agriculteurs ; menaces des coupeurs de route ; tracasseries du <i>sarkin saanou</i> qui demande beaucoup d'argent pour les frais de pâturage et prend souvent en gage les enfants si les éleveurs ne s'en acquittent pas
Conflits	Des sévices corporels fréquents sur les bergers et les animaux infligées par les agriculteurs ; parfois confiscation d'animaux par les agriculteurs pour des dommages causés dans les champs
Relations de	Pas de relations de complémentarité avec les agriculteurs des villages

Période	Seeto (tabbugo ndungu) - Début juin – Début Juillet
complémentarité	environnants. Le sel, les médicaments, le riz, le sucre, le thé... sont achetés sur les marchés de Gouna (mardi) et de Mayo Bocki (dimanche)
Nombre de visites reçues par les bergers	Chaque deux semaines pour le ravitaillement en nourriture, sel et médicaments pour les animaux, informations diverses, négociation en cas de conflits
Complémentation	Natron + sel (3 sacs pour 50 têtes). Le natron est beaucoup plus utilisé par ceux qui ont plus de 200 têtes afin d'augmenter la quantité de complément
Itinéraire au retour	Même itinéraire comme à l'aller sur la route ou parfois dans les champs
Nombre de jours	Deux jours
Destination au retour	Ndiam Baba et Laïndé Ngobara pour finir de fumer les champs
Nombre de jours avant nouveau départ	Entre 1 à 2 semaines

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

La fin de la transhumance dans cette zone s'achève avec la généralisation des pluies, fin juillet. Elle peut également être précipitée par les dégâts dans les champs à proximité, obligeant les éleveurs à s'enfuir plus tôt que prévu. Au retour, toutes les pistes sont fermées par les champs. Les animaux ne peuvent passer qu'en bordure de la route nationale N°1 reliant Ngaoundéré à Garoua (Tableau XVI).

Tableau XVI. Horaires et itinéraires suivis entre le hurum de Gouna et Ndiam Baba

1 heure	Départ de Gouna
4 heures	Arrivée à Tongo à 4 heures où ils s'arrêtent pour manger et permettre aux animaux de se reposer. Le matin, les animaux paissent dans la brousse de Tongo jusqu'à 16 heures puis reviennent dans les camps
18 heures	Départ de Tongo en passant par Garouawa, Rabinga, Manawassi, Carrefour Touroua et s'arrêtent à Ngong où ils passent la nuit sur la place du marché à bétail
5 heures	Départ de Ngong en passant par Djola, carrefour Laïndé Massa, Tchabéwa, Mayo Dadi, Sanguéré Gaoumbaï où ils arrivent à 12 heures.
16 heures	Départ de Sanguéré Gaoumbaï pour arriver à Ndiam Baba où ils parquent les animaux pendant un mois dans les champs.

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

6.4.3. Les territoires éloignés pour la grande transhumance de saison des pluies

La figure 18 montre que l'accès aux pâturages éloignés pour la grande transhumance d'hivernage passe à l'aller comme au retour par la route. Les pistes de transhumance délimitées traversent les villages et sont obstruées par les cultures.

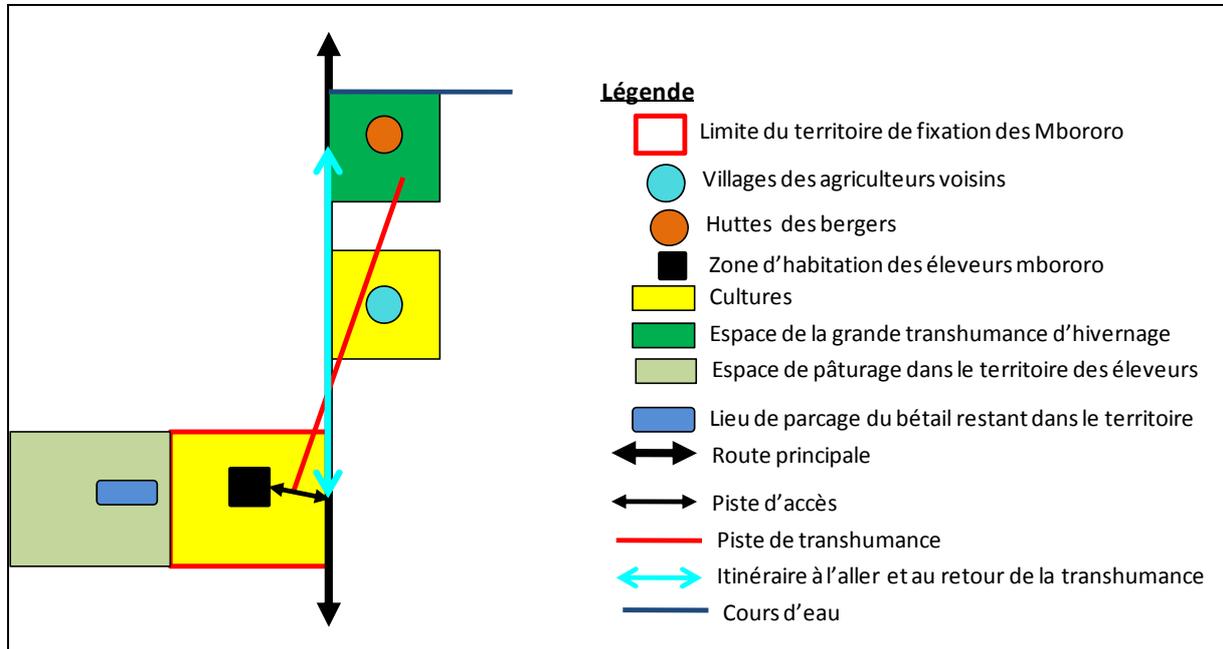


Figure 18. Modélisation de l'utilisation des territoires éloignés

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

La grande transhumance (*ruumirde*) (juillet – octobre) intéresse de plus grands effectifs et des parcours de grande surface partagés avec un grand nombre d'éleveurs dans le *hurum* de Kalgué à l'ouest et la région de Dembo au nord peu peuplée du fait du relief. Les éleveurs de type 2 et 4 vont en transhumance plus tôt (dès la mi-juillet) et vont plus loin à cause du nombre assez élevé des animaux dont ils ont la garde. Les éleveurs de type 1 n'ayant pas assez d'animaux peuvent rester sur place ou juste à côté du territoire d'attache, se contentant des espaces de pâturage dans le territoire et autour des territoires voisins (Naéré, Bocklé, Bord de la Bénoué pour les éleveurs de Ndiam Baba et Tchéboa pour ceux de Laïndé Ngobara).

Pendant ce temps, les éleveurs de type 2 et 4 convoient leurs animaux en rangs dispersés et en petits groupes vers les espaces de pâturage de Kalgué pour la plupart des éleveurs de Laïndé Ngobara et de Dembo ou Naddere pour ceux de Ndiam Baba. Cette division du troupeau est choisie afin d'éviter les dégâts des cultures en se frayant un chemin et pour valoriser au mieux les pâturages et pour dissimuler leur capital aux yeux des preneurs d'otage qui les rançonnent et des autorités traditionnelles qui les taxent.

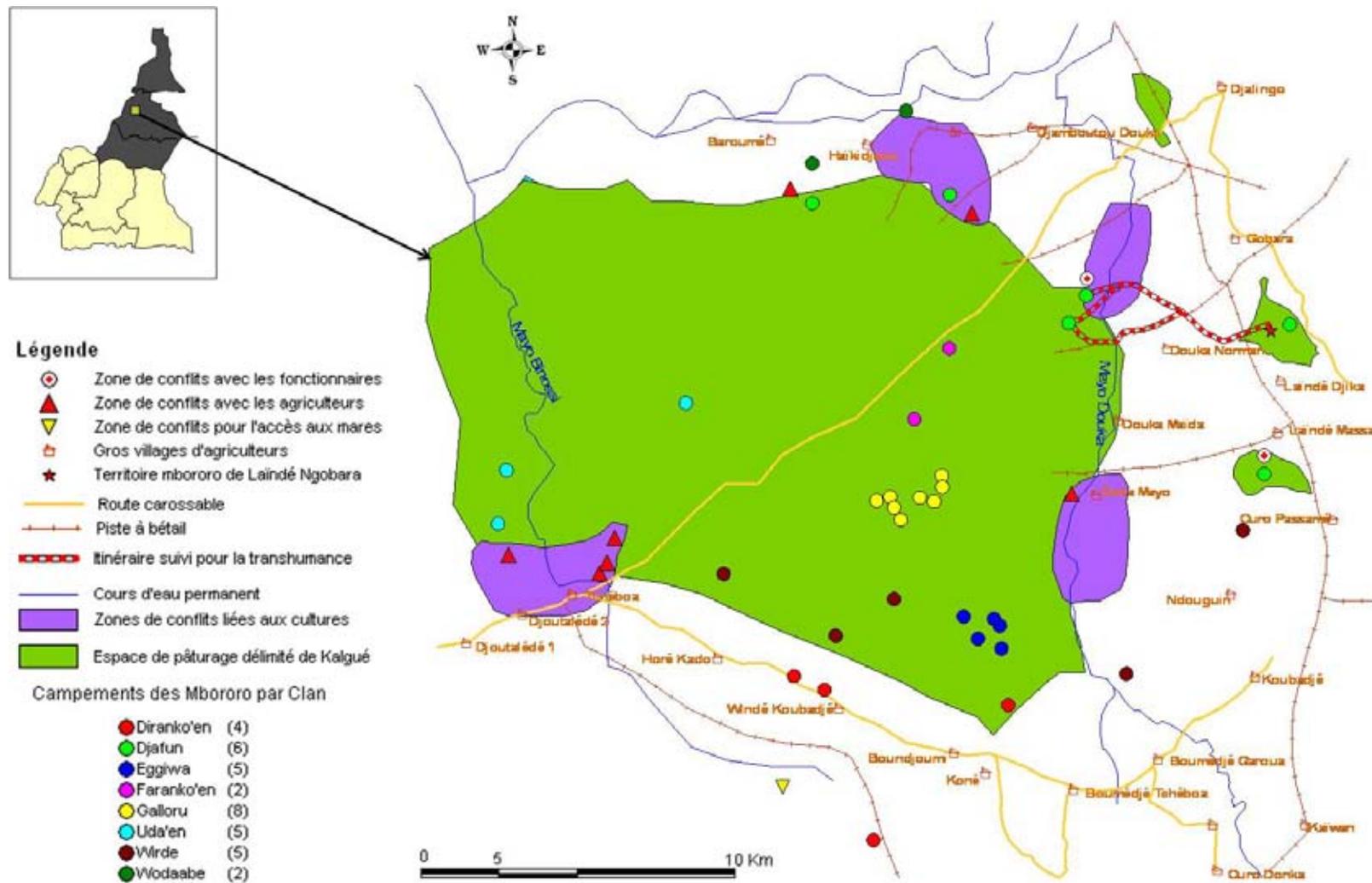
6.4.3.1. Transhumance dans le *hurum* de Kalgué pour les éleveurs de Laïndé Ngobara

Nous sommes au mois de juillet et presque toutes les cultures de maïs, de coton et d'arachides sont en place. Les conflits sont récurrents car à cette période « *partout où nous passons, il y a des bruits* » a déclaré un berger³¹. Les bergers doivent donc être

³¹ Communication personnelle le 12 août 2006

particulièrement vigilants malgré l'existence d'une piste de transhumance négociée avec l'appui du Projet GESEP (Gestion Sécurisée des Espaces Pastoraux) : Laïndé Ngobara, Mayo Lopé, Douka, Mayo Douka, Kalgué. Malgré le bornage, cette piste à bétail reste très sollicitée à cette période sensible. Avec la présence des cultures, les animaux doivent nécessairement avoir un chemin bien précis et suffisamment large. Mais les paysans riverains de cette piste agrandissent chaque année leurs champs, rétrécissant ou fermant carrément cette dernière. Large de plus de cent mètres au début, la piste n'excède pas dix mètres aujourd'hui. A certains endroits elle n'existe même plus, ce qui entraîne des conflits car les éleveurs ne pouvant faire autrement, sont obligés de faire passer leur troupeau sur les cultures.

Le *hurum* de Kalgué est situé en effet dans le *lamidat* de Tchéboa au sud de Garoua (Carte 9). Ce *hurum* est délimité par des barrières naturelles que sont le *mayo* Douka à l'est, le *mayo* Binossi à l'ouest, la piste qui relie Ngong à Touroua au Sud et quasiment jusqu'à la Bénoué au nord. Cette zone particulièrement vaste d'environ 1 200 km² est depuis longtemps réservée à l'élevage et tient ainsi une place prépondérante dans la conduite des troupeaux.



Carte 8. Organisation et fonctionnement du hurum de Kalgué

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les principaux utilisateurs permanents du *hurum* de Kalgué sont les Mbororo. On y distingue 2 groupes qui se différencient par les origines géographiques, les races de bétail, les coutumes et les traditions, à savoir les *Djaafun* et les *Woodaabe*. Cependant, on trouve plus de 14 lignages de Mbororo qui utilisent de manière spontanée le *hurum* de Kalgué comme aire de pâturage. Les éleveurs sont répartis de manière volontaire dans le *hurum* par lignage autour des premiers arrivés. Les *Djaafun* dont font partie les Mbororo de Laïndé Ngobara sont installés au bord de la Bénoué à proximité de Garoua. Les *Woodaabe* sont au centre du *hurum*. On retrouve également quelques agriculteurs autour du *hurum* qui possèdent quelques têtes de bovins dont la plupart est sous la garde des éleveurs.

Les ressources fourragères sont encore assez importantes à l'intérieur du *hurum* de Kalgué. Mais c'est l'espace délimité d'Ouest en Est par les *mayos* Binossi et Douka qui est cher aux éleveurs. C'est en effet le lieu de parcours de saison des pluies où les animaux peuvent être livrés à eux-mêmes sans gardiennage. Les cultures sont interdites par le *laamii'do* à l'Ouest de *mayo* Douka qui constitue une limite naturelle. Les éleveurs redoutent que cette disposition ne soit plus longtemps respectée. La densification du réseau de pistes agricoles dénommées « pénétrantes » et installées par la SODECOTON fait progresser le front d'installation des agriculteurs dans ce secteur. En effet, autour du *hurum*, se développent des situations concurrentielles et litigieuses pour le contrôle des ressources naturelles entre les agriculteurs et les éleveurs. Les zones litigieuses se trouvent aux frontières du *hurum*, en général aux abords des *mayo*. Elles sont souvent complètement envahies par les champs des agriculteurs.

La compétition pour l'accès au *hurum* et le rétrécissement des pistes à bétail dans cette zone poussent de nombreux éleveurs à se fixer de manière plus ou moins permanente à l'intérieur du *hurum*. La fixation donnant lieu le plus souvent à la pratique de l'agriculture par ces éleveurs, il est à craindre la disparition de cet espace affecté au pâturage. Pour protéger cet espace, les éleveurs agissent collectivement à travers leurs chefs de campement. Ce sont en effet ces derniers qui cotisent auprès des autres éleveurs pour verser de l'argent aux autorités traditionnelles en cas de litige ou pour inciter ces derniers à les appuyer dans la préservation de l'espace de pâturage.

Le retour de la transhumance dans le territoire d'attache au mois de novembre est également une occasion de conflits avec les agriculteurs qui tardent à récolter leurs champs de coton. Parmi les *burti* à problèmes, nous pouvons citer le *burtol* Koubadjé-Kone, ou Binjemi-Ngabidjé, et *Hossere* Ballere en sortant de Tchéboa.

6.4.3.2. Transhumance à Dembo pour les éleveurs de Ndiam Baba

L'accès à la zone d'accueil de transhumants de Dembo est un privilège pour quatre éleveurs de Ndiam Baba depuis 7 ans. Ils associent leurs troupeaux à ceux d'un grand homme d'affaire de Garoua basé à Windé Garoua Antenne. L'espace de pâturage de Dembo est sécurisé par les *gaw*³² (ou *danbanga*³³) relevant de l'autorité de leur chef appelé *sarkin baaka* (chef de la chasse) dans le *lamidat* de Dembo. Ces derniers mènent des patrouilles régulières à l'intérieur du *hurum* et à la frontière du Nigeria et dans les régions de Mayo Oulo, Baschéo et Gaschiga pour traquer ceux qui tentent d'y cultiver,

³² Initialement, ce sont les chasseurs professionnels. Ils jouent aujourd'hui dans cette zone le rôle de gardiens de la brousse

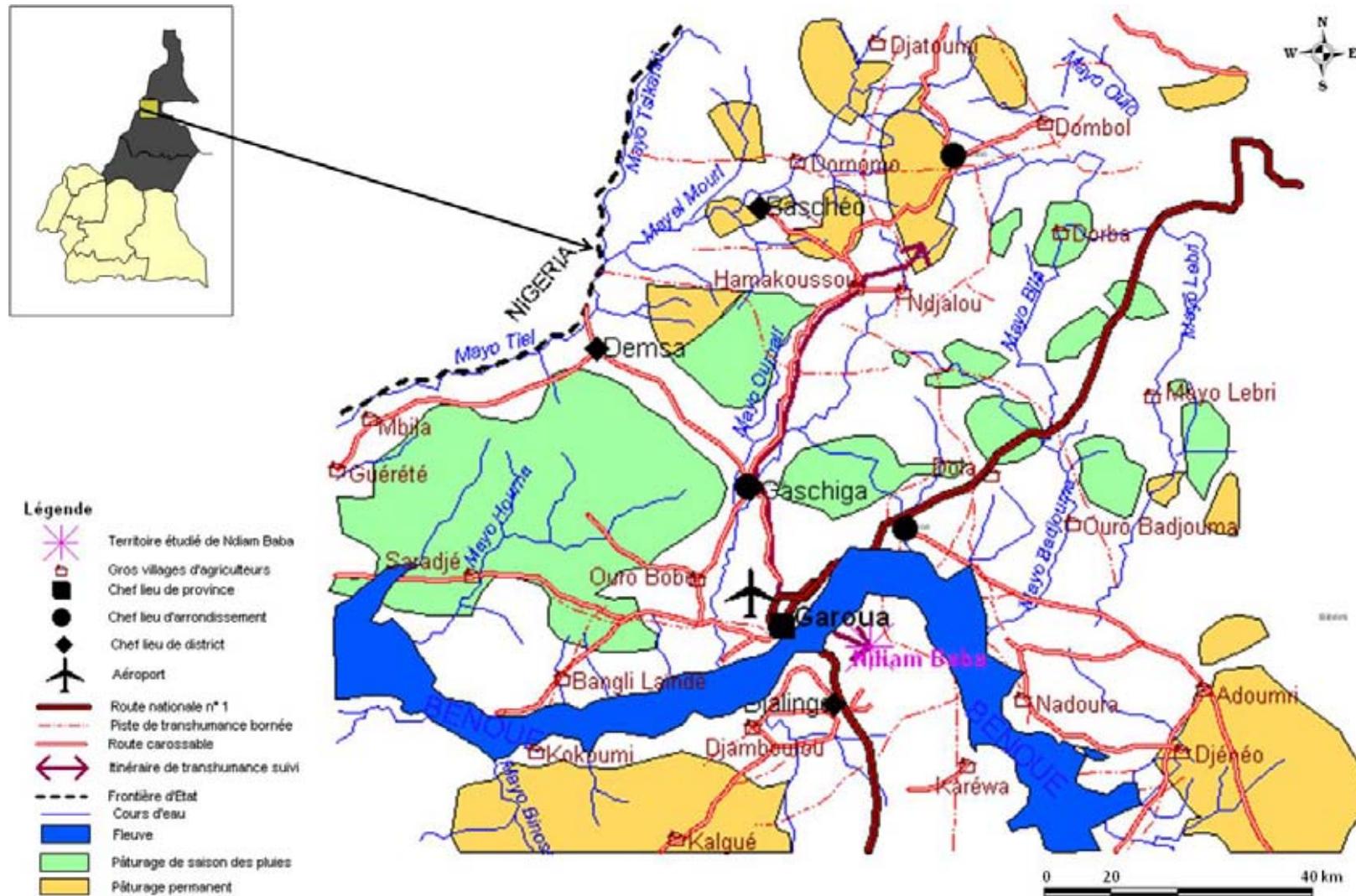
³³ Miliciens

mais aussi les preneurs d'otage et les voleurs de bétail qui s'enfuient au Nigeria après leurs forfaits.

Le départ en transhumance se fait de manière organisée entre mercredi et samedi³⁴, sous la protection de l'homme d'affaire, afin d'éviter les tracasseries des autorités traditionnelles et administratives le long des pistes de transhumance³⁵, mais aussi pour pouvoir accéder à la zone qui n'est pas autorisée à tous les éleveurs.

³⁴ Ce sont des jours fétiches selon les éleveurs.

³⁵ L'homme d'affaire se charge d'informer les autorités traditionnelles et les différents services d'élevage du passage de ses animaux sur leurs territoires. Il donne 5 à 6 bœufs par an au *laamii'do* de Dembo et deux au *sarkin saanou*.



Carte 9. Itinéraire de transhumance de Ndiam Baba à Dembo

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Pour atteindre Dembo (Photo 11), les bergers suivent la même route chaque année (Tableau XVII). En l'absence de piste de transhumance (obstruées par les champs), les animaux empruntent la route (Carte 10). Chaque berger se met à la tête de son troupeau.



Photo 11. Les pistes de transhumance étant obstruées par les champs, les bergers mbororo empruntent la route

Cliché : Kossoumna Liba'a Natali (Sur la route de Dembo, 2007)

Tableau XVII. Horaires et itinéraires suivis par les bergers de Ndiam Baba vers Dembo

Horaires	Itinéraires
20 heures	Départ de Ndiam Baba pour passer la nuit à Bocklé afin de se rapprocher de Garoua
3 heures	Départ de Bocklé au moment où il y a moins de voitures en route et sur le pont
5 heures	Après avoir traversé la ville de Garoua, rassemblement à la base aérienne avec les troupeaux d'Alhadji Adabi
6 heures	Départ et traversée des villages suivants : Koukouré, Gaschiga, Toro, Toro-centre, Carrefour Baschéo, Djabel Koutouroujo, Djougoundé
15 heures	Arrivée à Katako et escale pour manger. L'homme d'affaire de Garoua amène le repas
18 heures	Arrivée à Hamakoussou où ils abreuvant les animaux et passent la nuit. C'est le moment pour les animaux de brouter toute la soirée et une partie de la nuit car depuis le départ, ils n'ont pas eu le temps de brouter en chemin
A partir de 5 heures	Départ de Hamakoussou. A partir de ce point, les bergers ne suivent plus la route car les habitations et les champs sont dispersés. Ils entrent en brousse et passent près du village de Baldé Daneidji, Ouro Killa, Ladouga Dembo
11 heures	Avant d'arriver à destination (espace de pâturage de Dembo) autour de 11 heures, les animaux sont laissés seuls dans la brousse où ils commencent à pâturer. Les bergers commencent à installer leurs bagages et à construire leurs cases en branches. Ce qui peut prendre deux à trois jours

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

A l'intérieur du *hurum*, les bergers de l'homme d'affaire s'installent habituellement à l'ouest et tous les autres bergers à l'est. Cet espace de pâturage est également fréquenté par les animaux des éleveurs de Dembo. Avec l'abondance de pâturage et l'absence des cultures à proximité, les animaux pâturent librement à l'intérieur du *hurum* jusqu'à tard

dans la nuit (Tableau XVIII). Le matin les animaux reviennent près des campements et demeurent rassemblés jusqu'à 10 ou 11 heures. Ayant pâturé une grande partie de la nuit, la faim ne les presse pas pour partir au pâturage. Lorsqu'ils quittent le campement aux alentours de 11 heures 30 minutes, ils pâturent seuls jusqu'à 14 heures. A partir de ce moment, afin que les animaux ne s'éloignent pas trop du campement jusqu'à entrer dans les champs des villageois, le berger les suit et reste avec eux jusqu'à 18 heures avant de les ramener dans le campement afin que les veaux qui ont passé la journée attachés puissent téter. Ensuite les animaux repartent la nuit pâturer seuls jusqu'au petit matin.

Tableau XVIII. Caractéristiques de la transhumance à Dembo

Période	Ndungu (Fin juillet – fin octobre)
Lieu	Dembo
Raison de choix	Vaste espace de pâturage protégé par les autorités traditionnelles avec beaucoup de bon pâturage
Nombre d'animaux	90% partent en transhumance. Les 10% restent dans le territoire de vie pour le lait et le labour des champs
Personnes suivant les animaux	2 à 3 personnes par troupeau pour accompagner les animaux jusqu'à destination. 1 berger y reste. Les autres rentrent.
Pâturages utilisés	Herbes fraîches
Lieu d'abreuvement des animaux	Mayel gouloungou, Djongo kila, Dam
Contraintes	Pas de contraintes majeures sauf qu'il n'y a pas de grands marchés pour les échanges (ventes et achats céréales, sel, habits, chaussures et produits manufacturés...). Les bergers se ravitaillent à Gaschiga à une centaine de kilomètres
Conflits	Pas de conflits signalés
Relations de complémentarité	Très bonnes relations avec les habitants des villages voisins : ventes et/ou dons de lait aux habitants, achats des provisions comme le sel, le sucre, le piment...
Nombre de visites reçues par les bergers	1 fois par mois
Complémentation	Sel matin et soir. Utilisent pour 50 têtes de bovins par mois 10 à 12 sacs de 25 kg
Arbres utilisés le long des parcours	Pas de coupes d'arbres à l'aller comme au retour
Arbres utilisés sur le lieu de transhumance	Pas de coupes d'arbres sauf pour faire le toit des huttes, l'enclos et les piquets pour les bovins
Itinéraire au retour	Le même itinéraire qu'à l'aller
Nombre de jours passés en chemin au retour	2 jours
Destination au retour	Ndiam Baba

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

En octobre, alors que les champs sont récoltés, les bergers reprennent le chemin du retour vers Ndiam Baba. Ils empruntent le même chemin qu'à l'aller. Pour éviter les embouteillages, ils passent la nuit à Gaschiga (12 kilomètres de Garoua) avant de traverser la ville pour rejoindre leurs villages respectifs.

Les éleveurs de Ndiam Baba et de Laïndé Ngobara qui transhument dans les territoires éloignés n'y pratiquent pas l'agriculture. Cependant, on peut considérer que le *hurum* de Kalgué peut devenir une zone de fixation dans la mesure où de nombreux campements se sont créés à l'intérieur. Ce qui constitue un risque de défrichement par les éleveurs et de vente de terre à de nombreux paysans migrants.

Conclusion

Malgré la fixation des hommes, la mobilité reste ancrée dans les pratiques de la conduite du troupeau chez tous les éleveurs des sites d'études. Depuis quelques années, le renforcement des aléas climatiques (arrivée tardive ou précoces des pluies), l'insécurité et la résurgence des conflits avec les agriculteurs amènent les éleveurs à changer de stratégie de transhumance parfois chaque année même si les itinéraires et les lieux restent généralement les mêmes. Au niveau des pouvoirs publics, les mécanismes de régulation, de protection des éleveurs ne fonctionnent pas bien. Les éleveurs adoptent de plus en plus des stratégies individuelles pour accéder aux petits espaces de pâturages. C'est ainsi qu'on assiste à un amenuisement des décisions collectives autour de la transhumance à cause de la compétition entre éleveurs pour l'accès aux espaces de pâturage. La pratique de l'agriculture avec le souci de fertiliser les parcelles a aussi amené les éleveurs à modifier le calendrier de transhumance et a favorisé le recours aux bergers salariés, le propriétaire du bétail cherchant plutôt à rester dans son village et près des parcelles cultivées. Le chef d'exploitation souhaite en effet garder un œil sur ses champs et le développement des transports motorisés et de la téléphonie mobile lui permet de se rendre rapidement si besoin, sur les lieux de transhumance. Même si l'élevage reste au centre des activités des éleveurs, la sédentarisation les pousse à s'occuper différemment du bétail. Le troupeau est de plus en plus confié à des salariés pour d'une part maximiser l'accès aux divers espaces de pâturage morcelés en scindant le grand troupeau en sous-unités, et d'autre part, pour scolariser les enfants traditionnellement affectés au gardiennage.

La nouvelle génération d'éleveurs, moins intéressée par la conduite du troupeau et soucieuse de diversifier ses sources de revenus se détache petit à petit du mode de vie pastoral. La transmission des techniques traditionnelles de conduite, d'entretien et de soin des animaux se trouve menacée et se dégrade. Dans le cas où l'éleveur a surtout recours à des bergers salariés, ses enfants ne grandissent plus en permanence avec le bétail et de ce fait ont un accès moindre aux savoirs du père. Par ailleurs, l'élevage ne constitue plus pour ces éleveurs une forme de civilisation et « un mode de vie » pratiqués avec passion comme auparavant. Mais le risque majeur de cette distanciation entre la conduite du troupeau et les autres activités (agriculture, commerce du bétail) est l'absence de contrôle de l'intégrité et de gestion des grands parcours pourtant essentiels au maintien de la transhumance et donc aux systèmes d'élevage extensifs. Cette menace sur la transhumance est renforcée par le morcellement des parcours, la fermeture des pistes à bétail, même négociées, et plus récemment par l'insécurité grandissante en milieu rural.

CHAPITRE III : LES ACTIVITES PRODUCTIVES

7. L'ELEVAGE AU CENTRE DU SYSTEME DE PRODUCTION

La fixation de l'habitat n'a pas éloigné les éleveurs de l'élevage. L'élevage reste une référence permanente dans les principales manifestations de la vie économique, sociale et culturelle des éleveurs Mbororo. Malgré les contraintes liées à l'élevage, les éleveurs possèdent des effectifs encore importants. Quelles sont les évolutions constatées dans la place et le rôle de l'élevage dans leur système de production? Comment cette activité est-elle désormais organisée au sein des exploitations? Quels rôles ou fonctions joue l'élevage dans le processus de diversification des activités intégrant l'agriculture amorcé par les éleveurs ?

7.1. Des troupeaux importants

La fixation de l'habitat n'a pas affecté la place de l'élevage bovin chez les Mbororo. Les bœufs revêtent toujours une importance primordiale pour l'organisation sociale et l'identité ethnique des Mbororo. En plus de leur rôle économique de premier plan puisqu'ils fournissent aux ménages leur aliment de base, à savoir le lait, ainsi que la plus grande part de leurs revenus monétaires, ils représentent aussi le critère de démarcation le plus net par rapport aux agriculteurs des villages voisins et de la région. De plus, la taille du troupeau reste le principal indicateur de statut social et de prestige au sein de la société Mbororo. Conscient que la mobilité sur de très longues distances est peu probable, les éleveurs n'ont plus besoin d'animaux très résistants comme la race *bodeeji*. C'est pour cela que nous assistons à l'évolution des races vers le *gudaali* notamment les *daneeji*. Les mbororo affirment en effet qu'auparavant, la race *gudaali* était considérée comme celle des citadins (*na'i yimbe wuro*). Les éleveurs qui veulent maintenir la race *bodeeji* migrent vers les zones plus fournies en pâturage comme Poli, Gaschiga, Rey Bouba. Cette race est en nette régression dans la zone de la Bénoué.

Tableau XIX. Nombre et pourcentage de bovins en propriété et en confiage

	En propriété		Confié		Total
	Part détenue par les hommes	Part détenue par les femmes	Par les citadins	Par les agriculteurs	
Ndiam Baba	569	114	327	12	1 022
En %	55%	11%	32%	2%	
Laïndé Ngobara	1 326	298	123	9	1 756
En %	75%	16%	7%	2%	

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les éleveurs détiennent des effectifs importants. Le troupeau d'une exploitation se compose de bêtes appartenant à divers membres de la famille (le chef d'exploitation, ses frères et fils, les femmes). A Ndiam Baba cependant, plus du ¼ des bovins appartiennent aux citadins : hommes d'affaires, fonctionnaires de la ville de Garoua (Tableau XIX).

Les femmes des éleveurs mbororo possèdent plus de 10% du bétail de l'exploitation. Ces animaux sont mélangés aux autres animaux et conduits par les enfants ou le berger de la famille rémunéré par le chef d'exploitation. Quelques agriculteurs confient également leurs animaux aux éleveurs. Ce sont notamment des bœufs de trait que les Mbororo

gardent pendant la saison sèche contre des travaux (labour, sarclage) pendant la saison des pluies.

Dans les effectifs des animaux d'élevage, les mâles et les femelles n'ont pas été distingués ni les caprins et des ovins classés en petits ruminants. Les moutons sont plus importants car les éleveurs affirment que les chèvres sont plus difficiles à garder et causent des dommages trop importants aux cultures. Ces effectifs se rapportent à l'année 2006. L'élevage est principalement composé de bovins : 1 022 à Ndiam Baba et 1 756 à Laïndé Ngobara pour l'ensemble des exploitations.

Tableau XX. Effectif moyen de bovins et d'ovins en propriété par unité de production selon les types

<i>Types d'animaux</i>	Type 1		Type 2		Type 3		Type 4	
	<i>Bovins</i>	<i>Petits ruminants</i>						
Nombre d'animaux	16	17	285	59	11	8	312	77
Nombre de vaches laitières en production	3		15		2		27	
Naissances	2	6	12	17	1	3	17	31
Mortalité	0	4	3	9	0	2	9	12
Vente	3	6	7	19	1	4	13	21
Dons	1	1	2	7	0	0	17	11

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

L'âge des vaches au premier vêlage est de 3 ou 4 ans. La moyenne des intervalles inter-vêlage est de 11 mois, ce qui est tout à fait satisfaisant. Etant donné la difficulté des éleveurs à donner le nombre de femelles en âge de se reproduire, il n'a pas été possible d'estimer le taux de fécondité. Les vaches donnent naissance en moyenne à 9 veaux au cours de leur vie (entre 7 et 11 veaux).

La grande partie du bétail détenue par les femmes provient des cadeaux (*sadaaka*), dons, dots, héritages en bétail ou en argent offerts par les parents ou le mari lors du mariage mais aussi en raison du croît du bétail (Tableau XXI).

Tableau XXI. Nombre, origines et destinations des animaux détenus par les femmes

	Femmes Type 1	Femmes Type 2	Femmes Type 3	Femmes Type 4
Ovins	2	7	10	5
Bovins	3	12	40	60
Origines	Cadeaux, dons, héritages	Cadeaux, dons, héritages, achat avec argent de la vente de lait, échanges ovins contre bovins	Cadeaux, dons, héritages, achat avec argent de la vente de lait, échanges ovins contre bovins	Cadeaux, dons, héritages, achat avec argent de la vente de lait, échanges ovins contre bovins
Destination	Achats habits, chaussures, bijoux, aide au mari pour la ration alimentaire	Achats habits, chaussures, bijoux, cadeaux lors du mariage des enfants	Achats habits, chaussures, bijoux, cadeaux lors du mariage des enfants	Achats habits, chaussures, bijoux, cadeaux lors du mariage des enfants, aide au mari pour la ration alimentaire

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Ces femmes utilisent voire également l'argent issu de l'épargne de leurs gains comme vendeuses de lait ou grâce aux tontines qui commencent à prendre de l'importance. Les femmes des éleveurs des Types 1 et 2 peuvent faire un petit élevage de volailles. Lorsque les volailles atteignent une dizaine, elles les vendent pour acheter un mouton. Si elles arrivent à se constituer 4 à 5 têtes d'ovins, elles les vendent pour acheter une vache. Mais cette forme d'acquisition du bétail reste limitée.

7.2. Une diversité de moyens d'accès au capital bovin

L'accès au capital bovin est diversifié. Pour les familles nanties, le transfert de têtes de bétail (par exemple cadeau de fiançailles ou de naissance) se fait à l'intérieur de l'exploitation et/ou entre les exploitations grâce aux mariages, naissances, parenté. Pour les familles paupérisées et les jeunes désirant accroître rapidement leur cheptel, l'achat en est un moyen.

7.2.1. Le don

Les dons (*sukka'e*) sont des échanges de cadeaux entre familles ou amis. Ils sont importants pour les éleveurs de type 2 et 4. Ces derniers qui possèdent de grands effectifs sont amenés à faire assez souvent des dons, en particulier au sein de la famille et à leurs descendants. Dans la mesure du possible, les enfants des deux sexes deviennent, à leur naissance ou parfois plus tard, propriétaires de veaux femelles ou de génisses, qui leur sont cédés par leur père voire par leur mère si celle-ci possède suffisamment de bêtes. Le don est alors considéré comme un mode de transmission précoce qui responsabilise très tôt le jeune Mbororo. Le don du père se fait la plupart du temps à la naissance. Il est en effet du devoir du père de céder aux enfants des deux sexes, un veau femelle ou une génisse. Dans le meilleur des cas, il s'acquitte de cette obligation à la naissance de l'enfant ou dans les premières années de sa vie, lui fournissant ainsi le capital de base pour la constitution de son propre troupeau s'il s'agit d'un garçon. Si le père ne possède pas suffisamment de bêtes ou s'il ne peut s'en démunir, il peut attendre, pour doter ses enfants, que ceux-ci soient plus âgés. Quant à la mère, elle distribue à parts égales à ses garçons et filles, sur la base de la progéniture de la vache reçue de son père à la naissance

de son premier enfant. Cependant, ayant généralement moins de bêtes à distribuer, cette obligation de donner a un caractère facultatif.

D'autres formes de dons sont rencontrées selon les circonstances :

- au moment de la circoncision, si l'enfant ne pleure pas, il est récompensé pour sa bravoure par une femelle ;
- à la fin de la lecture réussie du coran, l'enfant peut recevoir de ses parents entre 1 à 5 bovins en plus des dons des autres membres de la famille proche ou éloignée ;
- les dons peuvent se faire également suite au confiage³⁶ de bovins (*habbanbe*). Une vache est confiée à l'enfant par un membre ou ami de la famille. La première mise bas appartient à l'enfant ; à la deuxième, la vache est ramenée au propriétaire sans son veau. Dans le cas du confiage entre amis ou relations, la vache est restituée avec une autre vache accompagnatrice (*doftae*). Le premier veau de cette dernière est donnée à l'ami et à la deuxième mise bas, la vache accompagnatrice est restituée mais cette fois sans une autre vache accompagnatrice. Ce système de solidarité permet à certains éleveurs devenus pauvres de reconstituer un troupeau ou à des jeunes de débiter dans le métier ;
- les filles ne reçoivent de dons que lorsqu'elles se marient et quittent le domicile parental ; une ou deux vaches selon la fortune de leurs parents en plus de la dot constituée de lits, ustensiles de cuisines, valises et habits...

Par contre, les enfants n'ont pas le droit de vendre leurs bêtes, et même les jeunes gens célibataires doivent pour cela solliciter l'autorisation du chef d'exploitation.

7.2.2. L'héritage

Le cheptel bovin du père est, à sa mort, partagé à parts égales entre les fils. Par contre, l'héritage (*rongo* ou *ndonngu*) n'est pas équitable entre garçons et filles à cause du fait qu'au décès du père de famille, ce sont les garçons qui s'occupent des veuves. Au moment du partage de l'héritage, la part offerte en don à chaque enfant est déduite du nombre total de bovins. Chaque femme reçoit un nombre de vaches proportionnel au nombre de ses enfants. Les animaux sont gardés chez un parent. A leur majorité, les garçons reçoivent leur part et fondent une famille. Quant aux filles, même si elles sont mariées, elles reçoivent leur part qu'elles ont le choix de vendre ou amener chez leur mari.

7.2.3. Gardiennage de bétail contre la cession de jeunes animaux

La constitution du troupeau par l'activité de gardiennage salariée est le fait de jeunes dont les parents ont vieilli sans rien leur laisser. Ils deviennent des bergers salariés chez certains éleveurs qui ne souhaitent plus garder leur propre bétail ni mobiliser un des membres de leur famille pour cela. Ces bergers peuvent aussi adjoindre dans le troupeau dont ils ont la charge des animaux appartenant à des citadins. Le propriétaire leur cède un veau chaque 6 mois ou leur paie 5 000 Fcfa par mois. Par contre, il n'est pas évident pour

³⁶ La notion de confiage se rapporte au fait que des éleveurs « confient » une partie de leurs animaux à un tiers, généralement membre de sa famille, de son clan ou de ses relations. Lui-même peut disposer d'animaux « confiés » par des agriculteurs, fonctionnaires et hommes d'affaires selon des termes contractuels variables. Faye (2000) précise que le confiage relève avant tout d'une stratégie de prudence par la dispersion du cheptel entre divers mandataires sur la base d'une relation orale contractualisée. C'est aussi un mécanisme de solidarité-réciprocité en cas de besoin : tout animal confié est susceptible de revenir dans son troupeau d'origine, assurant une part de la reconstitution du cheptel s'il est sinistré.

ceux qui prennent de l'argent au lieu d'un veau de pouvoir à la fin de la prestation acheter un bovin à cause des dépenses ponctuelles qui peuvent survenir.

Le lait des vaches gardées par le berger salarié revient à ce dernier lorsqu'il est en transhumance loin du territoire d'attache. La plupart du temps, chaque berger met son lait dans des bidons de 5 à 10 litres et un d'entre eux va le vendre à vélo dans les marchés périodiques environnants, le long des routes ou dans les villages d'agriculteurs voisins. Lorsque les animaux regagnent le village, le propriétaire peut utiliser une partie du lait pour l'alimentation familiale ou pour la vente s'il y a assez de vaches laitières (plus de 3).

7.2.4. L'achat d'animaux

La constitution d'un troupeau par l'achat est pratiquée surtout par les éleveurs de types 1 et 2. L'argent peut provenir de l'embouche ovine ou bovine, mais aussi de l'activité d'intermédiaire (*palka'en*) sur les marchés à bétail. Pour une vache vendue, en tant qu'intermédiaires, il peut obtenir entre 10 000 et 20 000 Fcfa. On peut ainsi selon sa célérité obtenir par semaine 60 000 à 80 000 Fcfa. Selon ses économies, l'éleveur peut ainsi s'acheter une vache au bout de 3 mois.

Les éleveurs de type 1 qui n'ont pas beaucoup de bouches à nourrir ni d'importantes charges familiales peuvent aussi se constituer un troupeau à partir de la vente des produits agricoles. La diversification en *mbayeeri*, arachide, riz leur permet de vendre les excédents de maïs afin d'acheter deux à trois moutons qu'ils revendent quelques années plus tard pour acheter une vache. La vente du maïs se situe pendant les mois de soudure (juillet et août) au prix de 20 000 Fcfa par sac de 100 kg. C'est également à cette période que le prix d'achat des moutons est au plus bas. L'éleveur peut ainsi vendre quatre sacs de maïs pour acheter trois moutons à raison de 25 000 Fcfa l'un.

Les épouses des bergers et des éleveurs paupérisés se constituent également un capital à partir de l'achat de volaille dont elles font ensuite le commerce pour acheter des ovins puis des bovins. Ce sont elles également qui collectent le lait auprès des femmes dont les maris possèdent des vaches, pour le vendre en ville. Une partie de ces fonds peut servir à la constitution à long terme du troupeau.

7.3. Alimentation et entretien des petits ruminants

Il n'y a pas de grande différenciation dans la conduite des petits ruminants. Dans les deux territoires, les ovins suivent les bovins en pâturage pendant toute l'année.



Photo 12. Caprins attachés au piquet en compagnie des veaux à Ndiam Baba

Cliché : Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les caprins sont attachés au piquet toute l'année à Laïndé Ngobara à cause des chiens des villages voisins et nourris pendant la saison sèche aux fanes d'arachide, au foin de brousse ou de feuillages provenant de l'émondage des arbres fourragers. Ils sont complémentés avec quelques tasses de tourteaux et une poignée de sel 1 fois par semaine. Pendant la saison des pluies, ils bénéficient des herbes fraîches et restent au piquet.

A Ndiam Baba, les caprins sont attachés en saison des pluies au piquet non loin des concessions et aux abords des champs, le plus souvent à l'ombre de grands arbres en compagnie des veaux (Photo 12). Ils sont déplacés deux à trois fois par jour selon l'état des herbes et des arbustes à leur portée. Cette tâche est laissée aux enfants et aux vieux. Certains enfants peuvent conduire les caprins avec les veaux dans des pâturages proches du territoire. En saison sèche, les caprins sont en divagation d'abord sur les champs récoltés puis sur les autres pâturages proches, mais les veaux restent sous la conduite des enfants.

7.3.1. La complémentation des animaux

La complémentation de l'alimentation du bétail a lieu essentiellement pendant la saison sèche. Tous les éleveurs complémentent leurs animaux pendant cette période avec les arbustes, les fourrages, les graines de coton, les herbes. L'utilisation des résidus de récolte, des résidus domestiques, du tourteau est également importante. Le sel et le natron sont donnés pendant les deux saisons pour donner de l'appétit aux animaux, mais également pour lutter contre les vers. En dehors des vaches d'embouche, les éleveurs complémentent les vaches laitières et les bœufs de trait pendant la saison sèche. Ils complémentent également les veaux dont la mère est morte en mettant bas, les vaches n'ayant pas assez de lait, les vaches dont l'intervalle de mise bas est très rapproché, les animaux fatigués. Les compléments utilisés en grande partie pendant cette période sont les arbustes, les fourrages, les graines de coton, les herbes. Les résidus de récolte, les résidus domestiques, les tourteaux, le sel et le natron sont donnés pendant les deux saisons pour stimuler l'appétit des animaux, mais également pour lutter contre les vers.

Même si une grande partie des résidus de récolte est pâturé sur la parcelle, les éleveurs arrivent néanmoins à en stocker une partie pour nourrir leurs animaux, mais également pour faire les clôtures, confectionner les toits de leurs cases, fabriquer de la potasse

(*dalang*). Généralement, sont stockés sur les hangars (*danki*) les résidus de maïs, de sorgho, de riz, d'arachide et de niébé. La période de disponibilité de ces ressources se situe majoritairement au mois d'octobre. Ce qui coïncide naturellement aux périodes de récolte (sorgho, maïs, niébé).

Tous ces types de résidus sont donnés à tous les animaux avec cependant quelques nuances. Les résidus de céréales sont beaucoup plus destinés aux bovins alors que les résidus des légumineuses sont données aux caprins et ovins.

Les contraintes sont le transport pour ceux qui sont démunis de véhicule, les termites pour les exploitants de Ndiam Baba et la pluie pour le stockage des résidus d'arachide (récoltés pendant le mois d'août pluvieux et susceptibles de pourrir. Ce qui les rend peut appétibles aux animaux.

7.3.2. Soins et vaccinations

Les maladies les plus fréquentes sont la trypanosomiase (*ôli*), la douve (*balki*), et la brucellose. Les deux premières maladies sont rarement mortelles grâce à l'utilisation de médicaments en traitement curatif : Trypanocides comme le Veriben, le Sangavet pour la trypanosomiase ; Nitroxinil injectable pour la douve. La brucellose provoque par contre de nombreux avortements (jusqu'à 5 ou 10 par an).

Tableau XXII. Nombre d'animaux concernés par la vaccination

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Nombre de bovins détenus	16	285	11	312
Nombre de bovins effectivement vaccinés	16	220	11	250

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les bovins sont vaccinés 3 fois par an contre la péripneumonie. Cependant, tous les éleveurs affirment ne pas vacciner tous leurs animaux à cause de la présence sur le lieu de vaccination du *sarkin saanou*. Les éleveurs craignent que ce dernier ne sache le nombre de leurs animaux et ne les taxe lourdement.

7.4. Evolution de l'organisation des activités pastorales

7.4.1. Organisation des activités pastorales et gestion du cheptel vif

Les mécanismes traditionnels d'organisation et de gestion des activités pastorales sont en pleine mutation au sein des communautés d'éleveurs, des familles du lignage³⁷ et de l'exploitation (couple famille-exploitation). La gestion collective du cheptel lignager se dégrade.

Les jeunes éleveurs en début de carrière (Type 1) s'occupent eux-mêmes de la gestion et de la conduite de leur troupeau qui est de taille modeste (moins de 20 bovins) : soin, gardiennage, construction d'enclos, traite, etc. Les éleveurs gérant un grand effectif de bovins (jusqu'à 200 têtes) et cultivant d'assez grandes surfaces (Type 2) se contentent de prendre les grandes décisions de gestion des troupeaux. Ils n'interviennent plus dans la conduite journalière des troupeaux qui sont confiés à des bergers. Dans ce cas le gestionnaire des animaux constitue deux ou trois troupeaux et les confie à des bergers

³⁷ Ensemble des ascendants et des descendants d'un homme ou d'une femme

salariés ou à des actifs familiaux. Le gestionnaire n'est pas propriétaire de l'ensemble des animaux car il s'occupe souvent de bovins confiés par des agro-éleveurs et surtout des citadins.

Les plus anciens éleveurs (Type 3), vu leur âge, utilisent exclusivement la main-d'œuvre familiale pour la garde du troupeau (confiage du petit troupeau à un proche). Seuls les éleveurs qui ne pratiquent pas l'agriculture (Type 4) continuent de conduire eux même leur troupeau en transhumance. Leurs pratiques d'élevage n'ont pas beaucoup évolué. Seule la fixation permanente de l'habitat constitue un changement pour eux.

Ces différences d'organisation de gestion des activités pastorales ont évidemment un effet sur les pratiques d'élevage et les performances des troupeaux. Les éleveurs affirment qu'il y a plus de mortalité avec un berger salarié et moins de prise de poids. Les bergers ne se donnant pas trop de peine pour rechercher les meilleurs pâturages et éviter les zones infestées par les glossines et autres mouches.

7.4.2. Le rôle des femmes dans la conduite, l'entretien et la gestion du troupeau

Bien que détenant une partie du troupeau, les femmes ne s'occupent plus de la conduite et de l'entretien du troupeau. Auparavant, les éleveurs qui n'avaient pas de garçons envoyaient leurs filles ou leurs femmes paître les animaux. Aujourd'hui, ils utilisent systématiquement des bergers. Les femmes s'occupent de la transformation et de la vente du lait et produits laitiers, des tâches ménagères (préparation de nourriture, entretien de la cour, vaisselle, lessive, soins des enfants, approvisionnement en eau...), des petits enfants... Les responsabilités des éleveurs de Type 4 qui amènent encore leurs femmes en transhumance, n'ont pas beaucoup évolué. En plus de la vente du lait dans les marchés environnants, ils ou elles sont souvent responsables du démontage et du remontage des structures d'habitations.

Quel que soit le type d'éleveurs, les femmes Mbororo - qu'elles soient mariées, veuves ou divorcées - ont la liberté de gérer leurs biens sans en référer à leur mari. Elles peuvent vendre et acheter à leur guise des animaux. Ni le chef d'exploitation - auprès de qui la femme est installée si elle est veuve - ni son mari, n'ont le droit de vendre des bovins lui appartenant sans son assentiment.

7.4.3. Recours de plus en plus fréquent aux bergers salariés

Aujourd'hui, les jeunes mbororo ne souhaitent plus devenir bergers à cause de la pénibilité du travail, d'une rémunération faible et de la scolarisation des enfants, ce qui rend difficile l'embauche d'un berger par les gestionnaires de troupeau. Cette désaffection des jeunes va parfois jusqu'au refus de transhumer même avec le troupeau du père. A Ndiam Baba, la scolarisation des enfants limite la main-d'œuvre familiale disponible à tout moment. Certaines familles maintiennent toutefois quelques enfants à la maison pour garder le troupeau, du moins le bétail qui reste au village. Toutes ces raisons expliquent l'embauche de bergers salariés, souvent pour le temps d'une transhumance (Tableau XXIII).

Tableau XXIII. Utilisation des bergers salariés

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Nombre de bergers salariés par UP	0,2	2	0	2
Nombre de troupeaux par UP en saison des pluies	1	2	1	3
Nombre d'UP gardant des bovins de citadins	4/9	5/5	0	2/4
Coût annuel d'utilisation de bergers salariés (Fcfa)	60 000	120 000*	60 000	120 000*

* La moitié de ces frais est compensée par l'apport des citadins

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Autour des territoires d'éleveurs, beaucoup de jeunes des familles d'agriculteurs ne peuvent s'engager comme bergers au service des Mbororo. On trouve ainsi des bergers guiziga, massa, toupouri, guidar... Parmi eux se retrouvent des mbororo ruinés ou paupérisés et leurs enfants. Le berger conduit un troupeau de taille comprise entre 40 et 60 têtes de bétail. Lorsqu'ils sont loin, leurs patrons ne viennent leur rendre visite que deux fois par mois, la plupart du temps les jours de marchés. Pendant cette visite, le propriétaire vérifie l'embonpoint des animaux et éventuellement règle les différends en cas de dégâts dans les champs. S'il est avéré que le berger a laissé expressément les animaux dans des champs, le patron paie mais retient une partie du salaire du berger.

La désaffection des jeunes Mbororo à l'égard de la conduite du bétail et l'emploi généralisé de bergers salariés vont de pair avec l'ancienneté de la sédentarisation et un détachement progressif du mode de vie purement pastoral comme l'avait déjà constaté Boutrais (1995) sur le haut plateau de Bamenda. Par ailleurs, le recours à plusieurs bergers est aussi imposé par la nécessité de scinder le troupeau en plusieurs groupes pour lutter contre l'exiguïté et la fermeture des espaces de pâturage.

Les éleveurs de type 2 profitent des bergers salariés payés par les citadins pour optimiser le coût de la conduite des animaux. Les animaux peuvent aller pâturer dans le même endroit mais on assiste à la scission journalière du troupeau (c'est le cas des très grands troupeaux). Les éleveurs ne cessent plus seulement de transhumer sur leurs vieux jours mais dès qu'ils peuvent déléguer quelqu'un à leur place. Cela peut être un fils devenu capable de prendre la responsabilité du troupeau en transhumance ou un berger salarié si les moyens de l'éleveur le permettent. Précisons que le site de transhumance est choisi par le propriétaire du bétail. Les bergers s'y rendent et ne songent pas à s'en éloigner sans son avis.

Cependant, que ce soit pour les citadins ou pour les éleveurs eux-mêmes, il y a rarement association de deux ou trois propriétaires de troupeaux employant un seul et même berger salarié pour des raisons liées à l'accès aux espaces de pâturage et bien que les lots d'animaux soient de petite taille. De même, le prêt ou le confiage d'animaux entre éleveurs commence à disparaître des pratiques sociales même si le confiage d'animaux par des citadins augmente. De plus, sur les lieux de transhumance, les regroupements importants de populations humaines avec les femmes et les enfants sont devenus très rares.

La composition démographique de cette population saisonnière est faite pour la plupart de jeunes éleveurs ou bergers célibataires. Cette forme de transhumance est appelée *gortalli*. Aussi doivent-ils se charger eux-mêmes de la traite des vaches, de la préparation des repas, de l'achat de la nourriture au marché, tâches habituellement réservées aux femmes. La prise en charge de ces activités accroît la charge de travail et dégrade les conditions de

vie des bergers ou des éleveurs transhumants, ce qui ne pousse pas les jeunes à faire de même.

Sur les lieux de transhumance, les éleveurs ne peuvent pas consommer tout le lait produit. Ils le mettent dans des bidons et le transportent sur des vélos pour le vendre sur les marchés périodiques voisins ou au quotidien de maison en maison dans les villages voisins.

Conclusion

Malgré la sédentarisation, les éleveurs restent attachés aux animaux. Ils en possèdent encore un effectif important par exploitation. Cependant, la diversification de leurs relations sociales les amène à prendre sous leur garde les animaux des citadins, ce qui permet de limiter les coûts de gardiennage et ceux des agriculteurs, afin d'accéder aux matériels de traction animale. L'accès au capital bovin s'est diversifié. En plus des héritages, des dons et de la garde salariée des animaux, les éleveurs achètent également des animaux avec les revenus issus de la vente des céréales, de l'embouche et du lait. Les femmes détiennent également une partie du bétail de l'exploitation, mais ne sont plus systématiquement impliquées dans la conduite du bétail. Nous assistons également à l'émergence de la fonction de collectrice pour la vente du lait au service des éleveurs plus nantis. Une étroite association entre l'élevage et l'agriculture s'est développée.

8. UNE AGRICULTURE ETROITEMENT ASSOCIEE A L'ELEVAGE

L'ethnie peule, dont les compétences en matière de pastoralisme ne sont plus à démontrer, a souvent donné l'exemple de l'intégration de l'agriculture, lorsque cette association était mieux adaptée au contexte agraire (D'aquino, 2000). Déjà, l'agropastoralisme n'est pas une innovation chez les pasteurs (Bernus et Boutrais, 1994) : on le retrouve dans beaucoup d'autres régions en marge méridionale de la zone pastorale sahélienne : Torodi au Niger (Bellot, 1980), Sokoto au Nigeria (Bonfiglioli, 1988), Kantoora au Sénégal (Benoît, 1988)... Dans les deux territoires d'étude, l'agriculture commence à prendre de l'importance. La pratique de l'agriculture par les éleveurs mbororo, étroitement associée à l'élevage, est sans conteste un autre indice de poids pour expliquer leur sédentarisation. Nous assistons ainsi à l'impulsion de l'activité agricole et son extension générale sur les terres réservées jusqu'alors exclusivement au pâturage. Cette évolution constitue une réaction des éleveurs pour tenter d'assurer leur survie, en produisant sur leurs propres aires de parcours les céréales nécessaires à leurs besoins.

8.1. De petites superficies cultivées et des moyens de travail limités

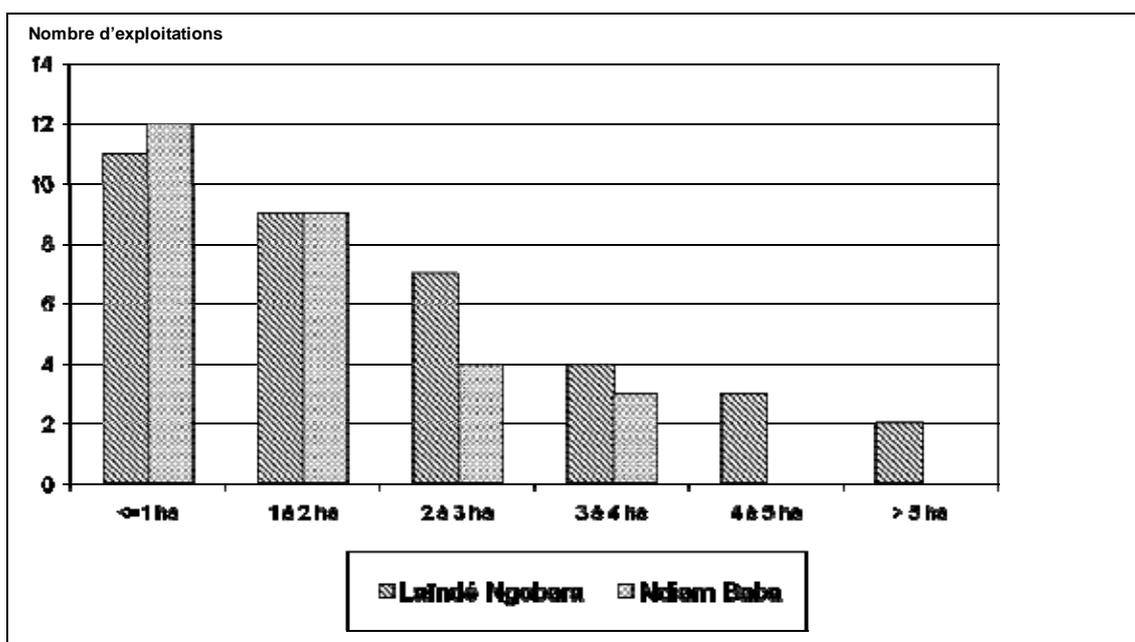


Figure 19. Répartition des exploitations selon la superficie cultivée dans l'échantillon

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

La majorité de la sole cultivée est de petite taille. 30% des exploitations à Laïndé Ngobara et 42% à Ndiam Baba possèdent une superficie inférieure à 1 ha (Figure 19). Ceci à cause du manque d'espace pour les uns et des besoins limités pour les autres. A Laïndé Ngobara où l'installation des éleveurs est plus récente, les premiers éleveurs possèdent de grandes superficies. 8% possèdent une superficie comprise entre 4 et 5 ha et 5% possèdent une superficie supérieure à 5 ha. La productivité du travail est relativement faible (0,25 à 1,5 ha/actif). (Figure 20).

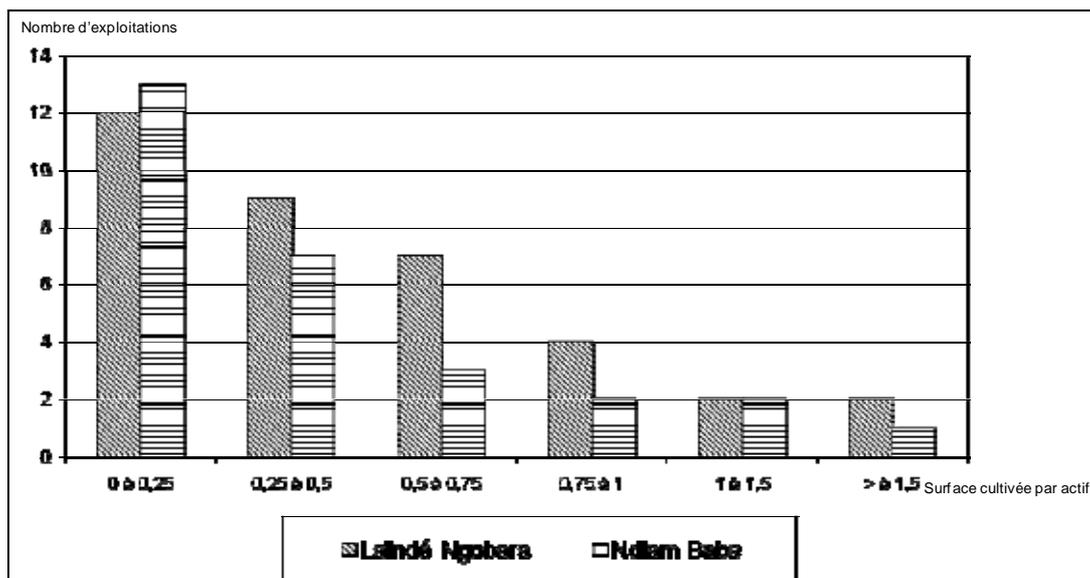


Figure 20. Répartition de la surface cultivée par actif dans l'échantillon

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les exploitations sont peu équipées en matériels de traction animale (Figure 21). La moyenne est de 0,30 charrue/exploitation à Laïndé Ngobara et 0,32 à Ndiam Baba.

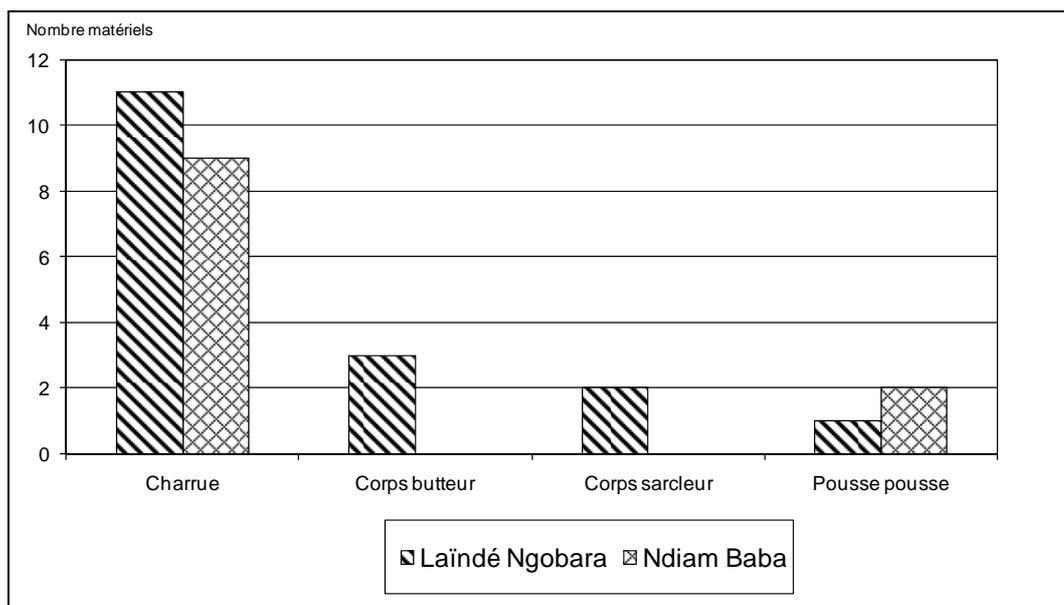


Figure 21. Nombre total de matériels agricoles à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Le total de matériels agricole est plus élevé chez les éleveurs de Laïndé Ngobara, pourtant récemment fixés, mais qui sont mieux équipés. Ils ne veulent pas en effet prendre de risques de labour tardif en attendant la location de matériels de traction. Propriétaires de bœufs de trait et de matériels de traction, ils peuvent rémunérer de la main-d'œuvre par le prêt de l'attelage. A cause du faible niveau d'équipement, 80% des éleveurs sont locataires de matériel de traction. Certains s'associent avec les agriculteurs possédant des matériels pour échanger des services. Les non-propriétaires d'attelage (Type 1 et 3) sont obligés d'attendre que les autres finissent de labourer leurs parcelles (Tableau XXIV).

Tableau XXIV. Moyens de production agricole par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Superficie moyenne en ha	1,3	7	0,75	0
Superficie cultivée en ha par actif	0,65	1,4	0,37	0
Nombre d'animaux de trait	1	3	0	0
Nombre de charrues	6	11	3	0
Nombre de corps butteurs	0	3	0	0
Nombre de corps sarcleurs	0	2	0	0
Nombre de pousses pousses	1	2	0	0

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Le sarclage mécanique prend de l'importance, mais ce type de matériel appartient toujours aux agriculteurs des villages voisins. Le transport des récoltes est réalisé par les manœuvres ou les enfants des éleveurs eux-mêmes. L'utilisation des charrettes à traction animale est marginale, aucun éleveur n'étant propriétaire d'un tel équipement. Ces charettes servent au transport des matériaux de construction mais rarement les récoltes car les champs ne sont pas éloignés des maisons.

8.2. Des cultures peu diversifiées

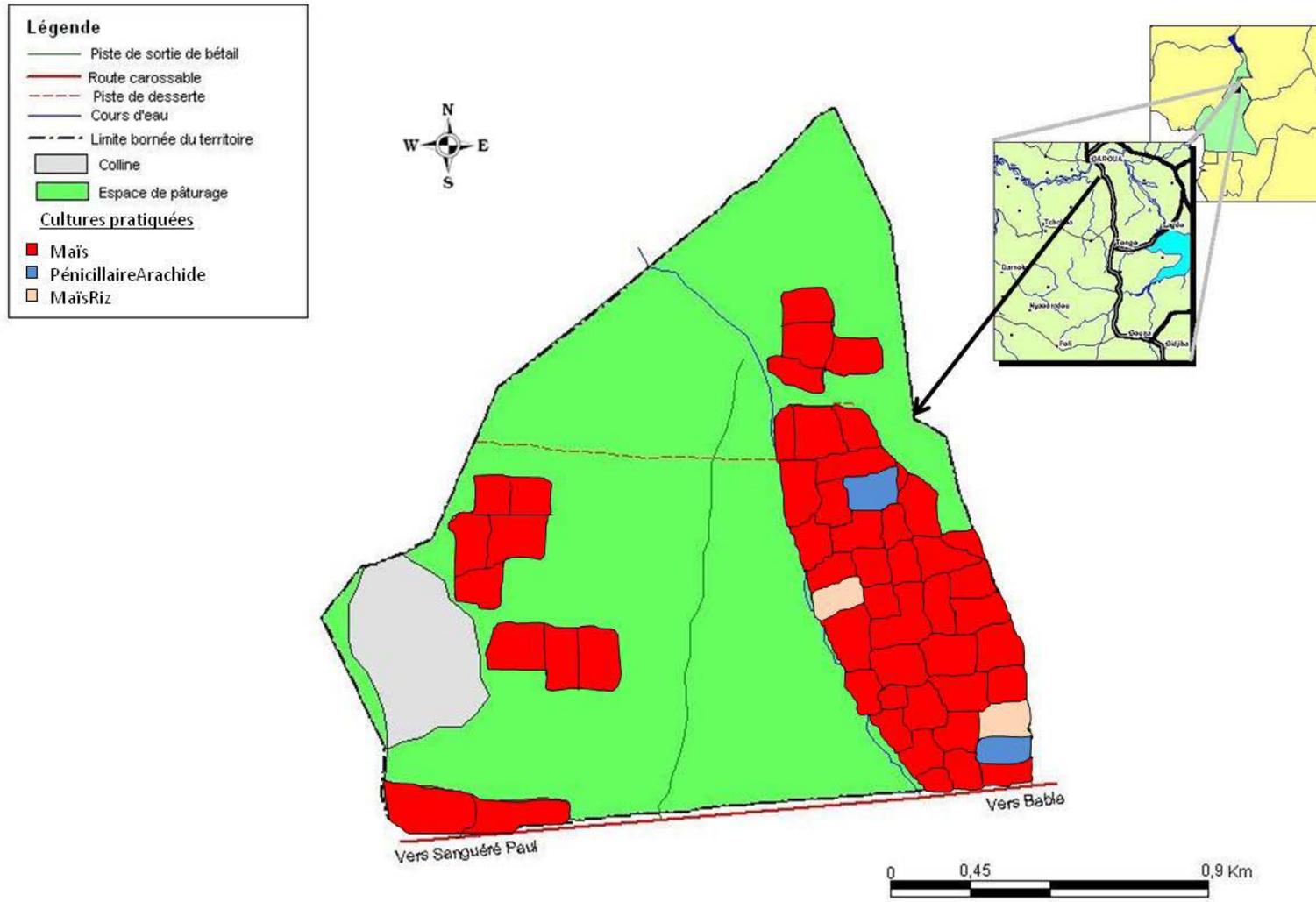
L'activité agricole (Cartes 11 et 12) est en effet basée sur la culture presque exclusive du maïs (78% de la surface totale) (Tableau XXV).

Tableau XXV. Pourcentage des surfaces cultivées par culture à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Cultures	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Pourcentage moyen
Maïs	78%	58%	100%	0	78%
Sorgho <i>mbayeeri</i>	11%	27%	0	0	13%
Arachide	7%	7,5%	0	0	5%
Autres (riz, haricot)	4%	7,5%	0	0	4%

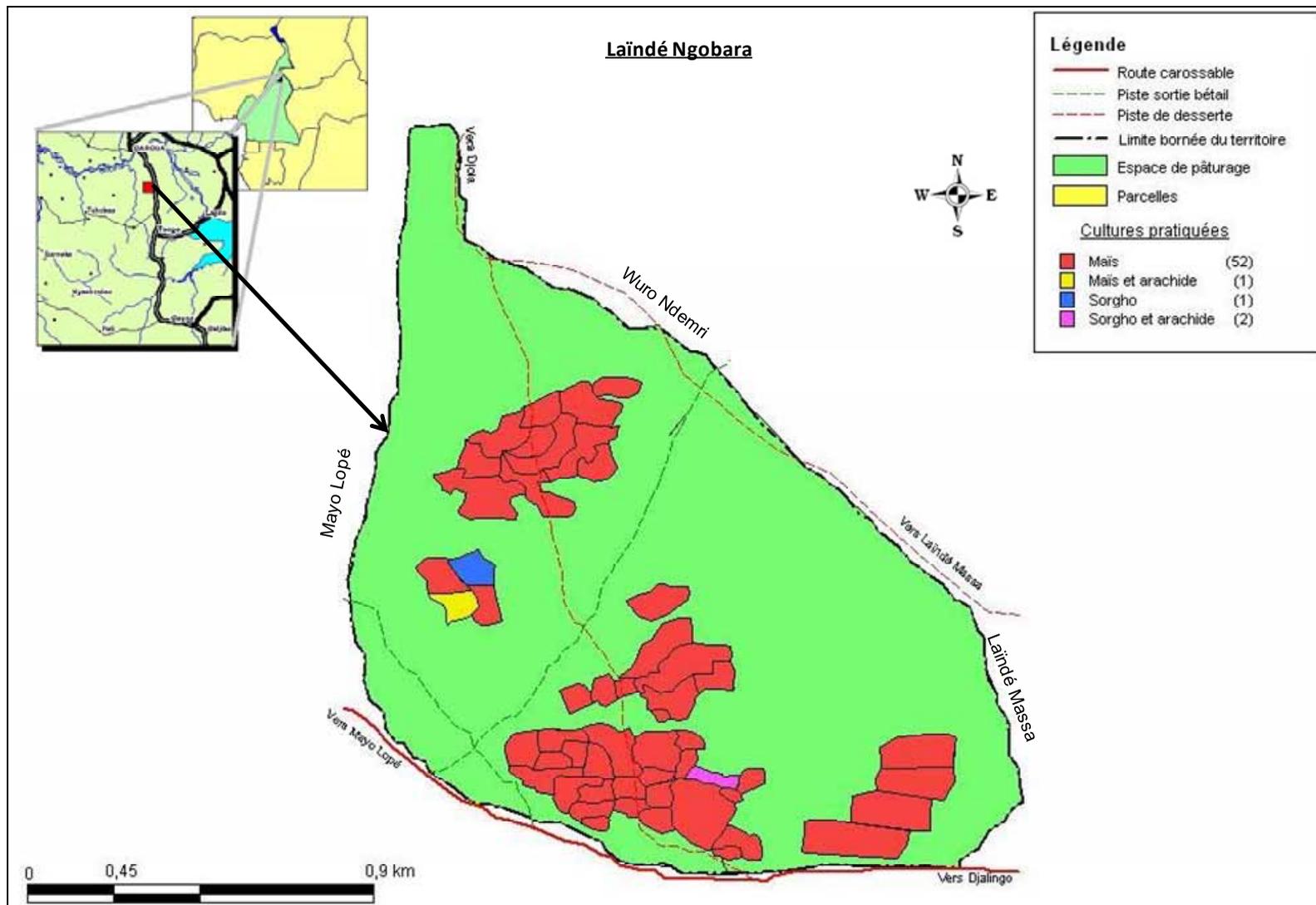
Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les éleveurs pratiquent une agriculture essentiellement vivrière et tournée vers l'autoconsommation. On constate une très timide diversification en sorgho pluvial (*mbayeeri*) chez les éleveurs de type 1. Par contre, les exploitations de type 2 pratiquent une agriculture plus diversifiée avec du maïs suivi du sorgho *mbayeeri*, de l'arachide et une part négligeable de niébé (haricot blanc) et de riz.



Carte 10. Différentes cultures pratiquées à Ndiam Baba

Source : Enquêtes, Kossouma Liba'a Natali (2006)



Carte 11. Différentes cultures pratiquées à Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossouma Liba'a Natali (2006)

Le maïs est cultivé seul immédiatement autour des concessions. Dans les autres parcelles plus éloignées des concessions, il est souvent associé à du niébé semé plus tard ainsi qu'à des courges. Toutes les parcelles de maïs reçoivent une fumure organique dans les deux villages avec des doses et des pourcentages de couverture diverses. Les éleveurs utilisent un parcage tournant de nuit avec le troupeau bovin durant la saison sèche et si besoin jusqu'au 20 juillet. Les parcelles sont nettoyées avant le labour avec la coupe des rejets d'arbustes. Elles sont systématiquement labourées tardivement (courant juillet) à cause de la présence des animaux dans le territoire jusqu'à cette date. Une grande partie des éleveurs utilisent de l'herbicide avant ou même après le labour à la charrue. Ce qui constitue un double emploi puisque l'herbicide est censé remplacer le labour. Les éleveurs ne sont donc pas encore édifiés sur les principes du semis direct. En effet, ce qui pourrait diminuer les herbicides dans le semis direct, c'est la couverture végétale. Par contre, certaines couvertures végétales de semis direct ont besoin d'herbicides pour être tuées et laisser la place aux cultures.

Après le labour, les semis interviennent immédiatement. Toutes les parcelles sont semées après le 16 juillet. Les semis sont réalisés par les manœuvres, mais de plus en plus par les éleveurs eux-mêmes qui accusent les manœuvres de jeter les semences en désordre. Un sarclage manuel est réalisé deux à trois semaines après le semis, la plupart du temps par des manœuvres. La mauvaise herbe la plus redoutée est le *Commelina bengalensis* qui est le fait, selon les éleveurs, de la fumure organique. C'est pour cela qu'ils utilisent des herbicides (Roundup, Gramoxone, Atrazine).

La fertilisation minérale commence à prendre de l'importance, avec des doses cependant réduites (1 sac de NPK de 50 kg mélangé avec 1 sac d'urée de 50 kg pour un hectare). Les éleveurs affirment utiliser plus de fumure minérale sur les champs loués hors de leur territoire d'attache. Ces champs sont en effet loués tardivement alors que les pluies sont avancées et qu'il n'est plus possible d'y parquer les animaux. La deuxième opération est le buttage qui intervient lorsque le maïs est déjà assez haut. Il est systématiquement réalisé mécaniquement.

8.2.1. Le maïs

Le maïs le plus cultivé est de couleur blanche, et donne selon les éleveurs un bon rendement (3 à 4 tonnes/ha), est de bon goût et plus facile à décortiquer. L'essentiel des produits de récolte du maïs est utilisé pour l'alimentation de la famille, pour des dons, pour la production de la semence et une partie pour la vente. L'utilisation de l'argent de la récolte n'est pas standardisée. Mais au vu des données collectées auprès des éleveurs, les sommes issues de la vente des produits agricoles, notamment le maïs, ne sont pas destinées aux grosses dépenses. Elles servent à l'achat de compléments alimentaires, à payer la scolarité des enfants ou à résoudre les problèmes ponctuels et imprévisibles.

La culture du maïs sans fumure minérale est moins coûteuse, mais elle rapporte moins en termes de recette lorsque les éleveurs vendent leurs productions (Tableau XXVI).

Tableau XXVI. Compte d'exploitation d'un ha de maïs avec ou sans fumure minérale (Fcfa) d'un éleveur mbororo à Ndiam Baba

	Sans fumure minérale	Avec fumure minérale
Herbicides	-	4 Roundop (2 200/sachet) = 8 800 Fcfa 4 Atrazine (1 600/sachet) = 6 400 Fcfa Location pompe = 1 000 Fcfa Main-d'œuvre = 1 000 Fcfa
Engrais	-	2 sacs de 50 kg (20 000/sac) = 40 000 Fcfa*
Urée	-	2 sacs de 50 kg (18 000/sac) = 36 000 Fcfa*
Semis	8 000 Fcfa*	8 000 Fcfa
Sarclage	8 000 Fcfa *	8 000 Fcfa
Buttage	8 000 Fcfa	8 000 Fcfa
Récolte	12 000 Fcfa	12 000 Fcfa
Achat sacs vides	48 sacs (250/sac) = 12 000 Fcfa	60 sacs (250/sac) = 15 000 Fcfa
Battage	48 sacs (250/sac) = 12 000 Fcfa	60 sacs (250/sac) = 15 000 Fcfa
Total des dépenses	60 000 Fcfa	159 200 Fcfa
Sacs de 90 kg obtenus	<u>48</u>	<u>60</u>
Si vente en novembre : 7 000 Fcfa/sac	48 sacs x 7 000 = 336 000 Fcfa	60 sacs x 7 000 = 420 000 Fcfa
Marge brute en novembre	276 000 Fcfa	260 800 Fcfa
Si vente en août : 20 000 Fcfa/sac	48 sacs x 20 000 = 960 000 Fcfa	60 sacs x 20 000 = 1 200 000 Fcfa
Marge brute en août	900 000 Fcfa	1 040 800 Fcfa

*Prix pratiqué même si la plupart utilisent la main-d'œuvre familiale à cause des vols

*Les éleveurs dépensent 3 000 Fcfa s'ils font du *sourga*

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

8.2.2. Le *mbayeeri*

La deuxième culture pratiquée par les éleveurs est le sorgho pluvial (*mbayeeri*). C'est une culture dont les graines sont de couleur ivoire, jaune ou orangée. Elle est semée après le maïs vers la fin du mois de juillet et la récolte se passe entre la fin de septembre et d'octobre. Avec un rendement de 10 sacs par hectare, le *mbayeeri* est destiné à la consommation familiale (bouillie, boule), mais aussi à la vente.

8.2.3. L'arachide

L'arachide occupe une place marginale dans l'assolement des éleveurs des deux territoires. Les éleveurs justifient le manque d'intérêt pour cette culture à cause de la pénibilité de sa récolte. En effet, la période de récolte de l'arachide a partir de fin août constitue le moment où il y a une raréfaction de la main-d'œuvre recherchée par tous les producteurs aisés : certaines variétés précoces d'arachide germent en terre si la récolte n'est pas faite à temps. A cette période, les manœuvres ont par ailleurs tendance à converger vers les grands bassins arachidières de la région dont les exploitations cultivent plus du tiers de leur surface en arachide (zones de Ngong, Tongo, Carrefour Lagdo). Les éleveurs qui, pour la plupart, ne cultivent que des petites surfaces en arachide sont confrontés à des problèmes de recrutement de manœuvres. Ceux qui se sont aventurés à cultiver de grandes surfaces voient leurs arachides sécher dans les champs et finalement broutées par les animaux qui rentrent de transhumance dès que les maïs et sorghos sont

récoltés. Ce constat montre bien que les éleveurs ne peuvent s'investir dans l'agriculture qu'en rémunérant de la main-d'œuvre.



Photo 13. Association arachide-mil pénicillaire dans le champ d'un Mbororo à Ndiam Baba

Cliché : Dugué Patrick (2006)

L'arachide est cultivée presque toujours en association (Photo 13) avec le sorgho blanc (*mbayeeri*) ou le mil pénicillaire (*nyadiiri*). Elle est destinée à la consommation, notamment pour la bouillie. Une petite partie est vendue. L'arachide n'est pas semée dès les premières pluies comme on le voit chez les agriculteurs des villages voisins. Elle est semée en même temps que le maïs et avant le *mbayeeri*, en direct, sans herbicide, mais avec labour. La plupart du temps, deux sarclages sont réalisés par des manœuvres. La récolte est manuelle et toujours réalisée par les manœuvres qui à ce moment coûtent chers (15 000 Fcfa/quart d'ha). Les fanes d'arachide restent à pourrir au champ lorsque la récolte est précoce. Certains éleveurs rapportent les fanes à la maison et les stockent sur le hangar lorsque la récolte est tardive. Ces fanes servent à compléter ou à nourrir les animaux d'embouche, notamment les moutons. Les éleveurs n'utilisent pas d'intrants sur les arachides.

8.2.4. Le niébé

La culture du niébé (haricot blanc) est surtout pratiquée par les éleveurs de Ndiam Baba qui l'ont adoptée grâce à l'appui de l'IRAD qui réalise de nombreux essais dans ce terroir dans les domaines de la santé et de l'alimentation des animaux. Le niébé est cultivé en association avec le maïs. Il est destiné à la consommation humaine. Les fanes sont rarement laissées au champ. Elles sont stockées sur des hangars et destinées, comme celles de l'arachide, à la consommation des animaux d'embouche. Quant aux éleveurs de Laïndé Ngobara, ils affirment ne cultiver le niébé ni en association, ni en culture pure à cause des animaux car sa récolte intervient après celle du maïs et du sorgho. Rappelons que la seule association de cultures rencontrée à Laïndé Ngobara est le *mbayeeri* avec l'arachide. Les éleveurs expliquent ce choix par le fait que la variété d'arachide mise en place se récolte avant le *mbayeeri*.

8.2.5. Le riz

Le riz est cultivé en pur près du bas-fond à Ndiam Baba. Il est destiné à l'autoconsommation. La paille est mise en tas et séchées dans les champs puis stockés sur un hangar près de la concession pour l'alimentation du bétail pendant la saison sèche.

8.3. Les rendements

Grâce à la fumure organique utilisée systématiquement par les éleveurs sur toutes les parcelles en propriété et à l'apport important de fumure minérale, les éleveurs ont des rendements importants sur toutes les cultures. De plus, malgré les grosses dépenses effectuées pour l'entretien des parcelles, les éleveurs arrivent à dégager des soldes sur les récoltes à la vente (Tableau XXVII). Les éleveurs de type 2 sont les plus performants.

Tableau XXVII. Rendements par type de culture et par type d'UP de l'échantillon à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Surface moyenne exploitée (ha)		1,3	7	0,75	0
Maïs	Surface cultivée (ha)	0,75	5,5	0,75	
	Dépenses effectuées (Fcfa)*	119 250	875 000	119 250	
	Récolte obtenue (sac 100 kg)	12	88	12	
	Sacs vendus (11 000 Fcfa/sac)	4	24	3	
	Recette issue de la vente (Fcfa)	44 000	264 000	33 000	
Sorgho <i>mbayeeri</i>	Surface (ha)	0,35	0,75	0	
	Dépenses effectuées (Fcfa)	21 000	45 000	0	
	Récolte obtenue (sac 100 kg)	1,5	3	0	
	Sacs vendus (14 000 Fcfa/sac)	0	2	0	
	Recette issue de la vente (Fcfa)	0	28 000	0	
Riz	Surface (ha)	0,1 ha	0,25	0	
	Dépenses effectuées (Fcfa)	6 000	15 000	0	
	Récolte obtenue (sac 100 kg)	1	2	0	
	Sacs vendus	0	0	0	
	Recette issue de la vente (Fcfa)	0	0	0	
Arachide/mil pénicillaire	Surface (ha)	0,1 ha	0,5	0	
	Dépenses effectuées (Fcfa)	6 000	30 000	0	
	Récolte obtenue (sac 100 kg)	0,5	1	0	
	Sacs vendus	0	0	0	
	Recette issue de la vente (Fcfa)	0	0	0	
Totaux dépenses effectuées (en Fcfa)		152 250	965 000	119 250	
Totaux recettes obtenues (en Fcfa)		44 000	292 000	33 000	

*Sachant qu'un éleveur dépense en moyenne 159 000 Fcfa sur 1 ha de maïs et 60 000 Fcfa pour 1 ha de sorgho *mbayeeri*, une règle de trois permet d'avoir les dépenses effectuées sur les surfaces cultivées.

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

8.4. Organisation des travaux agricoles

Comme pour l'élevage, la planification et la prise de décision concernant les activités agricoles sont laissées à l'homme. Quelques éleveurs de type 1, surtout ceux de Ndiam Baba, s'occupent eux-mêmes de certaines opérations culturales comme les semis et les récoltes lorsqu'ils ne peuvent ou ne veulent pas utiliser de manœuvres (Photo 14). Quel que soit le type d'exploitation, leurs responsables accusent les manœuvres de bâcler le travail qui leur est confié : ils jetteraient les semences en désordre, sarcleraient mal les champs et voleraient une partie des récoltes³⁸. Même si on a relevé la même appréciation du travail des manœuvres à Laïndé Ngobara, les éleveurs de ce territoire, quel que soit leur type, continuent à utiliser systématiquement les manœuvres pour toutes leurs activités agricoles.



Photo 14. Semis de maïs par les jeunes mbororo eux-mêmes à Ndiam Baba

Cliché : Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les éleveurs de type 2 participent à certains travaux champêtres comme les récoltes, notamment à cause des vols. Quant aux exploitations de type 3, elles utilisent exclusivement la main-d'œuvre rémunérée pour les activités agricoles... Rappelons que les exploitations du type 4 ne pratiquent pas l'agriculture.

Les femmes mariées n'ont pas de champs qu'elles cultivent à leur compte. Cependant, celles des éleveurs des types 1 et 2 font quelques cultures maraîchères de saison des pluies derrière la concession (en moyenne $\frac{1}{4}$ d'ha) : légumes, gombo, sésame, piment, concombre... Les légumes sont séchés et utilisés en période de pénurie de légumes en saison sèche.

Les femmes ayant des parcelles en propriété sont des veuves. Elles héritent les parcelles de leur défunt époux si les enfants n'ont pas encore fondé de foyer. Elles utilisent des

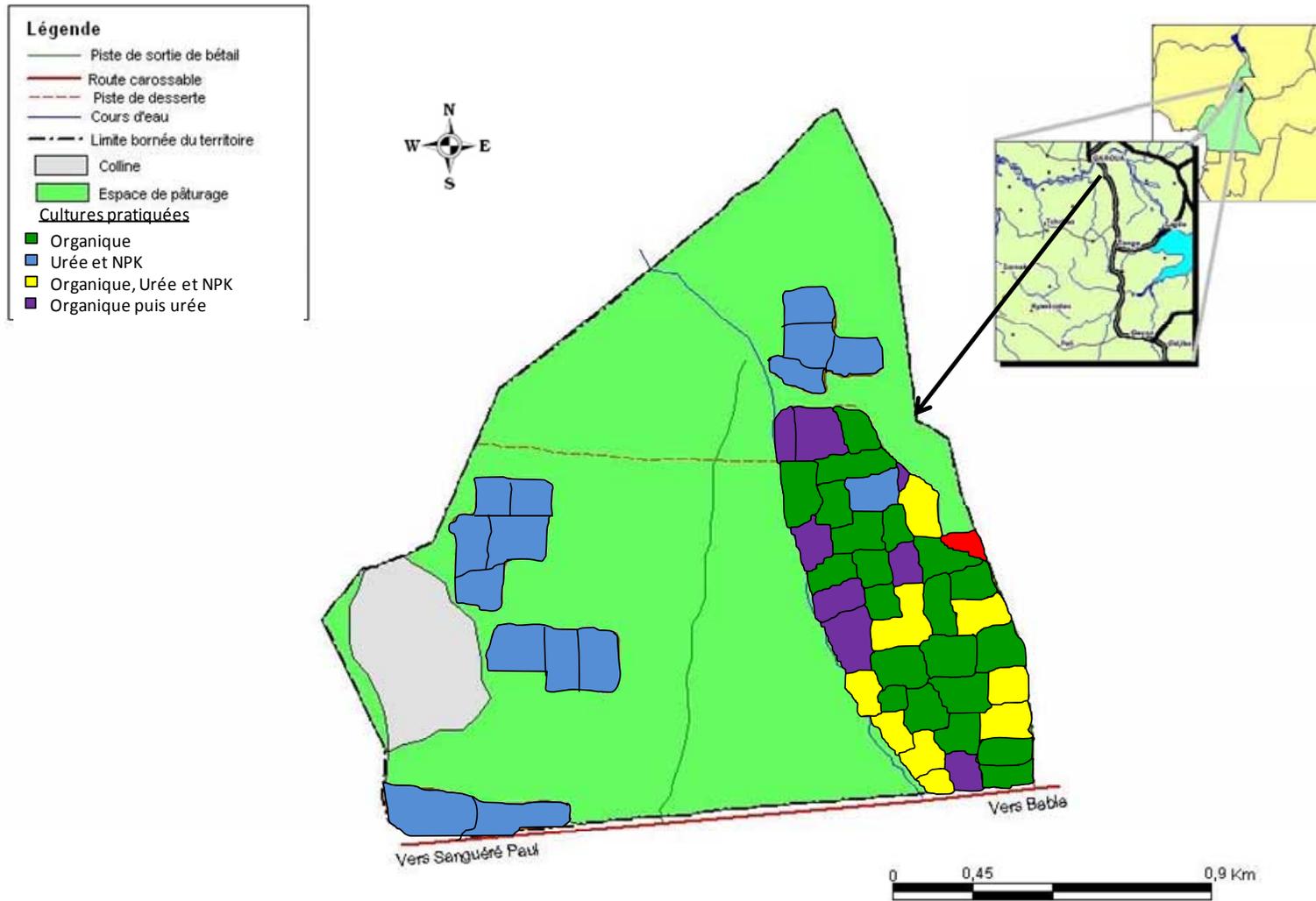
³⁸ Lors des récoltes, les manœuvres dissimulent une partie du maïs récolté dans les herbes. Ils peuvent aussi revenir la nuit prélever des sacs dans le maïs entassé dans les champs.

manœuvres rémunérés ou de la main d'œuvre familiale gratuite ou encore organisent des travaux collectifs (*sourga*). Celles qui vivent chez un membre de la famille ne demandent pas l'avis de leur hôte pour la gestion de leurs récoltes. Elles participent néanmoins aux charges familiales en cédant une partie du maïs pour la consommation.

La majorité de ces spéculations se cultivent en saison des pluies (juillet à octobre). Les périodes de travail les plus intenses se situent aux phases d'implantation et d'entretien des cultures (juillet - août), puis à la période des récoltes (octobre – novembre). Globalement, les rendements sont plus élevés que ceux des agriculteurs mais il subsiste des disparités entre les exploitations. Les moins performantes sont celles des vieux éleveurs. Celles du type 1 ne font que légèrement mieux alors que les exploitations de type 2, plus anciennes dans la pratique de l'agriculture et ayant plus de moyens de travail et de fertilisation des sols à temps sont plus performantes.

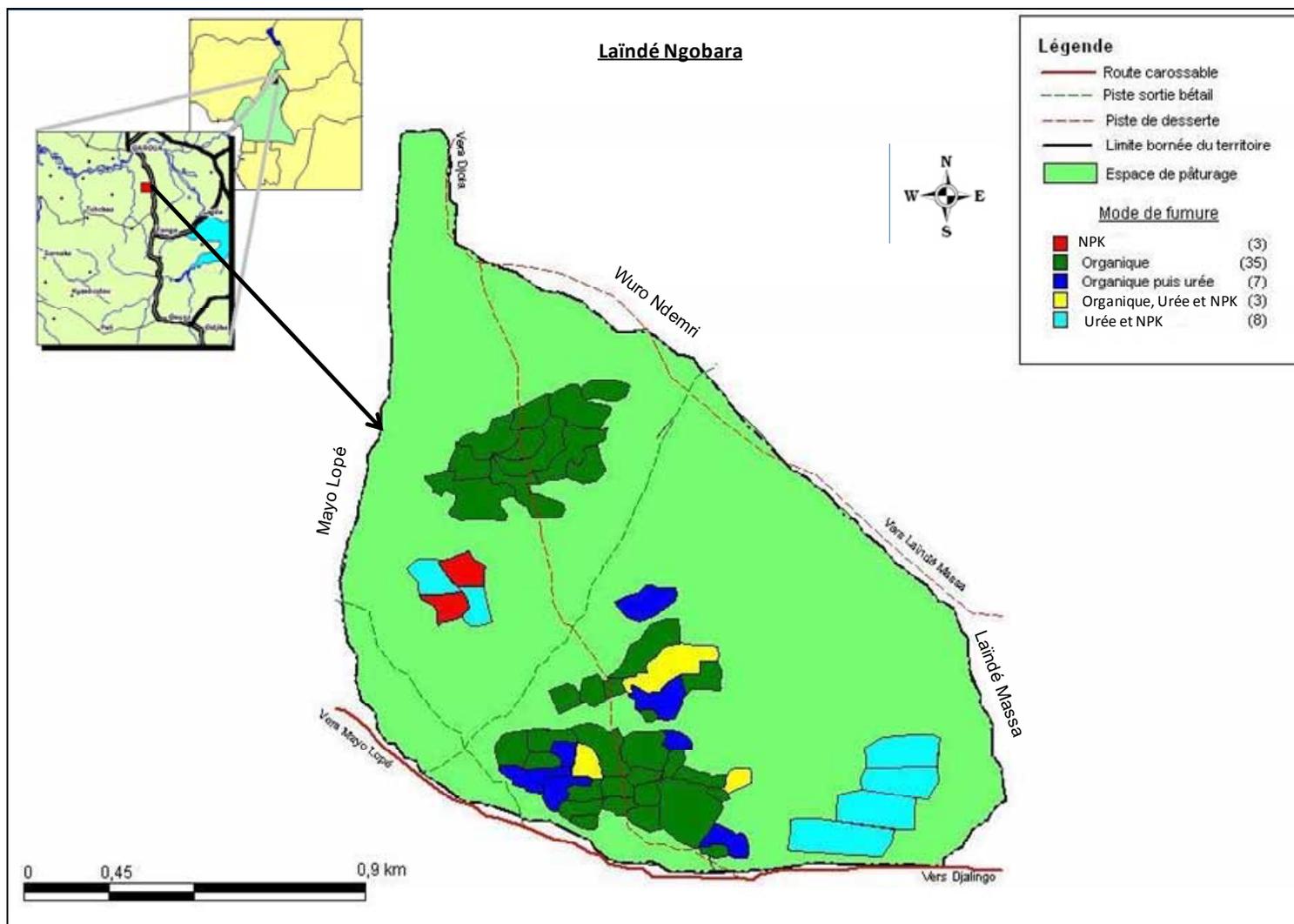
8.5. Utilisation systématique de la fumure organique

Toutes les exploitations pastorales fument au moins une parcelle par campagne (Carte 13 et 14) : 43% des parcelles ont été fumées à Ndiam Baba et 63% à Laïndé Ngobara pour la campagne 2006. Les éleveurs mbororo sédentarisés du bassin de la Bénoué ont ainsi élaboré un modèle technique d'association et d'intensification agriculture-élevage. Bien que leur entrée dans l'agriculture soit récente, les éleveurs connaissent bien les vertus du fumier animal pour l'entretien du statut organique des sols cultivés.



Carte 12. Mode de fumure des parcelles à Ndiam Baba

Source : Enquêtes, Kossouma Liba'a Natali (2006)



Carte 13. Mode de fumure des parcelles à Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossouma Liba'a Natali (2006)

Les cartes 13 et 14 montrent que toutes les parcelles sont fertilisées (engrais ou fumure organique), même celles qui portent autre chose que du maïs.

Les éleveurs mbororo ne pratiquent pas la stabulation nocturne des animaux dans les concessions. Tous les animaux séjournent la nuit dans les champs en saison sèche et sur les parcours en saison des pluies afin de valoriser au mieux la fumure animale. Conscients que leurs marges d'augmentation des surfaces de cultures et de mise en jachère des parcelles sont limitées, ils accordent une attention particulière à la restitution et à l'entretien de la fertilité de leurs parcelles notamment par la valorisation de la fumure animale. Ils utilisent leurs propres animaux, ceux qui leur sont confiés et/ou partiellement ceux de passage dans leur village. Tous les éleveurs fument systématiquement toutes leurs parcelles, mais avec des rythmes et des doses variables au cours de l'année.

8.5.1. Techniques communes de production de fumure organique

D'une manière générale, les éleveurs mbororo ont une préférence pour le parcage en dehors des concessions, c'est-à-dire directement dans les parcelles, car ils ne disposent pas de suffisamment de moyens de transport pour déplacer la fumure produite dans les concessions ou proche des concessions, mais aussi à cause du nombre encore élevé de leurs animaux. D'autre part, les éleveurs estiment que leurs animaux ne sont pas habitués à vivre à l'étroit. Ce qui n'est pas le cas pour les ethnies d'agriculteurs des villages voisins.



Photo 15 et Photo 16. Barbelés systématiquement utilisés pour le parcage des animaux à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Clichés : Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les animaux sont parqués dans un enclos (Photos 15 et 16) de forme circulaire de 12 m de diamètre protégé par des barbelés³⁹.

³⁹ La plupart des éleveurs utilisent un seul fil de fer barbelé attaché à 1 mètre de hauteur. Mais ceux qui possèdent beaucoup d'animaux des citadins en confiage utilisent 2 à 3 tours de barbelé par enclos. Ces animaux (*na'i houyaji*) sont en effet achetés en vrac sur les marchés et ne sont pas habitués aux enclos. Ce qui nécessite une attention particulière.

Tableau XXVIII. Périodes et nombre d'animaux présents à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Périodes	Saison sèche froide	Saison sèche chaude	Début de saison des pluies	de des Pleine saison des pluies
Localisation possibles des troupeaux	Terroirs d'attache et vaine pâture dans les villages périphériques	Petite transhumance dans les territoires complémentaires	Territoires d'attache	Transhumance éloignée
Evaluation des effectifs présents dans village Nombre et pourcentage du total	Tous les animaux (1 022 à Ndiam Baba et 1 756 à Laïndé Ngobara)	Environ 500 à Ndiam Baba et environ 700 à Laïndé Ngobara	Tous les animaux (1 022 à Ndiam Baba et 1 756 à Laïndé Ngobara)	Environ 300 à Ndiam Baba et environ 500 à Laïndé Ngobara
Nombre d'animaux dans l'enclos	45 – 50	7 – 8	45 – 50	Pas de parcage dans les champs
Surface des enclos	12 m ²	3 m ²	12 m ²	
Nombre de jour de parcage dans l'enclos	7	14	4	

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

A l'intérieur sont parqués 45 à 50 têtes (Tableau XXVIII). Le parc et les animaux sont déplacés tous les 7 jours pendant la saison sèche et tous les 4 jours pendant la saison des pluies⁴⁰. En effet, contrairement à la saison sèche, la bouse des animaux se mélange rapidement avec la boue pendant la saison humide. Les jeunes bovins sont attachés à des piquets placés à des intervalles de 2 mètres pour éviter que les animaux ne se battent et ne se blessent et pour éviter la dispersion des déchets et des urines. La période de parcage s'étale sur le rythme de transhumance. En saison des pluies, les troupeaux ne sont pas au parcage dans des zones de culture mais résident la nuit dans les parcours et dans une zone non inondable, peu humide, sur des sols gravillonnaires pour limiter les problèmes de santé. C'est une période de perte de fumure organique.

8.5.2. Mode de production de fumure organique par type d'exploitation

L'analyse des pratiques de production et d'utilisation de la fumure organique a mis en évidence une diversité de situations au sein des deux territoires principalement en fonction de la taille du troupeau qui réside de façon permanente ou temporaire dans le village au cours de l'année et des surfaces cultivées. Partant des critères liés à la taille du troupeau et des surfaces à cultiver, nous avons identifié deux types d'exploitations qui ont des stratégies de production et d'utilisation de la fumure organique distinctes.

8.5.2.1. Les petites exploitations possédant peu de bovins

N'ayant pas assez d'animaux, pour fumer toute leur surface cultivée ces éleveurs mobilisent le troupeau d'amis ou de proches de la famille. Cette mobilisation d'un troupeau tiers se fait gratuitement. Une partie des animaux des membres de la famille ou des amis est aussi parquée dans les parcelles au cours de la saison sèche. Parfois au début

⁴⁰ Pour une surface d'un quart d'ha les animaux sont déplacés 6 fois.

des saisons des pluies, les éleveurs qui ont fini de fumer leurs parcelles aident les retardataires. Dans leurs parcelles, ils profitent également des parcs des animaux des éleveurs transhumants n'appartenant pas à leur communauté villageoise et qui viennent des zones pastorales éloignées. Ces éleveurs sont de passage pour les zones inondables des rives de la Bénoué où ils peuvent trouver de l'eau d'abreuvement, les résidus de sorgho de fin de saison sèche (*muskuwaari*) et d'autres pâturages de qualité. Ils s'installent pour quelques jours ou quelques semaines sur des parcelles cultivées de ces exploitations. Grâce aux réseaux de relations familiales et sociales, il n'y a pas de rémunération du service de la fumure apportée par les transhumants. Ces petites exploitations mobilisent aussi leurs propres animaux pour fumer les champs. Pour gagner du temps et espérer couvrir toutes les parcelles, le parcage commence tôt dès la fin des récoltes au début du mois d'octobre car les animaux de ces petits exploitants ne vont pas en transhumance. Pour ceux qui envoient leurs animaux en transhumance, le parcage dans les parcelles se passe avec des interruptions au rythme des mouvements des animaux. Pour ceux qui doivent revenir cultiver, ils s'assurent au préalable d'avoir fumé toutes leurs parcelles. Sinon, ils sont aidés en cela par les animaux des autres éleveurs du village qui ont terminé de fumer leurs parcelles.

Ces exploitations utilisent les fils barbelés pour parquer les animaux empruntés aux éleveurs qui ont de gros troupeaux et qui n'ont pas encore commencé à fumer leurs parcelles.

Du fait de la présence limitée de ces animaux qui ne sont que de passage dans les territoires, les animaux ne sont pas attachés. Ils sont gardés la nuit par les bergers ou les éleveurs concernés. Seuls les jeunes bovins sont attachés à un piquet. Cependant, ils peuvent déplacer les animaux sur les parcelles où ils sont parqués sur les consignes du propriétaire. Pour ceux dont les parcelles sont dispersées, le parcage des animaux avec les bœufs des éleveurs du village se fait dans les parcelles situées autour des concessions. Le parcage des animaux allochtones se fait sur les parcelles éloignées des concessions.

8.5.2.2. Les grandes exploitations possédant beaucoup d'animaux

Pendant le retour des animaux dans le territoire d'attache pour l'inter-transhumance, les éleveurs qui ont un important cheptel le divisent en trois ou quatre groupes qu'ils mettent dans différents parcs entourés de barbelés. Les premiers parcs commencent dès la fin du mois d'octobre à proximité des concessions. Au fur et à mesure qu'évolue la saison sèche et qu'approchent les dates de semis, les parcs s'éloignent des champs situés autour des concessions où commencent les premiers semis. Lorsque toutes les parcelles sont fumées, les éleveurs peuvent parquer à nouveau leur troupeau durant 3 à 4 jours sur les premières parcelles fumées pour combler les espaces non fumés ou augmenter la dose de fumure avant d'envoyer les animaux en transhumance de saison des pluies. Ils peuvent aussi à cette période parquer les animaux dans les parcelles des éleveurs qui ne disposent pas assez d'animaux ou qui n'ont pas pu achever de fumer leurs champs.

Les 7 ou 8 animaux qui restent dans les territoires (entre mars et avril) sont parqués (parfois dans des enclos de 6 m de diamètre entourés de barbelés) dans les espaces de pâturage autour des champs. Dans la nuit, les animaux sont sous la garde des jeunes bergers ou des enfants des éleveurs qui dorment dans des tentes.

La période de parcage des animaux dans les champs s'étale de novembre à juillet. C'est pour cela que les éleveurs sèment assez tardivement, contrairement aux agro-éleveurs des

villages voisins. On constate une vulgarisation des barbelés dans les deux territoires et dans toutes les exploitations.

8.5.3. Destination de la fumure organique produite sur les parcours

La fumure animale produite lors des parages de saison des pluies dans les parcours, notamment entre août et septembre, n'est pas valorisée par les éleveurs. Avant 2005, les agro-éleveurs, surtout les femmes, venaient de temps en temps en prélever pour le crépissage des cases, le combustible... sans transaction financière. Les agriculteurs sont de plus en plus intéressés par ces déjections, ou poudrette, à cause des difficultés d'acquisition de la fumure minérale. En effet, depuis le début de la campagne 2006/2007, les conditions d'acquisition des crédits intrants auprès de la SODECOTON et de l'OPCC-GIE ont radicalement changé. La filière cotonnière connaît une crise sans précédent depuis le début de la campagne agricole 2005/2006 avec l'augmentation des prix des intrants, mais surtout des changements profonds dans l'acquisition de ces derniers⁴¹. Avec ces mesures, la fumure organique a pris une dimension particulière pour les paysans. Ces derniers viennent de plus en plus rechercher les déjections d'animaux sur les parcours avec des charrettes, des pousses-pousses, des brouettes ou simplement avec des bassines portés sur la tête. Ils viennent des villages périphériques mais également de plus en plus loin. Les déjections sont directement déversées dans les champs ou utilisées pour la production de la fumure organique dans les fosses fumières. Les éleveurs continuent à leur concéder ces fumures gratuitement.

8.5.4. Techniques d'enfouissement et entretien des parcelles fumées

Les éleveurs ne produisant pas de fumure animale dans les concessions, les surfaces fumées correspondent plus ou moins exactement aux surfaces de parage. La fumure produite sur place dans les parcs par les troupeaux n'est pas épandue par les éleveurs, même si on observe fréquemment de fortes concentrations. La fumure animale est donc relativement mal répartie dans les champs. Malgré le faible niveau d'équipement des éleveurs en matériels de traction, l'enfouissement de la fumure animale se fait au labour à la charrue. Ce qui permet, selon les éleveurs d'atténuer le développement des adventices que le parage apporte. Toutes les parcelles fumées sont cultivées, le maïs en priorité suivi du sorgho pluvial pur et enfin de l'association sorgho blanc *mbayeeri*/arachide et dans une moindre mesure de l'association maïs/riz. Sachant que les parcelles fumées favorisent beaucoup l'enherbement durant toute la saison agricole, les éleveurs y mettent un soin particulier : labour à la charrue, pulvérisation d'herbicide, sarclage puis buttage.

Si le labour se fait systématiquement à la charrue chez tous les éleveurs, la mécanisation du sarclage avec un corps sarcler tiré par la paire de bœuf reste marginale. En effet à cause du faible équipement des éleveurs pour cette opération culturale, 80% des éleveurs utilisent le sarclage manuel et 20% seulement le sarclage mécanique alors que tous les semis de maïs se font en ligne. Par contre, le buttage du maïs est essentiellement mécanique, mais toutes les parcelles ne sont pas systématiquement buttées. Un seul buttage est réalisé pour éviter que les pieds de maïs ne tombent. Signalons que la plupart

⁴¹ Etablissement d'un bilan individuel de chaque planteur en assemblée générale, établissement de la liste des producteurs sérieux qui peuvent mériter le crédit, proposition d'un plan de campagne par le groupement de producteurs puis les besoins en intrants. Une commission de crédit assisté des responsables de l'encadrement SODECOTON/OPCC-GIE veille au respect et à l'application stricte de ces mesures.

des éleveurs ne suppriment pas toute la végétation d'adventices dans leurs parcelles. Pour eux, « *il faut qu'il reste quelques herbes dans les champs après les récoltes pour les animaux* ».

8.5.5. Effets de la fumure organique sur les systèmes de cultures

Les effets de la fumure organique sur les cultures et l'enherbement des parcelles ont été évalués pour les céréales (maïs et *mbayeeri*). Concernant l'effet de la fumure organique sur la production, pour le maïs nous avons compté le nombre d'épis obtenus. Pour le *mbayeeri*, nous nous sommes contentés de présenter les rendements moyens obtenus par les éleveurs (Tableau XXIX). Les résultats montrent qu'il est plus intéressant pour les éleveurs d'associer la fumure organique avec un peu d'engrais pour avoir un bon rendement.

Tableau XXIX. Rendement d'un ha de maïs (en épis) et de *mbayeeri* (en sac) avec fumure organique et avec ou sans engrais à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Maïs	Sorgho pluvial (<i>mbayeeri</i>)
Uniquement avec fumure organique	2 à 3 épis par pied	3 à 4 sacs de 80 kg
Avec fumure organique + engrais	3 à 4 épis par pied	Jamais d'engrais

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Dans les parcelles fumées, nous avons constaté un accroissement de l'enherbement des cultures. Les mesures de biomasse d'adventices présentes au moment des récoltes du maïs et du *mbayeeri* montrent bien que même en fin de campagne agricole l'enherbement est plus important dans les zones fumées. Ce qui ne déplaît pas aux éleveurs car la production d'adventices en fin de campagne agricole contribue à l'alimentation du bétail dès le retour des transhumances.

Les visites régulières dans les territoires ont permis d'apprécier la vigueur et la longueur des plants de maïs pendant la saison des pluies liées à un bon niveau de fertilité des sols et à une fertilisation à base essentiellement de fumure animale apportée par le parcage nocturne. Le développement rapide des plantes dû à ces conditions de fertilité permet de limiter la prolifération des adventices (effet d'ombrage). Les adventices sont contrôlés d'abord par le travail du sol avant semis (combinés ou non avec un épandage d'herbicide total) puis par l'application d'un herbicide sélectif et enfin par le buttage. Ce qui est surtout remarquable est le décalage de la période des semis des éleveurs par rapport à celle des agriculteurs. Les éleveurs mbororo ne cherchent pas à semer précocement. Les semis débutent vers le 20 juin et s'intensifient en juillet pour se terminer au début du mois d'août. Alors que les agriculteurs préfèrent finir de semer en juin ou tout début juillet si les pluies les permettent. Cette stratégie des éleveurs s'explique : premièrement, ils étalent la période de parcage la plus longtemps possible ; deuxièmement, l'effet des premières pluies (mai - juin) fait lever les mauvaises herbes dans parcelles parcuées. Ces mauvaises herbes seront éliminées par le labour tardif et éventuellement l'herbicide. Troisièmement, il n'y a pas de stress hydrique à la levée car les pluies sont installées et donc ils n'ont pas besoin de resemis ; enfin, le relatif retard des semis est compensé par une bonne fertilisation du maïs qui se développe plus rapidement dans les parcelles des éleveurs que dans celles des agriculteurs qui bénéficient rarement de fumure animale.

8.5.6. L'utilisation marginale de la fumure minérale

Malgré l'efficacité connue de l'utilisation de la fumure organique, les éleveurs mbororo ont commencé depuis peu à y associer de la fumure minérale chèrement acquise. Les éleveurs apportent en effet de l'engrais complet et de l'urée en complément à la fumure organique dans les parcelles qu'ils estiment peu « fumées ». Cet apport est essentiellement apporté sur le maïs avec cependant des doses inférieures à celles des agriculteurs des villages voisins (en moyenne 0,5 sac de 50 kg par quart d'ha pour l'engrais ou l'urée) parce que cette fumure minérale, vient en complément de la fumure organique. Les éleveurs de type 2 utilisent plus de fumure minérale qu'ils obtiennent des échanges de travail (animaux/intrants) avec les agriculteurs, ou achètent dans les villages voisins ou sur les marchés hebdomadaires à Ngong ou Djalingo.

Les éleveurs utilisent de plus en plus d'herbicides sélectifs à la place du deuxième sarclage notamment Gesaprim 30 jours après la levée qui élimine les dicotylédones (Photo 17). Son utilisation permet de ne pas avoir recours à un sarclage manuel. Ils ont constaté que les parcelles sur lesquelles ils utilisent ces herbicides ne produisent pas beaucoup d'adventices. Le Gésaprim 30 coûte 600 à 700 Fcfa/sachet pour un quart d'ha au marché de Ngong et 1 200 Fcfa via la SODECOTON. Les Gésaprim vendu sur le marché de Ngong viennent du Nigeria. La différence est visible sur l'étiquette ; l'étiquette de l'OPCC-GIE étant imprimée sur le sachet.



Photo 17. Utilisation de l'herbicide après labour à Laïndé Ngobara par un manœuvre

Clichés : Dugué Patrick (2006)

8.5.7. Un bilan céréalier positif

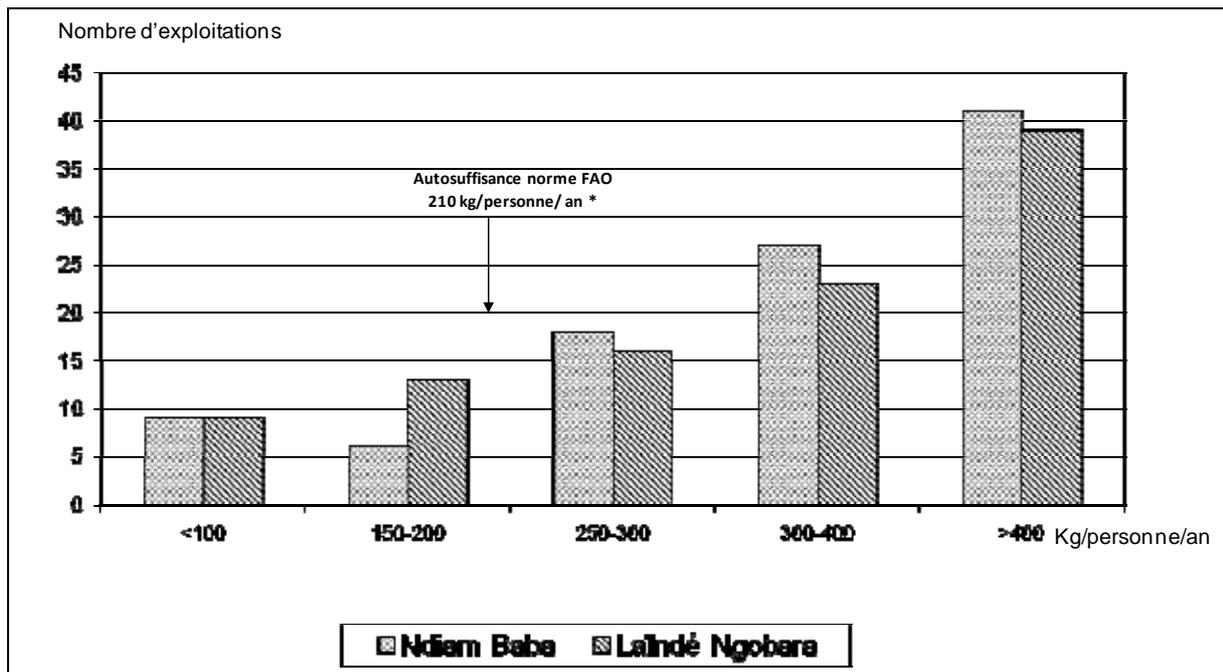


Figure 22. Bilan céréalier dans à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara en kg/personne

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

La plupart des éleveurs des deux territoires qui pratiquent l'agriculture sont autosuffisants en céréales (Figure 22). Ils ont sans doute raison d'affirmer qu'ils n'entendent la famine que de la bouche des autres (les agriculteurs). Leur bilan céréalier est globalement positif et supérieur aux normes de consommation de 210 kilogrammes par personne et par an recommandées par la FAO. Il n'y a que 14% des exploitations à Ndiam Baba et 22% à Laïndé Ngobara qui sont en situation précaire et produisent moins de 200 kg/personne/an. Ces chiffres demeurent supérieurs à ceux des agriculteurs de la zone PRASAC dont la moyenne est de 210 kg par personne et par an (Havard et Abakar, 2002), où entre 45% et 60% des paysans ne produisent pas suffisamment de céréales pour nourrir leur famille (Djamen et *al.*, 2003). Les éleveurs arrivent à vendre une partie de leurs excédents soit sur les marchés ou dans le village même auprès des chefs d'exploitation qui ont passé la saison pluvieuse en transhumance. La pratique du stockage spéculatif existe dans le village, surtout pour ceux qui cultivent de grandes parcelles, afin de payer la main-d'œuvre. Une bonne partie de ces revenus est également utilisée pour la scolarisation des enfants, le paiement des soins des animaux, l'achat des produits de consommation...

Conclusion

Malgré leur fixation et le début de la pratique de l'agriculture, l'élevage reste au centre de la vie et des activités des éleveurs qui détiennent encore un nombre important de bovins. La satisfaction de multiples nouveaux besoins les amène à faire évoluer leur système d'élevage par la diversification avec les petits ruminants. Pour des raisons sociales liées au bien-être voire au prestige, nous assistons également à l'évolution des pratiques et des tâches des membres de la famille : retrait des femmes de certaines tâches liées aux animaux, monétarisation des activités, éloignement des jeunes de la conduite du bétail et

recours à des salariés... Les bergers salariés ne peuvent ainsi prendre une place importante, augmentant le coût de la conduite du troupeau. Les éleveurs de type 2 minimisent ce coût par la garde en confiage des animaux de citadins.

L'évolution des modes de vie et d'activité des éleveurs transhumants avec leur sédentarisation leur impose donc la pratique de l'agriculture, notamment la culture du maïs très exigeante en intrants agricoles. N'étant pas familiarisés avec l'utilisation de la fumure minérale et loin des circuits d'acquisition qui passent par la SODECOTON et l'OPCC-GIE, les éleveurs utilisent leurs animaux pour la production et l'utilisation systématique de la fumure organique. Cette valorisation de la fumure animale a modifié leurs systèmes de transhumance. Autrefois, les animaux pouvaient passer des années sans passer par le terroir d'attache. Maintenant, ils y passent systématiquement entre un mois et un mois et demi par an pour fumer les parcelles. C'est le cas aussi de nombreux animaux qui restent dans les territoires. Il y a même un système de rotation des animaux entre les zones éloignées de transhumance et les territoires d'attache de sorte qu'un nombre constant d'animaux demeure dans les parcelles. Une meilleure valorisation des parcsages et des rotations des animaux notamment avec la généralisation de l'utilisation des barbelés chez les éleveurs a été constatée. Malgré le nombre d'animaux et de parcelles variables entre les différentes exploitations, tous les éleveurs arrivent plus ou moins à fumer leurs parcelles, grâce à des réseaux d'entraide. L'utilisation de la fumure organique permet d'avoir de bons rendements pour tous les éleveurs.

La fumure organique produite dans les territoires d'éleveurs mbororo commence également à intéresser les exploitations des agro-éleveurs des villages voisins en raison de l'augmentation des prix des intrants et du durcissement des conditions d'acquisition auprès de la SODECOTON et de l'OPCC-GIE. Les pertes les plus importantes de fumure animale sont constatées pendant la saison pluvieuse dans les parcours, mais les agro-éleveurs commencent à les valoriser.

La valorisation de la fumure organique produite par les animaux ne répond pas encore aux normes recommandées par la recherche agronomique de 5 t/ha (Dugué, 2000). Il y a donc une nécessité d'appuyer ces éleveurs dans leur adoption de la production et de l'utilisation de la fumure animale. Déjà, certaines techniques sont en cours de vulgarisation par la SODECOTON auprès des agro-éleveurs, comme la production sous hangar, dont peuvent bénéficier les éleveurs mbororo qui ne possèdent pas ou peu d'animaux. Une complémentarité entre les éleveurs et les agro-éleveurs des villages voisins est également à développer et intensifier afin que les pertes de fumure soient mieux valorisées.

**CHAPITRE IV : PERTINENCE ECONOMIQUE ET SOCIALE
DE LA FIXATION DES ELEVEURS**

9. RESULTATS ECONOMIQUES

La fixation des éleveurs a engendré la multiplication de besoins qu'ils ne peuvent satisfaire par la seule vente du bétail. Comment arrivent-ils à faire face aux besoins croissants liés à la famille et au bétail ? Quels sont les atouts et les contraintes liés à la proximité des agriculteurs et de la ville ?

9.1. Les recettes

De prime abord, précisons qu'il n'est pas facile d'établir les budgets des ménages, dans la mesure où leurs membres font caisse à part. Les résultats présentés ici sont issus de la collecte des données quantitatives auprès des chefs d'exploitation. Ces derniers ne pouvaient pas fournir de renseignements sur l'utilisation faite par les femmes de l'argent issu de la vente du lait.

9.1.1. Recettes diversifiées entre Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

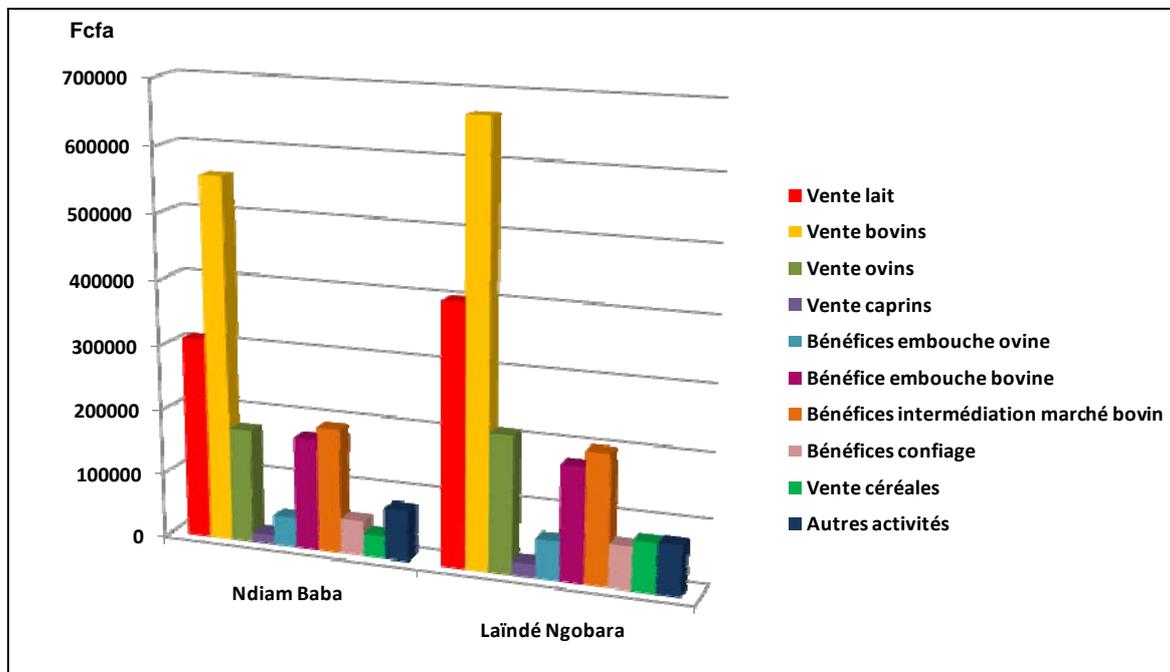


Figure 23. Moyenne par unité de production des différentes recettes à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara et par an

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

L'élevage et les autres activités liées aux animaux constituent la principale source de revenus des éleveurs (Figure 23). Dans les deux territoires, la vente des bovins constitue la première recette. Elle est plus importante à Laïndé Ngobara dont les éleveurs n'ont pas encore beaucoup diversifié leurs revenus. Possédant un nombre plus important d'animaux, ces derniers ont également des revenus de la vente de lait sur les marchés hebdomadaires proches (Djéfatou, Djola, Ngong...). Les éleveurs de Ndiam Baba, grâce à leurs possibilités d'accès aux produits de complémentation (tourteaux, sons de maïs, foin de riz...) qu'ils peuvent obtenir auprès des agriculteurs des villages voisins et de leurs réseaux

urbains font de l'embouche ovine et bovine. Le travail d'intermédiation sur les marchés de bovins commence à prendre également de l'importance dans les deux territoires.

9.1.2. Recettes diversifiées entre les types d'exploitation

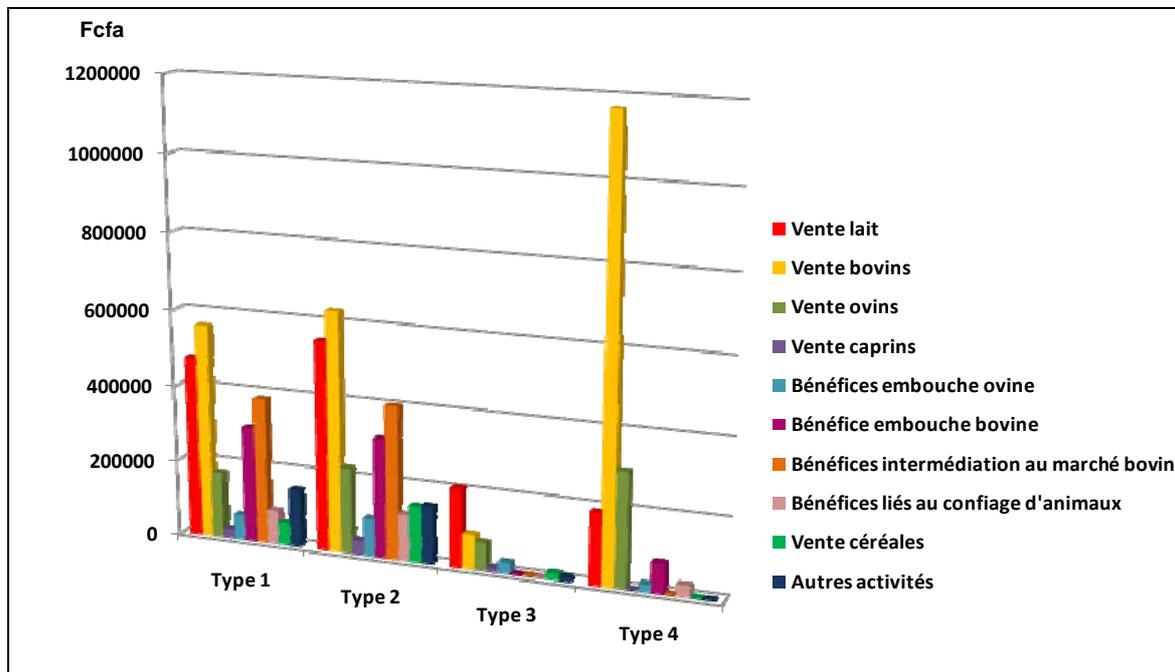


Figure 24. Moyenne des recettes par type d'UP et par an pour les deux territoires

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

9.2.2.1. La vente d'animaux (bovins, ovins et petits ruminants)

Les éleveurs vendent les bovins lorsque la famille est confrontée à des dépenses importantes dépassant le budget des hommes ou du chef d'exploitation (achats complémentaires de denrées pendant la transhumance, impôts, frais de vaccination, construction de maisons...), mais aussi pour faire face à un besoin urgent d'argent liquide pour satisfaire des besoins de consommation personnels (cérémonies de mariage, achat moto, baptême...). Le processus de vente des animaux n'est donc pas régulier et figé.

La vente des bovins constitue la moitié de l'apport financier des exploitations du type 1, 2 et 4 dans les deux territoires (Figure 24). Les animaux vendus sont principalement des jeunes mâles (entre 1 et 3 ans) et des vaches de réforme, mais aussi les bœufs récalcitrants ou maladifs. En ce qui concerne les mâles, 40% des éleveurs interrogés déclarent vendre les animaux les plus forts, alors que les 60% préfèrent garder plus longtemps ces bons animaux pour la reproduction et les travaux champêtres. Du fait de l'importance des revenus provenant de la vente d'animaux adultes, la durabilité économique de ces systèmes de production est donc fortement corrélée au maintien du niveau de productivité des troupeaux et donc de la capacité à transhumer plus de 8 mois par an. C'est durant ces périodes que les animaux constituent leurs réserves corporelles (à l'exclusion de la période de vaine pâture dans ou à proximité du territoire d'attache). Les ventes de bovins varient d'un type à un autre selon les besoins et les circonstances (Tableau XXX).

Tableau XXX. Nombre moyen d'animaux vendus par type d'exploitation et par charge sur une année à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Type 1			Type 2			Type 3			Type 4		
	<i>B</i>	<i>O</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>O</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>O</i>	<i>C</i>	<i>B</i>	<i>O</i>	<i>C</i>
Besoins familiaux divers	1	1	1	2	3	1	0	1	1	2	2	0
Achat des céréales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0
Fêtes musulmanes	1	0	1	3	3	1	1	1	0	3	4	0
Soins et vaccinations	0	1	0	0	3	1	0	0	0	1	3	0
Transhumances et voyages	1	1	0	1	4	1	0	1	0	2	4	0
Taxes et amendes	0	1	0	1	3	0	0	0	0	2	5	0
Autres*	0	2	0	0	3	0	0	1	0	0	3	0
Total vendu	3	6	2	7	18	4	1	4	1	13	24	0
Recettes vente** (Fcfa)	540 000	150 000	36 000	1 260 000	450 000	72 000	180 000	100 000	18 000	2 340 000	600 000	0
Dépenses (en Fcfa)	726 000			1 782 000			298 000			2 940 000		

B = Bovins ; *O* = Ovins ; *C* = Caprins

*Téléphones, transports internes, divertissements...

**Le prix moyen de vente d'un taureau est de 180 000 Fcfa, d'un ovin est de 25 000 Fcfa et d'un caprin 18 000 Fcfa.

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les éleveurs de type 1 vendent moins de bovins. Ils préfèrent vendre les ovins pour les différentes dépenses qui, pour la plupart, ne sont pas assez élevées. En plus, s'ils pratiquent l'embouche ovine et s'adonnent à d'autres activités (commerce, mototaxi...), les bovins sont épargnés des ventes. Mais lorsqu'il y a un événement particulier, le nombre d'animaux vendu augmente : 4 bovins pour le mariage (*teegal, bangal*), 3 pour le baptême d'un enfant (*inderi*). Les ventes de bovins et d'ovins sont élevées pour les Type 2 et 4. Les premiers sont pour la plupart polygames avec de nombreux enfants. Même s'ils pratiquent l'embouche ovine et bovine ainsi que le commerce du bétail, les grandes dépenses restent tributaires de la vente d'animaux d'élevage. Quant aux éleveurs de type 4, toutes les charges (achat de céréales, diverses fêtes, vaccinations et soins des animaux, charges liées à la transhumance, voyages divers...) sont supportées par la vente des animaux. La plupart des éleveurs vendent les jeunes mâles, les vaches malades, les vaches de réforme, les taureaux trop grands, à cause des voleurs. Ces derniers sont vendus pour acheter deux veaux à la place.

9.2.2.2. L'embouche ovine

A Ndiam Baba 12 chefs d'exploitation sur 29 et à Laïndé Ngobara 9 sur 36 font de l'embouche. Chaque exploitation embouche en moyenne 8 à 10 ovins par an. Pour cela, les éleveurs stockent les fanes d'arachide, d'haricot ou de sorgho pour l'alimentation de ces animaux. Ils les complètent également avec du tourteau⁴² (3 à 4 sacs par an pour 10 têtes d'ovins) et du sel (2 à 3 sacs par an pour 10 têtes d'ovins). Les ovins sont notamment prisés pour les fêtes musulmanes pour la consommation familiale, mais aussi pour la vente. La diversification des revenus par l'embouche ovine se met

⁴² En 2008, le tourteau a été vendu à 7 500 Fcfa pendant la saison sèche et 4 000 Fcfa pendant la saison des pluies. Parce que la demande est faible pendant l'hivernage, certains éleveurs qui pratiquent l'embouche en achètent beaucoup pour stocker.

progressivement en place (Tableau XXXI). En 2006 dans notre échantillon, 13 chefs d'exploitation sur 27 dans les deux territoires l'ont pratiquée.

Tableau XXXI. Importance de l'embouche ovine dans l'échantillon d'éleveurs mbororo à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Nombre moyen d'ovins	Dépenses (En Fcfa)	Prix de vente (Fcfa)**	Bénéfices (En Fcfa)
Type 1 : 6 CE / 9	4	Prix d'achat* : 72 000 ; Vermifuges : 700 ; Vitamines : 2 000 ; 1 sac de tourteau : 7 500 ; 1 sac de sons de maïs : 2 000 ; 4 bottes de foins : 2 000 Total dépenses : 86 200 Fcfa	200 000	113 800
Type 2 : 3 CE / 5	11	Prix d'achat* : 198 000 ; Vermifuges : 7 700 ; Vitamines : 22 000 ; 11 sac de tourteau : 82 500 ; 11 sac de sons de maïs : 22 000 ; 11 bottes de foins : 22 000 Total dépenses : 354 200 Fcfa	550 000	195 800
Type 3 : 2 CE / 9	3	Prix d'achat* : 54 000 ; Vermifuges : 2 100 ; Vitamines : 6 000 ; 3 sac de tourteau : 22 500 ; 3 sac de sons de maïs : 6 000 ; 4 bottes de foins : 2 000 Total dépenses : 92 600 Fcfa	150 000	57 400
Type 4 : 2 CE / 4	2	Prix d'achat* : 36 000 ; Vermifuges : 1 400 ; Vitamines : 4 000 ; 2 sac de tourteau : 15 000 ; 2 sac de sons de maïs : 4 000 ; 4 bottes de foins : 2 000 Total dépenses : 64 400 Fcfa	100 000	37 600

* 18 000 Fcfa par tête en moyenne ; ** 50 000 Fcfa par tête en moyenne

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)



Photo 18. Jeune mbororo pratiquant l'embouche ovine à Ndiam Baba

Clichés : Kossouma Liba'a Natali (2006)

Au total 20 ovins ont été embouchés. Cette activité rapporte en moyenne 113 800 Fcfa pour le type 1 (Photo 18) ; 195 800 Fcfa pour le type 2 ; 57 400 Fcfa pour le type 3 et 37 600 Fcfa pour le type 4. Les éleveurs de type 1 et 2 utilisent les revenus issus de l'embouche pour ajouter des bovins à leur troupeau, le reste est utilisé pour subvenir aux besoins liés aux différentes fêtes (Tabaski, fin du Ramadan) et autres dépenses familiales.

9.2.2.3. L'embouche bovine

L'embouche bovine est moins importante que l'embouche ovine (Tableau XXXII). En 2006, elle a concerné 4 chefs d'exploitation sur 27 dans notre échantillon. Les vieux éleveurs (Type 3) ne sont pas intéressés par cette activité.

Tableau XXXII. Importance de l'embouche bovine dans l'échantillon d'éleveurs mbororo à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Nombre moyen de bovins	Dépenses (En Fcfa)	Prix de vente (En Fcfa)**	Bénéfice (En Fcfa)
Type 1 : 1 CE / 9	2	Prix d'achat* : 240 000 ; Vermifuge : 3 700 ; Vitamine : 6 000 ; 20 sacs de tourteau : 150 000 ; 10 sac de sons de maïs : 20 000 ; 20 sacs de coques : 50 000 ; 10 bottes de foin : 5 000 ; Convoyage : 3 000 ; Berger : 3 000 ; Diverses taxes marchés : 1 000 ; Total dépenses : 481 700 Fcfa	800 000	318 300
Type 2 : 2 CE / 5	4	Prix d'achat* : 480 000 ; Vermifuge : 7 400 ; Vitamine : 12 000 ; 20 sacs de tourteau : 300 000 ; 10 sac de sons de maïs : 40 000 ; 20 sacs de coques : 100 000 ; 10 bottes de foin : 10 000 ; Convoyage : 6 000 ; Berger : 6 000 ; Diverses taxes marchés : 2 000 ; Total dépenses : 975 400 Fcfa	1 600 000	624 600
Type 3 : 0 CE / 9				
Type 4 : 1 CE / 4	1	Prix d'achat* : 120 000 ; Vermifuge : 1 850 ; Vitamine : 3 000 ; 20 sacs de tourteau : 75 000 ; 10 sac de sons de maïs : 10 000 ; 20 sacs de coques : 25 000 ; 10 bottes de foin : 2 500 ; Convoyage : 1 500 ; Berger : 3 000 ; Diverses taxes marchés : 600 ; Total dépenses : 242 450 Fcfa	400 000	157 550

* 120 000 Fcfa par tête en moyenne en août

** 400 000 Fcfa par tête en moyenne en novembre (la durée de l'embouche est d'environ 4 mois)

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Au total 7 bovins ont été embouchés dans les deux territoires. Les revenus issus de cette activité sont importants : 318 300 Fcfa pour le type 1 ; 624 600 Fcfa pour le type 2 et

157 550 Fcfa pour le type 4. Les animaux sont achetés sur les marchés, soignés, complétés pendant 4 à 5 mois et revendus.

9.2.2.4. La vente du lait et sous-produits laitiers

Comme dans toutes les sociétés Peul, les femmes gèrent l'excédent de production laitière après prélèvement des veaux et pour l'alimentation familiale. Tous les éleveurs traitent leurs vaches une fois par jour, au lever du jour. La traite est effectuée par le berger pour les éleveurs qui en possèdent ou à défaut par les enfants sous le contrôle des parents⁴³. Pour les éleveurs de type 4, la traite est parfois effectuée par les femmes. Dans tous les cas, durant la nuit, les veaux non sevrés sont attachés à une corde séparément du reste du troupeau. L'éleveur détache l'un d'eux, qui va alors téter sa mère. Après que le veau ait bu quelques gorgées de lait, l'éleveur éloigne le veau et l'attache parfois à la patte avant de sa mère s'il ne veut pas se tenir à l'écart. Le lait est recueilli dans unealebasse d'une capacité de 2 ou 3 litres, puis est transvasé dans un récipient de plus grande contenance permettant de recueillir le lait produit par toutes les vaches du troupeau. Le lait est ramené de l'enclos à la maison par le berger, l'enfant ou le chef de famille.

La production de lait varie beaucoup en fonction de la saison. Les moyennes sont de 4 litres par vache pendant la saison des pluies et de 2 litres pendant la saison sèche. Les $\frac{3}{4}$ du lait sont destinés à la vente et le reste pour l'alimentation de la famille. Les éleveurs affirment que pour 10 vaches laitières, la production de 7 est destinée à la vente. Sur la production des 3 vaches restantes, 1 est affectée au berger, 1 au chef de famille et 1 aux enfants et femmes.

Pour les familles polygames, le lait est divisé de manière équitable entre les femmes. Pour les femmes possédant du bétail, le chef de famille peut, selon sa personnalité, décider de gérer le lait de façon équitable entre les coépouses pour la consommation. Mais pour la vente, les femmes qui possèdent des animaux disposent de l'argent de la vente du lait de leurs animaux. Tous les enfants sans distinction de mère reçoivent leur bol de lait des mains de leur père. La durée de la lactation est en moyenne de 7 mois et varie entre 4 et 12 mois. Les veaux sont nourris avec le lait de leur mère pendant toute la durée de la lactation. Les vaches laitières sont réparties entre la journée. Celles qui sont traitées le matin ne le sont plus le soir pour ne pas affaiblir le veau. Si l'éleveur ne possède qu'une vache laitière, elle n'est traitée que le matin.

Toutes les familles qui possèdent des vaches laitières vendent du lait. La vente du lait est du ressort des femmes et les gains obtenus leur reviennent mais c'est le chef d'exploitation qui supervise la traite et répartit la production entre la consommation familiale, celle des veaux et la vente. Cette source de revenus est plus importante chez les éleveurs de type 2 et 4 du fait des effectifs importants de vaches laitières par exploitation. Les produits de vente du lait ne sont pas étroitement contrôlés par les hommes ainsi que les revenus issus de la vente par les femmes mbororo de divers produits comme les beignets de mil, les galettes d'arachide, le sucre, le thé... Néanmoins, celles qui en ont la volonté utilisent une bonne partie de ces revenus pour les besoins domestiques liés à l'alimentation familiale. Malgré la reconnaissance de l'appartenance des revenus du lait à la femme par l'homme, il peut avoir des conflits. Cette situation survient lorsque, pour un

⁴³ Les parents veillent à la traite parce que les enfants ont tendance à laisser plus de lait au veau. Cette pratique est courante car les enfants se font une concurrence entre eux sur l'embonpoint de leurs veaux. Il en est de même d'ailleurs pour les animaux adultes au retour de la transhumance.

besoin ponctuel quelconque, l'homme demande un peu d'argent à la femme. Si cette dernière refuse, il peut la « punir » en refusant de traire les vaches.

Lorsque les enfants sont en transhumance, loin ou proche du territoire d'attache, ils ne sont pas obligés de ramener l'argent de la vente du lait aux femmes. Selon leurs besoins, ils utilisent cet argent pour s'acheter de la nourriture, des chaussures, des habits... Au retour de la transhumance, le reliquat peut être reversé à la femme.

La commercialisation du lait peut se faire par l'intermédiaire de collecteurs qui se déplacent le plus souvent dans les marchés ruraux et jusqu'à Garoua (Tableau XXXIV). Beaucoup de femmes d'éleveurs nantis n'acceptent plus en effet de se lever très tôt afin de porter une calebasse sur la tête pour aller vendre le lait à pied.

Tableau XXXIII. Gains obtenus par les collectrices de lait par jour à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Saison sèche	Saison des pluies
Nombre de litre collecté par jour et par femme	15 litres	25 litres
Prix d'achat à Ndiam Baba	15 x 150 = 2 250 Fcfa	15 x 150 = 2 250 Fcfa
Frais de transport (Aller et Retour)	500 Fcfa	500 Fcfa
Prix de vente à Garoua	15 x 300 = 4 500	25 x 250 = 6 250
Gains	1 750 Fcfa	3 500 Fcfa

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les collectrices sont assez jeunes et la plupart pratiquent cette activité depuis environ 5 ans. Ce sont les femmes ou les enfants des bergers pauvres ou paupérisés n'ayant pas d'animaux. Elles vivent dans les territoires d'attache ou dans les villages périphériques et revendent le lait dans les grandes agglomérations (Garoua et Ngong) en détail sur les marchés ou dans les restaurants qui fabriquent du yaourt. Les quantités collectées par femme varient selon les saisons (25 litres par jour et par femme pendant la saison des pluies ; 15 litres par jour et par femmes pendant la saison sèche). Quelles que soit la saison, le prix d'achat reste fixe (150 Fcfa/litre). Elles font des bénéfices de 3 500 Fcfa par jour pendant la saison des pluies et de 1 750 pendant la saison sèche. La plus grande partie des revenus issus de la collecte du lait permet à ces femmes d'aider leur mari dans les charges familiales et pour certaines de se constituer un troupeau.

Une minorité d'hommes possédant des moyens de locomotion vendent le lait pour leurs femmes. Dans ce cas, ils se partagent l'argent avec leurs femmes. Sur 250 Fcfa par litre, l'homme prend 50 Fcfa et reverse les 200 Fcfa à la femme. Cette dernière peut le charger de lui faire des commissions en ville après la vente du lait.

De manière générale, nous assistons à la diminution de la pénibilité du travail chez les femmes d'éleveurs sédentarisés. Les manœuvres payés par les hommes s'occupent de presque de tout : coupe de bois si l'homme n'en n'achète pas, construction des cases et des clôtures...

9.2.2.5. Bénéfices issus des intermédiations sur les marchés bovins à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

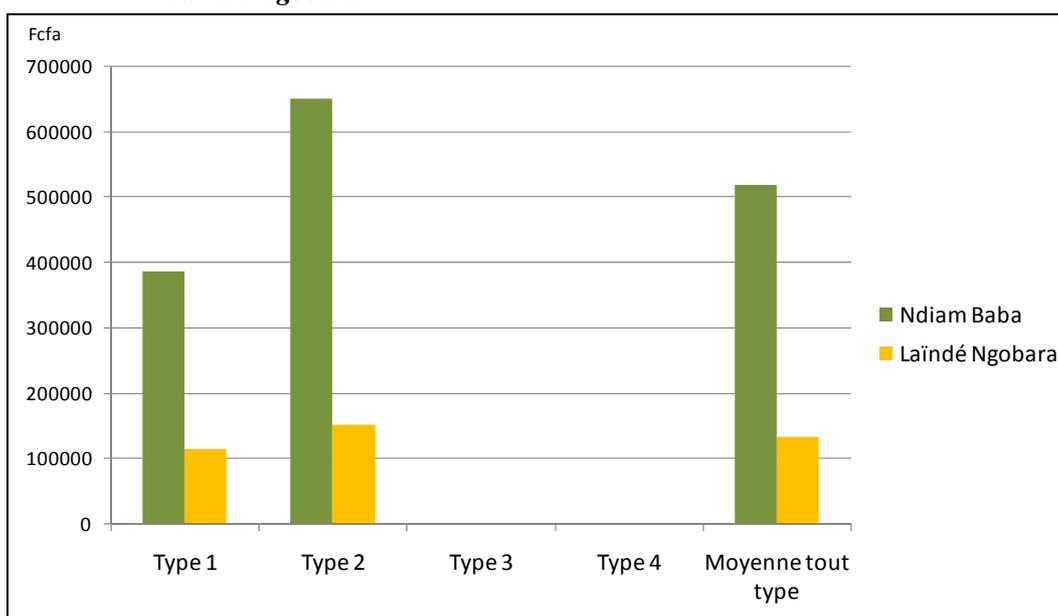


Figure 25. Moyenne des recettes issues des intermédiations sur les marchés de bovins par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

La très bonne connaissance des bovins par les éleveurs est un atout qu'ils utilisent sur les marchés pour acheter ou vendre pour les autres. Cette activité d'intermédiation s'est répandue auprès des éleveurs de type 1 et 2 surtout à Ndiam Baba (Figure 25). Pendant les périodes dites « favorables », ces éleveurs reçoivent de l'argent des mains d'hommes d'affaires, de fonctionnaires ou d'agriculteurs pour l'achat d'animaux. Selon les prix du moment et de leur capacité de négociation, ils peuvent ainsi dégager un bénéfice sur l'argent reçu. Certains se postent tout simplement à l'entrée du marché. Ils interceptent tout individu désirant vendre sa vache, discutent le prix avec lui puis l'amènent à l'intérieur du marché. C'est lui qui marchandise avec le client. A la vente de l'animal, le surplus obtenu sur le prix discuté avec le propriétaire appartient à l'intermédiaire. Les bénéfices obtenus de cette activité ont été importants en 2006 pour les éleveurs de Ndiam Baba (386 000 Fcf/an pour le type 1 et 650 000 Fcf/an pour le type 2). Ceux de Laïndé Ngobara commencent timidement à adopter cette activité avec un bénéfice de 114 000 Fcf/an pour le type 1 et 150 000 Fcf/an pour le type 2.

9.2.2.6. Bénéfices liés au confiage d'animaux à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

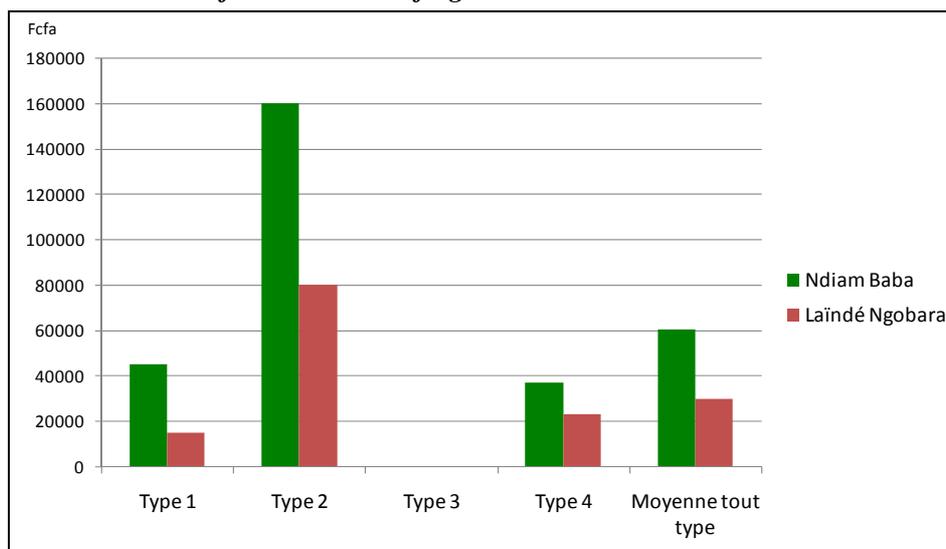


Figure 26. Moyenne des recettes issues de l'utilisation de bergers salariés par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les éleveurs de type 1, 2 et 4 ont en confiage un nombre important têtes de bétail des citadins et d'hommes d'affaires de Garoua. Ces derniers payent 10 000 Fcfa pour de 50 bovins confiés par mois. L'éleveur donne 5 000 ou 7 000 Fcfa au berger par mois et garde le reste pour lui. Il peut ensuite disperser ses propres animaux parmi ceux des citadins et ne paie donc rien pour leur conduite. Cette pratique est plus répandue à Ndiam Baba (Figure 26). Elle permet ainsi d'avoir un bénéfice moyen annuel de 30 000 Fcfa pour le type 1, 120 000 Fcfa pour le type 2 et 30 000 Fcfa pour le type 4.

9.2.2.7. Vente du maïs à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

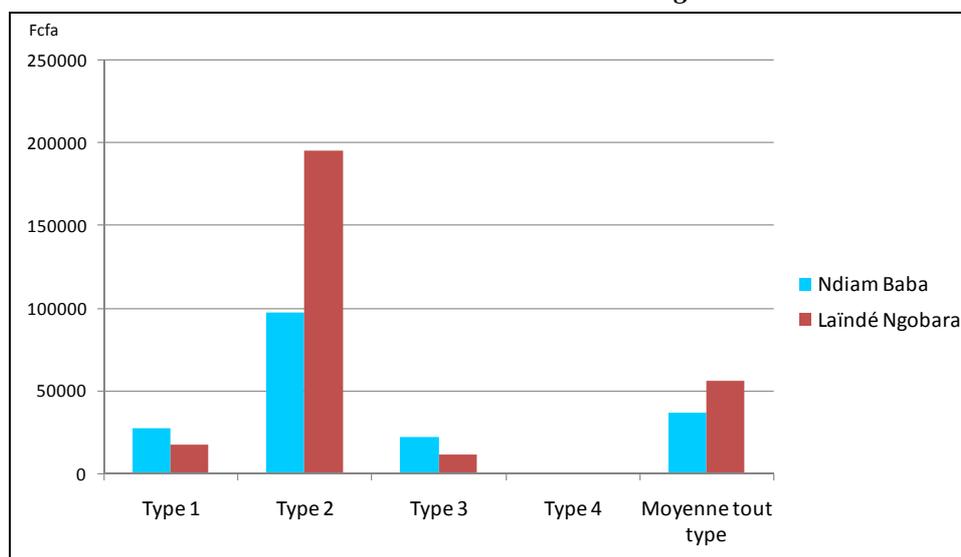


Figure 27. Moyenne des recettes issues de la vente du maïs par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les éleveurs des deux territoires sont exédentaires en maïs. Ce qui leur permet de vendre une partie de la production. Les éleveurs de type 1 vendent 33% de leurs récoltes, contre 28% pour le type 2 et 25% pour le type 3 (Figure 27). Les revenus obtenus sont par contre plus importants pour le type 2 surtout à Laïndé Ngobara. Les éleveurs vendent surtout le sorgho *mbayeeri* et le riz.

9.2.2.8. Autres activités à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

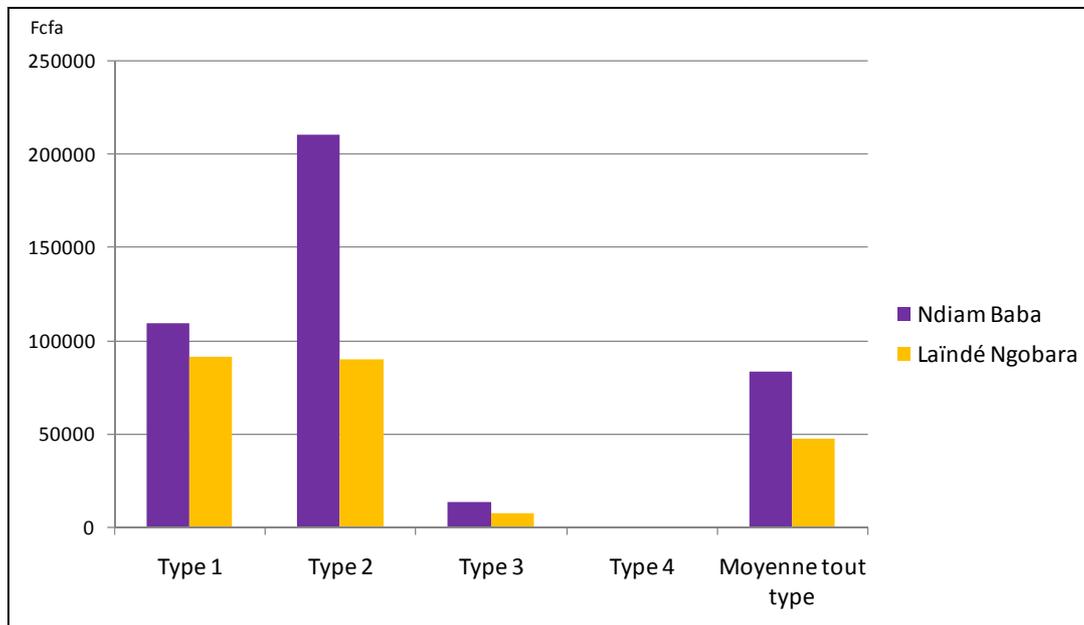


Figure 28. Moyenne des recettes issues des autres activités par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les éleveurs de type 1 et 2 diversifient leurs sources de revenus également par la pratique d'activités extra-pastorales (mototaxi, chauffeur de petits véhicules de transport, petits commerces...). Les éleveurs de Ndiam Baba, grâce à leur proximité avec la ville de Garoua et l'ancienneté de leur sédentarisation, se sont constitués des réseaux socioprofessionnels utiles au commerce avec les citadins et les hommes d'affaires. Ils peuvent en tirer en moyenne 100 000 Fcfa/an pour le type 1 et 150 000 Fcfa pour le type 2 (Figure 28). Le type 3 dont l'activité extra-agricole se limite au tressage de chapeaux, de nattes et à la fabrication des cordes pour attacher les animaux ne tire en moyenne qu'un revenu de 10 000 Fcfa/an.

9.2. Les dépenses

9.2.1. Des dépenses inégales pour les types d'exploitation

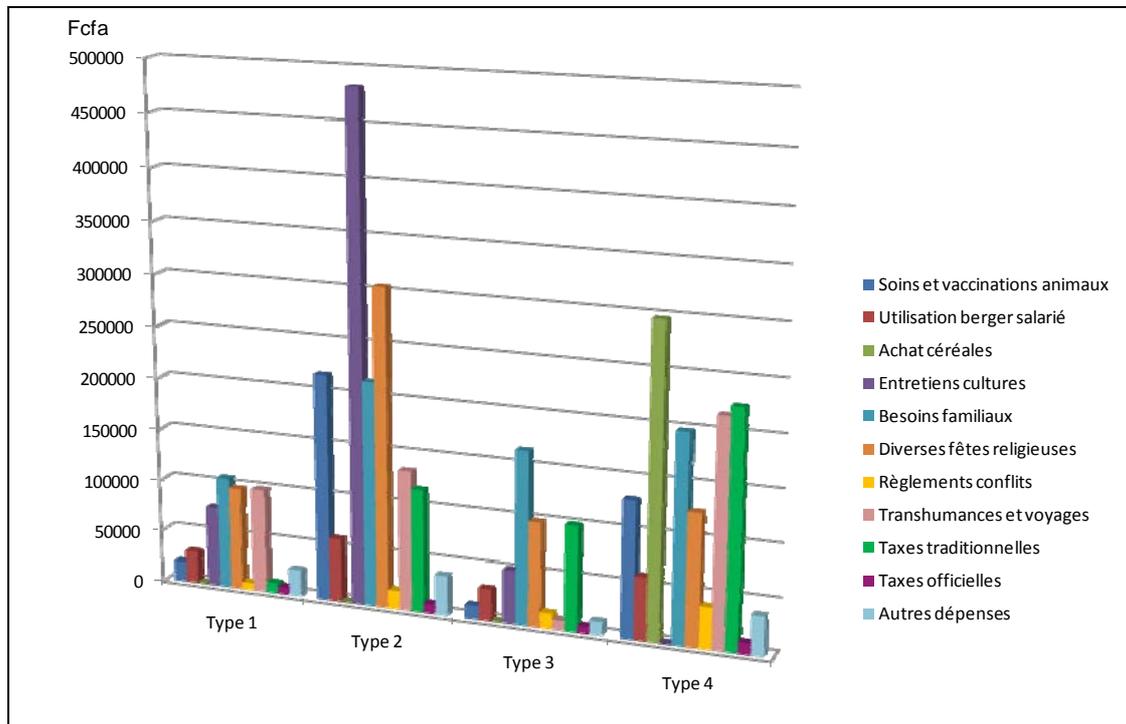


Figure 29. Moyenne des dépenses par type d'exploitation et par an à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les dépenses annuelles sont proportionnelles à la taille de la famille, au nombre des animaux et aux surfaces de culture (Figure 29).

9.2.1.1. L'entretien des cultures à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

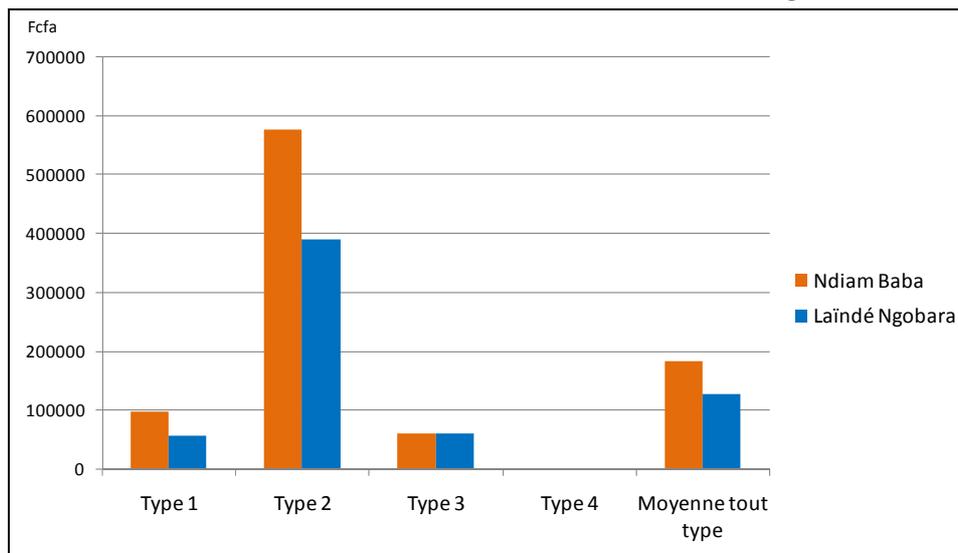


Figure 30. Moyenne des dépenses pour l'entretien des cultures par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Ayant des superficies de cultures plus grandes, les éleveurs de type 2 dépensent plus d'argent que les autres types pour l'entretien des cultures (nettoyage, labour, semis, sarclage manuel et attelé, buttage attelé, récolte) (Figure 30). Ils dépensent en moyenne 575 000 Fcfa par saison à Ndiam Baba contre 390 000 Fcfa à Laïndé Ngobara. A Ndiam Baba, afin de limiter les dépenses, liées à la main-d'œuvre, les éleveurs de type 1 réalisent certaines activités agricoles eux-mêmes (semis, récolte, battage maïs...) tandis que ceux de type 2 utilisent de plus en plus leurs enfants (Photos 19 et 20).



Photo 19 et Photo 20. Main-d'œuvre familiale de plus en plus utilisée par les Mbororo pour le maïs à Ndiam Baba

Clichés : Kossoumna Liba'a Natali (2006)

9.2.1.2. Fêtes religieuses à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

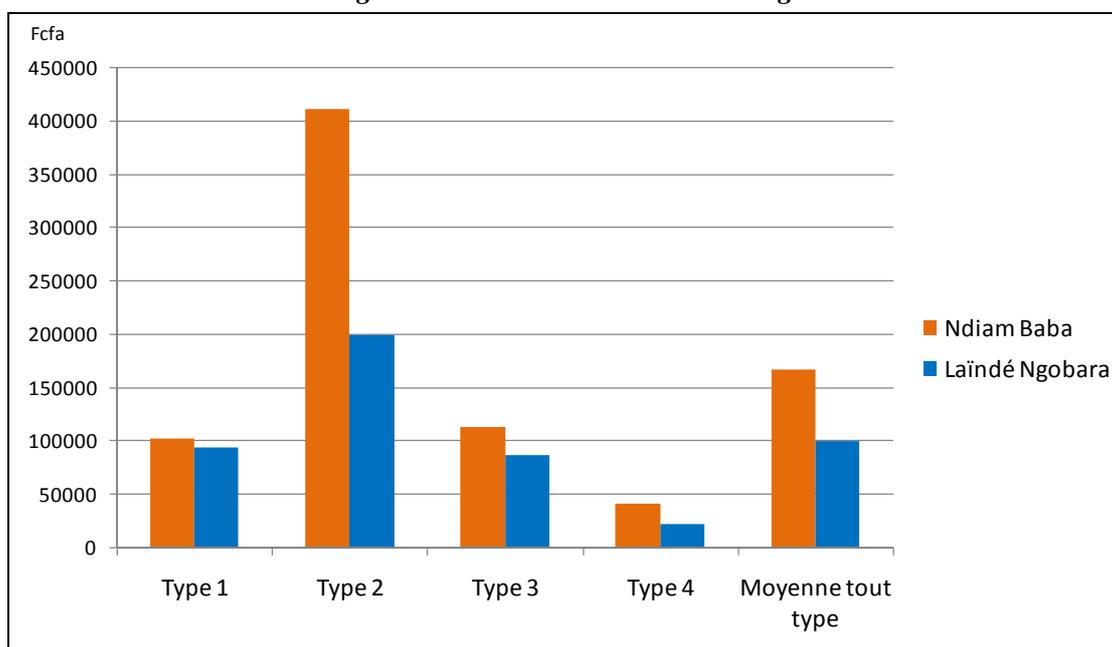


Figure 31. Moyenne des dépenses pour les fêtes religieuses par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

La sédentarisation des éleveurs auprès des gros villages et des centres urbains de consommation les incite à copier les habitudes des citadins en matière de fêtes religieuses (Tabaski, fin du Ramadan, fin de la lecture du coran...). Avec la fréquentation assidue des mosquées et le mimétisme des peuls de la ville, les fêtes religieuses commencent à

absorber des sommes importantes surtout à Ndiam Baba (Figure 31) pour l'achat d'habits couteux pour les femmes, enfants et pour les hommes eux-mêmes. Les éleveurs dépensent également de l'argent pour louer des motos voire des voitures pour aller à la prière à la grande mosquée de Garoua, puis les visites aux amis et familles (en moyenne 10 000 Fcfa par personne et par jour de visite), faire des cadeaux (argent, vêtements, bijoux, montres, téléphones...). A défaut de leur rendre visite, ils appellent au téléphone (en moyenne 5 000 Fcfa par personne et jour de fête). Pour assurer ces besoins, les éleveurs vendent des animaux : 1 bovin et 1 caprin pour le type 1 ; 3 bovins, 3 ovins et 1 caprins pour le type 2 ; 1 bovin et 1 ovin pour le type 3 ; 3 bovins et 4 ovins pour le type 4. Au total, les éleveurs de type 2 dépensent en moyenne 410 000 Fcfa par an contre 199 000 Fcfa par an pour ceux de Laïndé Ngobara. Pour les exploitations, le type 2 dont le nombre de personnes à charge est élevé dépense plus d'argent.

9.2.1.3. Besoins familiaux à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

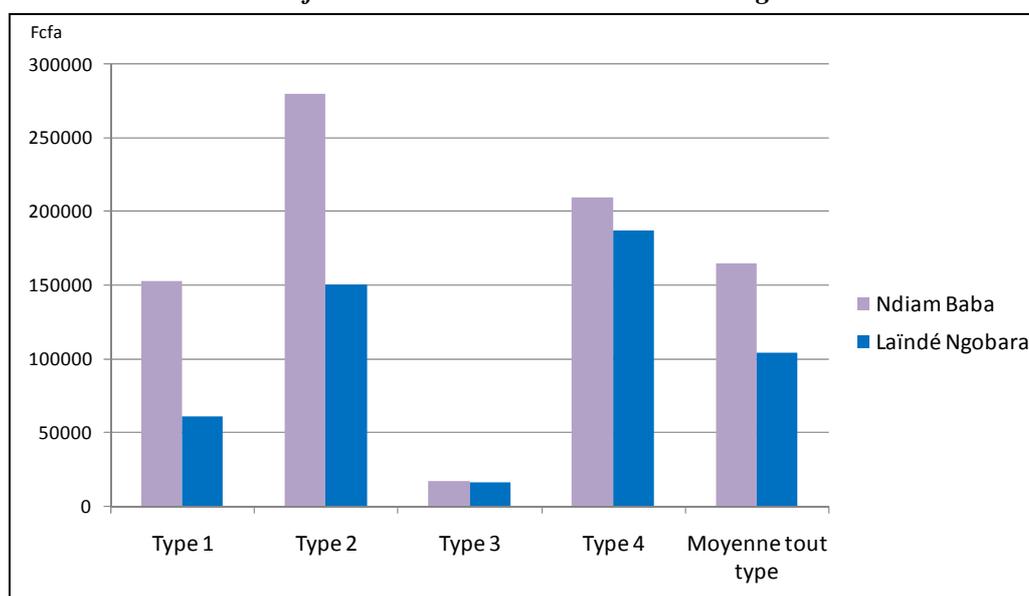


Figure 32. Moyenne des dépenses pour les besoins familiaux par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les charges familiales quotidiennes deviennent également diversifiées et onéreuses plus qu'auparavant (Figure 32). Les éleveurs dépensent quotidiennement de l'argent pour l'achat des vivres (viande, poisson, sel, piment, sucre, thé ou café). Ils doivent également renouveler les ustensiles de cuisine, les seaux, payer la scolarité des enfants, se soigner, se vêtir... Pour cela, les éleveurs de type 1 peuvent vendre au cours de l'année 1 bovin, 1 ovin et 1 caprin. Ils complètent ces revenus avec la vente de céréales ou d'activités extra-agricoles.

Les éleveurs de type 2 vendent en moyenne 3 bovins, 3 ovins et 1 caprin. Les dépenses sont négligeables pour le type 3 qui peut se contenter de vendre 1 bovin et 1 ovin. Par contre les éleveurs de type 4 malgré leur éloignement des centres de consommation excessif vendent autant d'animaux que ceux de type 2 (3 bovins et 4 ovins). Pour tous les types d'exploitation, les femmes participent également à ces charges familiales mais leur apport n'a pas été quantifié ici.

9.2.1.4. Dépenses liées aux transhumances et voyages divers à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

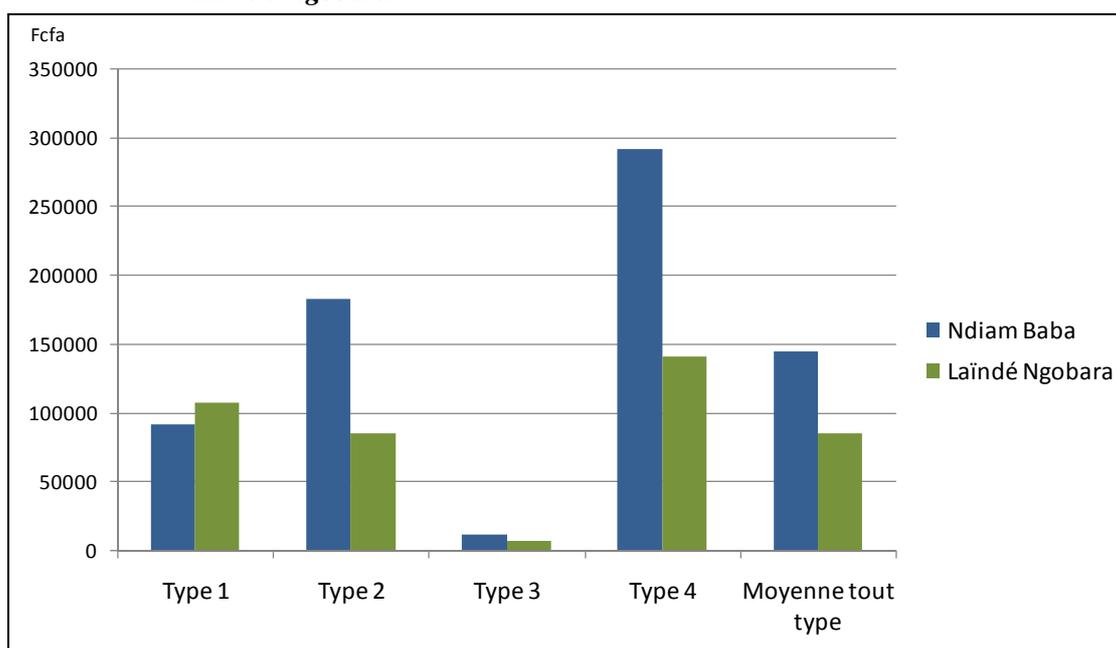


Figure 33. Moyenne des dépenses liées aux transhumances et voyages par type d'exploitation à Ndiam Baba et à Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les transhumances donnent lieu à des dépenses diverses : équipements (chaussures, habits, couteaux, machettes, nattes, bidons, manteaux, plastiques, couvertures...); convoyage des animaux (location moto ou voiture pour le transport des bagages et des femmes, visites régulières sur les sites de transhumance); nutrition (achat céréales, poisson, viande, sels, condiments, pains...). Ces dépenses sont satisfaites une partie grâce à la vente du lait, mais surtout par la vente d'animaux. Les éleveurs de La Laïndé Ngobara qui se limitent au strict minimum dépensent moins d'argent que ceux de Ndiam Baba (Figure 33).

9.2.1.5. Dépenses liées aux soins et vaccinations des animaux à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Les bovins sont vaccinés 3 fois par an (Tableau XXXV) contre la péripneumonie à raison de 400 Fcfa par bovins.

Tableau XXXIV. Coûts annuels moyens des soins et vaccinations par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Coûts annuel de la vaccination (en Fcfa)	16 x 400 x 3 = 19 200	220 x 400 x 3 = 264 000	11 x 400 x 3 = 13 200	250 x 400 x 3 = 300 000
Coûts moyen annuel soins (en Fcfa)	18 000	170 000	12 000	210 000
Total	37 200	434 000	25 200	510 000

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

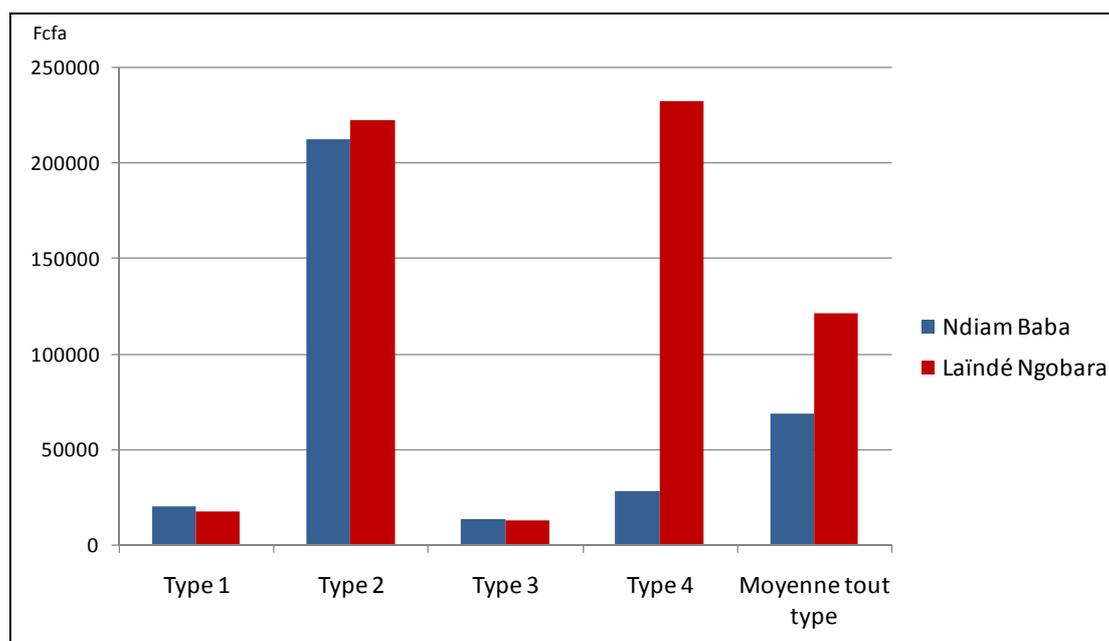


Figure 34. Moyenne des dépenses pour les soins et vaccinations des animaux par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Si les éleveurs de type 1 et 3 peuvent se contenter de vendre 2 à 3 petits ruminants pour s'acquitter des soins et vaccinations des animaux au cours de l'année, ceux de type 2 et 4 doivent vendre 3 à 4 bovins (Figure 34). Une forte amende est infligée aux éleveurs qui ne vaccinent pas leurs animaux. Elle va de 3 à 4 têtes retenus ou un forfait de 100 000 Fcfa jusqu'à la confiscation des animaux par les autorités vétérinaires. Malgré cette mesure dissuasive, les services de l'élevage affirment qu'au moins 30% du bétail n'est pas vacciné.

9.2.1.6. Dépenses liées à l'utilisation des bergers salariés à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

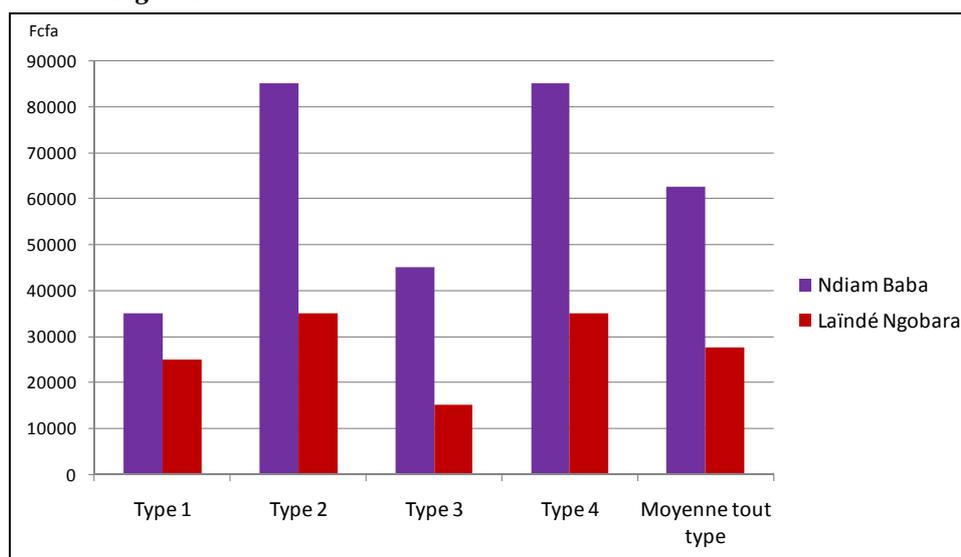


Figure 35. Moyenne des dépenses pour l'utilisation des bergers salariés par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Alors que la garde du troupeau par les jeunes enfants de l'éleveur n'est pas rémunérée, le berger perçoit un salaire mensuel de 5 000 Fcfa si le troupeau est constitué de moins de 50 têtes ou de 10 000 Fcfa pour plus de 60 têtes. Il reçoit en plus un taurillon (*ngaari duumndi*) d'un an tous les 5 mois. Lors du départ en transhumance, le berger reçoit 5 000 Fcfa de frais de conduite. Le lait après prélèvement par les veaux revient au berger et ce dernier peut garder ses propres animaux dans le troupeau profitant ainsi des compléments, des soins et vaccinations qui sont à la charge du propriétaire. Lorsque le berger a reçu au moins 3 taurillons il les vend pour acheter une femelle. En plus de ces rémunérations, le patron se charge de la nourriture du berger salarié (1 sac de maïs de 50 kg par mois et du poisson fumé), de sa santé, de ses vêtements et chaussures.

L'utilisation des bergers salariés est plus répandue chez les éleveurs de Ndiam Baba et principalement par les types 2 et 4 qui détiennent un nombre important de troupeaux (Figure 35). Ils utilisent en moyenne 2 bergers et dépensent par an en moyenne 60 000 Fcfa par exploitation contre 30 000 Fcfa par an et par exploitation pour les types 1 et 3.

9.2.1.7. Dépenses liées aux taxes traditionnelles

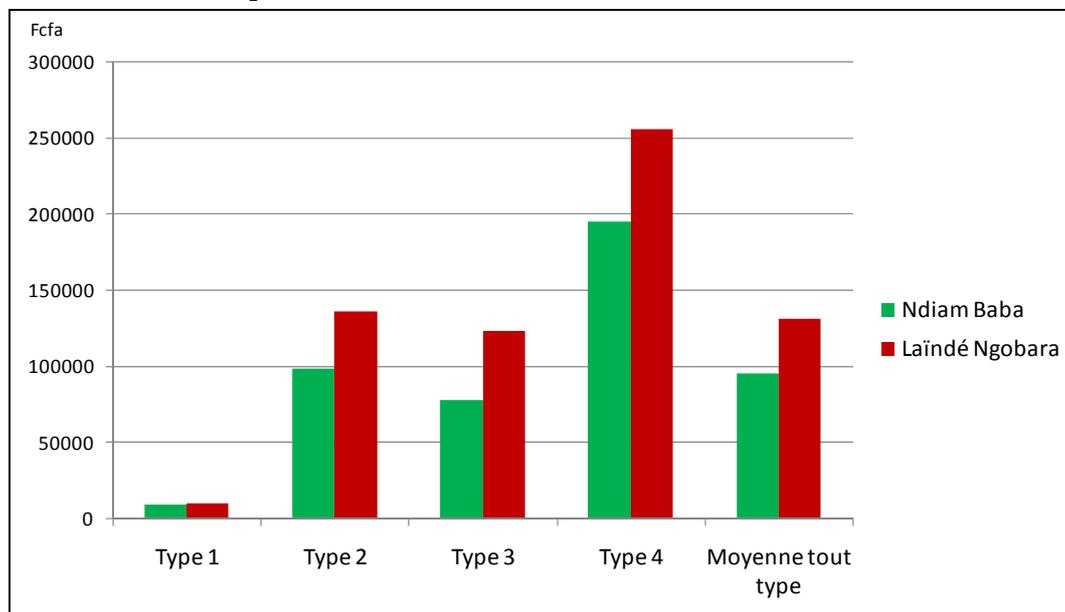


Figure 36. Moyenne des dépenses pour les taxes traditionnelles par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les dépenses annuelles liées aux diverses taxes traditionnelles souvent arbitraires sont importantes pour les éleveurs probablement riches en bovins (Figure 36). La *zakkat* constitue la plus courante. Celle qui est versée au *laamii'do* est appelée *jomorngol laamii'do* ou *hacce leddi* (droit de la terre du *laamii'do*). Auparavant, les éleveurs ne payaient que la *zakkat* sur les bœufs à raison d'un veau de 2 à 3 ans par troupeau de 30 têtes par an. Pour les moutons et les chèvres, elle était d'une tête par troupeau de 40. Avec la sédentarisation, ils ne s'en acquittent plus en nature mais en espèce (5 000 Fcfa pour les jeunes chefs d'exploitation et 10 000 pour les grandes familles) que le *jawro* remet au *sarkin saanou* qui l'achemine au *laamii'do*. La *zakkat* par an sur les cultures est versée en nature au *jawro* à raison d'un sac de maïs par chef d'exploitation que collecte le *jawro*. Ce dernier l'achemine à l'*ar'do* qui se charge à son tour de l'envoyer au *laamii'do*.

Les éleveurs s'acquittent régulièrement des collectes ponctuelles (*umroore laamii'do*) qu'impose le *laamii'do* aux habitants de son territoire lors d'un événement dans son *lamidat* (funérailles, fêtes, réception d'une autorité), mais aussi pour la réfection de sa clôture, des murs de ses concessions... Le *jawro* se charge de collecter la somme demandée auprès des éleveurs puis la remet à l'*ar'do* qui à son tour l'achemine au *laamii'do*.

Ces taxes sont plus importantes pour les éleveurs de Laïndé Ngobara que ceux de Ndiam Baba. Ces derniers, plus « ouverts », ne se laissent plus facilement intimider par les émissaires des chefs traditionnels.

9.2.1.8. Dépenses liées aux taxes officielles à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

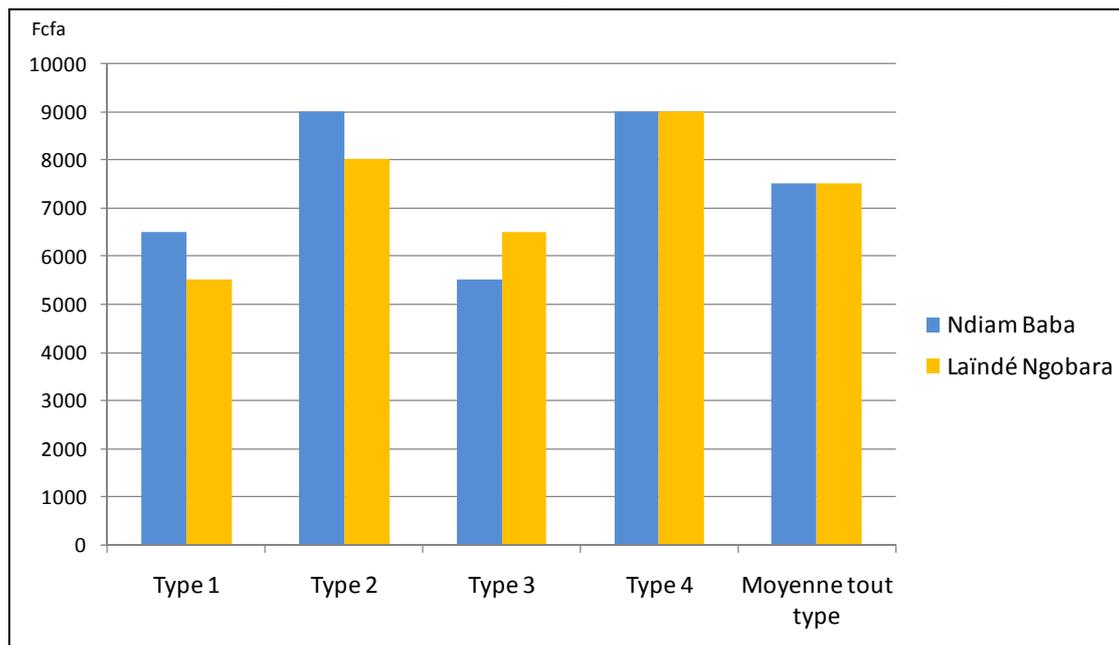


Figure 37. Moyenne des dépenses pour les taxes officielles par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Tous les éleveurs paient l'impôt forfaitaire annuel de 3 500 Fcfa/an par adulte actif. A cela, il faut ajouter des taxes sur l'élevage comme la taxe de transhumance, le laissez-passer sanitaire, la taxe d'inspection sanitaire, la taxe de marché pour la commune. Les éleveurs sont également taxés pour défaut de fosse septique par le Service d'Hygiène. La moyenne de toutes ces taxes est presque égale d'un type à un autre et d'un territoire à un autre (Figure 37).

9.2.1.9. Dépenses liées à l'achat des céréales

Les éleveurs des types 1, 2 et 3 sont autosuffisants en céréales. Les achats de céréales sont donc uniquement le fait des éleveurs de type 4. Ils dépensent en moyenne 278 000 Fcfa par an à Ndiam Baba contre 316 000 Fcfa à Laïndé Ngobara. L'argent provient de la vente moyenne par an de 3 bovins et de 3 ovins.

9.2.1.10. Dépenses liées aux règlements des conflits à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

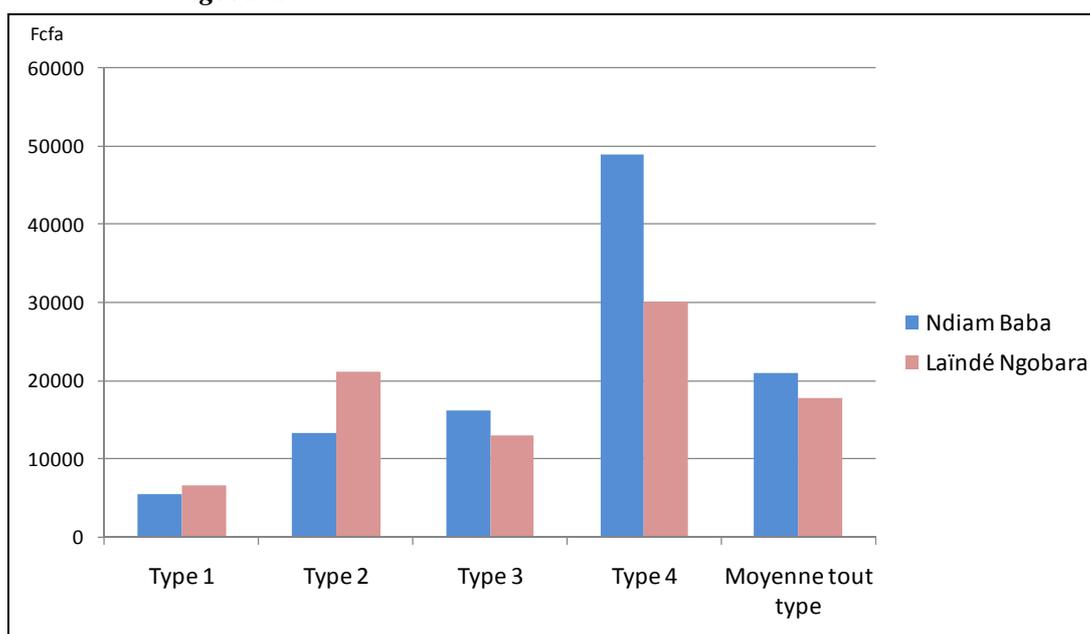


Figure 38. Moyenne des dépenses pour les conflits par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Bien que les modes de règlement des conflits à l'amiable soient privilégiés, il n'empêche que les conflits demeurent coûteux pour les éleveurs. Ces coûts sont plus élevés pour les dégâts champêtres que pour les autres motifs. En plus de la valeur de la récolte perdue, il faut ajouter les frais de transport, les droits d'accès au *laamii'do*, les frais de déplacement de la commission lamidale pour juger les dégâts, les frais de corruption...

Les frais occasionnés à titre de réparation des dommages causés par les animaux dans les cultures sont très importantes pour les éleveurs de type 4 (39 450 Fcfa/éleveur/an), soit deux fois plus que les sommes dépensées par les éleveurs de type 2 (17 150 Fcfa) et de type 3 (14 550 Fcfa) et trois fois plus que celles du type 1 (6 000 Fcfa). Ici, si l'on admet que la proximité géographique des acteurs facilite le règlement à l'amiable et la réduction des coûts des conflits, il apparaît évident *a contrario* que la distanciation dans l'espace des acteurs concernés par un conflit peut limiter dans beaucoup de cas les perspectives d'arrangement spontanés. C'est notamment le cas des éleveurs du type 4 pour qui leur grande mobilité et leurs relations limitées avec les agriculteurs ne favorisent pas les règlements à l'amiable.

9.2.1.11. Autres dépenses

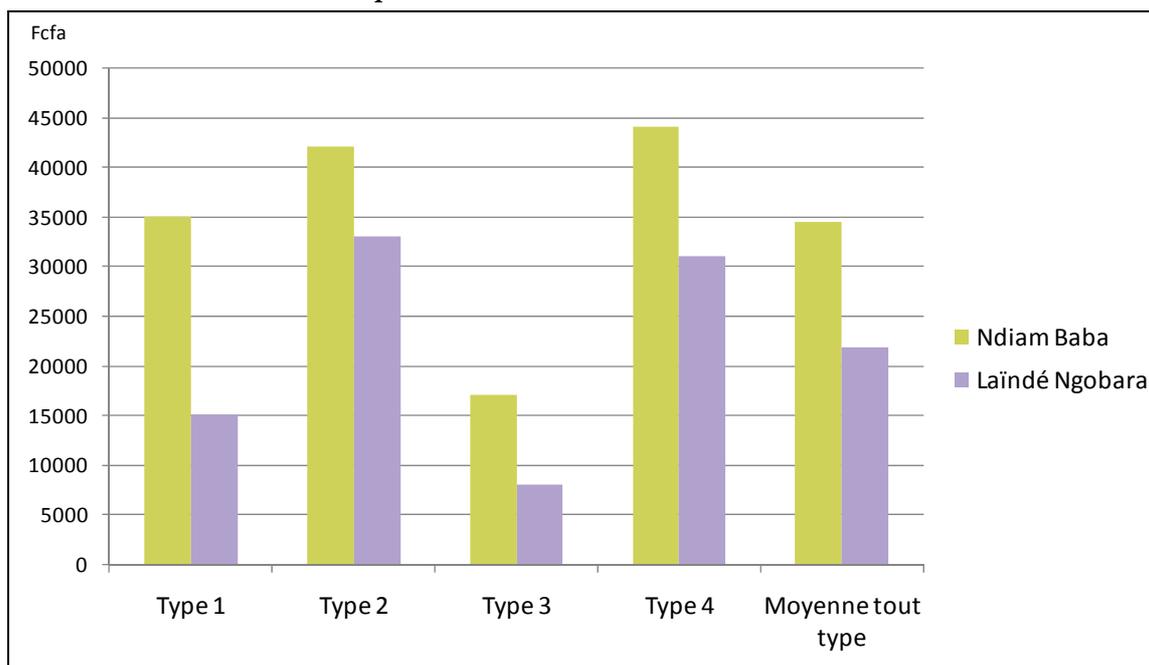


Figure 39. Moyenne des dépenses pour les autres dépenses par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les autres postes de dépenses sont liés aux divers travaux au sein des concessions comme la construction des murs, la confection et/ou la réfection des toits des cases pour lesquels les éleveurs utilisent systématiquement des manœuvres (Tableaux XXXVI).

Tableau XXXV. Dépenses pour faire une case en briques de terre à Laïndé Ngobara

Opérations	Prix Unitaire	Total
300 briques	25 Fcfa	7 500 Fcfa
Main-d'œuvre pour monter les murs		3 000 Fcfa
12 bottes de pailles	250 Fcfa	3 000 Fcfa
15 piquets pour le toit	500 Fcfa	7 500 Fcfa
Transport des piquets en voiture de Sanguéré-Paul à Djéfato	100 Fcfa	1 500 Fcfa
Transport des piquets en charrette de Djéfato à Laïndé Ngobara	50 Fcfa	750 Fcfa
Main-d'œuvre pour la confection du toit		1 500 Fcfa
Total		24 750 Fcfa

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2005)

Les autres dépenses sont liées aux transports internes diverses (locations mototaxi, pousse pousse...), téléphones (appels dans les cabines, achats cartes téléphoniques, réparation téléphones), mais aussi pour les divertissements.

9.3. Bilan économique des éleveurs mbororo à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

9.3.1. Des exploitations performantes

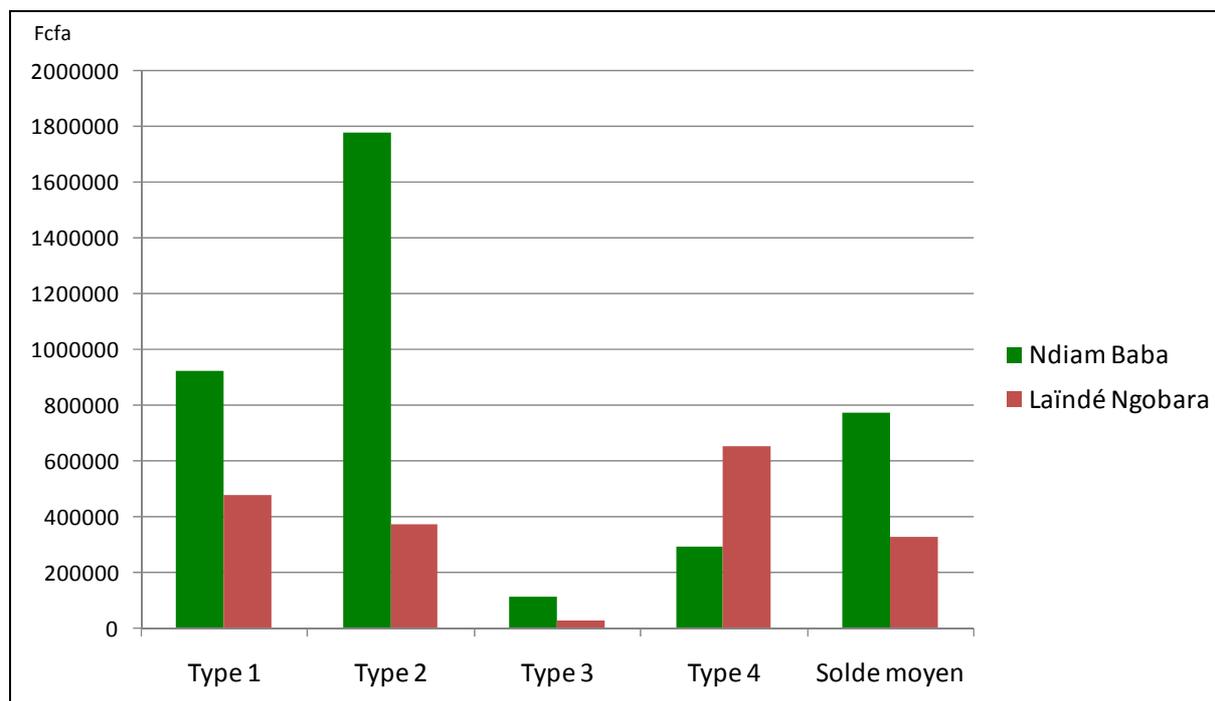


Figure 40. Solde moyen par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Le bilan monétaire (Figure 40) montre que les UP suivies à Ndiam Baba apparaissent économiquement plus performantes que celles de Laïndé Ngobara (solde de 773 838 FCFA/an/UP contre seulement 328 517 Fcfa). Ces derniers n'ont pas d'activités très diversifiées. Les recettes sont presque totalement absorbées par les charges. La valeur monétaire des productions des agriculteurs de la zone PRASAC quant à elle est évaluée entre 370 000 et 450 000 Fcfa par exploitation et par an (Havard et Abakar, 2002).

L'analyse de la distribution du bilan économique annuel des exploitations montre sur l'ensemble une forte hétérogénéité entre les quatre types d'exploitation. A Ndiam Baba, les types 2 apparaissent plus performants, grâce à leurs possibilités de diversification suivis du type 3 ayant moins de charges. Par contre, les éleveurs de type 4 dégagent un solde important à Laïndé Ngobara du fait de leur éloignement des grands centres urbains de consommation.

Conclusion

La recherche de revenus monétaires pour financer les nouveaux besoins liés à la fixation de l'habitat conduit la plupart des éleveurs à diversifier les espèces élevées. L'élevage spéculatif d'ovins et de bovins se substitue aux pratiques traditionnelles d'engraissement où les mâles étaient souvent castrés et gardés pendant plusieurs années avant d'être vendus ou abattus lors des mariages, des baptêmes... La diversification par l'embouche (*wuurnugo*) ovine et bovine prend également de l'importance au sein des exploitations de type 1, 2 et 4. Les ventes d'animaux (le taux d'exploitation en zootechnie) sont plus élevées pour les éleveurs des types 2 et 4. Ceci à cause des diverses charges qui pèsent sur eux notamment la main-d'œuvre, les soins et les charges familiales d'alimentation qui sont encore plus élevées pour ceux qui ne pratiquent pas l'agriculture. Pour les éleveurs de type 3, les recettes les plus importantes proviennent de la vente des ovins. Les éleveurs de type 1 et 2 complètent leurs revenus par la vente de lait, d'ovins et de caprins pour la paie des manœuvres et les dépenses ponctuelles et quotidiennes (maladies, habits, bijoux, produits alimentaires...). Cependant, ils commencent à diversifier leurs sources de revenus notamment par la vente des surplus de céréales et

L'analyse des performances économiques des éleveurs dans les deux territoires montre que l'élevage demeure au centre de leurs recettes et dépenses. Nous assistons à l'évolution de la perception des animaux par les éleveurs. L'élevage n'est plus une activité purement culturelle et sentimentale. Les bœufs sont devenus une source de revenu monétaire, un objet de commerce et de spéculation notamment pour les jeunes et la génération intermédiaire. Avec la fixation de l'habitat, les éleveurs mbororo apparaissent moins enclavés, moins enfermés et spécialisés dans leur activité principale que ne l'est l'élevage extensif parfois qualifié de « contemplatif » par certains experts. Confrontés à un nouvel environnement socio-économique différent, ils ont établi des relations d'échanges, de complémentarité, de services avec d'autres acteurs (agriculteurs, citadins, hommes d'affaires). Ils fréquentent désormais assidûment les centres urbains et les marchés où se déroulent diverses spéculations et activités lucratives. Leur sédentarisation ayant engendré de nouveaux besoins que les seules ventes de bovins ne peuvent plus satisfaire, les plus hardis essaient d'autres activités qui demeurent cependant marginales. Et la proximité de la ville est autant une source de dépenses importantes que d'opportunités diversifiées de revenus.

10. INTERET ET ENJEUX DE LA SEDENTARISATION

Au cours du XX^e siècle, suite à des changements politiques, économiques, sociaux et culturels, le phénomène de sédentarisation des sociétés nomades est apparu comme universel (Sandron, 1998). Il n'en reste pas moins que les formes de cette sédentarisation revêtent des aspects et des rythmes forts différents d'un pays à un autre. Une des raisons qui expliquent ces spécificités tient au rôle primordial du pouvoir central politique et coutumier dans le déroulement du processus de la sédentarisation. Beaucoup de gouvernements africains ont eu tendance à appliquer des paradigmes de développement mettant l'accent sur les approches assimilationnistes destinées à transformer les peuples « autochtones⁴⁴ » nomades en éleveurs-agriculteurs sédentaires sur la base de l'hypothèse que le mode de vie des peuples nomades « autochtones » devait changer parce qu'il est « primitif », « rétrograde », « improductif » et « dégradant » pour l'environnement. Les défenseurs de la politique de sédentarisation n'admettent plus que les déplacements des nomades au sein de ces vastes territoires se fondent sur une connaissance extrêmement fine et précise du milieu naturel dans lequel ils vivent. Ils correspondent, comme le voudrait l'idée largement répandue au sujet du nomadisme, à des vagabondages dénués de contraintes dans le temps et de repères dans l'espace, que motiverait la seule recherche hasardeuse de moyens nécessaires à la survie. Un tel processus d'assimilation prend plusieurs formes et est généralement basé sur le préjugé, le manque d'information et les intérêts du pouvoir des élites et non sur de véritables consultations avec les peuples en question. L'importance accordée à la production agricole commercialisable dans les politiques de développement rural et l'extension croissante des zones de production agricole menacent les vies des communautés pastorales. Quels intérêts l'Etat a-t-il à fixer les populations nomades ? Que tirent les autorités traditionnelles de ce phénomène ? Obligés de se fixer, que pensent les éleveurs de ce processus irréversible ? Quels avantages tirent-ils de la fixation ?

10.1. La sédentarisation : un péril pour les nomades ou un devoir pour les politiques et développeurs

Les éleveurs nomades ont été et sont toujours victimes de préjugés et de mythes. Autour d'eux, deux tendances se dégagent. Nous avons d'un côté les défenseurs de la question presque philosophique de la préservation du mode de vie et d'activité des peuples « autochtones » dans le but de ne pas les faire disparaître et de l'autre côté les partisans de la fixation.

10.1.1. Les défenseurs des minorités en dangers

Les Mbororo font partie de ces minorités ethniques qui sont par définition des groupements humains possédant une structure familiale, économique et sociale homogène, se caractérisant le plus souvent par des phénomènes culturels traditionnels. Ils font partie d'un plus grand groupe de ceux que les Britanniques ont appelé les *Fulani* ou

⁴⁴ C'est un terme et un mouvement mondial de lutte pour les droits et la justice de ces groupes particuliers qui ont été laissés en marge du développement et qui sont considérés négativement par les principaux paradigmes de développement, dont les cultures et le mode de vie font l'objet de discrimination et de mépris et dont l'existence même est menacée de disparition (ONU, 2005).

Peul en français et qui se trouvent en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest dans des pays comme le Niger, le Burkina Faso, le Nigeria, le Sénégal, le Mali, le Bénin le Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine. Certains d'entre eux sont des pasteurs nomades ou des *Fulani* éleveurs tandis que d'autres pratiquent l'agriculture mixte. Les Mbororo sont en plus subdivisés en trois groupes principaux, à savoir les *Djaafun*, les *Woodaabe* et les *Aku*. A ces peuples, on peut ajouter les *Pokot* du Kenya et de l'Ouganda, les *Barabaig* de Tanzanie, les *Maasai* du Kenya et de Tanzanie, les *Samburu*, *Turkana*, *Rendille*, *Orma*, *Borana* du Kenya et d'Ethiopie, les *Karamojong* de l'Ouganda, les nombreuses communautés pastorales isolées du Soudan, Somalie et Ethiopie, les pasteurs se retrouvant en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale comme les *Touareg* et les *Fulani* au Mali, Burkina-Faso, Niger.

Ces peuples ont tout connu : colonisés, massacrés, dominés, chassés, dépouillés, conquis, environnement dévasté. En effet dans le monde entier, des colons se sont installés sur des terres qui ne leur appartenaient pas, puis en ont coupé les arbres. Or, la terre et les autres ressources naturelles sont essentielles pour la survie de toute communauté. La protection des droits à la terre et aux ressources naturelles est fondamentale pour la survie des communautés autochtones en Afrique et elle est prévue aux articles 20, 21, 22 et 24 de la Charte africaine. Les communautés des pasteurs autochtones d'Afrique occupaient des régions bien dotées en ressources naturelles. Ces territoires étaient suffisants en termes de dimension et de paramètres écologiques qui constituaient les sources de subsistance et l'héritage de ces communautés. Les systèmes de connaissances indigènes ont évolué au fil des ans et les ressources naturelles y ont été utilisées et gérées d'une manière durable. Cependant, avec le temps, les principales ressources de production ont été systématiquement aliénées, ce qui a entraîné la réduction de la base de ressources. Cette réduction de la base des ressources des peuples autochtones a influé sur leurs stratégies de survie et l'insécurité alimentaire est devenue une caractéristique récurrente. Pour les pasteurs, les pâturages se sont réduits et sont devenus de plus en plus insuffisants.

Avec le temps, les communautés pastorales autochtones d'Afrique ont de plus en plus perdu leurs terres. Dans beaucoup de parties de l'Afrique, cette situation a été facilitée par l'idée selon laquelle les terres occupées par les pasteurs étaient *terra nullius*. Traditionnellement, l'expression « *terra nullius* » a été considérée comme signifiant « territoire qui n'appartient à personne ».

L'idée que la terre appartenant aux pasteurs était libre et n'était pas exploitée d'une manière productive a stimulé l'aliénation de leurs terres à tous les niveaux. Les communautés visées ont très rarement le titre de propriété de leurs terres du fait que leur droit coutumier n'est pas reconnu ou respecté et que, dans beaucoup de cas, la législation nationale ne prévoit pas l'acquisition de titres de propriété collectifs. La possession collective est fondamentale pour la plupart des autochtones. L'une des principales demandes des communautés autochtones est par conséquent la reconnaissance et la protection de ces formes de possession collective des terres.

Aujourd'hui, les peuples minoritaires réclament le droit d'être les acteurs de leur histoire, mais cela cadre assez mal avec les enjeux économiques et politiques mondiaux. Ils veulent être reconnus, non comme des « populations », mais comme des « peuples », terme qui renvoie à la notion de souveraineté, qui leur permettrait donc de disposer de leur avenir, ce qui n'est pas toujours le cas (Schulte-Tenckhoff, 1997).

C'est en 1923 que la Société des Nations fut saisie pour la première fois de la question des communautés autochtones, à l'initiative du chef du peuple Cayuga (Canada). En 1957, une convention visant à protéger leurs droits fut adoptée ; en 1989, le Bureau international du travail adopta la convention 169 destinée à promouvoir la concertation entre les gouvernements et leurs « populations autochtones ». Enfin, 1993 fut une année entière consacrée aux populations autochtones (Rouland, Pierre-Caps, Poumarede, 1996).

Afin de venir en aide et de soutenir ces peuples minoritaires, de nombreuses actions ont lieu. *Survival*, organisation de renommée internationale, soutient activement les organisations indigènes pour la défense de leurs terres. Cette organisation exerce une pression constante sur les gouvernements, banques et grandes entreprises pour les contraindre à respecter les droits des peuples indigènes. Elle attire également l'attention des médias sur les peuples autochtones et bénéficie d'un statut de consultant auprès des Nations unies, ce qui a permis à un grand nombre de représentants indigènes de faire connaître leurs problèmes. Enfin, son objectif est aussi d'accroître la prise de conscience du public pour un changement durable (Rouland, Pierre-Caps, Poumarede, 1996). Pour le cas spécifique des nomades, ces défenseurs arguent qu'obliger de tels peuples à se sédentariser, n'est pas seulement les priver de leur liberté, c'est aussi les priver de leur monde. Ils justifient le nomadisme comme un mode de vie, mais aussi et surtout comme une vision globale du monde et de l'insertion de l'existence en son sein. Pour cela, ils sont contre le recours à des stratégies culturelles d'intégration, d'assimilation ou de sédentarisation en vue de faire disparaître ces traditions jugées « arriérées » et sommées de se « normaliser ».

Malgré la force dont l'envahisseur a fait preuve pour faire disparaître tout ce qui le gênait sur son passage, un grand nombre de peuples vivent encore, grâce à la ténacité avec laquelle ils ont fait face devant l'ennemi. Ils ont su s'adapter, résister, parfois en se retirant dans des régions encore plus reculées. Aujourd'hui, ces peuples savent faire bon usage des techniques modernes pour se défendre : ils publient des journaux, utilisent la radio, accèdent à des fonctions publiques ou réalisent des films.

10.1.2. Les partisans d'une évolution des modes de vie et d'activités traditionnelles vers le modernisme

A l'opposé des défenseurs de la préservation des modes de vie et des valeurs culturelles des peuples autochtones, nous avons des discours « modernes » tenus par les partisans d'un changement rapide, éventuellement imposé, dans le cadre d'un Etat indépendant. Ainsi, au nom d'une certaine idée de l'Homme, de l'Histoire et du Progrès, on a jugé ces peuples « sous-développés » et qu'il fallait avant tout les sédentariser. En fait, le modèle sur lequel se construit l'Etat, quel qu'il soit, ne souffre aucune différence, aucune altérité. Il lui faut assimiler, intégrer la mobilité en lui-même, parce qu'elle dérange, perturbe son fonctionnement et sa pérennité, dans la mesure déjà où elle en indique une possible alternative. Beaucoup de gouvernements africains ont eu tendance à appliquer des paradigmes de développement mettant l'accent sur les approches assimilationnistes destinées à transformer les peuples autochtones en agriculteurs sédentaires sur la base de l'hypothèse que le mode de vie des peuples autochtones devait changer parce qu'il n'est plus adapté au nouvel environnement socio-économique et écologique.

Et le nomade dérange, inquiète. Son existence est tellement différente, tellement peu intelligible qu'on ne la supporte pas, d'où les tentations récurrentes de la supprimer en la

sédentarisant. Et en effet, tout se passe comme si, au delà même de l'inquiétude que peut susciter sa liberté, le nomade et son mode d'existence en apparence si austère, faisaient naître chez le sédentaire un sentiment de pitié et de compassion mêlées. Comme si sur le fond de ce sentiment, on en venait à penser que s'il est nomade, c'est qu'il est pauvre, « arriéré » ou « sous-développé » et que s'il s'est engagé dans un tel type de vie, c'est justement parce qu'il n'avait pas d'autre choix. S'impose alors la nécessité de l'aider, ou en d'autres termes de le sédentariser. Son mode de vie est qualifié de fragile car les nomades évoluent sur des espaces importants qui leur sont disputés par d'autres.

C'est surtout à partir des années 1950 que cette crise a constitué un domaine vers lequel ont convergé la recherche scientifique et l'action étatique. Celles-ci ont éprouvé d'énormes difficultés à trouver un terrain d'entente. Face aux défis que les États naissants, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne devaient relever, un arsenal matériel et humain fut mis en place par les organisations internationales pour les aider à réaliser ce qui était considéré comme une nécessité, à savoir la fixation des nomades (Scholz, 1992). De leur côté, les chercheurs en sciences humaines et sociales ont mené des études, d'importance inégale, sur les sociétés pastorales nomades. L'objectif était de mettre en évidence les mécanismes de leur fonctionnement en vue d'une compréhension rationnelle de cette crise et des moyens à déployer pour la résoudre. Selon les pays, les situations et leurs évolutions sont extrêmement variées. Cependant, tant les politiques de sédentarisation que le laisser-aller ont eu comme résultat la fixation des nomades, directe et accélérée dans les uns, indirecte et lente dans les autres (Ahmed, 1995).

10.1.2.1. La sédentarisation pendant la période coloniale

En règle générale, les politiques coloniales de sédentarisation n'étaient pas coercitives, et appliquaient le plus souvent un système de primes. C'est ainsi qu'au Nigeria, les autorités coloniales britanniques ont encouragé la création de villages sédentaires de Foulani *Woodaabe* avec, à la tête de chaque village, un chef traditionnel chargé de la collecte des impôts. Pour recruter le plus possible de transhumants Foulani, les chefs construisaient leurs villages au milieu des meilleurs pâturages, d'où le surpâturage des terres en question et une pression excessive sur les ressources en eau. En outre, ces villages attiraient des cultivateurs non Foulani qui augmentaient encore la pression sur les parcours. Les Foulani disent qu'un chef qui accepte la vie sédentaire « est comme un cheval entravé » - mais le cheval n'est-il pas symbole de prestige ? (Stenning, 1959).

C'est au Kenya, où l'administration coloniale a voulu protéger la position concurrentielle des ranchs européens et éviter la propagation des maladies, que le ralentissement de l'économie nomade a été mis en application avec le plus de rigueur. C'est ainsi qu'en 1906 les autorités coloniales interdirent aux Masaï d'acheter ou de vendre du bétail pour permettre aux Européens de vendre le leur à des prix élevés. En outre, les Masaï n'avaient pas le droit d'élever des moutons Mérinos, de peur qu'ils ne volent ceux des Européens (Jacobs, 1980). Des quarantaines furent en outre imposées aux troupeaux des tribus pour éviter la propagation de maladies, entraînant ainsi une concentration du bétail et une diminution des ventes (Little, 1987).

Il ne faut pas croire cependant que toutes les politiques coloniales ont eu des conséquences négatives. La politique de pacification, empêchant les raids et les guerres entre groupes d'éleveurs, a facilité la mobilité et permis l'accès à des territoires pastoraux qui avaient été très peu utilisés. En supprimant par exemple l'ancien Empire Bornu et les

cultivateurs intransigeants des collines, l'administration coloniale du Nigeria a permis aux Foulani *Woodaabe* d'utiliser librement des pâturages qu'ils avaient jusqu'alors évités. Dans l'ensemble, la pacification a eu pour conséquence une augmentation du cheptel, comme cela a été noté parmi les Foulani du nord-ouest du Burkina Faso (Niamir, 1996).

10.1.2.2. *La sédentarisation pendant la période post-coloniale*

Le processus de transformation entamé pendant la période coloniale a pris son essor vers 1950 et se poursuit encore aujourd'hui. Pour des raisons que nous allons analyser plus en détail ci-dessous, le cheptel a augmenté, les pâturages ont régressé, et la sédentarisation s'est accélérée ainsi que l'influence des villes ; la régulation sociale traditionnelle des parcours s'est affaiblie, tandis que parallèlement, le pouvoir du gouvernement central s'est renforcé, et les écarts entre les revenus ont augmenté parmi les éleveurs, ainsi qu'entre les populations pastorales et les autres groupes.

Les autorités coloniales, et en particulier l'administration française en Afrique de l'Ouest, avaient une nette préférence pour les populations sédentaires, et les lois qu'elles introduisaient encourageaient l'expansion des terres cultivées (Gallais, 1975). Une partie des plateaux de Kafue dans le sud de la Zambie a été expropriée par les autorités coloniales au profit des ranchs et exploitations agricoles européennes. Ainsi, les tribus et sous-tribus Tonga ont été amenées à dépasser la capacité de charge de leurs terres, ou bien à avoir recours à des terres appartenant à d'autres sous-tribus, moyennant des négociations et des accords. Les Tonga ont compris que la cause première du surpâturage était la pénurie de terres (Allan et *al.*, 1948). Les entreprises des « ranchers » européens n'ont pas toujours été couronnées de succès : en 1914, dans le nord du Nigeria, un Européen a pris possession d'une partie des pâturages les plus riches des *Woodaabe* pour créer un ranch, mais son entreprise a échoué en 1920 (Stenning, 1959). D'après de nombreux documents, il est évident que les autorités coloniales du Kenya ont aidé les Européens à exproprier les parcours de qualité supérieure appartenant aux Masai (Jacobs, 1980 ; Little et Brokensha, 1987). Lorsque les autorités ont remarqué l'excès de bétail des Masai, elles ont conçu le « Plan Swynnerton » ; il comprenait des mesures telles que la réduction obligatoire des troupeaux, la mise en valeur des terres, la commercialisation et l'établissement de ranchs (Campbell, 1981). En d'autres termes, le plan tentait de traiter les symptômes sans remédier à la cause du problème, qui d'ailleurs avait été créé par les autorités elles-mêmes.

L'institution d'impôts a souvent eu pour conséquence une mauvaise utilisation des parcours traditionnels. Par exemple, les autorités coloniales obligeaient les *Woodaabe* du Nigeria à rester au même endroit pour faciliter la perception des impôts. Comme celle-ci durait souvent toute la saison des pluies, les pâturages étaient surexploités. Chez les *Woodaabe*, l'évasion fiscale traduisait non seulement leur désir de ne pas payer les impôts, mais aussi celui d'éviter la détérioration écologique (Stenning, 1959). Nous associons le plus souvent l'idée de nationalisation à la période post-coloniale, mais ce phénomène s'est également produit sous l'administration coloniale anglaise. C'est ainsi que, par la loi de 1916 sur les droits de propriété des indigènes au Nigeria (« Land and Native Rights Ordinance »), toutes les terres ont été soumises à l'autorité du Gouverneur (McDowell, 1969). C'était là le premier pas d'un processus qui aboutit finalement à l'effondrement du régime foncier traditionnel des éleveurs.

Enfin, au Kenya, les autorités coloniales ont voulu délibérément détruire la culture du peuple Masai en interdisant l'utilisation des zones réservées aux cérémonies

traditionnelles, en enseignant dans les écoles les activités agricoles mais non celles de l'élevage, et en distribuant uniquement des céréales au titre de l'aide alimentaire (alors que les Masaï ne consomment que des produits d'origine animale). Bien que les Masaï aient opposé une résistance passive, ils ont fini par accepter peu à peu les changements, car ces politiques ont été maintenues par le gouvernement du Kenya après l'indépendance (Jacobs, 1980).

10.1.3. La sédentarisation : une évolution en cours

Les interventions étatiques précipitent souvent une évolution en cours (Bernus, 1990). En effet pour cet auteur, la sédentarisation spontanée n'est pas un phénomène nouveau : la fixation par appauvrissement se réalise dans le cas fréquent de nomades ayant perdu leurs troupeaux, d'esclaves échappés ou affranchis, ou de familles trop nombreuses qui se fractionnent et dont certains éléments cherchent à s'implanter en milieu paysan ; mais cette évolution n'est pas univoque et l'on connaît des cas de sédentarisés provisoires qui ont repris la vie nomade après avoir reconstitué leurs troupeaux.

Des travaux récents ont montré que les pasteurs n'ont cessé d'évoluer, de changer en fonction d'une stratégie adaptée aux circonstances. Les déficits pluviométriques récents ne sont pas nouveaux, mais ils s'accompagnent de changements considérables dans la gestion de l'espace (Thébaud, 2002 ; Bernus et Pouillon, 1990), dans les migrations (Arditi, 2005), dans les tentatives des techniciens de l'élevage (Landais et Lhoste, 1994) et les initiatives des Etats (Boutrais, 1995). La saturation de l'espace sahélo-soudanien rend très étroite la marge de manœuvre des éleveurs nomades.

Aujourd'hui, la sédentarisation des éleveurs transhumants est une réalité dans toute la zone soudano-sahélienne. Quels sont les intérêts de cette sédentarisation pour les différents acteurs ?

10.2. Intérêts et enjeux de la sédentarisation pour l'Etat, les autorités traditionnelles, les agriculteurs et les éleveurs mbororo

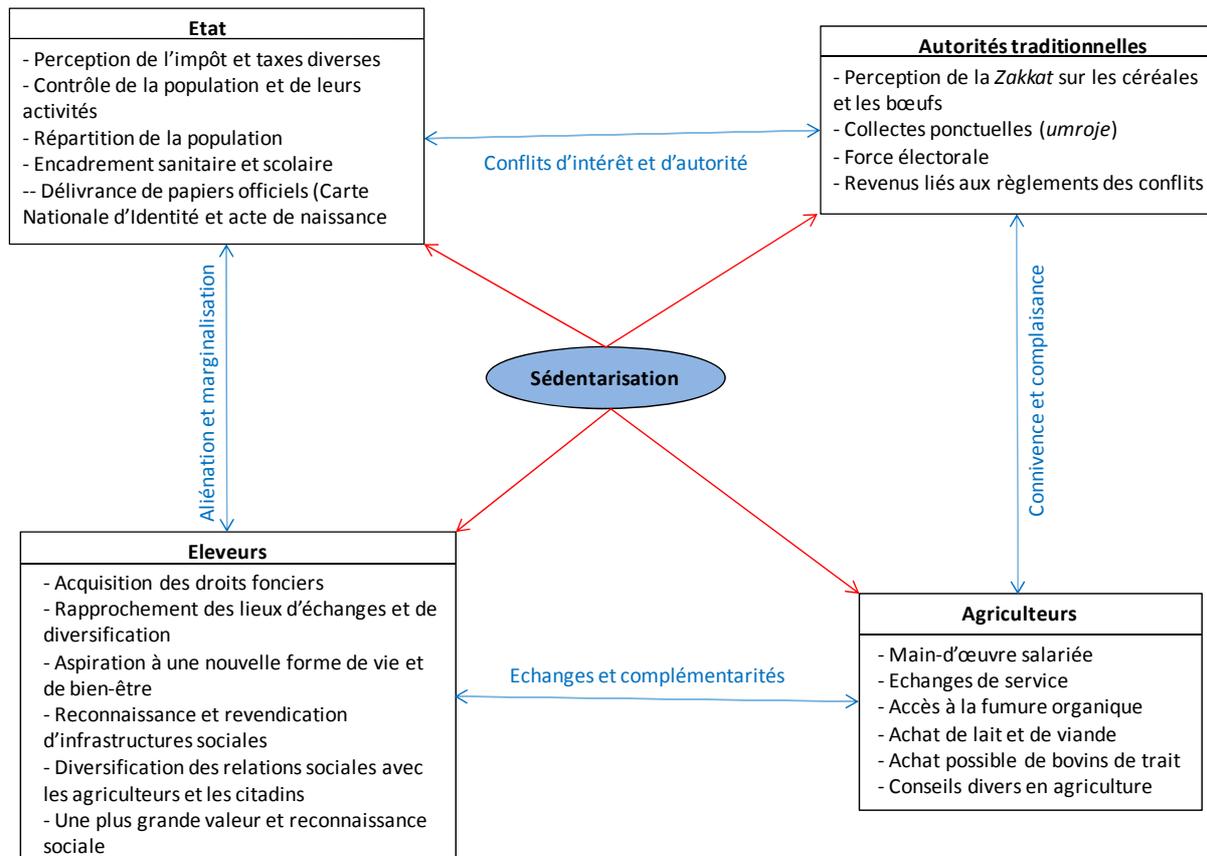


Figure 41. Intérêts de la sédentarisation pour les acteurs au Nord du Cameroun

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

10.2.1. La sédentarisation des éleveurs : une manne pour l'Etat et les autorités traditionnelles

Les raisons évoquées par les décideurs politiques pour la sédentarisation des éleveurs ont traités à leur volonté de veiller au bien-être des populations marginales et à leur développement économique et social. Mais la raison inavouée est liée à la fiscalité et à une politique de répartition géographique de la population. En économie, toute activité qui génère des revenus permet à l'état via la fiscalité de percevoir des recettes qui vont contribuer au développement du pays (construction des infrastructures, paie des fonctionnaires...). Le contrôle des revenus liés à l'élevage est un donc enjeu important pour l'Etat et les autorités traditionnelles (Figure 41). Ils ont besoin de maintenir les éleveurs dans la zone et de trouver un équilibre entre apports de service (santé principalement) et prélèvement de taxes. Au quotidien, les éleveurs subissent de nombreux rackets de la part des forces de maintien de l'ordre. Beaucoup d'entre eux ne possèdent pas de pièces d'identité et rencontrent de ce fait de multiples tracasseries de la part de la police et de la gendarmerie. Aussi aberrant qu'il soit, au Cameroun, celles-ci demandent parfois des actes de naissance aux barrières routières, faute de quoi elles harcèlent les éleveurs. Le harcèlement des éleveurs est donc en réalité une des multiples faces du système d'exaction perpétré par tous les services administratifs, techniques et

traditionnels. Ils sont taxés de façon illégale et démesurée même pour des petites infractions. Même si les populations autochtones subissent des effets des tracasseries, les éleveurs ne bénéficient pas d'une protection au niveau des autorités locales ; ils sont généralement vus comme des gens aisés qui sont en mesure d'assumer des dépenses monétaires importantes. En somme, on constate que les éleveurs sont brimés et subissent un traitement défavorable.

Tableau XXXVI. Types et montants des prélèvements opérés par les Services Techniques et les autorités coutumières

Acteurs	Types de prélèvements	Montants (En Fcfa)
Services de l'élevage	Impôts forfaitaires	3 500
	Taxe de transhumance	
	Laissez-passer sanitaire	250 Fcfa/tête
	Taxe de marché pour la commune	100 Fcfa/tête
	Taxe d'inspection sanitaire vétérinaire	100 Fcfa/tête
	Frais de vaccination (3 fois par an)	250/tête
Services de sécurité	Amendes officielles	
	Amendes abusives	
Services d'hygiène	Défaut de latrines	10 000
Autorités coutumières	Zakkat sur le bétail	1/10 du troupeau
	Zakkat sur les produits agricoles	1 sac par ha
	Zakkat sur les vergers	1/20 ^e des fruits cueillis
	Confiscation d'une partie voire la totalité pour non vaccination des animaux	

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Pour les autorités traditionnelles, la présence permanente des éleveurs mbororo sur leurs territoires est une aubaine (Tableau XXXVII). En plus des gains liés au règlement des conflits, les éleveurs versent annuellement une redevance (la *zakkat*) au *laamii'do*. Il s'agit généralement d'un taurillon de 3 ans pour un troupeau de 30 têtes pour les droits de pâture en début de saison des pluies puis l'équivalent au moment des récoltes. Les autres contributions ponctuelles ou au moment des fêtes religieuses sont à l'appréciation de chaque éleveur. Le *sarkin saanou*, « le ministre de l'élevage » du *laamii'do*, qui se situe à l'interface entre les éleveurs et les pressions extérieures (services vétérinaires, taxes coutumières, communales...) est chargé de veiller au respect de ces collectes. Les éleveurs qui détiennent un capital important se trouvent très exposés et excluent une partie des animaux des vaccinations pour préserver leur patrimoine. C'est sans doute pour cela qu'un éleveur mbororo a tenu les propos suivants : « *du fait de notre ignorance, nous les mbororo sommes considérés par les autorités administratives, traditionnelles et sanitaires comme de véritables vaches à lait* »⁴⁵.

10.2.2. Les avantages tirés par les éleveurs de la sédentarisation

La sédentarisation n'est pas sans intérêts pour les Mbororo qui désirent acquérir des droits fonciers sur les espaces agricoles et pastoraux, diversifier leurs sources de revenus, aspirer au bien-être, bénéficier des actions de développement... (Figure 41).

⁴⁵ Communication personnelle le 12 août 2006

10.2.2.1. *Acquérir des droits fonciers sur des espaces agricoles et pastoraux*

La fixation des éleveurs leur a permis de sécuriser leur espace de vie et certaines de leurs activités : les productions animales et végétales, l'embouche. En effet, les éleveurs ont « subi » à plusieurs reprises sur des espaces qui ne leur étaient pas alloués l'installation des agriculteurs migrants. Ils ont compris qu'il fallait « s'approprier » un territoire. Aujourd'hui, comme l'affirme un éleveur de Laïndé Ngobara, « *le Mbororo n'est plus comme un oiseau toujours prêt à s'envoler car il a pris conscience qu'il risquait de continuer à s'envoler sans jamais savoir où atterrir* »⁴⁶. La sédentarisation des éleveurs de Ndiam Baba est plus ancienne que celle des éleveurs de Laïndé Ngobara (lorsque les agriculteurs venant de l'extrême-nord n'affluaient pas encore dans le bassin de la Bénoué), ce qui explique peut-être un pourcentage de réponses légèrement inférieur sur la question de l'espace disponible : « *lorsque nous nous sommes installés ici, déclare le jawro de Ndiam Baba, il y avait assez d'espace de pâturage autour de nous. Maintenant nous sommes totalement encerclés par les agriculteurs* »⁴⁷.

Lors de l'installation du premier éleveur à Ndiam Baba, il y avait assez d'espace autour de lui. Ce qui a permis aux à d'autres membres de son clan de le rejoindre. Ce n'est que quelques années plus tard que ces éleveurs ont vu les espaces de pâturage autour de leur territoire se resserrer notamment à cause de l'occupation de l'espace par l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) et le Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) ainsi que l'arrivée de plus en plus importante des agriculteurs migrants dans les villages voisins.

Par contre, pour les éleveurs de Laïndé Ngobara, la raison de la fixation est bien celle de la pression qu'ils ont subie sur l'espace dans les sites successifs qu'ils ont occupés avant leur sédentarisation : « *chaque fois qu'on s'installait quelque part, témoigne un éleveur de Laïndé Ngobara, les agriculteurs mettaient leurs champs autour de nous dans les endroits où nos animaux passaient la nuit pour valoriser leurs déjections. A cette époque, nous ne cultivions pas et au début on ne voyait pas tellement d'inconvénient. Mais au fil des années, nous ne pouvions plus parquer ni faire pâturer nos animaux aux mêmes endroits et nous avons compris qu'il fallait s'approprier un territoire* »⁴⁸. Les éleveurs nomment cette appropriation « *nanngugo babal* », ce qui signifie « accaparer un territoire ».

Comme les agriculteurs migrants installés dans les villages voisins, les éleveurs mbororo ont défriché le territoire qu'ils ont finalement obtenus des autorités coutumières. Ils décrivent comment ils ont trouvé cet espace comme : « *une étendue de brousse où on ne voyait pas à plus de cent mètres à cause des hautes herbes et de grands arbustes, où il y avait beaucoup d'animaux sauvages comme les singes, les serpents...* »⁴⁹. Ils retracent les différentes étapes qu'ils ont traversées avant de se retrouver là. Une grande partie des agriculteurs migrants sont arrivés après eux. Ils étaient d'abord installés le long de l'axe routier Garoua-Ngaoundéré. Cet axe était également très prisé par les migrants. Ces derniers, du fait de la fréquence plus accélérée de leur arrivée dans la zone se sont retrouvés majoritaires et ont évincé les éleveurs vers *l'hinterland*. Les années passant, les éleveurs ont pris conscience que finalement il fallait s'approprier un territoire.

⁴⁶ Communication personnelle le 11 août 2005

⁴⁷ Communication personnelle le 27 septembre 2006

⁴⁸ Communication personnelle le 11 août 2005

⁴⁹ Communication personnelle le 26 septembre 2006

Les sites sur lesquels ils sont installés actuellement n'ont pas été choisis par hasard. Ils sont entourés de montagnes comme à Ndiam Baba ou des zones rocheuses incultes comme à Laïndé Ngobara. Ce qui ne permet pas la pratique de l'agriculture et empêche la progression des agriculteurs. Entourés de ces terres ingrates et incultes, les éleveurs se sentent en sécurité car ces zones incultes constituent des zones de parcours ou de refuge en saison des pluies. La deuxième raison évoquée par les éleveurs est l'absence de mouches et de moustiques.

Les éleveurs mbororo estiment que lorsqu'ils séjournent sur un territoire, ce dernier leur appartient. Aujourd'hui, avec la délimitation des *hurum* dans lesquels ils vivent, les éleveurs mbororo ont le sentiment que ce territoire leur appartient légalement, même si les agro-éleveurs estiment que la charte qu'ils ont signée ne constitue un titre foncier accordé aux éleveurs. C'est le même sentiment pour le Délégué de l'élevage, des pêches et des industries animales de l'arrondissement de Tchéboa qui estime que les différents projets qui ont travaillé sur la délimitation des *hurum* n'ont pas mené le processus au bout, puisque selon lui rien ne prouve que la zone appartient aux éleveurs. Cependant, force est de constater que depuis la délimitation de ces *hurum*, les populations des villages voisins reconnaissent la légitimité de cette zone destinée à l'élevage et ont fini par accepter la présence permanente des éleveurs. Ces derniers se sentent en sécurité même s'ils n'ont pas les moyens d'empêcher les agriculteurs de continuer à cultiver sur les espaces destinés aux pâturages et aux passages des animaux. Cette sécurisation a permis aux éleveurs de s'installer pour la plupart définitivement.

10.2.2.2. *Se rapprocher des lieux d'échange et diversifier les sources de revenus*

Si les éleveurs de Laïndé Ngobara possèdent encore des effectifs de bovins importants, la plupart des éleveurs de Ndiam Baba ne sont plus aujourd'hui que les bergers de grands hommes d'affaires de Garoua. En effet, pour beaucoup d'éleveurs, la taille du troupeau diminue. Ce qui entraîne l'impossibilité de faire vivre les familles avec les seuls revenus d'un élevage conduit de manière extensive. Cette paupérisation est due pour certains à l'augmentation de la taille de la famille et donc des charges ainsi qu'au partage du troupeau entre les enfants, mais aussi à la dilapidation du troupeau par certains jeunes. Il est en effet de notoriété publique que l'alcool et la prostitution urbaine contribuent au gaspillage des biens des éleveurs. Une autre raison, moins volontaire, est celle de l'inflation des prix des produits de première nécessité qui contraint l'éleveur à vendre plus d'animaux que par le passé pour satisfaire aux besoins de la famille et des animaux (produits alimentaires et manufacturés, médicaments pour les hommes et les animaux).

Pour d'autres, le troupeau est parfois tellement réduit que plus aucun déplacement ne se justifie. Cette sédentarisation a pour but de pouvoir diversifier leurs activités pour certains afin de tenter de reconstituer leurs cheptels, pour d'autres de subsister notamment par la pratique de l'agriculture qui permet ainsi, pour ceux qui ont encore quelques animaux, de limiter la décapitalisation totale. D'autres activités sont nécessaires, comme la garde d'autres animaux (pratiquée surtout par les jeunes), le commerce et l'embouche des bovins et des ovins. Pour ces deux dernières activités, le capital de départ est constitué d'emprunts divers pour ceux qui n'ont plus d'animaux ou d'animaux personnels. D'autres utilisent également l'argent envoyé par des commerçants ou toute autre personne voulant se constituer un troupeau. Les éleveurs en profitent donc pour faire fructifier cet argent avant de s'acquitter de leurs missions. Il y a également des éleveurs qui vendent les animaux pour d'autres grands commerçants des grandes villes. Les bénéficiaires sont

importants pour ces derniers (entre 10 000 et 15 000 Fcfa par tête de bétail vendu ou acheter), ce qui avec le temps, permet à certains éleveurs de constituer ou reconstituer un troupeau.

10.2.2.3. *Aspirer à une nouvelle forme de vie et de bien-être*

La plupart des éleveurs des deux territoires ne dorment plus dans des huttes (tentes) de paille ou de plastique qu'ils démontent au fur et à mesure de leur déplacement comme cela se pratique durant la transhumance. La majorité des chefs d'exploitation et leurs familles (sauf les fils qui acceptent d'être bergers) restent toute l'année dans les territoires d'attache. C'est sans doute pour cette raison et grâce à ce sentiment de sécurité foncière dont nous avons parlé plus haut qu'ils ont commencé à construire des cases en briques et en toit de chaumes. « *Nous sommes fatigués de marcher, de voir mourir les femmes et les enfants de maladies et de morsures de serpent à cause du manque de soins d'urgence* »⁵⁰, affirme un vieux mbororo. « *Nous sommes également fatigués de trimbalier derrière nous nos vieux parents qui ne peuvent plus nous aider à conduire les animaux* »⁵¹ renchérit un autre éleveur plus jeune, car ajoute-t-il, « *celui qui travaille a besoin aussi de se reposer et le lieu de repos par excellence est l'habitat* »⁵². Les éleveurs les plus âgés affirment s'être sédentarisés parce qu'ils sont fatigués de marcher. En général, ces éleveurs ont des bergers ou des enfants qui s'occupent des animaux.

La construction d'une concession en briques est un point d'attache définitif, un support de spiritualité, un lieu de convivialité, mais aussi un repère. Les éleveurs affirment en effet qu'avant de se sédentariser ils ne se rencontraient que par hasard lors des transhumances et se séparaient sans espoir de se revoir dans un proche avenir. Les lieux de rencontres étaient également les marchés où chacun venait vendre ses animaux ou faire des achats. Aujourd'hui, ils peuvent se rendre visite lors des moments de joie comme les mariages, les *inderi* (dénomination des enfants), les *hirde* (soirée au village), mais aussi pendant les moments de malheurs (décès d'un membre de la famille, vol d'animaux, ennuis avec les autorités traditionnelles et/ou administratives).

La construction des cases en briques de terre est également perçue comme un signe de développement. Certains éleveurs ont d'ailleurs commencé à acheter des terrains et des concessions qu'ils mettent en location dans les villages situés au bord de la route nationale Garoua-Ngaoundéré, notamment à Djéfatou et à Ngong. Quelques éleveurs résistent encore à la fixation, mais pour combien de temps encore ? Pour ces derniers, se fixer équivaut à une perte de valeur. Après avoir passé la nuit dans la case du chef d'un quartier de Laïndé Ngobara, un éleveur lui a tenu ces propos : « *vous êtes perdus. Comment pouvez-vous dormir sur des lits moelleux et dans des cases loin des odeurs des bouses de vos bœufs et de leurs haleines ?* »⁵³.

Les éleveurs ont également le souci de l'esthétique à l'intérieur comme à l'extérieur de la case. Les éleveurs tournent toujours la porte de leurs cases vers l'ouest. Ils ont adopté en effet la position que prennent les animaux lorsque ces derniers se reposent la nuit. Les animaux sont également parqués la nuit devant la concession vers l'ouest lorsqu'ils ne

⁵⁰ Communication personnelle le 02 août 2005

⁵¹ Communication personnelle le 02 août 2005

⁵² Communication personnelle le 02 août 2005

⁵³ Communication personnelle le 12 août 2005

sont pas dans un parc mobile dans les parcelles pour la fumure du champ. La position qu'adopte l'éleveur lorsqu'il se couche est également en rapport avec la position que prennent ses animaux. Il tourne sa tête toujours à l'ouest c'est-à-dire vers la porte qui reste toujours ouverte la nuit, non seulement pour surveiller ses animaux, mais aussi par habitude.

Tableau XXXVII. Importance des moyens de déplacement et de communication à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Ndiam Baba	Laïndé Ngobara
Nombre de personnes possédant un vélo	6 soit 21%*	5 soit 13%
Motos destinées aux courses personnelles	2 soit 7%	3 soit 8%
Motos destinées au taxi confiées aux enfants des agriculteurs	3 soit 10%	2 soit 5%
Voitures destinées au taxi confiées aux chauffeurs à Garoua	0	1 soit 2%
Téléphones portables	11 soit 39%	6 soit 16%
Radios	13 soit 46%	7 soit 19%
Télévisions	3 soit 10%	0
Nombre de personnes pouvant conduire une moto	11 soit 39%	7 soit 19%
Nombre de personnes pouvant conduire une voiture	1 soit 3%	1 soit 2%

* Pourcentage total par rapport aux chefs d'exploitation recensés

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

L'acquisition des moyens de déplacement modernes (vélos, motos, voitures) est aussi un autre moyen pour les éleveurs d'accéder au bien-être surtout chez les types 1 et 2 (Tableau XXXVIII ; Photos 21 et 22). Les déplacements sur des courtes distances à l'intérieur des territoires ou à destination des villages voisins se font à pied ou à bicyclette. Les prêts de moyens de transport (vélos et motos) sont fréquents entre les éleveurs pour les déplacements. Ceux qui savent conduire louent également des motos auprès des agriculteurs des villages voisins pour faire leurs courses.



Photo 21 et Photo 22. Moto et vélo de plus en plus utilisés à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara par les Mbororo

Clichés : Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Ces moyens sont utilisés de plus en plus pour la recherche des pâturages, que ce soit au moment d'aller en transhumance ou avant de prendre la décision d'aller faire paître les animaux le matin.

La plupart des éleveurs jeunes ou vieux ne s'habillent plus avec des habits bas de gamme très colorés ni avec de modèles simples comme auparavant. Ils recherchent des tissus de qualité, de nouveaux modèles de couture, et achètent aussi des chemises, tricot, maillots à la mode dans les prêts-à-porter.

Certains éleveurs affirment s'être sédentarisés par suivisme ou par snobisme. Apparemment, ceux-là n'ont pas ressenti de contrainte individuelle. Ce sont notamment les éleveurs dont l'âge se situe entre 26 et 35 ans. « *Nos grands frères ont choisi de rester ici, nous sommes venus rester auprès d'eux. Sinon on pouvait continuer à marcher avec nos animaux ou à faire notre travail de berger chaque année* »⁵⁴, affirme un jeune éleveur de Laïndé Ngobara qui d'ailleurs ne passe qu'une partie de l'année dans le territoire d'attache, bien qu'il soit marié et père de deux enfants. Il passe le reste du temps avec les animaux en transhumance. Les plus jeunes éleveurs commencent à prendre plaisir aux « lumières de la ville ». Ils fréquentent assidûment les marchés hebdomadaires environnants (Djalingo, Babla, Ngong, Djéfâtou, Gouna, Laïndé Massa, Pitoa, Lagdo...). Avec le contact des villes et des marchés, les éleveurs mbororo commencent à « s'émanciper ». Jeunes et moins jeunes sont devenus dans les villages ou les villes la cible des prostituées parce qu'ils sont « de bons payeurs ». Cependant, aucun décès dû au VIH/SIDA n'a été déclaré par les éleveurs à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara. Les éleveurs fréquentent également les restaurants où ils aiment à manger « du riz à la sauce tomate » comme l'affirme une restauratrice au marché de Ngong.

10.2.2.4. Être reconnu et revendiquer des infrastructures socio-économiques

La proximité de la ville de Garoua a attiré dans le village de Ndiam Baba de nombreux projets comme le PDBB (Projet de Développement du Bassin de la Bénoué) qui a appuyé les populations dans la construction d'un puits, du PDOB (Programme de développement de l'Ouest Bénoué) qui a favorisé la construction d'une salle de classe. Le village sert également de site d'expérimentation aux programmes de l'IRAD (Institut de Recherches Agricoles pour le Développement) notamment en ce qui concerne les plantes fourragères.

L'accès aux innovations pour l'alimentation du bétail

Ndiam Baba est situé à environ 2 kilomètres de la station polyvalente de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) de Garoua. Cette proximité a favorisée la mise en place dans ce territoire de certaines opérations d'innovations avec l'appui du Projet de Développement Paysannal et de Gestion des Terroirs (DPGT) entre 2001 et 2002. Cinq opérations ont été initiées dans le cadre de cette collaboration. Il s'agit de 1) l'introduction des haies vives défensives en milieu paysan, 2) la mise en place des associations maïs - légumineuses et l'établissement des banques fourragères, 3) la valorisation des résidus de récolte et des plantes de couverture par le bétail dans les systèmes de culture sous couverture végétale, 4) l'utilisation de la paille traitée à l'urée par les ruminants et 5) la valorisation des graines des plantes à usages multiples en alimentation du bétail. Ces innovations ont-elles eu des effets sur le système de culture et les productions animales des éleveurs ?

Après deux années d'essai, les éleveurs sédentarisés se sont intéressés aux espèces produisant beaucoup de biomasse, contrôlant les adventices comme le *Striga hermontica*

⁵⁴ Communication personnelle le 23 octobre 2005

dans les parcelles de maïs et pouvant être utilisées sur pieds pour l'affouragement comme *Stylosanthes hamata* et *Brachiaria ruziziensis* et *Mucuna pruriens*. Cependant, aucun éleveur n'a pu adopter définitivement les plantes fourragères à cause des contraintes liées à leur protection et à l'envahissement des parcelles par ces espèces engendrant des contraintes de désherbage.

L'intérêt pour les haies vives avec *Leucaena leucocephala* et *Ziziphus mucronata* a été également manifesté pour le contrôle des animaux divagants et les feux de brousse, la contribution pour la production de la biomasse consommable par le bétail, la protection des blocs de culture contre l'érosion...

A terme, l'adoption de ces espèces pourrait conduire à un embocagement du territoire impliquant une gestion individuelle des parcelles de culture après les récoltes, mais les éleveurs affirment que pour le moment cette option est impossible. La vaine pâture étant profondément ancrée dans les pratiques de conduite du troupeau pendant la saison sèche. De plus, les éleveurs ont affirmé que *Ziziphus mucronata* n'est pas du tout appréciée par les animaux, ce qui est un avantage si on recherche l'effet « haie vive ».

L'accès à l'eau potable

L'approvisionnement en eau potable n'est plus une contrainte pour les habitants de Ndiam Baba. Le village a bénéficié d'un forage construit en 2003 avec l'aide du PDBB (Photo 23). Les éleveurs y ont contribué par le transport du sable et du gravier provenant des bas-fonds non loin du village. Ce puits contient un abreuvoir utilisé pour les animaux qui restent dans le territoire pendant la saison sèche. A ce forage s'ajoutent deux puits creusés par certains éleveurs eux-mêmes auprès de leurs concessions.



Photo 23. Forage à Ndiam Baba



Photo 24. Puits ouvert à Laïndé Ngobara

Clichés : Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Le territoire de Laïndé Ngobara (Photo 24) est moins loti en eau potable que celui de Ndiam Baba. On y trouve trois puits ouverts creusés par les populations elles-mêmes. Ces puits tarissent en saison sèche, ce qui oblige les éleveurs à aller chercher de l'eau dans les cours d'eau avoisinants.

La scolarisation des enfants

Les éleveurs du territoire de Laïndé Ngobara souhaitent scolariser leurs enfants, mais n'ont pas encore d'école. Une tentative d'alphabétisation en français a été faite par les éleveurs eux-mêmes en 2001, avec 10 élèves. Malheureusement, l'école n'a duré qu'un an, le maître des parents recruté ayant trouvé un emploi à la SODECOTON comme moniteur. Au cours de l'année 2004/2005, 5 enfants mbororo de 9, 10 et 13 ans ont été inscrits à l'école publique de Laïndé Ndjigga situé à 5 km du terroir, mais n'ont pas pu terminer l'année car ils sont tous partis en transhumance avec les animaux.



Photo 25. L'école publique à cycle complet de Ndiam Baba

Cliché : Kossouma Libaa Natali (2006)

Les éleveurs de Ndiam Baba quant à eux ont bénéficié depuis 2001 de la construction d'une école à cycle complet (Photo 25) grâce à des financements de l'Etat et d'une ONG américaine (Peace Corps). Depuis la création de l'école, le nombre d'élèves mbororo inscrit va crescendo (Tableau XXXIX).

Tableau XXXVIII. Evolution des effectifs de mbororo à l'école de Ndiam Baba

	Total inscrit	Mbororo inscrits en début d'année		Mbororo présents en fin d'année	
		Garçons	Filles	Garçons	Filles
2001 - 2002	78	19	4	16	3
2002 - 2003	102	26	9	22	8
2003 - 2004	107	49	11	41	7
2004 - 2005	171	57	9	49	7
2005 - 2006	210	61	7	56	5
2006 - 2007	256	66	9	61	8
2007 - 2008	298	69	11	64	8

Source : Enquêtes, Kossouma Liba'a Natali (2006)

Au cours de l'année scolaire 2007/2008, les jeunes mbororo ont représenté 23% de l'effectif total. Le reste étant constitué des enfants d'agriculteurs des villages voisins. Par contre le nombre de filles inscrites reste constant.

Tableau XXXIX. Réussite au CEP pour les Mbororo à l'école de Ndiam Baba

	Nombre de candidats présentés		Nombre de réussites	
	Nombre d'élèves total de l'école	Nombre d'élèves Mbororo	Nombre d'élèves total de l'école	Nombre d'élèves Mbororo
2001 - 2002	3	0	0	0
2002 - 2003	7	0	2	0
2003 - 2004	11	0	3	0
2004 - 2005	13	5	6	1
2005 - 2006	16	7	9	2
2006 - 2007	18	5	9	2
2007 - 2008	21	9	8	2

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

La moyenne du taux de réussite au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) entre 2002/2003 et 2007/2008 reste faible (en moyenne 17%). D'une manière générale, malgré les campagnes de sensibilisation, le taux de scolarisation reste faible (moins de 50% pour les garçons et très peu pour les filles). Cette situation est due à divers facteurs. Les obstacles socioculturels sont les plus importants. En ce qui concerne les garçons, tous les éleveurs affirment qu'ils ne peuvent pas envoyer tous leurs enfants à l'école : « *qui va garder les animaux ?* » s'interrogent-ils. C'est pour cela qu'ils choisissent presque tous d'envoyer la moitié de leurs enfants à l'école. Les autres restent à la maison pour suivre les veaux et les caprins. S'ils sont en âge de faire pâturer les bovins, ils vont aller en transhumance. Quant aux filles, les mariages précoces et le refus de la scolarisation sont des handicaps majeurs. Les familles étant sûres de marier leurs filles précocement, elles ne voient pas pourquoi elles investiraient dans leur instruction. Elles sont donc confinées dans des tâches ménagères auprès de leur mère.

Il va sans dire tout de même que des facteurs principalement liés à la pauvreté constituent une barrière réelle à la scolarisation normale de beaucoup d'enfants d'éleveurs. Il s'agit surtout des bergers sans bovins en propriété ou de vieux chefs d'exploitation dont les enfants doivent travailler pour soutenir les familles en difficultés. Les enfants sont donc utilisés pour suivre le troupeau dont ils ont la garde afin de reconstituer un troupeau ou diversifier leurs sources de revenu par la vente de lait. Il existe également dans le village une forte concurrence entre l'enseignement coranique et l'enseignement public en français. La plupart des enfants sont d'abord orientés vers les écoles coraniques avant la fréquentation de l'enseignement public. Pour les éleveurs, c'est un passage obligé dicté par les valeurs culturelles.

Le calendrier et les horaires rigides de l'enseignement formel constituent une autre entrave à une adhésion pleine et entière des éleveurs à l'éducation. Les élèves doivent aller à l'école à des périodes de l'année et à des heures de la journée bien particulières. Ce rythme a été défini et établi avec soin pour les besoins des populations tout à fait sédentaires suivant une scolarité classique. Il ne tient pas compte des migrations saisonnières et des rythmes de travail des populations d'éleveurs. Le conflit entre leur emploi du temps saisonnier et journalier d'une part et le calendrier d'une école formelle et le rôle décisif que leurs enfants jouent dans les systèmes de production d'autre part leur font donc éprouver une très grande réticence à envoyer leurs enfants à l'école. C'est ainsi que l'enseignant vient toujours à l'école avant les élèves. Il doit passer entre les maisons

en sifflant pour que les enfants qui sont encore entrain de s'occuper des animaux prennent le chemin de l'école. Les classes débutent donc toujours avec au moins deux heures de retard. Le taux d'abandon de l'école par les enfants des éleveurs reste élevé (Tableau XXXIX). Il est causé essentiellement par le déplacement constant des éleveurs d'un campement à un autre. Même si les éleveurs laissent systématiquement une partie de leurs enfants à la maison pour s'occuper des animaux, ceux qui sont envoyés à l'école ne sont pas toujours assurés de terminer leur scolarité, du moins en ce qui concerne l'école primaire. Il suffit qu'un de ceux qui doit suivre les animaux tombe malade ou soit appelé à effectuer un voyage pour que celui qui va à l'école soit appelé à « *prendre le bâton* ».

La présence des lieux de prière dans les territoires

Les éleveurs commencent également à bénéficier des dons pour la construction de lieux de cultes, notamment les mosquées. En effet avant de se sédentariser, les éleveurs mbororo affirment qu'ils priaient sous des arbres. Ils ne fréquentaient pas assidûment les mosquées et une bonne partie n'honorait pas scrupuleusement les prières du vendredi dans les grandes mosquées des villes. Depuis qu'ils se sont sédentarisés, ils ont intégré les cinq prières dans leur quotidien et leurs investissements (Photo 26 et 27). Avant de construire une mosquée, une place est identifiée et marquée pour la prière. Elle se situe toujours sous l'ombre du grand arbre sous lequel les éleveurs passent la journée. Les heures de prières sont respectées et un muezzin appelle à la prière.



Photo 26. Mosquée de Ndiam Baba



Photo 27. Mosquée de Laïndé Ngobara

Clichés : Kossouma Liba'a Natali (2006)

A Ndiam Baba, une mosquée construite en 1990 avec l'aide d'un homme d'affaire de Garoua accueille les fidèles tous les jours pour la prière. Elle est dirigée par un *Ladan*. Ce dernier dont le rôle principal est de présider la prière et appuyer spirituellement les habitants du village possède un champ qu'il prête chaque année à un éleveur contre deux ou trois sacs de maïs selon les récoltes. Deux maisons en durs lui ont été construites par un homme d'affaires de Garoua. Le reste du temps il est aidé ponctuellement par les fidèles de sa mosquée. Malgré la présence d'une mosquée dans les deux villages, les prières du vendredi ont lieu soit à Djalingo, soit à Ngong ou encore à Garoua selon les occupations de chacun. Les éleveurs ont commencé à enterrer leurs morts dans les territoires qu'ils habitent⁵⁵. A Ndiam Baba, un cimetière existe à l'ombre d'un ficus où il

⁵⁵ De nombreuses personnes affirment à tort ou à raison que les éleveurs ont peur de la mort. C'est peut-être pour cette raison qu'à la mort d'un des leurs, ils l'enterrent et quittent l'endroit le même jour. D'autres personnes disent également qu'ils égorgent un taureau, mettent le cadavre dans la tombe et s'en vont illico presto.

est interdit de cultiver. La tombe d'un proche dans un territoire marque un autre degré d'appropriation de l'espace et un fort sentiment d'appartenance. Il n'existe pas de cimetière à Laïndé Ngobara, où chacun enterre son défunt dans son champ.

Conclusion

Les principaux avantages de la fixation de l'habitat et d'une partie des activités des éleveurs sont d'ordre économique et social. La sédentarisation de l'habitat amène ainsi les pouvoirs publics à reconnaître officiellement les campements des éleveurs constitués d'habitations « en dur » en leur attribuant le statut officiel de village. Ce qui permet à ces populations de revendiquer des infrastructures ou de s'organiser pour les bâtir et les faire fonctionner (école, dispensaire, forage). Mais surtout elles acquièrent des droits fonciers sur des espaces agricoles et pastoraux. Des cartes d'identité et d'électeurs leurs sont délivrées afin qu'elles participent aux élections. Elles peuvent se faire représenter dans les instances locales de décision et sont aussi de plus en plus considérées comme des partenaires potentiels des projets de développement rural. Ces communautés d'éleveurs s'inscrivent ainsi dans le jeu politique et social des communes rurales et des départements dont le rôle devient important suite à la politique de décentralisation au Cameroun.

C'est aussi une nouvelle forme de vie et de bien-être qui est recherchée par ces familles d'éleveurs avec la proximité d'une main d'œuvre peu onéreuse - les agriculteurs pauvres en quête d'un travail rémunéré - à qui ils confient des tâches ingrates comme la construction de leurs maisons, l'entretien de leurs parcelles de maïs et même la garde du troupeau. Du point de vue économique, cette sédentarisation rapproche ces éleveurs des lieux de vente des produits animaux : les marchés à bétail (Ngong, Adoumri) mais aussi les villes pour la vente du lait. Elle facilite l'acquisition des informations utiles au commerce dans cette région où transite le bétail élevé au Tchad et mis en vente au Cameroun à destination du Nigéria. Ces éleveurs proches des marchés tirent une partie de leurs revenus de l'achat et la revente du bétail sur des pas de temps parfois très courts. Enfin, la fixation de l'habitat et l'attribution de terres a incité ces familles à développer la culture des céréales sur le conseil et l'imitation des agriculteurs des villages voisins.

11. FIXATION ET EVOLUTION DES CONFLITS ET DE LEURS MODES DE RESOLUTIONS

Dans le bassin de la Bénoué, les conflits sont fréquents entre les éleveurs et les agriculteurs dont les intérêts et les pratiques diffèrent fortement. Il s'agit dans ce chapitre de comprendre si la fixation des éleveurs dans les territoires de Ndiam Baba et Laïndé Ngobara auprès des agriculteurs sédentaires des villages périphériques a fait apparaître de nouveaux conflits, mais aussi de nouvelles formes de médiation. En effet, la concurrence entre l'élevage et la production agricole par la conversion de la terre de pâturage en terre cultivable d'une part, et l'expansion de l'agriculture irriguée le long des points d'eau, notamment la Bénoué, limitant l'accès à l'eau et au pâturage en saison sèche d'autre part, commencent à prendre une ampleur considérable. En cultivant les pistes de bétail et les zones réservées aux pâturages (enrichis par le fumier), les agriculteurs sédentaires limitent la mobilité des troupeaux des éleveurs causant des conflits en cas de piétinement et de destruction des cultures. Ces conflits trouvent également leur origine dans une proximité géographique - au sens de distance - des protagonistes entre eux étant donné qu'auparavant, les éleveurs ne faisaient que passer sur le territoire et maintenant ils y sont installés. La fixation dans l'espace des éleveurs et de leurs activités auprès des agriculteurs peut-elle être un facteur d'exacerbation ou de multiplication des conflits ? Ou peut-elle être un facteur d'atténuation des conflits ainsi que de l'émergence de formes passive de régulation ?

11.1. Les acteurs concernés par les conflits

La notion d'acteurs ici n'est pas réductrice aux seuls éleveurs et agriculteurs mis en exergue dans ce genre d'analyse. Elle concerne tous ceux qui sont impliqués dans les causes des conflits et les modes de résolution. Il s'agit Premièrement, les éleveurs mbororo à Ndiam Baba et à Laïndé Ngobara dont les mobilités et la possession ou la garde encore importante de bétail les placent au centre des conflits sur l'accès et la gestion des ressources naturelles et des territoires. Deuxièmement, les agro-éleveurs des villages voisins de Ndiam Baba et de Laïndé Ngobara, ainsi que ceux qui se trouvent le long des espaces de pâturage utilisés par les éleveurs pour la transhumance, sont constitués exclusivement des personnes sédentaires. Leurs activités sont en grande partie bâties sur la culture vivrière et/ou de rente avec un élevage limité à quelques bœufs de trait et de petits ruminants. Troisièmement, la chefferie traditionnelle comprend le *laamii'do* et ceux qui la représentent et décident en son nom comme le *sarkin saanou* ou encore à l'échelle du village à savoir les *lawan* ou *ar'do* et les *jawro*. Dans toutes les grandes chefferies du Nord-Cameroun en effet, l'accès à la terre est contrôlé par l'autorité traditionnelle qui n'accorde aux exploitants que des droits précaires et prélève des redevances sur les récoltes. C'est elle également qui jusqu'alors est chargée des règlements de litiges. Quatrièmement, nous avons l'Etat et ses représentants qui regroupent ici les administrations déconcentrées et leurs services techniques. Il s'agit au niveau de l'arrondissement de Tchéboa du sous-préfet, des chefs de services techniques, en particulier du délégué de l'agriculture et du développement rural, du délégué de l'élevage, des pêches et des industries animales, du chef de service départemental des domaines, celui du Cadastre, celui de l'urbanisme et de l'habitat. Enfin, nous avons des collectivités locales dont les représentants sont élus (le maire et son conseil municipal). Ces deux derniers acteurs font partie de la commission de règlement des litiges agro-pastoraux.

11.2. Les différents types de conflits fréquemment rencontrés

En dehors des conflits classiques entre éleveurs et agriculteurs, il y a également les conflits entre les autorités traditionnelles et les éleveurs et les conflits inter-éleveurs.

11.2.1. Le conflit entre les agriculteurs et les éleveurs

La fixation des éleveurs avec leurs animaux auprès des agriculteurs a engendré la multiplication et la diversification des conflits sur les ressources naturelles et les territoires.

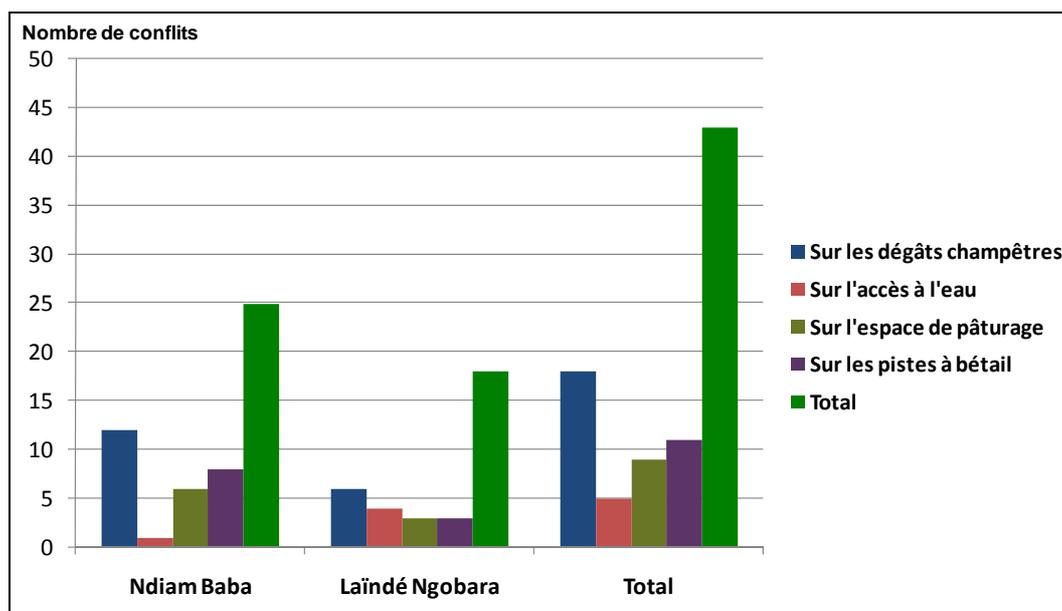


Figure 42. Nombre de types de conflits total recensé à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara en 2006

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Alors qu'auparavant les conflits étaient concentrés pendant la période de récolte à cause des dégâts sur les cultures, nous assistons non seulement à leur étalement continu au cours de l'année mais aussi à l'augmentation de leur fréquence. De même, les éleveurs ne sont plus les seuls à provoquer les conflits. Avec la délimitation et le bornage des espaces de pâturage et des pistes à bétail, les agriculteurs qui y cultivent sont également à la source de nombreux conflits. Quatre principaux motifs de conflits entre les agriculteurs et les éleveurs sur les ressources naturelles et les territoires ont été évoqués (Figure 42) : les dégâts sur les cultures, l'accès à l'eau, les conflits relatifs à la mise en culture par des agriculteurs des parcours naturels et des pistes à bétail où les agriculteurs ont tendance à mettre des champs.

Au cours de l'année 2006, 43 conflits ont été enregistrés dans les deux territoires dont 25 à Ndiam Baba et 18 à Laïndé Ngobara. Ces chiffres concernent les dégâts observés pour les troupeaux des éleveurs de l'échantillon suivis quelle que soit leur localisation. Cependant, chaque type de conflits n'a pas la même importance selon les territoires. Les dégâts champêtres sont deux fois plus fréquents à Ndiam Baba qu'à Laïndé Ngobara. En effet, contrairement à Laïndé Ngobara assez isolé des champs, Ndiam Baba est entouré de manière très rapprochée des villages d'agriculteurs et de leurs champs. Ce qui les expose plus à des dégâts sur les cultures.

Les conflits liés à l'accès à l'eau sont plus importants à Laïndé Ngobara qu'à Ndiam Baba. En effet, Ndiam Baba est situé non loin de la Bénoué et les éleveurs transhument depuis longtemps au bord de ce fleuve. L'espace sur lequel ils parquent leurs animaux au bord de la Bénoué est reconnu par les agriculteurs qui n'y pratiquent pas l'agriculture de décrue. Ce n'est pas le cas pour les éleveurs de Laïndé Ngobara dont la transhumance sur ces lieux est plus récente et pour lesquels les relations avec les agriculteurs ne sont pas encore bien établies.

11.2.1.1. Les dégâts champêtres

Les conflits champêtres en nette progression ces dernières années sont au centre des préoccupations tant des agriculteurs que des éleveurs qui se rejettent les responsabilités. Ils représentent près de la moitié des cas évoqués dans les deux territoires. Pour les agriculteurs cette situation résulte du refus délibéré des éleveurs de respecter les usages établis en la matière. Les éleveurs sont accusés de rester plus longtemps avec leurs animaux dans leurs territoires d'attache (fin juillet – début août) alors que les cultures des agriculteurs sont déjà bien développées. D'autre part, les agriculteurs disent que les éleveurs ne respectent plus « la date de libération des champs » pour entreprendre le retour de la transhumance. Ce genre d'incidents se déroule principalement en début de saison sèche, quand un grand nombre de champs ne sont pas encore récoltés. Cette situation occasionne de nombreux dégâts champêtres car les champs non récoltés sont souvent dévastés par les animaux. Les bergers sont alors accusés de mal surveiller leurs animaux qui entrent dans une parcelle de céréales, arachide ou coton puis broutent une partie des végétaux. Il arrive parfois que des bergers abandonnent momentanément leur troupeau pour aller jusqu'à leur concession pour se ravitailler en eau ou nourriture ; les animaux en profitent donc pour entrer dans les champs. Les agriculteurs accusent les éleveurs mbororo de laisser sciemment leurs animaux dévorer la partie non récoltée d'un champ. C'est la raison pour laquelle on leur interdit systématiquement la vaine pâture quand une parcelle n'est pas totalement récoltée.

Les éleveurs quant à eux estiment que la question des dégâts champêtres, au delà de ces aspects, est aussi liée à la restriction d'un certain nombre de droits implicitement reconnus aux éleveurs. Il s'agit notamment des couloirs de passage et aires de repos et de parcage qui ont été systématiquement colonisés par les champs rendant ainsi périlleux le déplacement des troupeaux et la limitation des possibilités des animaux pour trouver des aires de repos. Ils se plaignent aussi de certains actes que posent, selon eux, délibérément les agriculteurs pour les amener à commettre les dégâts. Il s'agit des « champs pièges » autour des rares mares dans les flancs des montagnes, zone par excellence réservée à l'élevage où les animaux se réfugient pendant la saison pluvieuse pour rechercher le pâturage. Le nombre de ces champs est en constante augmentation ces dernières années. Voyant leurs pâturages se réduire peu à peu devant l'avancée des emblavures de coton et de maïs, les éleveurs mbororo réagissent par des mouvements de provocation en faisant passer délibérément leurs troupeaux sur les champs car ils arrivent difficilement à se discipliner, à tenir compte des blocs de culture et à ne pas faire de « hors-piste » à bétail.

Les problèmes des champs de « coton récoltés tardivement » ont été également signalés par les éleveurs. En effet, les pistes sont fermées plus longtemps que prévu, bloquées par des champs non récoltés, jusqu'en décembre - janvier. Les agriculteurs utilisent cette méthode pour pousser les éleveurs à partir ou à ne plus utiliser certains espaces de pâturage.

11.2.1.2. *La mise en culture progressive des couloirs à bétail et des parcours*

Au cours de chaque saison des pluies, des conflits opposent les agriculteurs et les éleveurs pour le respect de l'espace délimité et réservé au pâturage. Ces conflits sont provoqués par le fait que les agriculteurs n'ont pas cessé d'y cultiver. Or, les espaces réservés aux bétails appartiennent en principe autant aux éleveurs qu'aux agriculteurs. Mais, les éleveurs sont plus engagés dans la préservation de ces espaces parce qu'ils ont plus d'animaux. Se sachant dans leurs droits, ils ne se privent pas d'y pâturer. Malgré les conventions mises en place, rien n'est fait à l'encontre des agriculteurs qui cultivent les parcours et les pistes. Lorsque des dégâts sont perpétrés dans les champs, les agriculteurs portent plainte surtout auprès des autorités traditionnelles qui ne se privent pas de légiférer afin de bénéficier des avantages liés aux règlements des litiges⁵⁶.

Ces conflits sont plus fréquents à Ndiam Baba qu'à Laïndé Ngobara. Cette différence est une fois de plus expliquée par la proximité des villages d'agriculteurs dans le premier cas.

Les couloirs à bétail (*burti*) sont également au centre des conflits agro-pastoraux notamment lors de transhumances pour lesquelles les éleveurs ont besoin de passages pour pouvoir migrer avec les troupeaux à la recherche de pâturages ou pour accéder aux points d'eau. Ceux-ci sont de moins en moins accessibles et ouverts. Ces conflits représentent le ¼ des cas évoqués. Le *jawro* du village de Sanguéré Paul de même que l'*ar'do* de Babla reconnaissent que les voies et couloirs de passage traditionnellement réservés aux transhumances ont été colonisés par les champs de culture. S'ils n'ont pas disparu, ils sont réduits à leur plus simple expression (deux à trois mètres). Selon le *jawro* de Ndiam Baba, « *Toutes les terres sont cultivées. Il est difficile même pour un homme de s'y frayer un chemin pour aller au puits ou à la mare combien de fois pour tout un troupeau de bovins* »⁵⁷. Entre octobre et janvier les champs de maïs et coton qui ne sont pas encore récoltés compliquent les départs en transhumance, tandis qu'en juin, leur retour est empêché par les champs nouvellement semés.

La disparition de certains couloirs a amené très souvent les éleveurs à emprunter les routes goudronnées et les pistes empruntées par les automobiles (Photo 28) exposant ainsi les animaux et les autres usagers de la route aux accidents et donc à une autre amende liée à la divagation des animaux. En plus, les risques de dégâts champêtres sont toujours réels car les champs aux abords des routes ne sont pas clôturés et les paysans ne se privent pas des terres profondément remuées et fertiles des environs de ces routes.

⁵⁶ En 2006, un éleveur de Ndiam Baba dont les animaux ont détruit les cultures installés sur la zone de pâturage a refusé de payer les amendes à lui infligées par l'*ar'do* de Babla. Se sachant dans son droit, il a porté l'affaire à la brigade de Tchéboa qui n'a pas donné suite à l'affaire. Sans se lasser, il a déposé un recours auprès du tribunal de premières instances de Garoua où il a eu gain de cause. Ces cas de persévérance sont tout de même assez rares.

⁵⁷ Communication personnelle 15 juillet 2006.



Photo 28. Utilisation de la route pour emmener les animaux au pâturage par les Mbororo de Ndiam Baba

Cliché : Kossoumna Libaa Natali (2006)

Inversement des automobilistes ont transformé certains couloirs de passage en piste automobile pour fuir le mauvais état des pistes latéritiques, pour avoir des raccourcis ou encore pour fuir la gendarmerie en empruntant ces couloirs de passage.

11.2.1.3. L'obstruction de l'accès à l'eau

Des conflits surviennent également le long des cours d'eau où les animaux s'abreuvent lorsqu'ils sont en transhumance ou hors de leurs territoires d'attache. Ils représentent 11,5% des cas évoqués. En effet, le plus souvent, les cultures maraîchères cultivées au bord de l'eau ne sont pas clôturées. Dans ces zones de passage incontournables pour abreuver les animaux, les éleveurs n'arrivent pas toujours à contenir leurs animaux.

L'accès aux autres points d'eau (forage, mare, puits) constitue l'autre aspect majeur du conflit entre éleveurs mbororo et agriculteurs. En effet la mauvaise répartition des puits pastoraux, le non fonctionnement de la plupart, l'assèchement précoce des mares font de l'accès à l'eau un enjeu majeur dans la gestion des conflits. La non disponibilité de l'eau dans des zones à forte production de biomasse herbacée amène les éleveurs à se rabattre dans ces zones agricoles plus nanties. Or en ces lieux, sous la pression démographique et la rareté des ressources naturelles, s'est développée une appropriation privative de ces points d'eau et des bas-fonds environnant occupés par les champs comme on le voit dans l'espace de pâturage de Kalgué et à Naddere où les éleveurs passent une bonne partie de leur période de transhumance.

La pression des agriculteurs est telle que les accès aux différents points d'eau deviennent très difficiles. Cela handicape les éleveurs qui doivent faire boire les animaux autour des *mayo* Douka, Binossi et de la mare d'eau Dallol Mallare. La pénurie d'eau est ressentie plus durement au moment de la saison sèche. De plus, les cultures de décrues bloquent l'accès à la Bénoué jusqu'en mars/avril pour les éleveurs de Laïndé Ngobara. Les dégâts causés par les animaux ne sont donc pas rares et entraînent de nombreux conflits.

De même que les causes des conflits diffèrent d'un territoire à l'autre, elles le sont également d'un type d'éleveur à un autre (Figure 43).

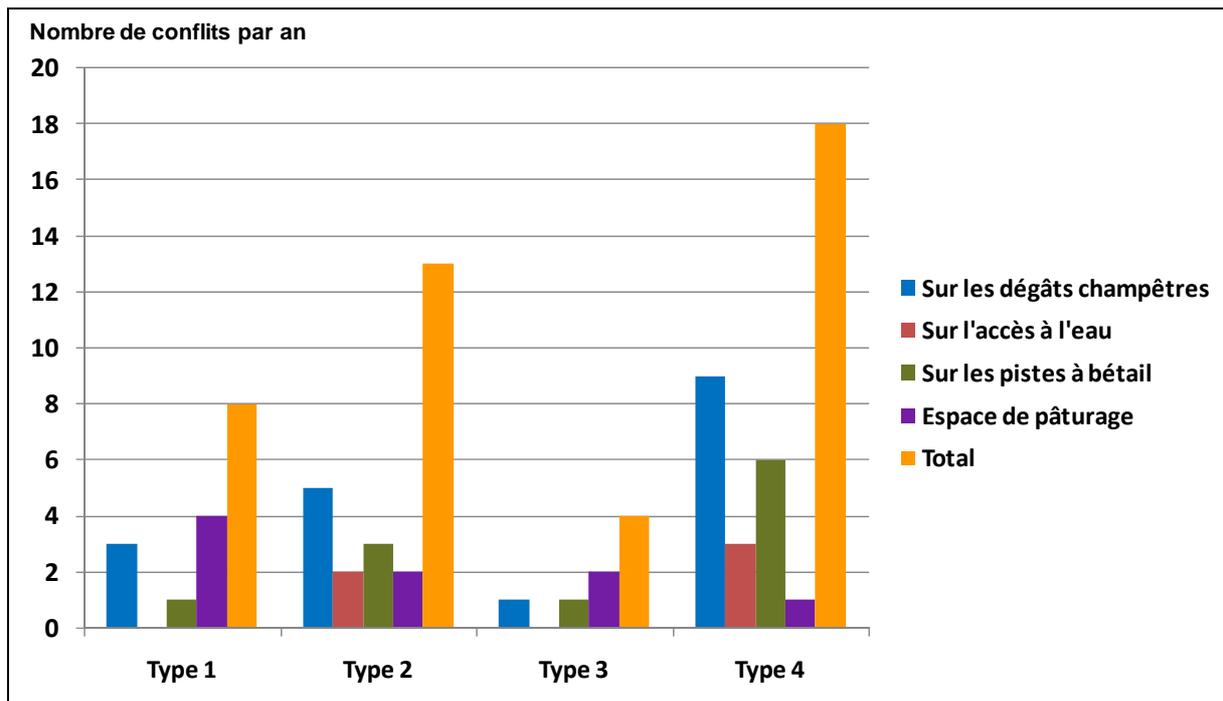


Figure 43. Moyenne des types de conflits par type d'exploitation à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Pour les types 1 et 3, les conflits sont limités probablement parce que le nombre moins important d'animaux leur permet de bien les surveiller. A cela il faut ajouter pour le type 1 le fait que ces éleveurs gardent eux-mêmes leurs animaux. Pour le Type 2 et le Type 4, le nombre élevé de têtes de bétail est proportionnel au nombre de conflits enregistrés au cours de l'année. La limitation des conflits amène ces types à scinder le bétail en plusieurs troupeaux chacun sous la garde d'un berger. Mais si les conflits persistent, les bergers en sont la cause car selon les éleveurs, ils ne sont pas toujours vigilants parce que les dommages dans les champs ne leur sont pas imputés. Ce sont toujours les propriétaires qui paient. De plus, à cause de leur grande mobilité, les éleveurs de Type 4 sont beaucoup plus exposés aux conflits notamment ceux liés aux dégâts champêtres qui représentent la moitié des cas évoqués. Ces éleveurs transhumants sont également les plus confrontés aux conflits sur les pistes à bétail.

11.2.2. Conflits entre les autorités traditionnelles et les éleveurs

Sans prendre un caractère ouvert, les conflits entre les différents niveaux des autorités traditionnelles et les éleveurs sont fréquents. Le ressentiment et la rancœur sont grands dans les communautés d'éleveurs par rapport à l'application de l'échelle des peines et sanctions en cas de dégâts champêtres. Dans beaucoup de cas, c'est la victime elle-même qui se voit accorder la latitude de fixer unilatéralement le montant des dommages et intérêts à lui dus. Les éleveurs estiment que les sanctions appliquées aux agro-éleveurs sont moins importantes car à l'inverse les sévices et les mauvais traitements infligés à leur bétail sont rarement indemnisés puisque le rapport de force n'est pas en leur faveur. Les faisceaux de présomption rendent vraisemblables cette pratique à la lumière de tous les entretiens recueillis dans les deux villages. Les nombreux cas portés à notre connaissance montrent qu'en cas de contestation de l'estimation des dégâts c'est l'agriculteur qui a le dernier mot. Ce qui a fait dire au Délégué d'arrondissement de l'élevage, des pêches et

des industries animales de Tchéboa que « *L'agriculteur n'a jamais tort. Ils sont là pour provoquer et s'ils provoquent, c'est l'éleveur qui paie* »⁵⁸. Ainsi, chez les éleveurs prévaut le sentiment qu'il y a une complicité agissante entre les chefs traditionnels et les agriculteurs, vivants souvent depuis très longtemps ensemble, contre les éleveurs mbororo encore instables dans la région. Leur errance et leur analphabétisme les rendent vulnérables comme l'exprime Ndoudi Oumarou : « *Quel que soit l'endroit où nous nous trouvons, aucune considération ne nous est due, à nous les Mbororo. Comment l'expliquer ? Nous sommes des gens sans village et sans terre, des illettrés, peu instruits de notre religion, ne sachant rien des choses du monde [...]. Tel est notre sort, à nous gens de la brousse, nomades sans instruction, tout juste bons à être exploités en tous lieux et par tous !* » (Bocquéne, 1986).

Les éleveurs reprochent également aux chefs traditionnels de ne pas toujours attirer l'attention de leurs administrés par rapport à des acquis de longue date notamment sur les couloirs de passage, les aires de pâturage colonisés par les agriculteurs qui n'hésitent pas à faire des champs pièges autour des mares et les cours d'eau traditionnellement réservés à l'élevage. C'est ainsi que dans l'espace de pâturage borné de Ndiam Baba, des agriculteurs possédant des parcelles ont déclaré qu'après la délimitation de cet espace, le *laamii'do* leur a demandé de reprendre l'exploitation de leurs parcelles au grand dam des éleveurs qui s'apprêtaient à cotiser de l'argent pour le *sarkin saanou* afin qu'il expulse ces agriculteurs.

11.2.3. Les conflits inter-éleveurs

Les conflits inter-éleveurs sont fréquents dans les deux territoires. Ces conflits sont nouveaux pour les éleveurs et sont liés à leur sédentarisation. Ils s'étalent de la période allant des semis à la libération des champs. Les causes sont multiples et variées. Elles vont de la contestation des limites des champs aux questions relatives aux transactions foncières telles les ventes, les prêts, les legs, les dons, l'héritage des terres, mais rarement pour des dégâts de culture même si l'agriculture occupe une place déjà importante. Un consensus tacite existe entre les éleveurs pour l'organisation des activités agricoles notamment en ce qui concerne les périodes des semis et des récoltes.

La question des limites des parcelles est la cause de conflit la plus fréquemment évoquée. Elle est liée au fait que dans les deux territoires les limites sont sommaires et constituées d'espèces herbacées. Ces dernières disparaissent sous le poids des charges animales, des vents et même des opérations d'entretiens des parcelles (sarclages ou buttage réalisés par les manœuvres maîtrisant mal les limites des champs de ceux qui les emploient). L'action des propriétaires des champs n'est pas écartée puisque certains interlocuteurs ont fait cas de tentatives délibérées pour grignoter les propriétés voisines. C'est pour cela qu'un vieux mbororo lors de la régulation d'un tel conflit auprès de chef du village à Laïndé Ngobara a insisté auprès de ses frères en ces termes : « *Ngade keerol ! Ngade keerol !* » (Faîtes des limites ! Faîtes des limites). Ces genres de différends généralement gérés au niveau familial, aboutissent de plus en plus à la Cour du chef du village en raison de la valeur acquise par les terres.

Le second type de conflit inter-éleveurs est celui relatif aux transactions foncières de toutes sortes, notamment les dons, les legs et les prêts, les ventes n'étant pas monnaie

⁵⁸ Communication personnelle avec Hai Tassou le 26 juillet 2006

courante. Au début de leur installation, les éleveurs n'avaient pas accordé une grande importance aux actes qu'ils posaient vis-à-vis de la terre. Après avoir défriché quelques parcelles proportionnellement à leur capacité à les exploiter et à leurs besoins alimentaires, les premiers arrivants octroyaient avec beaucoup de nonchalance des terres à ceux qui venaient après eux. Maintenant qu'il n'y a plus de terres à défricher et qu'il faut trouver des terres pour les enfants qui grandissent, commence la remise en cause des transactions. Les propriétaires ou ayant-droits du donateur ou du prêteur remettent en cause les accords souvent oraux et revendiquent la paternité de la terre. Ayant passé parfois 8 à 10 ans à exploiter les parcelles, l'autre partie refuse d'y accéder. Ces conflits sont gérés au niveau du chef du village et aucune altercation violente n'est encore survenue.

Face à ces conflits quasi quotidiens, des mécanismes endogènes et exogènes de leur prévention et gestion existent avec plus ou moins d'efficacité.

11.3. Mécanismes de médiation des conflits fréquemment utilisés

Si tous les conflits n'éclatent pas, il faut souligner l'importance de tous les processus peu ou pas visibles par lesquels des acteurs en concurrence élaborent des compromis, renoncent à l'escalade d'un conflit possible et arrivent à cohabiter sur le mode de la tension et/ou la négociation, plutôt que celui de l'affrontement violent. Trois modes de règlement des conflits sont évoqués (Figure 44) : le règlement à l'amiable, le règlement auprès du *jawro* et le règlement auprès du *laamii'do*.

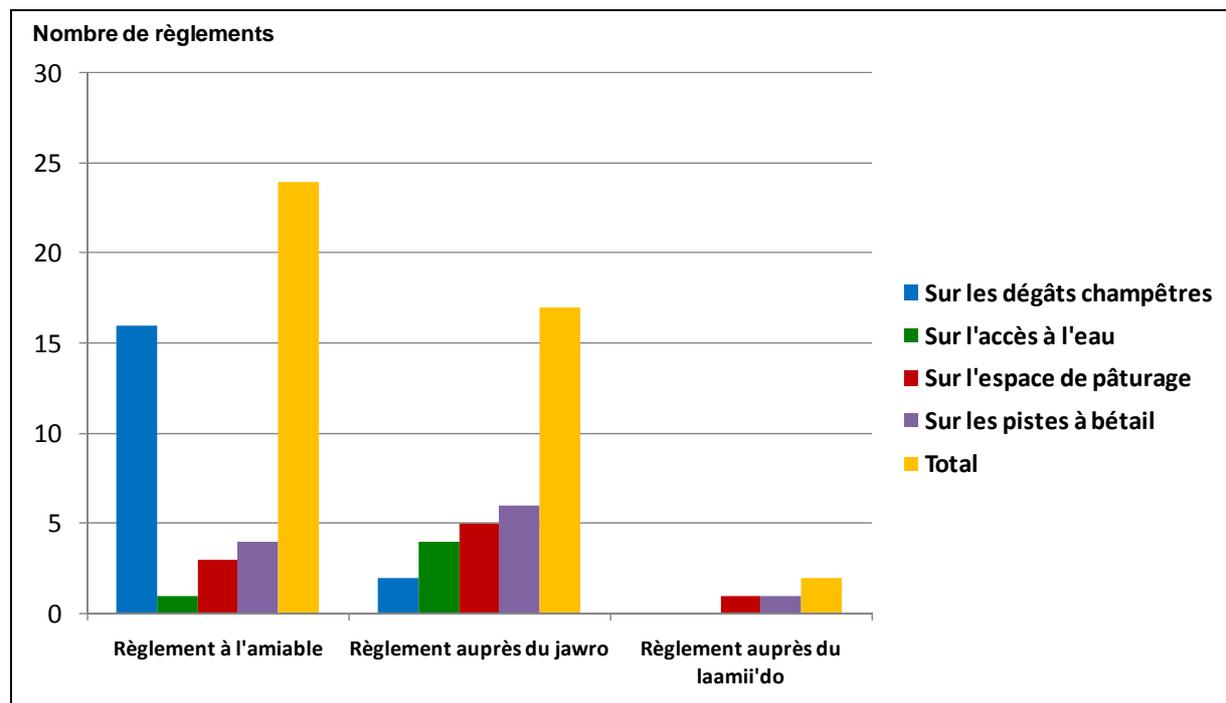


Figure 44. Modes de règlement des conflits par type de conflits rencontrés à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

11.3.1. La préférence aux règlements à l'amiable

Plus de la moitié (55%) des conflits est réglée à l'amiable. En effet, les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ne sont plus sanglants. Bien que des sévices corporels soient encore exercés sur les bergers (Photo 29), nous n'assistons plus à mort d'homme comme ce fut le cas dans le passé.



Photo 29. Constat des blessures infligées à un jeune berger Mbororo par des agriculteurs à Laïndé Ngobara

Cliché : Kossoumna Libaa Natali (2006)

La proximité géographique entre les deux protagonistes est sans doute un facteur déterminant dans la recherche et l'acceptation de négociation à l'amiable. En effet, plus les acteurs sont proches les uns des autres, mieux ils se connaissent et plus il est facile d'établir des responsabilités et d'engager des pourparlers en cas de conflits. Les éleveurs comme les agriculteurs affirment que les relations de bon voisinage qu'ils s'efforcent d'entretenir les poussent à régler l'affaire à l'amiable sans que l'administration publique ou les autorités traditionnelles soient impliquées ou, parfois même, informées. En dehors de l'activité pastorale et agricole, les éleveurs et les agriculteurs ont en effet des relations étroites au quotidien. Ils se côtoient tous les jours le long des routes autour d'un verre de thé ou de la viande grillée (*soya*), sur la place du marché, devant le moulin... Ce sont également les jeunes des villages voisins qui transportent les éleveurs mbororo pour les ramener dans leurs villages... Certains éleveurs aisés ont confié des motos-taxis aux jeunes agriculteurs des villages voisins. Tous ces facteurs contribuent à alléger les tensions qui surviennent et poussent chacun à accepter des règlements à l'amiable.

La plupart des conflits réglés à l'amiable entre les protagonistes sont liée aux dégâts champêtres. Ils ont souvent pour origine le fait que le bétail d'un éleveur mbororo s'introduise dans un champ appartenant à un agriculteur qui n'a pas encore été récolté. Il s'agit le plus souvent d'un cas où le berger (salarié ou non) n'a pas été capable d'empêcher ces dégâts. On assiste rarement à une auto-dénonciation. Le propriétaire de la parcelle, ses

frères et/ou ses fils sont informés des dégâts par des témoins (voisins et/ou amis) s'il y en a. Si le coupable a pu être identifié, l'agriculteur en informe le propriétaire du bétail visé. Dans le cas contraire, on suit les traces du troupeau jusqu'au domicile de l'éleveur ou dans le lieu de parage de ses animaux même si cette pratique délicate reste contestable avec le nombre de têtes de bétail qui circulent sur les routes ou les pistes à bétail. Dans le cas où le bétail fautif est formellement identifié et que le berger a accepté les faits, les propriétaires du champ et des bœufs décident, le plus souvent, de régler le différend à l'amiable suivant une procédure tout à fait informelle. Ici, le nombre des participants est très restreint, en général, les deux propriétaires, accompagnés d'un ou de deux frères.

Pour les dégâts causés sur 1 quart de maïs, l'éleveur débourse entre 10 000 et 20 000 Fcfa selon l'ampleur des dégâts, la qualité et la quantité de la production observée. Le paiement n'est pas toujours comptant, notamment l'éleveur doit vendre un mouton ou un veau pour s'en acquitter.

11.3.2. Règlement auprès du chef du village

Plus du tiers des conflits a nécessité l'intervention du chef du village (*jawro*) de la victime ou de deux villages. Ces conflits sont liés pour la plupart aux dégâts champêtres causés sur les pistes à bétail, au bord d'un point d'eau ou dans l'espace de pâturage et rarement sur les parcelles autour des villages. En fait, l'intervention du *jawro* survient lorsque les dégâts sont plus importants. Dans de tels cas, le constat est fait sur la parcelle le jour même où les dégâts se produisent ou le lendemain. Ceci pour ne pas amener les éleveurs à contester leur faute car d'autres troupeaux ont pu avoir le temps de pénétrer sur la parcelle. Le chef de village ou son représentant se rend dans le champ pour évaluer les dommages. Les rangées de cultures endommagées sont comptées. Les deux protagonistes s'entendent sur l'ampleur du dommage et la somme forfaitaire à verser sous la médiation du chef du village ou de son représentant. L'argent est remis au *jawro* qui le transmet à la victime. Contrairement à la norme auprès du *laamii'do* ou du *sarkin saanou*, le *jawro* n'est pas systématiquement rémunéré pour sa médiation. Cependant, la personne dédommée peut de manière volontaire offrir au chef une petite partie de la somme qui lui a été versée (environ les 1/10^{ème}).

11.3.3. Les autorités traditionnelles et administratives de moins en moins sollicitées

Les éleveurs et les agriculteurs semblent avoir compris que pour l'intérêt de tous, la justice interne est préférable. Au cours de l'année 2006, seulement 2 conflits sur 42 enregistrés ont été réglés auprès du *laamii'do* ou de son représentant (*sarkin saanou*). Ce sont des conflits liés aux dégâts champêtres causés sur les pistes à bétail et les espaces de pâturage. L'intervention de ces instances est rémunérée⁵⁹ et nécessite souvent de nombreux déplacements coûteux. Malgré la multiplication et l'augmentation de la fréquence des conflits, nous assistons à l'évolution des modes de règlements privilégiant la proximité et l'entente.

⁵⁹ Le plaignant verse 2 000 Fcfa à la faada pour être introduit auprès du *laamii'do*. Il doit encore verser 5 000 Fcfa pour que la commission lamidale se déplace sur le lieu du sinistre. Après le règlement du litige, s'il obtient gain de cause et s'il est dédommé, il verse le ¼ de la somme perçue au *laamii'do*. L'éleveur quant à lui, pour ne pas être fortement amendé, verse de l'argent aux membres de la commission lamidale de règlement des litiges agro-pastoraux. Selon l'ampleur des dégâts, cette somme varie entre 20 000 et 50 000 Fcfa.

De même, aucun conflit n'a été porté auprès des instances officielles de règlements des litiges agro-pastoraux institutionnalisés au niveau de chaque arrondissement par le Décret n° 78/263 du 03 septembre 1978. Cette commission regroupe des représentants de tous les acteurs (administrations, *laamii'do*, Ministère de l'Élevage, des pêches et des Industries Animales (MINEPIA) Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), un représentant du Cadastre, agriculteurs, éleveurs,...) et est présidée par le sous-préfet ou le chef de district. Ce décret fixe également le fonctionnement de la commission consultative sous-préfectorale qui devait normalement être dotée de moyens de fonctionnement (au moins pouvoir se déplacer sur le terrain). Ce qui n'est pas le cas. Aussi, ces commissions ne se réunissent pas sauf si les plaignants les payent. Les sous-préfets sont les « chefs de terre », avec un statut de « diplomates pompiers » n'intervenant qu'en cas de conflits patents et risquant de créer des conflits sociaux violents. Ces commissions ne sont pas toujours acceptées par tous et n'empêchent pas les pratiques (ou les tentatives, plus ou moins fréquentes) de détournement ou de contournement.

Conclusion

Les conflits entre les différents acteurs émanent du fait qu'ils n'ont pas un sentiment partagé du sens à donner à l'intérêt collectif autour des espaces de pâturage, même délimités, qu'ils exploitent ensemble et des pistes à bétail. C'est pour cela qu'aucun consensus n'est à ce jour trouvé autour du respect de ces espaces, donnant lieu à de nombreux conflits. Les réglementations existantes ne sont pas respectées par les agriculteurs, de même qu'on assiste au laxisme des autorités tant traditionnelles qu'administratives. Face à tous ces acteurs, les éleveurs sont de véritables souffre-douleurs sans pouvoirs et sans soutiens.

A la lumière des constats réalisés sur une année complète, nous concluons qu'il y a une corrélation entre le nombre de têtes de bétail d'un éleveur et le nombre de conflits auquel il est confronté. Les éleveurs ayant moins d'animaux à surveiller n'ont pas enregistré beaucoup de conflits contrairement à ceux qui en ont beaucoup. De même, la proximité géographique est une source de multiplication des conflits mais concourt à leur atténuation. Les éleveurs ne sont plus considérés comme des migrants perpétuels, prêts à causer des dégâts et à s'enfuir. Les règlements à l'amiable ont été également favorisés par le fait que chacun est assuré qu'il sera indemnisé. La mobilité constitue donc une source importante d'exposition à des conflits et à leur exacerbation.

L'administration et son arsenal de mesures (lois et commissions) sont entrain de disparaître de ces modes de règlement. Les régulations auprès des instances étatiques et des autorités traditionnelles sont en effet inefficaces, lentes, arbitraires et coûteuses. Les initiatives de régulation à l'amiable entre acteurs sont donc beaucoup plus stimulées par la proximité géographique liée à la fixation des éleveurs. Ce qui a favorisé l'établissement de relations sociales entre les communautés d'éleveurs, les agriculteurs et les citoyens. Les relations de confiance, de tolérance, d'échange et de complémentarité prennent le pas sur les tensions perpétuelles. Les perspectives, les intérêts et les valeurs à long terme qui entrent aujourd'hui en jeu sont telles que les conflits et les coopérations sont impossibles à éviter entre les agriculteurs et éleveurs du fait de la sédentarisation de ces derniers et leur implication dans l'agriculture. Comme le disait Seydou Badian dans son roman « Sous l'orage », « *la langue et les dents, appelées à passer ensemble toute leur vie se querellent* ».

CHAPITRE V : QUEL AVENIR POUR L'ELEVAGE SEMI- SEDENTARISE

12. CONDITIONS DE DURABILITE DES SYSTEMES AGRO-PASTORAUX DES MBORORO

Face à l'évolution des pratiques d'élevage des Mbororo avec la fixation des hommes et d'une partie du bétail, ce dernier chapitre consistera en une discussion sur les avantages et les inconvénients de préserver la mobilité du bétail dans une perspective de développement durable de ces territoires emboîtés d'éleveurs et d'agriculteurs. Le développement durable doit en effet répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Il s'agit de s'interroger sur la durabilité des systèmes de production (Landais, 1998) des éleveurs mbororo sédentarisés en nous inspirant des trois aspects fondamentaux du développement et de la qualité de vie de nos sociétés : le développement économique, la protection de l'environnement et le développement social et humain (Brundtland, 1987) (Figure 45).

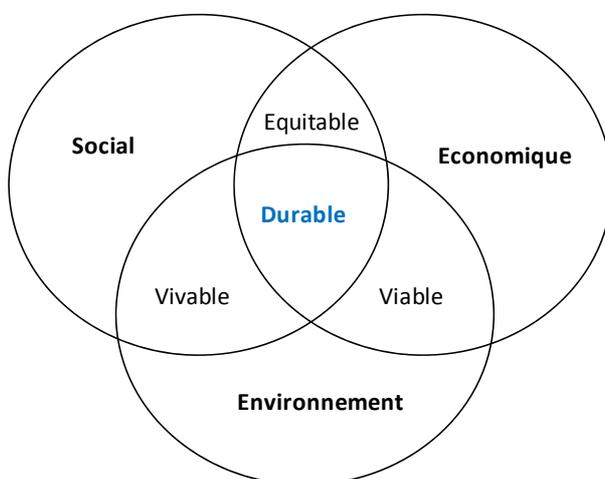


Figure 45. Les trois aspects fondamentaux de la durabilité

Source : Brundtland (1987)

12.1. La durabilité environnementale

La durabilité environnementale des systèmes de production des éleveurs mbororo tient à diverses composantes : 1) la mobilité comme mode d'utilisation durable et reproductible de l'espace et 2) l'impact écologique des pratiques d'élevage et agricoles sur la fertilité des sols et la flore naturelle.

12.1.1. Forte pression sur les herbacées et les ligneux

Les contraintes liées à l'accès aux parcours et la diminution des espaces de pâturage ont des conséquences néfastes sur l'état de la végétation des parcours (herbacée comme ligneuse). Sur le plan régional, les ressources fourragères étant inégalement réparties dans l'espace et dans le temps⁶⁰, seule la transhumance permet pour le moment aux éleveurs un transfert de charge saisonnière entre zones. Les éleveurs constatent une forte régression de la qualité des pâturages sur les parcours sur la base de certains indicateurs qui leur

⁶⁰ Du fait du gradient de pluviométrie et de date d'arrivée des pluies observé entre le nord et le sud de la province du Nord.

permettent d'identifier les espaces dégradées ou en voie de dégradation. Il s'agit de la prolifération des herbacées indésirables pour l'alimentation du bétail comme *Cassia tora* (*tasba*⁶¹) ou *Hiptis lanceolata* (*dutalje*). Ces indicateurs leur permettent d'éviter ces zones afin qu'elles puissent se régénérer. Toutefois lorsque cela est inévitable, le maintien des animaux sur les espaces dégradés les oblige à consommer certaines espèces ligneuses non appréciées auparavant comme *Terminalia laxiflora* (*bawsehi/kulaahi*) et *Sterculia setigera* (*bobori*). Pour l'éleveur mbororo en effet, ses animaux sont plus importants que la terre sur laquelle pousse le pâturage. C'est pour cela qu'il recherche en permanence les moyens de bien nourrir ses animaux au cours de l'année. Privés d'une partie du pâturage à cause de l'insécurité foncière relative aux parcours, les éleveurs utilisent de plus en plus les feuilles et les fruits des arbres pour l'alimentation du bétail.

Le parc arboré des champs est de plus en plus dégradé. Il y subsiste quelques espèces d'arbres préservées pour leurs qualités fourragères. Il s'agit de nombreux *Azelia africana*, mais aussi de *Terminalia macroptera*, *Burkea africana*, *Danielia oliveri*, *Sclerocarya birrea*, *Lanea acida*, *Prosopis africana*, *Vitellaria paradoxa*, *Pericopsis laxiflora*, *Sterculia sedigera*, *Boswellia dalzielii*.

Sur les parcours proches des territoires d'attache, il subsiste quelques espèces utilisées systématiquement pendant la saison sèche pour la complémentation des animaux qui restent dans le territoire et les petits ruminants qui restent attachés toute l'année à Laïndé Ngobara. Il s'agit de *Faidherbia albida* (*caski*⁶²), *Azelia africana* (*kaweehi*), *Danielia oliveri* (*karlaahi*), *Bridelia feruginea* (*Annona*), *Acacia siberiana* (*alluki*), *Dichrostachys cinerea* (*burli*), *Combretum aculeatum* (*lawnyi*), *Balanites aegyptiaca* (*tanne*), *Anogeissus leiocarpus* (*kojoli*), *Combretum paniculatum* (*Gogge*), *Strychnos spinosa* (*butuuhi*), *Pterocarpus erinaceus* (*banoohi*), *Ceiba pentandra* (*gurjiyaahi*), *Noclea latifolius* (*bakureehi*), *Ficus sycomorus* (*ibbi*), *Myragina inermis* (*kooli*), *Vitex doniana* (*bumeehi*). Afin de préserver ces espèces de la dégradation certaine qui est engagée, la mobilité du troupeau s'impose.

12.1.2.L'exigence du maintien de la mobilité

Les éleveurs sont sédentarisés sur de petits territoires dont la capacité de charge est largement dépassée par le nombre d'animaux dont ils ont la garde. Dans les deux territoires étudiés, bien que les espaces cultivés et de parcours soient gérés par les communautés d'éleveurs avec une certaine sécurité⁶³, la surface mise en valeur est insuffisante pour assurer toutes les activités d'élevage durant le cycle annuel.

La surface cultivée par résident est largement suffisante pour nourrir la population des deux villages car les rendements en maïs dépassent généralement 2,5 t/ha du fait du recours au parcage animal. Ainsi 0,3 ha de maïs vont fournir au moins 750 kg de grain par résident par an. On comprend facilement que la grande majorité des UP soient excédentaires en céréales⁶⁴. Par contre la surface des parcours villageois est largement insuffisante pour nourrir le bétail (dont la moitié appartient à des citadins qui le confient

⁶¹ Terme fulfuldé

⁶² Termes fulfuldé

⁶³ Si les enclaves des agriculteurs ne s'agrandissent pas

⁶⁴ À raison de 210 kg de céréales consommés par résident et par an, il suffit de 0,084 ha cultivé par résident pour atteindre l'autosuffisance avec un rendement de 2500 kg/ha.

aux éleveurs). Si on fait l'hypothèse qu'un parcours peut produire au mieux 2,5 t/ha/an de biomasse fourragère consommable par les bovins (Dugué, 1996), 1 km² de ce type de parcours peut nourrir 105 bovins adultes (UBT) pendant une année. En première estimation⁶⁵ et sans recourir à une analyse fine de l'offre fourragère sur l'année, on peut considérer que ces deux territoires peuvent assurer respectivement l'alimentation d'environ 200 bovins adultes à Ndiam Baba et 480 à 530 à Laïndé Ngobara. Vu les effectifs recensés, la sédentarisation définitive de ces éleveurs avec leurs troupeaux dans ces territoires s'avère impossible même si on maintient l'accès à des parcours extra villageois de proximité (dans les collines et le long des berges de la Bénoué qui sont aussi convoitées par d'autres éleveurs locaux). La culture fourragère ne pourrait pas apporter un surplus d'alimentation suffisant à moins de recourir à des systèmes de culture très intensifs, non compatibles avec les moyens des éleveurs (irrigation pour une culture permanente, fertilisation forte, clôture). Le recours à la transhumance ainsi qu'aux parcours de proximité hors des territoires d'attache est indispensable à l'entretien du bétail.

Au regard des superficies sur lesquels les éleveurs sont fixés et le nombre d'animaux dont ils ont la charge, la mobilité est donc le moyen le plus efficace pour tirer avantage au mieux de la grande variabilité temporelle et spatiale des ressources pastorales. Au lieu de confirmer les hypothèses et les désirs des techniciens et décideurs selon lesquels les animaux et les éleveurs ne peuvent faire autrement que de se fixer sur des espaces de pâturage bornés et sécurisés, les éleveurs ont mis en place un système d'élevage original différent. Ils tentent d'adapter leur mobilité à au nouveau contexte en exploitant de nouvelles opportunités. Les éleveurs développent de nouvelles formes de mobilité basées sur des circuits plus courts avec un nombre d'animaux moins important. Ce qui les oblige à scinder le grand troupeau en sous-unités de 30 à 40 têtes qu'ils confient à plusieurs bergers salariés afin de maximiser l'accès aux diverses espaces de pâturage morcelés. Le coût de la garde du troupeau avec plusieurs bergers est compensé par l'apport monétaire des propriétaires de bétail citadins. Ces pratiques qui tendent à se généraliser sont en parfaite adéquation avec le souci de préservation de l'environnement naturel en évitant des séjours prolongés voire permanent des troupeaux au même endroit avec les risques de surpâturage.

Mais avec la diminution des surfaces de friche et des jachères de longue durée, les éleveurs des deux territoires d'étude mais aussi de toute la région de Ngong-Garoua ont tendance à se retrouver en transhumance sur les mêmes grands parcours. Dans ce contexte, il paraît difficile de réglementer l'arrivée de nouveaux transhumants dans ces espaces encore riches en pâturage. En l'absence de règles et d'instances de gestion de ces parcours on peut craindre à court terme une dégradation de la flore et une perte de leur valeur pastorale. A moins que les éleveurs raisonnent différemment le croît de leur cheptel ou que l'administration déclasse certaines zones de chasse sans grande valeur faunistique⁶⁶ actuellement.

Dans tous les cas, le maintien de la mobilité (et si possible associée à la gestion de la charge en bétail dans les différents parcours stratégiques) s'impose aux éleveurs comme le

⁶⁵ En se limitant aux besoins d'entretien d'un bovin adulte de 250 kg qui correspondent à l'ingestion de 6,5 kg de matière sèche par jour

⁶⁶ En particulier celle proche de Ngong et du *hurum* de Kalgué qui renferme peu de faune sauvage

système le plus à même de limiter la dégradation des parcours avec l'utilisation de territoires complémentaires en cours d'année. Pour le moment, les Projets DPGT, GESEP (Gestion Sécurisée des Espaces Pastoraux) et ESA à travers des initiatives pour la négociation concertée de la répartition des espaces entre agriculture (champs de cultures) et élevage (parcours et pistes à bétail) n'ont pas pu avoir d'impact durable sur une véritable sécurisation des espaces négociés pour les deux activités. Il est arrivé dans plusieurs cas que suite à ces négociations, des agriculteurs créent des blocs de cultures dans les espaces négociés pour l'élevage et que des éleveurs étendent de leur propre initiative les limites réservées aux parcours aux dépens des espaces agricoles. Les réactions de la commission consultative tardent ou n'arrivent jamais lorsqu'un groupe ou un autre signale de telles infractions. Il s'agit là d'une forme d'insécurité collective extrêmement dangereuse car pouvant déboucher sur des drames avec des pertes en vies humaines.

Par ailleurs, les tentatives d'accroissement de la complémentarité alimentaire par la vulgarisation des cultures fourragères hautement productives afin de nourrir le bétail avec des ressources produites localement a connu des échecs. Ce qui montre que la mobilité des troupeaux demeure l'un des savoir-faire apte à assurer la reproduction des exploitations pastorales et la préservation du potentiel des ressources renouvelables. En effet, d'un point de vue écologique, la transhumance permet d'exploiter la flore au moment où le pâturage est disponible et de préserver des espaces de non exploitation, d'où limitation de la pression de pâturage. Il est donc impératif pour les décideurs, notamment l'Etat, de soutenir la sécurisation des droits d'accès aux terres de parcours.

12.1.3. Fertilité des sols préservée par la valorisation de la fumure animale

Les systèmes de production des éleveurs mbororo étaient à l'origine strictement pastoraux et évoluent progressivement vers l'agro-pastoralisme. Il existe au sein de ces systèmes une certaine synergie entre l'agriculture et l'élevage avec la consommation des résidus de récolte mais surtout la production et l'utilisation de la fumure organique pour les parcelles de maïs des éleveurs. Ceci a des conséquences favorables sur les performances agronomiques de leurs cultures. En effet, la sédentarisation des familles d'éleveurs leur impose la pratique de l'agriculture, notamment la culture du maïs très exigeante en fertilisants. Peu coutumiers de l'usage des engrais minéraux et non intégrés aux circuits d'approvisionnement en intrants de l'Organisation des Producteurs de Coton et de la SODECOTON, les éleveurs utilisent une partie de leurs animaux pour assurer la fertilisation de leur maïs. Ils valorisent ainsi toute la production de fumure animale⁶⁷ disponible dans les deux territoires avec la généralisation de la pratique du parcage nocturne facilitée par l'acquisition de fils barbelés. Il y a actuellement dans ces UP d'éleveurs un surplus de fumure animale qui pourrait être cédé aux agriculteurs voisins. De plus, certaines techniques en cours de vulgarisation auprès des agro-éleveurs comme la production de fumier sous parc arboré méritent également d'être vulgarisées auprès des éleveurs mbororo, surtout ceux qui possèdent peu de bovins (Type 1). L'élevage des ruminants contribue donc à recycler les résidus et fourrages celluloses⁶⁸ en fumure organique. La fumure animale est donc importante pour la fertilité chimique et la structure

⁶⁷ Les déjections des bovins sans adjonction de litière

⁶⁸ Ces biomasses végétales sont généralement détruites par le feu par les agriculteurs car leurs effectifs d'animaux sont faibles

du sol, elle est meilleure que la fumure minérale qui n'a aucun effet sur le taux de matière organique du sol. En plus, à forte dose, elle a aussi un effet négatif sur le *striga*, une adventice redoutable. Les nouvelles pratiques valorisent donc mieux la fumure animale que les anciennes traditions de transhumance à long terme et grande distance.

12.2. La durabilité sociale

La durabilité sociale traduit l'évolution de la qualité de vie des éleveurs, mais aussi leur insertion dans les réseaux professionnels locaux, l'entraide, l'accès aux services et les relations de proximité d'une manière générale.

12.2.1. Diversification des échanges entre les éleveurs

Depuis leur fixation, les échanges se sont intensifiés entre les éleveurs. Bien qu'il existe des compétitions entre eux pour l'accès aux ressources pastorales, les éleveurs ne cherchent pas à garder systématiquement pour eux les informations sur les pâturages. Les moyens de locomotion n'étant pas encore importants dans les campements, ceux qui en possèdent se chargent d'aller prospecter l'état des pâturages et partagent l'information sur le choix des lieux de transhumance sans aucune contrepartie. Ils rapportent également des informations sur les conflits, le nombre d'éleveurs présents, etc.

Malgré l'exigüité de l'espace réservé à l'habitat et la saturation de l'espace agricole, les premiers éleveurs continuent de recevoir de nouveaux candidats à la sédentarisation. Par contre, ils refusent systématiquement l'installation de personnes étrangères à leur clan sur leur territoire. Lorsqu'un nouveau membre de leur clan désire s'installer, certaines précautions sont préalablement prises. Tout d'abord, le chef du quartier prend le soin de vérifier s'il n'est pas mal intentionné en se renseignant sur ses antécédents dans les différents sites qu'il a occupés. Il cherche notamment à savoir si le nouveau venu n'est pas voleur ou sorcier... S'il est accepté, le chef du quartier doit le présenter aux autorités traditionnelles, d'abord à l'*ar'do* puis au *sarkin saanou*. Cependant, il ne peut pas défricher une parcelle. Le chef du quartier lui en octroie une où il cultive et cette dernière lui appartient.

Les éleveurs étant peu outillés en matériels de traction, il s'ensuit des échanges et des complémentarités entre eux sous forme de prêt gratuit ou d'échange de travail. Il en est de même pour les moyens de transport comme les vélos et les motocyclettes pour le transport du maïs au moulin, diverses courses ponctuelles dans les villages voisins ou pour aller rendre visite aux bergers sur les lieux de transhumance.

On assiste également à l'émergence de travail communautaire non rétribué. En effet, la *surga*⁶⁹ a fait son apparition chez les éleveurs lors des travaux agricoles. Emprunté aux agriculteurs des villages voisins, c'est une forme de solidarité dans l'accomplissement des travaux agricoles (sarclage et récolte) qui permet de gagner du temps et de réduire les coûts d'entretien des parcelles. Le propriétaire du champ informe les habitants du village

⁶⁹ Ce terme « fait référence à des formes très codifiées d'entraide collective dans les domaines de la culture, de la construction, ou de la réfection d'une case : 1. Invitation d'un voisin à travailler sur son champ contre repas et bière, à charge de revanche ; 2. invitation pour rattraper un retard (en particulier sur les champs de coton) contre bière ou équivalent en argent ; 3. invitation-convocation pour un jour sur le champ du chef ; 4. Invitation d'un jeune homme à ses amis pour aller travailler sur les champs de ses futurs beaux-parents. En ville, le « *surga* » tourne à la tontine, en particulier pour construire les unités d'habitation ». (Seignobos et Tourneux 2002.)

la veille. En même temps, il achète 1 kg de sucre, 1 kg de thé, 2 kg de riz, des galettes d'arachide de 300 Fcfa et réserve environ 2 l de lait. Alors que chez les agriculteurs la *sourga* peut prendre toute la matinée (6 heures – 13 heures), les éleveurs y consacrent moins de temps (6 heures - 9 heures) notamment parce qu'ils n'ont pas de grandes parcelles, mais aussi pour permettre aux bergers d'aller faire paître leur troupeau.

12.2.2. Des actions collectives d'éleveurs encore limitées

La sédentarisation des éleveurs dans des villages plus ou moins proches les uns des autres aurait pu être l'occasion de favoriser leur organisation en vue de promouvoir leurs intérêts. Si on peut constater ailleurs en Afrique le foisonnement des organisations paysannes, le phénomène demeure encore marginal chez les éleveurs mbororo du Nord Cameroun en général et ceux des deux territoires d'étude en particulier. Les GIC (Groupements d'Initiatives Communes) et coopératives ne sont pas fonctionnels et sont peu nombreux, même si la demande des groupes mbororo dans ce sens est réelle. Dans les deux territoires, il existe des associations d'agro-éleveurs ayant pour objectif de promouvoir l'entraide et la solidarité entre les membres, mais aussi l'accès au crédit et autres financements venant des projets et programmes de développement et organismes de micro-finance. Mais depuis leur création, aucune action concrète n'a été réalisée.

En 1996, un embryon d'organisation régionale (*Kawtal Pulaaku*⁷⁰) a vu le jour lors de l'intervention du projet DPGT et du MINEPIA pour la délimitation des *hurum* et des *burti* dans la zone de Tchéboa ainsi que pour la lutte contre les glossines. Suite aux difficultés rencontrées avec le *laamii'do* de Tchéboa, cette association a engagé ses membres à quitter le *lamidat* pour s'installer vers Poli et Fignolé. Ce qui a entraîné une volonté d'apaisement de ce *laamii'do*. Cette association n'a pas répondu aux attentes des éleveurs. Sa direction a détourné les fonds recueillis et des complications politiques sont intervenues. Ne reste de cette tentative que la fixation d'un nombre important d'éleveurs dans la région de Poli. Leur village a été créé et leur école y fonctionne.

Des problèmes de rivalité entre les leaders ont été aussi à l'origine de cet échec puisqu'une deuxième association était en cours de création depuis 1995. Il s'agit de *Hore Pulaaku* (Association pour la promotion du développement économique, social et culturel des Mbororo) qui existe encore aujourd'hui. Elle a pu regrouper autour du chef spirituel des Mbororo résidant à Demsa une grande partie des Mbororo du Nord Cameroun. Pour le moment, ses actions se sont limitées essentiellement au développement social et économique des populations mbororo, notamment dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité dans les campements : appui à l'approvisionnement en produits pharmaceutiques vétérinaires et de première nécessité, appui à la scolarisation des enfants par des opérations de sensibilisation, animation des groupes sur des sujets divers de développement, obtention de la collaboration avec les autorités administratives, inscription de quelques Mbororo au registre de l'état civil, négociation des campagnes de vaccination avec les centres de santé. Elle organise régulièrement des festivals dans les villes de Garoua, Fignolé et Ngong.

Les éleveurs bénéficient aussi de l'appui de l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS) - une ONG avec l'appui de la coopération Suisse - créée en

⁷⁰ Ce regroupement a été l'initiative de jeunes Mbororo. *Kawtal* signifiant l'union et le *pulaaku* représente le code de conduite des peuls à la base de toutes leurs actions (Boquene, 1986).

1989 au Burkina Faso et qui s'est étendue au Cameroun en 1996 avec pour objectifs principaux : 1) la rénovation de l'activité d'élevage à travers l'amélioration de la productivité des animaux et de l'espace pastoral ; 2) la promotion d'initiatives d'éleveurs et groupes d'éleveurs permettant une meilleure appropriation de leurs activités ; 3) la production, l'échange et la valorisation des connaissances et de la sagesse ; 4) la promotion d'initiatives d'éleveurs et groupes d'éleveurs permettant une meilleure alimentation de leurs animaux ; 5) la diffusion de méthodes et techniques de productions favorisant la productivité des animaux et de l'espace pastoral et 6) la recherche d'une meilleure valorisation des produits et sous-produits d'élevage. Le centre régional APESS de Garoua a pour objectif de devenir un centre de formation pour les activités du monde rural en général et pour l'élevage en particulier, d'initier et développer des actions d'intermédiations et de facilitation des négociations entre éleveurs et agriculteurs pour une coexistence pacifique et une paix sociale en milieu rural, de servir de lieu d'organisation de séminaire et de rencontre pour les partenaires en développement rural dans la partie septentrionale du Cameroun et d'être un partenaire actif et positif pour l'administration et pour les autres projets et organismes de développement travaillant pour la promotion du monde rural dans la sous région. En 2003, 2 000 villages ont été concernés, avec 3 700 producteurs de foin, 2 300 hangars construits et 5 000 personnes formées dont 1 200 femmes.

Malgré leur bonne volonté les diverses associations qui œuvrent dans l'accompagnement des éleveurs mbororo manquent de soutiens institutionnels et de capital social pour peser sur les débats en cours et les décisions concernant l'avenir de l'élevage. Les Représentants des éleveurs reconnaissent qu'ils eu tort de rester silencieux face aux différents changements politiques, économiques et même culturelles. Ils sont toujours dans un attentisme total et légendaire. En effet, les éleveurs sont encore individualistes et manquent d'esprit associatif pour garantir ensemble la préservation de leurs espaces d'activité. Cela est dû à leur marginalisation et isolement sociopolitique d'une part et à la persistance marquée de leurs valeurs culturelles d'autre part. Pour le moment, les éleveurs ont été appuyés dans l'acquisition de cartes nationales d'identité et de cartes d'électeurs. Mais les retombées de leurs voix sont encore attendues car pour le moment, ils n'ont reçu que des gadgets lors des campagnes électorales (tricots, parapluies, écharpes, chapeaux...) et ont entendu des promesses jamais tenues.

Par ailleurs, les rivalités entre campements⁷¹ et l'effritement des logiques traditionnelles de prise de décision collective ne permettent pas la cohésion entre les différentes communautés d'éleveurs pour « faire foule » face à leurs problèmes communs. Il n'existe donc pas une cohésion interne au sein des lignages. Les nombreuses réunions de sensibilisation qui sans doute contribué à accélérer la prise de conscience collective et permis quelques actions concrètes qui ont rendu d'indiscutables services aux éleveurs, il ne s'en est résulté au final que des opérations encore timides. A Ndiam Baba comme à Laïndé Ngobara, les bornes plantées par les projets de développement marquent bien les territoires, mais il n'existe aucun consensus collectif pour la gestion de ces espaces. Les porteurs de ces actions étant décédés, les autres membres de la communauté ne se sentent que faiblement concernés par la préservation de ces espaces. Il en est de même pour la

⁷¹ Pour des réunions ou une action de développement, il est toujours difficile de trouver un consensus. Le choix d'un campement pour une action est rejeté par les autres communautés parce qu'ils ont le sentiment de faire allégeance à l'autre communauté. Ils refusent même souvent d'envoyer leurs enfants dans une école construite dans une communauté voisine.

culture des plantes fourragère qui, pour le moment, n'est pratiquée que de manière marginale par un éleveur à Ndiam Baba et deux à Laïndé Ngobara. Le manque d'implication et d'organisation de tous les éleveurs dans ces opérations de production fourragère ne permet pas à ceux qui les pratiquent d'étendre leurs parcelles et de les protéger en saison sèche.

Il paraît impératif de renforcer les capacités des éleveurs en matière de sécurisation et de gestion des espaces pastoraux. Au lieu de créer des espaces de pâturages et des pistes à bétail que personne ne respecte, il serait plus judicieux d'améliorer les capacités de création de liens et d'intégration des éleveurs mbororo dans un réseau social afin qu'ils prennent d'avantage conscience de leur propre rôle face aux pressions et épreuves qu'ils doivent affronter. Ces organisations pastorales de développement doivent pouvoir renforcer les rapports internes entre les éleveurs et créer des relations avec d'autres populations pastorales. Ces efforts conjugués permettront d'aider à l'apprentissage de nouvelles formes de rapports sociaux. Ainsi sera-t-il possible de mieux influencer sur les stratégies de l'Etat et des différents appareils en place pour le devenir actuel de ces sociétés dont la survie dépend de la politique appliquée à leur activité principale, l'élevage. Il s'agit avant tout de protéger l'espace pâturé d'une exploitation anarchique et d'un grignotage non concerté par l'agriculture.

12.2.3. Création de nouveaux rapports sociaux avec les citadins

La durabilité sociale des systèmes de production des éleveurs peut aussi s'appuyer sur leurs alliances avec les citadins. Pour certains citadins fortunés en effet, l'élevage s'avère être une forme d'épargne attractive (meilleure rentabilité que la banque, mais aussi prestige social). La moitié du bétail détenu par les éleveurs de Ndiam Baba appartient d'ailleurs aux citadins de la ville de Garoua. Cette relation de travail permet aux éleveurs d'avoir plus facilement accès aux aliments pour bétail vendus en ville (tourteaux, sons...). En effet, les hommes d'affaires de Garoua peuvent plus facilement acheter du tourteau de coton pour lequel il existe une forte spéculation du fait de leurs relations et la proximité avec les commerçants et la SODECOTON. Les éleveurs qui gardent le bétail de ces citadins peuvent ainsi y avoir accès. Ils utilisent également ces relations pour accéder à certains espaces de pâturage. Les éleveurs utilisent également leurs relations avec les citadins pour limiter les effets des conflits avec les autres acteurs. Quels que soient les animaux ayant fait des dégâts, on déclare systématiquement qu'ils appartiennent aux citadins. Ces derniers ayant le pouvoir, grâce à leurs relations avec les instances de justice, de limiter les dédommagements.

12.2.4. Echanges et complémentarités diversifiées avec les agriculteurs

La fixation des éleveurs auprès des agriculteurs a également permis la consolidation des relations d'échanges et de complémentarité. Les échanges étaient autrefois limités au troc entre produits d'élevage et produits vivriers, ou à la contrepartie entre fumure organique des champs et consommation fourragère de la vaine pâture. Ils se diversifient désormais et au troc ont succédé les échanges commerciaux de produits alimentaires (mil, maïs, viande, lait...) et autres services (Tableau XLI).

La fixation des éleveurs auprès des gros villages d'agriculteurs les a rapprochés d'une main d'œuvre peu onéreuse de paysans pauvres en quête d'un travail rémunéré. Les éleveurs leurs confient des tâches ingrates comme la construction des maisons, l'entretien

des parcelles de maïs et la garde du troupeau... L'insécurité ambiante incite aussi les éleveurs à utiliser les bergers salariés issus des villages d'agriculteurs voisins.

Les confiages se sont également multipliés. En effet, après la saison agricole (octobre), le propriétaire mbororo reçoit des bovins de trait en confiage qui appartiennent à des cultivateurs des villages voisins dont les enfants sont scolarisés et qui ne peuvent, de ce fait, garder les bovins de trait. En contrepartie, ces cultivateurs labourent les champs des éleveurs mbororo pendant la saison agricole ou paient une certaine somme pour le service rendu.

Tableau XL. Echanges et complémentarités avec les villages voisins de Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Villages environnants	Formes d'échanges et de complémentarités
Ndiam Baba	Sanguéré Paul	Accès à la main-d'œuvre salariée, location et/ou échanges de traction animale et de bœufs de trait, accès moulins, achat produits manufacturés, emprunts et location moto, pousse pousse, commissions diverses, accès à l'information, divertissements
	Babla	Achat paravents, volaille, canaris, <i>mbayeeri</i> ...
	Kahé Douté	Invitations mutuelles et assistance lors des fêtes (mariages, baptêmes, tabaski...), des deuils et autres événements malheureux (deuils...) avec les Mbororo <i>bodi'en</i>
	Wuro Ardo Mama	Vente et achat maïs, animaux, mariages, invitations et assistance lors des fêtes (mariages, baptêmes, tabaski...), des deuils et autres événements malheureux (deuils...)
	Kismatari	Achat riz et foins de riz, prêt d'argent aux agriculteurs lors des périodes de soudure pour être remboursé à la récolte (5 000 Fcfa en août contre un sac de riz en décembre)
	Djalingo	Achat vêtements, chaussures, produits manufacturés, vente et achat animaux (bovins, ovins, caprins, volaille), vente et achat maïs, achat poissons, viande, niébé, arachide
	Bocklé	Prière du vendredi (<i>jumbaare</i>)
	Garoua	C'est le « ventre de l'éléphant » car il y a tout dedans : Vente lait, confiage bovins, relations de protection et de services avec les fonctionnaires, les hommes d'affaires, les forces de l'ordre...
Laïndé Ngobara	Djéfatou	Vente de lait, vente et achat maïs, prières du vendredi
	Djola	Vente et achat moutons, divertissement (tasse de thé, passe temps)
	Laïndé Massa	Accès à la main-d'œuvre salariée, location et/ou échanges de traction animale et de bœufs de trait,
	Wuro Ndemri	Accès à la main-d'œuvre salariée, location et/ou échanges de traction animale et de bœufs de trait,
	Laïndé Djiga	Accès à la main-d'œuvre salariée, location et/ou échanges de traction animale et de bœufs de trait,
	Mayo Lopé	Accès à la main-d'œuvre salariée, location et/ou échanges de traction animale et de bœufs de trait,
	Ngong	Achat vêtements, chaussures, produits manufacturés, vente et achat animaux (bovins, ovins, caprins, volaille), vente et achat maïs, achat poissons, viande, niébé, arachide

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Il existe également une forme d'échange entre les éleveurs ayant des bœufs de trait et les agriculteurs possédant du matériel agricole (charrues, corps sarcleurs, corps butteurs notamment). Cette association permet aux deux parties d'entretenir leurs parcelles, mais aussi de gagner de l'argent. C'est l'agriculteur, propriétaire du matériel agricole qui travaille avec les animaux. Outre s'occuper des champs de l'éleveur, il travaille également dans les champs d'autres personnes contre rémunération. Les revenus de ces prestations sont partagés entre les deux parties. Au cours d'une semaine, les revenus de quatre jours reviennent à l'éleveur⁷² et ceux des deux jours restant à l'agriculteur. Dans la journée, l'éleveur veille à ce que l'agriculteur ne fatigue pas trop les animaux de trait et les laisse se reposer et pâturer.

Les éleveurs peuvent également louer du matériel agricole au cours d'une saison. Pour les charrues, le coût varie de 20 000 et 30 000 Fcfa selon les relations d'affinité entre les deux parties pour toute la saison des pluies.

N'ayant pas de charrette, les éleveurs louent les services des agriculteurs pour transporter les récoltes, les tourteaux, les matériels de construction, que les voitures ne peuvent acheminer jusqu'au village (Photo 30).

On assiste ainsi à l'émergence d'un secteur qui s'apparente à la petite entreprise de travaux agricoles, et on peut anticiper que d'ici quelques années, certaines personnes en feront une activité principale, cessant ainsi d'être agriculteur ou éleveur.



Photo 30. Transport de matériels de construction pour les éleveurs mbororo de Ndiam Baba par les agriculteurs de Sanguéré Paul

Cliché : Kossouma Liba'a Natali (2006)

Il existe des interdépendances entre les deux activités agriculture et élevage et les deux catégories d'acteurs – les agriculteurs et les éleveurs. Ces relations passent par de nombreux échanges commerciaux (vente de produits alimentaires : mil, maïs, viande, taurillons dressés pour le labour...), et des échanges professionnels (gardiennage des animaux, mains d'œuvre salariée pour les champs, prêt de matériel agricole et prêt d'animaux de trait, ...). Le passage des animaux sur les champs après la récolte est aussi

⁷² Chaque jour de prestation, l'éleveur remet 1 000 Fcfa à l'agriculteur pour la conduite du travail (*jogugo hore*).

un exemple de coopération entre éleveurs et agriculteurs. Les premiers utilisent les résidus de récolte (pailles, tiges et rafles de céréales, ainsi que les fanes de légumineuses : arachide, niébé) pour nourrir le bétail, et cela permet dans le même temps de fertiliser la terre pour la prochaine saison agricole dans la mesure où les troupeaux y déposent leurs déjections.

La proximité des agriculteurs facilite l'accès des éleveurs aux intrants agricoles (engrais, urée, insecticides, herbicides...). En effet, les intrants acquis à crédits auprès de la SODECOTON et l'OPCC-GIE sont vendus ou échangés contre les céréales aux éleveurs par les agriculteurs qui n'arrivent pas à assurer la couverture des besoins alimentaires pendant la période de soudure (juillet et août). Il en est de même pour le tourteau acquis auprès des groupements de producteurs de coton-graine. Le tourteau reçu par les producteurs non équipés et le surplus par rapport à la quantité destinée à l'alimentation animale chez les possesseurs de bétail sont le plus souvent revendus. Les éleveurs mbororo achètent le tourteau directement au domicile du producteur de coton ou dans les marchés de Djéfatou, Ngong, Djalingo, Djola ou sur l'axe routier Garoua-Ngong où des sacs de tourteau sont souvent exposés. Rappelons que le « bradage » par les paysans des produits de traitements insecticides et herbicides obtenus à crédit auprès de la SODECOTON ou de l'OPCC-GIE est fréquent dans la région soit pour acheter des céréales, soit pour régler certains problèmes, soit pour... se procurer de la bière de mil.

Cependant, les éleveurs mbororo ne sont pas les seuls à acheter le tourteau auprès des producteurs de coton. D'après une étude réalisée par la Cellule Suivi-évaluation de la SODECOTON en 2003, 48% des acheteurs de tourteaux sont les grands commerçants, 26% sont les producteurs de coton équipés, 13% les petits spéculateurs et 13% les éleveurs non planteurs de coton comme ceux de Ndiam Baba et Laïndé Ngobara. Les enchères sur le prix du tourteau sont entretenues par les grands commerçants qui passent dans les villages au moment de la distribution du tourteau. Ils passent par l'intermédiaire des petits spéculateurs ou rachètent directement le tourteau livré aux planteurs par la SODECOTON. De ce fait, les éleveurs n'achètent pas les tourteaux aux prix fixés par la SODECOTON. Du fait de sa rareté et des spéculations autour de ce sous-produit, rares sont les cas de bradage à vil prix. Les prix pratiqués sont variables selon l'offre et de la demande dans la région, de 5 500 et 7 000 Fcfa/sac de 50 kg pendant la saison sèche et 4 000 Fcfa pendant la saison des pluies. C'est pour cela que certains éleveurs notamment ceux qui font de l'embouche préfèrent se ravitailler à cette période pour stocker afin de compléter à moindre coût leurs animaux pendant la saison sèche.

12.2.5. Délitement des liens sociaux et transmissibilité mise à mal

La transmissibilité intergénérationnelle des savoir-faire s'analyse ici au regard de la place de l'élevage dans la dynamique locale et familiale entre les parents et les jeunes Mbororo. Nous assistons à de profondes modifications à l'intérieur de la société mbororo avec les évolutions de l'organisation sociale de la famille et des activités. En effet, l'image de l'activité pastorale, la représentation dans la société actuelle du métier de berger et des modes de vie mobile, les valeurs qui lui sont associées, sont des facteurs qui déterminent la motivation des jeunes à pérenniser les savoirs pastoraux par la conduite et l'entretien du troupeau. Partant de cet angle, nous pouvons affirmer que la transmissibilité des pratiques entre les générations est mise à mal par le fait que la nouvelle génération d'éleveurs notamment celle des fils est moins intéressée par la conduite du troupeau que la génération précédente. En effet, au fur et à mesure que s'accroissent les contraintes liées à

la garde du troupeau et que les Mbororo se fixent, la possession de bovins commence à perdre sa valeur sociale auprès des jeunes. Selon un jeune mbororo de Ndiam Baba, posséder des bœufs aujourd'hui n'a plus la même valeur qu'auparavant : « *marral na'i nafataa fahin. Sungurla duudi : a daanata booddum, a nyaamataa huunde booddum, a boornataa booddum, a don somi tum tum* » (Posséder des bœufs ne sert plus à rien. Il y a trop de travail : tu ne dors pas bien, tu ne manges rien de bon, tu ne t'habilles pas bien, tu es fatigué tous les jours). Auparavant, ajoute cet éleveur, personne n'avait de la considération pour ceux qui n'avaient pas d'animaux. Aujourd'hui, les jeunes n'y attachent plus d'importance. La tendance est d'avoir un nombre limité de bœufs (maximum 30), recruter un berger et pratiquer d'autres activités comme le commerce, la conduite d'une moto taxi ou d'une voiture. En effet, affirme un autre éleveur, toujours à Ndiam Baba, « *To a aandi goddo haa berni, to a don borna booddum, a mari valer ha wuro, be guidi haala maa jamum* » (Si tu connais la ville, si tu t'habilles bien et que tu as des contacts, tu as de la valeur au village et tu es sollicité pour des appuis, des conseils et des éclairages divers). La plupart des éleveurs sont conscients que la transhumance de grands troupeaux sur de longues distances va s'arrêter et que la possession de grands troupeaux apporte plus de problèmes que de bien-être car ce sont des biens visibles et convoités par autrui.

Par ailleurs, se pose également le problème de transmission des pratiques et modes de gestion traditionnel des parcours. Les bergers salariés, dont un nombre croissant ne sont plus des Peuls, sont en effet moins outillés et moins motivés pour la préservation des parcours et de leurs ressources naturelles que les anciens bergers Peuls. Leurs connaissances traditionnelles des plantes et de la nature sont insuffisantes. Le risque majeur de cette distanciation entre la conduite du troupeau et les autres activités (agriculture, commerce du bétail) est l'absence de contrôle et de gestion des grands parcours pourtant essentiels au maintien de la transhumance et donc aux systèmes d'élevage extensifs. Cette menace sur la transhumance est renforcée par le morcellement des parcours, la fermeture des pistes à bétail, mêmes négociées, et plus récemment par l'insécurité grandissante en milieu rural. Le recrutement de plus en plus important des bergers salariés non peuls concourt à la diminution des différenciations ethniques en liaison avec l'évolution des modes de vie. On assiste donc à la fin des groupes ethniques selon les activités et à l'uniformisation des pratiques. Ceci menace la transmissibilité du système de production des Mbororo, de leurs savoirs et savoir faire.

12.3. La durabilité économique

La viabilité du système de production des éleveurs dépend en premier lieu des revenus monétaires issus de l'élevage et en deuxième lieu de ceux des activités extra-pastorales. La durabilité économique du système dépend de la sécurisation à long terme de chacune de ces sources de revenus (Tableau XLII).

Tableau XLI. Atouts des éleveurs pour conserver leurs revenus à Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Atouts
Type 1	- Achat et conduite de moto taxi (gain d'environ 5 000 Fcfa/jour) ; - Achat et confiage de moto taxi aux enfants des agriculteurs (3 000 Fcfa/jour) ; - Conduite de voiture entre Garoua et Ngong (gain d'environ 2 000 Fcfa/jour) ; - Embouche ovine et bovine
Type 2	- Confiage d'importantes têtes de bétail par les citadins ; - Achat et revente bovins sur les marchés ; - Intermédiation pour la vente et l'achat de bétail sur les marchés ; - Embouche bovine et ovine ; - Vente de lait
Type 3	Vente de lait
Type 4	- Vente de lait ; - Confiage d'importantes têtes de bétail par les citadins ; - Embouche bovine et ovine ;

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2006)

L'analyse des performances économiques des exploitations pastorales que nous avons étudiées montre que tous les types d'éleveurs sont capables de vivre et d'investir.

12.3.1. Les atouts des éleveurs pour conserver leurs niveaux de revenus

Les nouveaux besoins engendrés par la sédentarisation sont quant à eux satisfaits par la diversification des activités et l'intégration des éleveurs dans de nouveaux circuits économiques permettant de limiter les ventes de bétail. Alors qu'auparavant toutes les dépenses étaient couvertes par la vente des animaux et du lait, d'autres sources de revenus permettent aujourd'hui de réduire considérablement les ventes de cheptel bovin. Cependant, ceux qui sont les plus performants sont les types 1 et 2 qui pratiquent plus d'activités extra-pastorales que les types 3 et 4. Les éleveurs de Ndiam Baba ont des atouts importants dans ce sens grâce à la proximité de la ville de Garoua, à leur ancienneté dans la fixation et aux rapports créés avec les citadins et hommes d'affaires. Des revenus complémentaires proviennent également des femmes dont certaines pratiquent un petit commerce de sel, sucre, thé, café, huile de table, allumettes, savons, beignets de mil, haricots... Les femmes couvrent ainsi elles-mêmes leurs besoins et peuvent participer – même si elles n'y sont pas obligées – aux charges familiales ponctuelles.



Photo 31. Les éleveurs mbororo sur le marché à bétail de Ngong à 40 km de Garoua

Cliché : Kossoumna Liba'a Natali (2006)

Les éleveurs fréquentent assidûment le marché permanent de Garoua, et les marchés hebdomadaires de Ngong (Photo 31), Djéfatou (jeudi) et Djalingo (vendredi). Les éleveurs de Ndiam Baba vont également à Babla (mardi), à Pitoa (Dimanche) et à Sanguéré Paul (samedi). Ces marchés permettent aux éleveurs de vendre et d'acheter des produits végétaux (maïs, sorgho *mbayeeri*, mil pénicillaire, arachide, haricot) et animaux (lait, bovins, ovins, caprins, volaille).

La sédentarisation rapproche les éleveurs des lieux de vente des produits animaux : les marchés à bétail (Ngong, Adoumri) mais aussi les villes pour la vente du lait. L'acquisition d'informations utiles au commerce s'en trouve favorisée. Les marchés les plus fréquentés sont ceux de Garoua, Ngong, Adoumri et Djalingo. Le commerce de bétail est une activité de plus en plus pratiquée par les éleveurs de type 2.

12.3.2. Les facteurs pouvant remettre en cause les atouts de la diversification

Cependant, la viabilité des exploitations dépend aussi de la sécurisation des personnes et de leurs biens. En effet, les exactions des coupeurs de route privent de plus en plus régulièrement les éleveurs de revenus complémentaires issus du confiage et du commerce de bétail. En 2007, avec la recrudescence des prises d'otages chez les éleveurs, beaucoup ont préféré ne plus avoir en gardiennage les animaux confiés par des citoyens et des hommes d'affaires et les ont rendus à leurs propriétaires. Certains éleveurs ont même envoyé leurs propres animaux au Nigeria ou au Tchad. De plus, les grands marchés à bétail se sont ainsi vidés et beaucoup d'éleveurs qui tiraient des revenus importants de l'intermédiation dans la vente des animaux se sont retrouvés désœuvrés pendant une bonne partie de l'année. A cela, il faut ajouter ceux ou celles qui tiraient leurs revenus de la vente du lait.

Le tableau XLIII résume les conditions de durabilité au niveau des systèmes de production des éleveurs sédentarisés et au niveau régional

Tableau XLII. Elements nécessaires à la durabilité pour les éleveurs Mbororo et pour le Nord du Cameroun

Composantes du développement durable	Reproductibilité environnementale	Viabilité économique	Transmission intergénérationnelle	Viabilité sociale
<i>Eléments nécessaires</i>				
<i>A la durabilité des systèmes de production des éleveurs sédentarisés</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la transhumance ; - Gestion des parcours (intégrité des surfaces, contrôle de la pression de pâturage) ; - Valorisation de la fumure animale 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la transhumance ; - Diversification des sources de revenu (commerce du bétail, développement de la filière lait) 	Transmission des savoirs et savoirs faire en matière d'élevage aux fils et bergers salariés	Sécurisation des biens et des personnes
<i>Au développement durable du Nord du Cameroun</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Co-gestion des ressources et des espaces entre groupes socioprofessionnels ; - Transmission entre ces groupes des savoir-faire pour la gestion des ressources naturelles 	Maintien des effectifs bovins régionaux pour l'approvisionnement en viande, lait et bovins de trait	-	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des relations d'échange et de complémentarité avec les autres acteurs ; - Amélioration de la gestion des tensions et conflits

Source : Enquêtes, Kossouma Liba'a Natali (2008)

Conclusion

Face aux incertitudes foncières et économiques, les éleveurs adaptent leurs systèmes de production. La durabilité environnementale est assurée par les régimes de mobilité entre les différents territoires d'activité. Les éleveurs valorisent également de manière systématique la fumure organique sur les territoires d'attache où ils pratiquent une agriculture de subsistance.

Sur le plan social, la proximité des éleveurs avec les villages d'agriculteurs et les villes leurs permet d'accéder à une main-d'œuvre moins chère et de tisser un faisceau de relations nécessaire à la diversification de leurs activités. Ce qui conforte la durabilité économique de leurs nouveaux systèmes de production. Cependant, l'insécurité qui sévit particulièrement au sein de cette communauté ne remet-elle pas en cause cette durabilité ?

13. INSECURITE ET CHANGEMENT DE PRATIQUES DES ELEVEURS

Depuis le début des années 2000, les éleveurs mbororo sont la cible des bandits de grands chemins appelés communément « coupeurs de route ». Cette expression qui a fait son apparition depuis les années 1990 désigne les personnes qui attaquent, arrêtent par la force, rançonnent et parfois tuent les voyageurs. Cependant à partir de 2003, une nouvelle forme de banditisme est apparue en milieu rural avec les prises quasi hebdomadaires d'otages de Mbororo, surtout les enfants et les femmes. Ces derniers sont échangés contre une rançon de l'ordre de plusieurs millions de Fcfa ou exécutés lorsque le paiement n'est pas effectué à temps. Au cours de l'année 2007, la répétition des enlèvements a conduit à des déplacements massifs des éleveurs tant à l'intérieur du pays que vers le Nigeria, la RCA et le Tchad pour échapper aux bandits. Les villages de Ndiam Baba et de Laïndé Ngobara n'ont pas échappé au phénomène. Cette situation ne remet-elle pas en cause la durabilité des nouvelles modes de vie et d'activités mises en œuvre par les éleveurs ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à sécuriser les moyens de production des éleveurs en ballotage entre diverses formes d'insécurité (foncière, sociale, physique, juridique...) ?

13.1. Les prises d'otage comme mode d'évolution de l'insécurité en milieu rural

Tous les éleveurs de la Province du Nord vivent à l'heure actuelle dans un climat d'insécurité grandissant qui a entraîné la mort d'hommes, la séquestration de personnes, le paiement de fortes rançons et de grands mouvements désordonnés de bétail (Daïrou, 2007) (Tableau XLIV).

Tableau XLIII. Préjudices causés aux éleveurs Mbororo du Nord du Cameroun entre janvier et mai 2007

Départements	Personnes tuées	Personnes séquestrées	Bovins partis	Rançons payées en Fcfa
Bénoué	9	179	26 817	341 610 500
Mayo Rey	134	175	73 200	852 285 000
Mayo Louti	0	0	10 000	150 000 000
Faro	0	0	0	0
Total province	143	354	110 017	1 343 895 500

Source : Deux semaines d'enquêtes, Daïrou (2007)

Les activités des bandits en milieu rural dans cette région d'Afrique centrale ont évolué au fil des temps : i) les rezzous XIX^e siècle et au début de la colonisation ; ii) les coupeurs de route dans les années 1990 principalement le long des grands axes routiers (Maroua, Tcholliré - Touboro, Garoua - Ngaoundéré plus récemment) ; iii) les preneurs d'otages à partir de 2003 qui concernent principalement les enfants des bergers.

En effet, les prises d'otages sont une forme nouvelle de banditisme qui touche beaucoup les éleveurs mbororo. Très organisés, ces groupes d'hommes armés font irruption dans les villages en groupe de 20 ou 30. Ils enlèvent les jeunes enfants qui ont moins de douze, treize ans. Ceux-ci sont sans défense et ont du mal à donner des témoignages précis qui permettraient de mettre ensuite la main sur les brigands. En échange de leurs otages, les

bandits réclament de fortes sommes d'argent⁷³, ce qui oblige les parents à vendre des têtes de bétail⁷⁴. En dépit des résultats obtenus par les forces de l'ordre dans la répression et la récupération des otages, l'inventaire des actions de ces preneurs d'otage montre que le phénomène tend à prendre de l'ampleur. D'abord effectué aux abords des frontières du Cameroun avec le Tchad, la Centrafrique et le Nigeria, le phénomène s'est généralisé avec des enlèvements proches des grandes agglomérations⁷⁵.

Les éleveurs de Ndiam Baba et Laïndé Ngobara où nous menons nos recherches n'avaient pas été touchés dans un premier temps. Mais cette exception va prendre fin dans la nuit du 21 au 22 janvier 2007 où les preneurs d'otages débarquent dans le village de Laïndé Ngobara et prennent en otage 3 enfants. Une rançon de 2 millions est demandée aux familles. Ces dernières se mobilisent et rassemblent les fonds demandés après 4 jours. Le jour de la remise de la rançon, les éleveurs se font accompagner par des gendarmes de la brigade de Ngong. Mal leur en a pris car les brigands bien organisés avaient des guetteurs postés sur les montagnes avec des téléphones portables. Les bandits qui tiennent en respect les enfants sont immédiatement informés et s'enfuient avec les enfants plus loin. Pour punir les éleveurs de cette méprise, ils étranglent un enfant qui est livré dans le village dans la nuit tout en menaçant les éleveurs de liquider les deux autres si la rançon n'est pas remise dans les jours qui suivent. Les éleveurs s'exécutent dans les délais et les deux enfants sont libérés. Le même jour, tous les éleveurs quittent Laïndé Ngobara.

Le village de Ndiam Baba quant à lui n'a pas été directement attaqué par les coupeurs de route. C'est le village d'Ouro Marna, situé à moins d'un kilomètre de Ndiam Baba, qui a été attaqué dans la nuit du 25 au 26 janvier 2007, avec la prise en otage de 5 enfants. La nuit de l'attaque en effet, les coupeurs de route se sont installés dans la brousse entre les deux terroirs où ils ont pris le temps de manger et de boire car les éleveurs ont retrouvé les restes de nourriture le lendemain sur les lieux. Une rançon de trois millions est demandée aux parents en échange des 5 enfants. Ces derniers rassemblent la totalité de l'argent qui est remis aux coupeurs de route trois jours plus tard et les enfants sont libérés. Le lendemain tous les éleveurs du village d'Ouro Marna quittent leur village en même temps que leurs voisins de Ndiam Baba pris de panique.

13.2. Des complicités au sein des communautés victimes

De multiples faits et témoignages confirment l'implication de personnes de l'ethnie Mbororo dans ces actes de banditisme en milieu rural. Ceux qui s'adonnent à ces actes sont pour la plupart désocialisés. Aujourd'hui, on retrouve dans les villages de nombreux anciens éleveurs reconvertis dans l'agriculture, dans le gardiennage du bétail pour autrui, voire la prostitution pour les femmes, la mendicité, l'alcoolisme et le banditisme pour les jeunes hommes. N'ayant pas de perspectives pour reconstituer un troupeau, beaucoup se constituent en groupes ou s'associent à des malfaiteurs qui tendent des embuscades ou font des raids sur les villages. Pillés et rançonnés, des éleveurs deviennent parfois eux-mêmes pillards et rançonneurs de leurs congénères.

⁷³ Entre 800 000 et un million de Fefa par personne selon la fortune estimée des parents

⁷⁴ Entre 4 et 5 têtes de vaches par personne selon les cours du marché de bétail

⁷⁵ Des enlèvements ont en effet eu lieu à Ndiam Baba et à Nassarao respectivement situés à 13 et 8 kilomètres de Garoua

Même si les éleveurs mbororo sont désignés comme les victimes des embuscades ou raids dans les zones d'élevage, nombre de groupes armés composés de Mbororo ont souvent été appréhendés par les forces de l'ordre, ou identifiés comme tels par les victimes. Ce sont eux qui servent en effet d'éclaireurs et d'informateurs en fournissant les renseignements sur le nombre de têtes de bétail et les ventes d'animaux dans les villages et marchés. C'est ainsi que lorsque les coupeurs de route débarquent dans les campements, les personnes ciblées sont interpellées par leurs noms et les informations sur leurs enfants et leur bétail leurs sont communiquées afin qu'ils ne se dérobent sous aucun prétexte. Ce qui les oblige à s'exécuter au risque de perdre leurs proches pris en otage.

13.3. Des conséquences sur la vie et les activités des éleveurs mbororo

13.3.1. Déplacement temporaire des éleveurs mbororo

Face à la pression des preneurs d'otages et à la fréquence des exécutions d'enfants ou de bergers pour non paiement de la rançon, les villages d'éleveurs mbororo parmi lesquels Ndiam Baba et Laïndé Ngobara se sont vidés de leurs habitants entre juillet et septembre 2007. Traumatisés et craignant des attaques à tout moment, les éleveurs, chacun selon ses affinités, se sont réfugiés auprès d'amis, de membres de la famille et de communautés dans les villages le long des routes en fonction des affinités de chacun (Figure 46). En s'installant en bordure d'une route très fréquentée et au sein des villages d'agriculteurs et de commerçants, les éleveurs se sentent en sécurité.

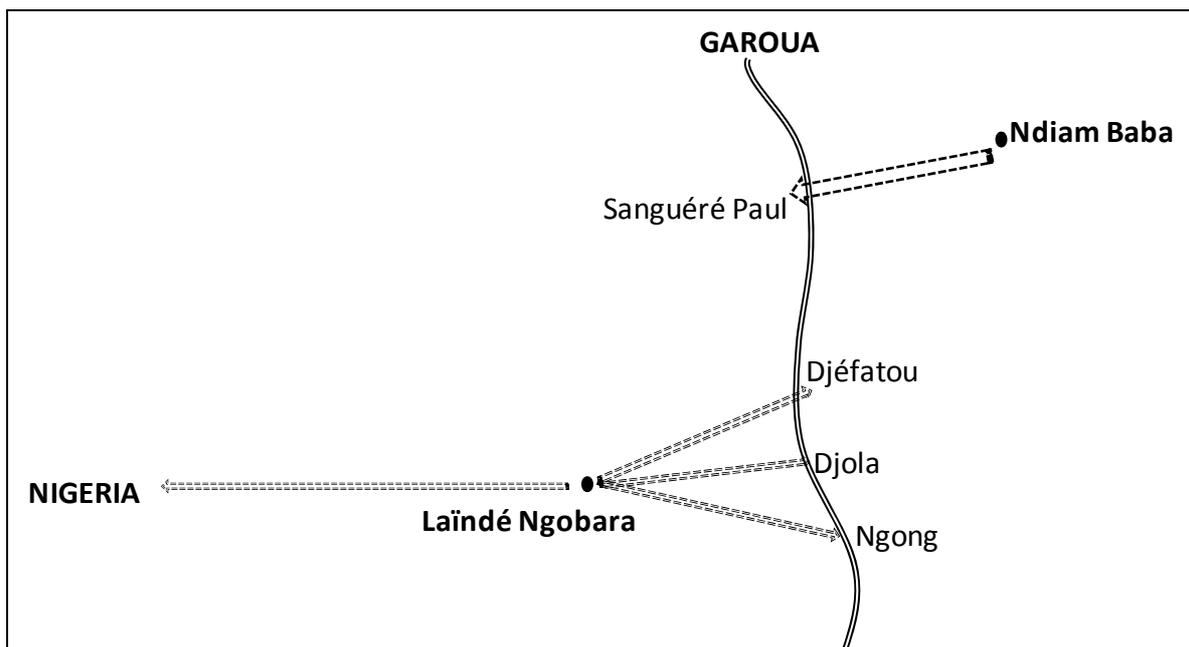


Figure 46. Lieux de replis des éleveurs mbororo de Ndiam Baba et de Laïndé Ngobara au moment des attaques des coupeurs de route

Source : Enquêtes, Kossoumna Liba'a Natali (2007)

Les éleveurs de Ndiam Baba se sont installés à Sanguéré Paul. Trois familles seulement sont restées sur place dont le *jawro*, pour dit-il inciter les habitants à revenir après l'accalmie. Cependant, tous les animaux n'ont pas quitté le territoire « d'attache » même si plusieurs éleveurs ayant des animaux en confiage les ont restitués à leurs propriétaires par mesure de sécurité. Tous les éleveurs de Laïndé Ngobara quant à eux ont quitté le

village pour les villages de Djola, Djéfatou, Ngong et le Nigeria. A l'exception de deux chefs d'exploitation, tous les éleveurs ont conduit leurs animaux au Nigeria. En effet dans ce pays, une organisation regroupant toutes les tribus mbororo dénommée *Ounguia*⁷⁶ dispose des moyens légaux et multiformes pour lutter contre toutes formes d'exactions. Grâce à cette organisation bien structurée et reconnue par les autorités de ce pays, l'on enregistre selon le témoignage des éleveurs de moins en moins d'agressions, de prises d'otages et de vols de bétail au Nigéria.

Ces déplacements sont loin d'être conjoncturels et temporaires. Après quelques mois de quiétude, les éleveurs de Laïndé Ngobara qui sont rentrés dans le village au mois de septembre 2007 ont été de nouveau attaqués deux mois plus tard provoquant de nouveaux déplacements et convaincant certains éleveurs à s'installer définitivement dans les villages au bord des routes. Pour les éleveurs de Ndiam Baba par contre, ce ne sont que 6 familles qui ont décidés de rester définitivement à Sanguéré Paul. Les autres familles sont rentrées.

13.3.2. Tests de bonnes relations de voisinage entre les éleveurs mbororo et les agriculteurs des villages voisins

Ces déplacements de population ont été l'occasion de juger des bonnes relations tissées entre les éleveurs mbororo et les agriculteurs des villages voisins. De toute évidence, l'accueil spontané des éleveurs dans ces villages voisins dénote des bonnes relations qui existent depuis quelques années entre les deux communautés. Les éleveurs témoignent que les agriculteurs les ont spontanément aidés à déménager avec leurs charrettes et motos. Quelques éleveurs ont même pu avoir gratuitement des logements tandis que les autres n'ont pas eu du mal à en louer. D'ailleurs, certains éleveurs avaient déjà construit des habitations à Sanguéré Paul et Djéfatou dans l'objectif de les mettre en location. Ils les ont tout simplement occupées. Par ailleurs, les déplacements des populations ont causé l'éclatement des familles. Même si certains sont partis avec leurs familles au Nigeria, la plupart des éleveurs qui ont quitté le Cameroun avec leur bétail ont laissé leurs familles dans les villages voisins de Laidé Ngobara.

Pour la plupart, c'est une sorte de retour à la transhumance d'antan pour les éleveurs mais pas pour les familles qui semblent se sentir camerounais ou du moins sont attachées à rester autour de leur territoire d'attache.

Cependant, il est encore trop tôt pour affirmer que le déplacement des éleveurs et de leurs troupeaux est une situation définitive. En fonction de l'évolution de la situation, de nombreux éleveurs interrogés ont affirmé qu'ils retourneront dans leur territoire d'attache qui constitue pour eux un acquis. Tous ceux qui se sont repliés dans les villages environnants continuent à exploiter leurs champs. Ils y vont diriger les travaux effectués par des manœuvres tous les deux jours. Les animaux continuent à y être parqués de nuit sous la garde des bergers salariés, les éleveurs n'y envoyant plus leurs propres enfants de peur des bandits. A Ndiam Baba, $\frac{3}{4}$ des chefs d'exploitation ont même regagné le village un mois après leur départ sous l'incitation du *jawro* qui n'avait pas fui. Six familles ont exprimés leur volonté de changer de lieu de résidence si le phénomène d'insécurité ne peut être maîtrisé. C'est pour cela qu'ils ont d'ores et déjà décidé de s'installer

⁷⁶ Cette organisation a été créée par un ancien brigand repenté pour lutter contre le grand banditisme. Elle est basée sur le code d'honneur peul et le coran. Chaque membre doit jurer de ne plus voler et à dénoncer les suspects et coupables qui sont sévèrement punis, livrés à la justice et souvent même exécutés.

définitivement à Sanguéré Paul tout en continuant à travailler leurs parcelles à Ndiam Baba. Ils ont demandé et obtenu du *jawro* de Sanguéré Paul un espace où ils ont commencé à construire des maisons.

13.3.3. Changement des modes de conduite des animaux par les Mbororo

Les éleveurs ont aussi dû changer de mode de conduite de leurs troupeaux suite à la récurrence des problèmes d'insécurité. Si auparavant ils exhibaient fièrement leur bétail, ils sont aujourd'hui obligés de scinder les grands troupeaux en sous-unités de 20 à 30 têtes. Celles-ci sont réparties dans différentes zones de pâturage, parfois diverses régions. Cet « allotement forcé » entraîne un accroissement du coût du gardiennage (recours à plusieurs bergers) et de gestion, l'éleveur devant se déplacer en différents endroits pour suivre l'état de son bétail. De même, les éleveurs hésitent à utiliser leurs enfants pour la conduite du troupeau car ils sont plus fréquemment l'objet de la prise d'otage. On assiste donc à l'utilisation de plus en plus fréquente des bergers non familiaux augmentant les dépenses pour les éleveurs qui possèdent des troupeaux importants. Comme le malheur des uns fait le bonheur des autres, les bergers ont augmenté le coût de leurs prestations. De 5 000 Fcfa par mois en temps normal, leur rémunération est passée à 7 000 Fcfa.

13.3.4. Dissociation des activités agricoles et pastorales dans les territoires occupés par les éleveurs Mbororo

Le déplacement des familles d'éleveurs vers les gros villages d'agriculteurs et l'éloignement des animaux a eu également comme conséquence la régression des complémentarités agriculture-élevage. Les prises d'otages sont en effet intervenues au courant du mois de juillet 2007 alors que les éleveurs n'avaient pas fini de fumer toutes leurs parcelles. Hésitant à faire revenir leurs animaux du Nigeria, il s'ensuit des incidences sur la fertilité des champs. Les éleveurs ont été obligés de recourir à l'achat d'engrais minéraux en 2007, engrais devenus rares et coûteux avec notamment le durcissement des conditions de leur octroi par la SODECOTON et l'OPCC-GIE. De même, les systèmes d'échanges de travail et/ou de matériels agricoles avec les agriculteurs ont été également mis à mal. Ce qui a engendré de fortes pressions en termes de location d'attelages et les matériels de traction dans la zone et d'embauche de la main-d'œuvre pour l'entretien manuel des parcelles.

13.3.5. Paupérisation et oisiveté de nombreux éleveurs mbororo

Pour de nombreux éleveurs, le paiement d'une rançon coûte parfois la valeur de tout le troupeau. Ainsi, attaché à ses animaux, l'éleveur doit s'en défaire pour racheter la vie de sa progéniture, car les commanditaires ou kidnappeurs sont conscients du fait que la vie d'un enfant est le seul moyen de chantage pour amener l'éleveur à vendre tout ou partie de son troupeau. A Laïndé Ngobara, 8 familles ont dû vendre au total 23 bœufs pour un montant de 4 600 000 Fcfa dont 4 000 000 pour le paiement des rançons demandées et environ 300 000 Fcfa repartis entre les frais de transport des émissaires Mbororo auprès des kidnappeurs et des gendarmes appelés à la rescousse ainsi que les frais de téléphone. A Ndiam Baba, il n'y a pas eu de paiement de rançons. Aucune solidarité ne s'est non plus exprimée entre les victimes des kidnappings des villages voisins et ceux de Ndiam Baba qui n'ont pas participé à la paie de la rançon.

De plus, ne pouvant plus s'éloigner de leurs familles et hésitant à envoyer leurs enfants en pâturage, les éleveurs sont obligés de recruter des bergers salariés parmi les agriculteurs.

Les bergers mbororo employés par les éleveurs qui restent dans la région se retrouvent fréquemment sans emploi et leur reconversion est difficile. La trajectoire des jeunes dépourvus de toute perspective d'avenir dans un futur proche en dehors de la garde des troupeaux est compromise. Par ailleurs, les revenus liés à la vente de lait et des produits dérivés se sont réduits pour de nombreuses familles quand ils ne sont pas devenus nuls. Le système de confiage qui permettait aux éleveurs, les uns de se constituer un troupeau, les autres de diversifier leurs sources de revenu est mis à mal. La plupart des jeunes et les bergers n'ayant aucune autre qualification que la garde du troupeau se sont retrouvés désœuvrés. Ils passent leur journée le long des routes assis sur des troncs d'arbres à discuter. A Ndiam Baba, 2 jeunes éleveurs ont pu se reconvertir dans la conduite de moto taxi, 2 autres en ont acheté pour les confier aux enfants des agriculteurs de Sanguéré Paul, 1 autre est devenu aide-chauffeur de taxi sur l'axe Garoua-Ngong. Pour les éleveurs de Laïndé Ngobara, seulement deux personnes ont pu se reconvertir dans l'intermédiation pour la vente des bovins sur le marché de Ngong.

13.3.6. Multiplication des besoins et des charges au sein des familles des Mbororo

Avec les départs de troupeaux du bassin de la Bénoué, les marchés de bétail offrent de moins en moins d'animaux, à l'instar de celui d'Adoumri et de Ngong. La désertion de ces marchés constitue donc un manque à gagner pour de nombreux éleveurs qui y exerçaient les activités d'intermédiation dans la vente et la revente d'animaux. Alors que les sources de revenu se sont amenuisées, les dépenses et les besoins familiaux eux se sont multipliés. Les éleveurs ont dépensé des sommes importantes pour transporter leurs bagages de leur village vers le site d'accueil. Les grandes familles (plus de 10 personnes) ont dépensé entre 30 et 50 000 Fcfa tandis que les petites familles (moins de 5 personnes) ont déboursé autour de 10 000 à 15 000 Fcfa.

L'installation des éleveurs dans d'autres villages a engendré également l'augmentation des dépenses au quotidien. Les éleveurs doivent pour la première fois de leur vie payer un loyer. Dans la plupart des villages d'accueil, le loyer oscille entre 2 000 et 3 000 Fcfa pour une case en paille et de 4 000 à 5 000 Fcfa pour une maison en tôle. La plupart des villages d'accueil ne sont pas préparés à accueillir un nombre aussi important de familles. De nombreux éleveurs se sont tout d'abord entassés dans de petites cases ou se sont fabriqués des abris de fortune comme lorsqu'ils sont en transhumance.

Les dépenses quotidiennes quant à elles se sont multipliées par 3 pour la plupart. A partir des données recueillies au cours de l'année 2006, nous les avons comparées aux données pour quelques familles. Pour la famille d'un jeune éleveur âgé de 26 ans avec une femme et 2 enfants à charge, les dépenses quotidiennes s'élevaient entre 200 et 300 Fcfa. Actuellement, il affirme dépenser par jour au moins 1 000 Fcfa. En effet, lorsqu'il habitait à Ndiam Baba, le jeune éleveur affirme que le petit déjeuner pour toute la famille était fait de couscous de maïs, de riz avec la sauce de baobab et de lait. A Sanguéré Paul, en l'absence de lait et par effet d'entraînement, le petit déjeuner est désormais fait de beignets, de café ou de thé. En plus, l'achat de la viande ou du poisson est indispensable pour le repas de midi et du soir (et pas avant) sans compter les dépenses variées liées à un effet de tentation dans ces bourgs avec beaucoup de petits commerces (viande grillée (*soya*), arachide, tasse de thé ou de café...).

Le transport est également un gros poste de dépenses pour les éleveurs qui doivent partir deux à trois fois par semaine voir leurs champs. Pour les éleveurs de Ndiam Baba, il faut déboursier 400 Fcfa par jour pour un voyage aller/retour à moto. Le coût est encore plus élevé pour les éleveurs de Laïndé Ngobara qui sont plus éloignés de leur village. Ils doivent en effet payer pour un voyage aller/retour 800 Fcfa à partir de Djéfadou ou Djola et 1 000 Fcfa à partir de Ngong.

Cet accroissement des charges familiales arrive au moment où les moyens d'existence des éleveurs se sont réduits. La plupart des éleveurs ont envoyé leurs animaux au Nigeria. Ne connaissant pas d'autres métiers, la plupart sont désemparés et attendent patiemment le retour au calme le long des routes afin de reprendre leurs activités. Face à tous ces nouveaux besoins, les éleveurs ont des options différentes. Les jeunes commencent à diversifier leurs sources de revenus. Dans le village de Ndiam Baba, deux éleveurs ont vendu chacun deux bœufs pour acheter des motos taxis qu'ils conduisent eux-mêmes. Un autre ayant son permis de conduire est devenu chauffeur de voiture pour un particulier en ville.

13.3.7. L'instabilité dans la scolarisation des enfants mbororo

Déjà confronté à l'absentéisme des enfants lorsqu'ils sont obligés de suivre le troupeau en cas d'indisponibilité du berger, les enseignants de l'école publique de Ndiam Baba ont débuté les cours avec très peu d'élèves. A la rentrée de septembre 2007 en effet, le directeur de l'école a recensé 58 absents sur 147 enfants après un mois de reprise⁷⁷. Certains de ces enfants sont partis avec leurs parents au Nigeria. Parmi ceux qui sont à Sanguéré Paul et Bocklé, la plupart ont décidé tout simplement de rester à la maison malgré la sensibilisation du directeur de l'école. Deux familles ont inscrit leurs enfants à l'école publique de Sanguéré Paul. Pour éviter que l'école à cycle complet construite dans le village de Ndiam Baba ne ferme les portes, le *jawro* vient presque tous les jours inciter les déplacés à regagner le village et les enfants à retourner à l'école. Les éleveurs tiennent absolument à ce que leurs enfants aillent à l'école parce qu'ils sont convaincus que c'est là leur porte de sortie et de survie. « *Nos enfants ne doivent plus subir ce que nous vivons aujourd'hui. Si nous sommes exclus et brimés, c'est parce que nous n'avons personne « haut placé » dans les instances de décisions. Nous voulons que demain, nos enfants deviennent aussi des préfets, des commandants pour nous défendre et se défendre* »⁷⁸.

Les actions de lutte plus ou moins efficaces

13.4. Les Mbororo impuissants et une réaction mitigée de l'administration camerounaise

Face aux coupeurs de route, les éleveurs n'arrivent pas à mettre en œuvre des actions collectives comme c'est le cas au Nigeria. Au Nord du Cameroun, une Association pour la promotion et le développement socio-économique des clans mbororo (*Hoore Pulaaku*) a été créée en juillet 1998. A ce jour, cette association qui sert d'interface entre les institutions de la République et la communauté mbororo a réussi à sédentariser plusieurs dizaines de familles dans cette partie du territoire. A l'annonce des exactions commises

⁷⁷ En 2006, l'effectif total était de 226 élèves

⁷⁸ Communication personnelle avec le *jawro* de Ndiam Baba le 27 août 2007

début 2007 contre les éleveurs, les responsables de cette association ont tout de suite entrepris des démarches pour saisir les autorités locales. Ils ont multiplié les visites sur le terrain pour s'enquérir de la situation, mais aussi afin d'assister d'abord leurs frères victimes et contribuer à dissiper la psychose qui gagnait les esprits. Cependant, l'Association ne dispose visiblement pas de moyens concrets pour arrêter ce phénomène à l'image de ce qui se passe au Nigeria voisin.

Après ces vagues successives des prises d'otage, les autorités administratives ont effectué des visites dans les villages touchés. Ces « descentes » n'ont pas débouché sur des actions concrètes. Les éleveurs sont restés plusieurs mois loin de leur village tandis que leurs animaux étaient au Nigeria et au Tchad. Une réunion s'est tenue avec le Préfet de la Bénoué le 21 mars 2007 mais elle n'a débouché sur rien. Les éleveurs n'ont pas pu convaincre l'administration de leur permettre de se munir en permanence d'armes de fabrication artisanale. Cette dernière avait en effet ordonné le retrait de ces armes en arguant que la sécurité des personnes et des biens est du ressort de l'Etat. Or, les forces de l'ordre chargées d'éradiquer ce phénomène ne disposent visiblement pas de moyens suffisants face à ces groupes apparemment bien armés et disposant de puissants moyens de communication tel le téléphone portable satellitaire. Raison pour laquelle les preneurs d'otage opèrent non loin des villes en toute impunité et reçoivent même, fréquemment des ravitaillements en vivre selon les otages libérés. Il n'y a donc pas de volonté de l'ensemble de la population de faire face aux problèmes d'insécurité. En fait les non éleveurs et les autorités restent passifs voire complices. Cela est peut être pour eux une stratégie inavouée pour évincer les éleveurs de leur zone.

Conclusion

L'insécurité récente en milieu rural affecte la volonté des éleveurs de se fixer avec leurs animaux et donc, de faire évoluer leurs systèmes d'élevage et de vie. Suite aux événements de juillet 2007 La plupart des familles d'éleveurs des deux sites d'étude se sont réfugiées dans les gros villages voisins d'agriculteurs situés sur la route goudronnée. Alors que les bœufs représentent leur identité, en posséder aujourd'hui comporte des risques énormes remettant en cause leurs moyens d'existence et le processus d'intégration dans l'économie de marché et de sédentarisation. Cette insécurité engendre aujourd'hui des besoins et dépenses supplémentaires et les dépossède de leurs moyens d'existence. L'accueil spontané des éleveurs par les villageois dénote des bonnes relations qui existent entre les deux communautés et se concrétisent par des phénomènes de solidarité intercommunautaire. Ces événements montrent que ces éleveurs mbororo, ont su développer en se sédentarisant des liens sociaux avec les autres communautés ce qui devrait faciliter leur maintien dans la région. Il faudrait certainement qu'ils soient plus présents dans les instances de gestion comme les conseils communaux, l'administration publique et les forces de maintien de l'ordre. Ainsi ils pourront mieux défendre leurs intérêts en termes d'affectation et de gestion des espaces pastoraux et de mobilité du bétail. Depuis avril 2007, le climat d'insécurité en milieu pastoral affecte les performances et donc la durabilité des systèmes de production des Mbororo. Il est difficile de prévoir la fin de cette période d'insécurité et le retour à la situation antérieure. La durabilité des systèmes agro-pastoraux basés sur la transhumance d'une grande partie du troupeau reste fonction du retour à l'ordre public.

Il est encore trop tôt pour affirmer que le déplacement du lieu de résidence des éleveurs est irréversible. Dans le cas d'un retour à la normale, de nombreux éleveurs ont affirmé qu'ils retourneraient dans leur territoire, qui constitue pour eux un acquis.

CONCLUSION GENERALE

RETOUR SUR LA METHODE

Avec la géoagronomie nous nous sommes appuyés sur la combinaison de deux méthodes :
i) l'analyse agronomique (au niveau de l'exploitation) pour répondre aux questions posées par ii) l'analyse géographique des dynamiques territoriales et des interactions entre élevage et territoires. Nous avons ainsi pu mettre en lumière les processus d'évolution de l'occupation et de la gestion de l'espace par les éleveurs au niveau de leurs territoires de vie et d'activité.

Par l'analyse agronomique nous avons affiné au niveau de l'exploitation (unité de base de gestion) les stratégies de fonctionnement et d'organisation des activités agricoles, pastorales et de diversification : itinéraires techniques des différentes cultures, modes de conduite et de gestion du troupeau au cours de l'année, embouches, commerce...

Quant à l'analyse géographique, elle nous a permis de considérer dans leur ensemble et dans leurs inter-relations l'élevage et l'agriculture qui s'inscrivent sur les différents territoires occupés et exploités par les éleveurs (territoire d'attache et territoire d'activité).

Les différentes formes d'organisation de ces territoires ont été représentées par des chorèmes (cultures, espaces de pâturage, pistes à bétail et de desserte, habitations...). Ce qui nous a permis de comprendre et de raisonner les différentes organisations, exploitations et gestions territoriales, d'identifier les structures de ces territoires, les espaces d'appartenance, les principales dynamiques. Les chorèmes ont également permis de préciser les relations fonctionnelles entre les différents acteurs (contrats, échanges et complémentarités...), les enjeux et les modalités concrètes d'intégration territoriale en mettant en correspondance organisation et fonctionnement (droits, règles et modes d'accès, instances de gestion, conflits, arrangements...). Ainsi, les interférences entre les différentes activités (élevage et agriculture) dans et au-delà de ces territoires, les nouvelles pratiques des éleveurs, les nouveaux niveaux d'organisation individuels et collectifs autour du troupeau et des cultures ont été définis. La combinaison de ces transformations territoriales a permis de mettre en lumière les besoins exprimés par les éleveurs pour l'exercice de leurs activités et leur survie. Ce qui nous a amené en fin de la thèse à concevoir et à organiser des propositions d'action pour répondre aux enjeux territoriaux pour une bonne préservation de l'environnement (conditions de maintien de la mobilité, complémentarité agriculture et élevage), une paix sociale (évitement des situations conflictuelles, sécurisation des biens et des personnes) et un développement économique durable (préservation des revenus des éleveurs pour éviter leur paupérisation et nourrir une population grandissante).

Les résultats technico-économiques présentés dans la thèse sont issus des données collectées au cours de l'année 2006. Ces résultats devraient être validés et restitués aux éleveurs de notre échantillon au cours de l'année 2007. Ce qui nous aurait permis d'évaluer les évolutions d'effectifs des animaux et de confirmer la bonne santé économique de ces éleveurs, leur capacité à s'adapter à des aléas climatiques ou à des risques zoonosaires et la durabilité des nouveaux systèmes d'élevage mis en œuvre. Malheureusement, en août 2007, avec les prises d'otages répétées des coupeurs de route, les éleveurs ont quitté leur territoire d'attache respectif. Si la majorité des éleveurs de Ndiam Baba ont regagné leur territoire, ce n'est pas le cas pour ceux de Laïndé Ngobara qui sont toujours dispersés dans les différents territoires de repli. Cette situation perturbe

les nouveaux systèmes de vie et d'activité mis en œuvre par ces éleveurs et nous amène à relativiser les conclusions qui en découlent.

DISCUSSIONS

Les résultats obtenus par cette thèse montrent l'exacerbation des contraintes qui pèsent sur le modèle traditionnel de gestion et d'organisation des activités pastorales dans le bassin de la Bénoué au Cameroun. A l'insécurité foncière affectant la préservation des espaces de pâturage et des pistes à bétail et favorisant une agriculture minière ou extensive s'est ajoutée l'insécurité physique avec les prises d'otage et les fortes rançons demandées aux éleveurs. Ces derniers tentent tant bien que mal de mettre en œuvre de nouvelles pratiques pour s'adapter ou du moins atténuer de telles contraintes.

Sédentarisation effective et intégration des éleveurs mbororo dans le système socio-économique dominant

Tout en sédentarisant leur habitat et les activités de production agricole et laitière, les éleveurs mbororo ont su adapter leur système d'élevage en maintenant la pratique de la transhumance mais en la modifiant. Ceci leur a permis de sécuriser leur espace de vie, de développer des liens sociaux avec d'autres acteurs ruraux et urbains, d'accéder plus facilement à certains services (école, santé, marché) et de diversifier leurs activités. Ces évolutions, adaptations et ajustements ont permis aux éleveurs d'être économiquement performants et de pouvoir satisfaire aux nouveaux besoins familiaux engendrés par la sédentarisation que la seule vente des bovins ne peut satisfaire. La sédentarisation a également permis d'atténuer des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs qui règlent désormais la plupart de leurs différends à l'amiable.

Nos résultats montrent également que la sédentarisation des systèmes d'élevage bovin des Mbororo et donc l'abandon de la transhumance, préconisée par les pouvoirs publics afin de réduire les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs ne pourrait être viable qu'à trois conditions majeures : (i) la délimitation de grands espaces de parcours à proximité des villages d'éleveurs bien plus grands que ceux actuellement bornés, (ii) une gestion effective et concertée des ressources pastorales s'y trouvant et si possible et de façon complémentaire (iii) une révolution fourragère sur les territoires d'attache que les techniciens et les éleveurs ont du mal à concevoir et à mettre en œuvre. Par ailleurs cette révolution fourragère à base de plantes cultivées (herbacées et arborées) ne doit pas mobiliser trop d'espace afin de ne pas compromettre la sécurité alimentaire des populations de cette région qui reste fragile. Aujourd'hui les conditions nécessaires à une sédentarisation totale des activités d'élevage ne sont pas effectives, de ce fait la pratique de la transhumance doit être préservée et intégrée dans les schémas de développement régionaux.

Difficultés de contrôle et de maintien des espaces de pâturage

Malgré de nombreux échanges entre les communautés d'éleveurs et d'agriculteurs (travail, matériel, etc.), l'amélioration de productivité et de la gestion des parcours bornés de petite surface et des grands parcours n'a pu se faire. Ce manque de collaboration s'explique en partie par le poids inégal qu'occupe l'élevage au sein des deux communautés. Les agriculteurs cherchent d'abord à accroître leur surface cultivée sans par exemple envisager de valoriser l'excédent de fumure animale produit par les animaux des

éleveurs lors des parages sur l'espace de pâturage. Par contre les éleveurs veulent préserver un vaste espace de parcours, capable au moins d'accueillir toute l'année une partie du troupeau pour la production de lait. Les comités de gestion mis en place par le projet DPGT⁷⁹ pour le maintien des parcours sécurisés n'apparaissent pas comme un dispositif de gestion stable, performant et confirmé à moyen et long terme. Ce qui montre que la situation pastorale ne peut pas s'améliorer avec des règles subsidiaires créées par des projets malgré leur engagement et leur efficacité en dehors du cadre législatif. Vu la faiblesse des superficies de parcours sécurisés en question et les difficultés techniques et sociales pour en améliorer la productivité, la transhumance apparaît incontournable pour les éleveurs de cette région et plus particulièrement des deux territoires d'étude.

QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ÉLEVAGE AU NORD DU CAMEROUN ?

Les perspectives d'évolution des systèmes d'élevage au nord du Cameroun doivent être envisagées à travers certains éléments qui en constituent les déterminants.

L'impératif du maintien de la mobilité des animaux

Face à la pression sur l'espace et au nombre d'animaux en présence, la transhumance apparaît comme une garantie pour (i) la durabilité des systèmes agro-pastoraux des éleveurs mbororo et donc (ii) la fourniture de produits animaux pour les consommateurs du Nord du Cameroun, dont la demande augmente chaque année. Cette mobilité permet de valoriser au fil des saisons la diversité des situations agroclimatiques et des parcours naturels. Mais ces systèmes basés sur la mobilité pour être durables, doivent être mieux gérés. Le recours aux bergers salariés complique cette gestion, par exemple ces derniers ne se sentent concernés que par la conduite des troupeaux et très peu par la gestion de la végétation consommable par le bétail. Mais, l'enjeu majeur aujourd'hui pour les éleveurs mbororo est le maintien des grands parcours dispersés dans différentes zones de la Province du Nord et qui sont indispensables au maintien de la transhumance. Ces parcours sont en effet menacés par l'extension des cultures et le laxisme des autorités chargées de leur contrôle (services étatiques, autorités traditionnelles).

La durabilité basée sur le maintien de la transhumance reste aujourd'hui fonction d'une part du règlement de l'insécurité des biens et des personnes et d'autre part, de la capacité des éleveurs à s'organiser collectivement pour revendiquer des espaces suffisants en y assurant la gestion des ressources naturelles pastorales. La question du développement durable (Brundtland, 1989) a été ici abordée du point de vue des éleveurs, donc à l'échelle de leurs unités de production et des territoires qu'elles mobilisent. La même question devrait aussi être instruite à l'échelle de la région du bassin de la Bénoué. Ceci nécessite des choix méthodologiques différents et la mise en place d'équipes pluridisciplinaires dans la définition d'indicateurs de performances agro-écologiques, économiques et sociales pouvant conduire à des choix politiques conséquents. Il s'agit pour les décideurs, principalement l'Etat, de prendre conscience de la place de la mobilité dans l'alimentation du bétail et la préservation de l'environnement en prenant des décisions fortes pour le maintien en l'état des espaces de parcours et pistes traditionnels à bétail. Pour le moment, en l'absence d'une réflexion collective pour l'organisation et la gestion de l'espace, les

⁷⁹ Qui s'est terminé en 2002

pratiques mises en œuvre tendent à constituer une mosaïque de territoires hétérogène à l'échelle de chaque groupes d'acteurs voire même de chaque individu (éleveurs et agriculteurs) et dont les résultats sont subis par chacun. Il est impératif d'assurer la pratique de l'agriculture et préserver des espaces pastoraux dans des territoires où la pression foncière d'origine agricole et extra-agricole (chasse, tourisme...) est forte.

La disparition des éleveurs ou la diminution de l'élevage aura une conséquence sur la consommation de viande et de lait pour la région. Il est aussi impératif de maintenir l'activité d'élevage et l'entretien des espaces pastoraux. Pour cela, tous les acteurs devraient mobiliser leurs capacités de compréhension des enjeux en cours et des règles définies de manière participative, et s'approprier ses droits et devoirs. Ce qui suppose une responsabilisation de l'Etat et une forte implication des services publics dans la mise en place d'une politique de gouvernance territoriale viable et équitable pour la gestion des espaces.

La prise en main par les éleveurs mbororo de leur avenir

De même, les éleveurs sont appelés à inventer de nouvelles formes d'organisation sociale et professionnelle afin d'avoir la capacité pour défendre leurs intérêts de traiter avec les pouvoirs publics, les communautés d'agriculteurs mieux organisées et les organismes de développement. Pour le moment, les éleveurs sont considérés comme des « acteurs faibles » dans la mesure où ils disposent de peu d'atouts dans les négociations. En s'impliquant fortement dans la vie politique locale, les éleveurs mbororo pourraient ainsi participer à la mise en œuvre des choix législatifs, réglementaires et dans les politiques d'aménagement du territoire concernant les préoccupations de développement durable et mieux revendiquer leurs droits.

L'adaptation des éleveurs et de leurs activités d'élevage face aux nouveaux besoins engendrés par la sédentarisation passe par la diversification des fonctions de l'élevage. Il pourrait s'agir pour les éleveurs de mettre en œuvre des modèles de production basés sur l'embouche (bovine, ovine) et sur la production laitière. Pour cela, une stratégie d'accès aux résidus de récolte, aux tourteaux de coton, aux sons de maïs et drêches, aux arbres fourragers,... notamment à travers diverses relations avec les citoyens et les agriculteurs des villages voisins, apparaît essentielle. Il s'impose aussi un besoin de révolution culturelle car les aliments pour l'embouche et la production laitière ne peuvent ni être entièrement fournis par les ressources pastorales actuelles ni être en grande partie achetée vu leur coût et la faiblesse de l'offre sur les marchés. L'éleveur devra donc assurer la production d'une partie de l'alimentation de ces systèmes d'élevages intensifiés. Vouloir tout acheter est risqué et onéreux d'autant plus qu'il y a un aléa sur l'accès au tourteau, surtout si la baisse de la production du coton se confirme.

Faire vivre ensemble sur un même territoire ses citoyens : un défi pour l'Etat camerounais

Les citoyens, quels que soient leurs activités, leur origine, leur niveau d'éducation occupent le même territoire. La constitution camerounaise stipule que tous les citoyens doivent avoir accès aux mêmes droits, conférés par le fait qu'ils résident sur un même territoire. De ce fait, nous pouvons rapprocher la notion de citoyenneté à celle de la gouvernance territoriale entendue comme la plus grande participation des citoyens à la gestion du territoire. Pour cela, nous concevons que tous les citoyens, quels qu'ils soient et quelle que soit l'activité qu'ils pratiquent et la portion du territoire qu'ils occupent

doivent tous avoir les moyens de participer activement à la construction de ce territoire, de contribuer à définir et à réaliser le projet par lequel tous puissent vivre ensemble sur le territoire. Cependant, le constat est clair : l'exclusion et le mépris dont sont victimes les éleveurs mbororo et leur activité principale qu'est l'élevage ne datent pas d'aujourd'hui. Les revendications que suscite la gouvernance du territoire national par rapport à la place de l'espace de pâturage et la préservation du mode de vie et d'activité des Mbororo restent d'actualité.

En effet, la coordination entre les différents types d'acteurs⁸⁰ et les différentes activités⁸¹ ne pourra se développer que si l'Etat, qui a les moyens de faire respecter la législation et est prêt à jouer son rôle, c'est-à-dire, arbitrer, défendre des intérêts contradictoires et aménager le territoire. Il se pose donc ici le problème de la gouvernance territoriale au centre duquel se trouvent l'Etat, la démocratie et la citoyenneté. L'Etat se doit ainsi d'élaborer, appliquer, respecter et faire respecter les législations, et d'assurer la sécurité foncière aux éleveurs et leur accès équitable aux ressources naturelles. Le pastoralisme en tant que mode de vie et d'activité socio-économique doit être garanti. Ceci passe par la sensibilisation et la vulgarisation des lois et règlements pour la détermination du statut des espaces de pâturage et des pistes à bétail et la promotion d'une politique d'aménagement du territoire. Les éleveurs doivent être associés aux prises de décisions concernant le foncier. Pour le moment, le Ministère en charge de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA) est considéré comme la « grande muette ». Il a laissé classifier certains espaces de pâturage et des pistes à bétail délimités depuis les années 60 en zone de chasse sans la moindre objection. Pourtant, l'accroissement de l'effectif du bétail et des besoins en viande et en lait des populations devraient inciter ce Ministère à revendiquer plus d'espace. Il doit donc prendre ses responsabilités afin de défendre les intérêts des activités dont il a la charge.

⁸⁰ Ensemble des agents susceptibles d'avoir, directement ou indirectement, une action sur l'espace notamment les agriculteurs, les éleveurs, les gestionnaires des zones d'intérêt cynégétique et de chasse, les communes, les autorités traditionnelles

⁸¹ Agriculture (coton et maïs), élevage, activité de chasse et touristique...

BIBLIOGRAPHIE

1. AHMED, S. 1995. *Le sang et le sol : Les implications socioculturelles de la sédentarisation : Cas des nomades Ayt Merghad (Maroc)*. Thèse de Doctorat nouveau régime en anthropologie. Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris. 362 p.
2. AKHILU, Y. 2002. « An Audit of the Livestock Marketing Status in Kenya, Ethiopia and Sudan ». OAU/Inter-African Bureau for Animal Resources, I and II, IUCN, Nairobi. 51 p.
3. ALLAN, W. et al. 1948. « Land holding and land usage among the plateau Tonga of Mazabuka District: a reconnaissance survey, 1945 ». Oxford University Press, Cape Town. 94 p.
4. ANCEY, V. 1996. *Trajectoires pastorales et politiques économiques de l'élevage*. Thèse de Doctorat d'économie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Paris. 385 p.
5. ARDITI C. 2005. Les « enfants bouviers » du sud du Tchad, nouveaux esclaves ou apprentis éleveurs ? Cahiers d'études africaines, 179-180 | 2005
6. BEAUVILAIN, A. 1980. « Les migrations au Nord-Cameroun ». In Revue de Géographie du Cameroun. Yaoundé. Vol. II. n° 1. pp 1-13.
7. BEAUVILAIN, A. 1980. » Eleveurs et agriculteurs dans le bassin de la Bénoué. In Revue de Géographie du Cameroun ». Vol II. pp 99-117.
8. BELLOT J.-M. 1980. *Kel Tamasheq du Gourma nigérien et Peul du Torodi, République du Niger*. Thèse de 3e cycle, Université de Bordeaux-III. 219 p.
9. BENOIT, M. 1977. « Introduction à la géographie des aires pastorales soudaniennes de Haute Volta ». Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 69, Paris. 95 p.
10. BENOIT M. 1988. « Les Bowébés du Kantoora (Sénégal). À propos de l'état pastoral ». Cahiers des sciences humaines, Paris, Orstom, 2 (3). pp 379-388.
11. BERKAT, O. 1995. *Population Structure, dynamics and Regeneration of Artemisia Herba Alba Asso*. Thèse Doctorat es Sciences Agronomiques, Rabat II. 275p.
12. BERNUS E., BOUTRAIS J. 1994. « Crises et enjeux du pastoralisme africain ». C.R. Acad. agric. française, Paris, 8 (80). pp 105-119.
13. BERNUS E. 1990. « Le nomadisme pastoral en question ». Etudes rurales, n° 120. pp. 41-52.
14. BERNUS E. 1990. « Pasteurs africains : du mythe éternel aux réalités présentes ». Cahiers des Sciences Humaines, 26 (7-2). pp 267-280.
15. BERNUS, E. et POUILLON, F., 1990. « Sociétés pastorales et développement », Cahier des Sciences Humaines / IRD, Volume 26, n°1-2, 287p.
16. BERTRAND G., BERTRAND C. 2002. *Une Géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Éditions Arguments. 311 p.

17. BOCQUENE, H. 1986. *Moi, un Mbororo : NDOUDI Oumarou, Peul nomade du Cameroun*. Karthala, Paris. 387p.
18. BOGNETTEAU-VERLINDEN, E., VAN DER GRAAF, V.D.S., KESSLER, J.J. 1994. « Aspects de l'aménagement intégré des ressources naturelles au Sahel ». Université Agronomique de Wageningen. 104p.
19. BONFIGLIOLI A.-M. 1988. « Dudal, histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de *Woodaabe* du Niger », Cambridge University Press, Maison des sciences de l'Homme, Londres. 293p.
20. BONFIGLIOLI, A. M. 1990. « Pastoralisme, agropastoralisme et retour », In POUILLON, BERNUS, *Sociétés pastorales et développement*, Cahiers des Sciences Humaines, vol. 26. 287p.
21. BONIN, M. 2003. *Inscription territoriale des recompositions agricoles. Caractérisation et modélisation dans les Monts d'Ardèche*. Thèse de géographie, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. 414p. + annexes.
22. BONTE P. et GUILLAUME H., 1998. *Les Nomades*. Éditions de la Martinière, Paris. 237p.
23. BOULET, J. 1972. « Les Pays de la Bénoué », S.H. N° 93 ORSTOM, Yaoundé, Cameroun. 134p.
24. BOUTRAIS, J. 1995. *Hautes terres d'élevage au Cameroun*. Thèse de Doctorat d'Etat. Edition ORSTOM. Paris. Vol 1 et 2. 3001p. + Cartes.
25. BRUNDTLAND, G H. 1987. *Notre avenir à tous*. Oxford University Press. 400 p.
26. BRUNET, R. 1986. *La carte-modèle et les chorèmes*. Mappemonde, n°86/4. pp. 3-6.
27. BRUNET R., DOLLFUS O. 1992. « Le déchiffrement du monde ». In : *Géographie universelle*, Tome I : Monde Nouveau, Hachette-Reclus, Paris. pp 9-262.
28. BRUNET, R., FERRAS, R., THERY H. 1993, *Les mots de la géographie – Dictionnaire critique*, cinquième édition, Paris, Reclus, La Documentation française. 518p.
29. CAMPBELL, D. J. 1981. « Land use competition at the margins of the rangelands: an issue in development strategies for semi-arid areas », in NORCLIFFE, G. et PINFOLD, T. eds. *Planning African development*, Westview, Boulder. pp. 39-61.
30. CAPITAINE M., LARDON S., LE BER F., METZGER J.L. 2001. « Chorèmes et graphes pour modéliser les interactions entre organisation spatiale et fonctionnement des exploitations agricoles ». In *Géomatique et espace rural*. In Actes des journées Cassini 2001 du 26-28 septembre 2001, INRA, CIRAD, CEMAGREF, Montpellier. pp 189-202.
31. CAPITAINE, M. 2005. *Organisation des territoires des exploitations agricoles. Impact du recours à des collectifs d'action : la conduite de chantiers de récolte en CUMA*. Thèse INPL-INRA. Nancy. 369p.
32. CARON, P. 2005. « A quels territoires s'intéressent les agronomes ? Le point de vue d'un géographe tropicaliste ». *Natures Sciences Sociétés* 13. pp 145-153.

33. CIRAD-EMVT, BDPA-SCETAGRI. 1995. « Étude du secteur élevage au Cameroun ». Yaoundé, Cameroun, Minépi-Direction des Etudes, des Projets et de la Formation, rapport principal. 347p.
34. D'AQUINO P. 2000. « L'agropastoralisme au nord du Burkina Faso (province du Soum) : une évolution remarquable mais encore inachevée ». *Autrepart* (15). pp 29-47
35. DAIROU, D. 2007. « Rapport sur l'ampleur et les conséquences des difficultés liées à l'insécurité que vivent les éleveurs dans la province du Nord du Cameroun ». Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales. Délégation Provinciale Pour Le Nord, Garoua. 20p.
36. DEBARBIEUX B., LARDON S. 2003. *Les figures du projet territorial*. Editions de l'Aube, Datar, Bibliothèque des territoires, 270p.
37. DEFFONTAINES J.P., CHEYLAN J.P. et LARDON S. (éd.), 1990. « Gestion de l'espace rural, des pratiques aux modèles ». Editorial. Mappemonde, 4 : pp 1-4.
38. DEFFONTAINES J. P., 2006a. « Une problématique du territoire ». In BENOÎT M., DEFFONTAINES J.P., LARDON S., 2006. *Acteurs et territoires locaux. Vers une géoagronomie de l'aménagement*. Editions INRA, Savoir faire. pp 17-20.
39. DEFFONTAINES J. P., 2006b. « Une approche géoagronomique ». In BENOÎT M., DEFFONTAINES J.P., LARDON S., 2006. *Acteurs et territoires locaux. Vers une géoagronomie de l'aménagement*. Editions INRA, Savoir faire. pp 25-27.
40. DEFFONTAINES J. P., 2006c. « Analyse du paysage ». In BENOÎT M., DEFFONTAINES J.P., LARDON S., 2006. *Acteurs et territoires locaux. Vers une géoagronomie de l'aménagement*. Editions INRA, Savoir faire. pp 69-84.
41. DEFFONTAINES J.-P., CARON P., 2007. « L'observation visuelle. Regards croisés d'un agronome et d'un géographe ». *Natures Sciences Sociétés* 15. pp 69-76.
42. DI MÉO, G. 1998. *Géographie sociale et territoire*. Collection Fac Géographie, Nathan Université, Paris. 317p.
43. DJAMEN, N. P. et al. 2003. « Former et conseiller les agriculteurs du Nord-Cameroun pour renforcer leurs capacités de prise de décision ». *Cahiers Agricultures*, vol. 12, no 4, pp. 241-245.
44. DONFACK, P., SEINY BOUKAR, L., M'BIANDOUN, M. 1997. « Les grandes caractéristiques du milieu physique ». In SEINY BOUKAR, L., POULAIN, J-F., FAURE, G. (Eds). *Agricultures des savanes du Nord Cameroun: vers un développement solidaire des savanes d'Afriques centrales*. Actes de l'atelier d'échange, 25-29 novembre 1996, Garoua, Cameroun. Montpellier, France, CIRAD-CA. 528p.
45. DUGUE, P., KOULANDI, J., MOUSSA, C. 1994. *Diversité et zonage des situations agricoles de la zone cotonnière du Nord Cameroun*. Projet Garoua II. IRA/IRZV, Garoua. 105p.
46. DUGUE P. 2000. « Flux de biomasse et gestion de la fertilité à l'échelle des terroirs : étude de cas au Nord-Cameroun et essai de généralisation aux zones de savane d'Afrique sub-saharienne ». In Dugué Patrick (ed.). *Fertilité et relations agriculture-*

- élevage en zone de savane* : actes. Montpellier : CIRAD, pp. 27-59. Atelier sur les flux de biomasse et la gestion de la fertilité à l'échelle des terroirs, 1998-05-05/1998-05-06, Montpellier, France.
47. ENSSAA- INRA, 1975. *Pays, Paysans, Paysages dans les Vosges du Sud*. Inra ed., 148p.
 48. FAO, 2003. « The State of Food Insecurity in the World ». Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome. 43p.
 49. FRÉMONT, A. 1984. *La région, espace vécu*. PUF, Paris. 223p.
 50. GALLAIS, J. 1972. « Les sociétés pastorales ouest-africaines face au développement », Cahiers d'études Africaines 12 (3) : pp. 353-368.
 51. GALLAIS, J. 1975. *Pasteurs et paysans du Gourma: la condition sahélienne*, CEGET/CNRS, Paris. 239p.
 52. GAUSSET, Q. 2003. « From Domination to Participation: The Politics of Religion and Ethnicity in Northern Cameroon ». In Kastfelt N (ed.) *Scriptural politics The Bible and the Koran as Political Models in the Middle East and Africa*, London: Hurst & Company. pp 109-122.
 53. GILBERT, A. 1986. *L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie*, L'espace géographique 1. pp 57-66.
 54. GUETAT-BERNARD, H. 2000. « Réflexion autour des relations réseaux, femmes et territoires ». In *Dynamiques agraires et construction sociale du territoire*. In *Dynamiques agraires et construction sociale du territoire*. Actes du Séminaire du CNEARC et de « Dynamiques Rurales », 26-28 avril 1999, Montpellier, France, Etudes et Travaux n°18, CNEARC, Montpellier.
 55. HABERMAS, J., 1985. *La théorie de l'agir communicationnel*, Tome 2, Fayard, Paris. 480p.
 56. HAI, T. 2005. *Rapport annuel de la Délégation d'arrondissement de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de Tchéboa*, Ngong. 23p.
 57. OUSMAN H., SEIGNOBOS C., TEYSSIER A., WEBER J. 2002. *Eléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun*. Minagri/SCAC, Yaoundé, Cameroun. 72p.
 58. HARDING, G. 1968. *The tragedy of the commons*. Science; 162: 1243-8.
 59. HATFIELD, R. et DAVIES J. 2006. *Revue mondiale de l'économie du pastoralisme*. L'Initiative Mondiale pour un Pastoralisme Durable, Nairobi, 51p.
 60. HAVARD, M., ABAKAR, O. 2002. « Caractéristiques et performances des exploitations agricoles des terroirs de référence du PRASAC au Cameroun ». Irad, PRASAC. Garoua. 27p.
 61. HENIN, S. 1967. *Les acquisitions techniques en production végétale et leurs applications*. Economie Rurale, SFER, Paris. pp 31 - 44.
 62. HOUDART, M. 2005. *Organisation spatiale des activités agricoles et pollution des eaux par les pesticides. Modélisation appliquée au bassin-versant de la Capot*,

- Martinique*. Thèse de géographie, Université des Antilles et de la Guyane. 318 p + annexes
63. JACOBS, A.H. 1980. "Pastoral Maasai and tropical rural development", pp. 275-300, in BATES, R.H. et LOFCHIE, M.F. eds. *Agricultural development in Africa: issues of public policy*. Praeger, New York. 451p.
 64. JOUVE, P. 1999. « Dynamiques agraires et développement rural. Pour une analyse en termes de transition agraire ». In *Dynamiques agraires et construction sociale du territoire*. Actes du Séminaire du CNEARC et de « Dynamiques Rurales », 26-28 avril 1999, Montpellier, France, Etudes et Travaux n°18, CNEARC, Montpellier.
 65. JOUVE, P., 1994. « Le diagnostic du milieu rural : de la région à la parcelle. Approche systémique des modes d'exploitation agricole du milieu ». In MERCOIRET M. *L'appui aux producteurs : démarche, outils, domaines d'intervention*. Ministère de la coopération et du développement/CIRAD et Karthala, Paris. 463p.
 66. JOUVE, P., TALLEC, M., 1994. « Une méthode d'étude des systèmes agraires par l'analyse de la diversité et de la dynamique des agro-systèmes villageois ». Cahier de la Recherche Développement n°39, pp 43-59.
 67. KOULANDI, J. 2006. *Rural resettlement, cotton cultivation and coping strategies in the Benue river basin, northern Cameroon*. Degree of Doctor Rerum Politicarum, Faculty of Social Science, Department of Social Anthropology, University of Tromsø, Norway. 309p.
 68. LABATUT, R., ISSA. 1974. *Sagesse de peuls nomades*. Edition CLE, Yaoundé. 65p.
 69. LABONNE, M., MAGRONG, P., OUSTALET, Y., 2003. « Le secteur de l'élevage au Cameroun et dans les provinces du grand Nord : situation actuelle, contraintes, enjeux et défis ». In *Savanes africaines*, actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun. PRASAC, N'Djamena, Tchad et CIRAD, Montpellier. 463p.
 70. LANDAIS, E. 1994. « Système d'élevage. D'une intuition holiste à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept ». In BLANC-PAMARD, C., BOUTRAIS, J. (sous la coordination de). *Dynamique des systèmes agraires. A la croisée des parcours : pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Collection Colloques et séminaires. Paris. 336p.
 71. LANDAIS, E. 1998. *Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social ?* Le Courrier de l'environnement de l'INRA n° 33, avril 1998, pp 5-22.
 72. LARDON S., 1999. *Modélisation spatiale des dynamiques territoriales*. Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches en Biométrie, Université Cl. Bernard, LYON I. Mémoire 105 p. + Dossier 27 p. + Illustrations 25p.
 73. LARDON S., DEFFONTAINES J.P., OSTY P. L., 2001. *Pour une agronomie du territoire : prendre en compte l'espace pour accompagner le changement technique. Les entretiens du Pradel*, 1^{ère} édition « Autour d'Olivier de Serres : Pratiques agricoles et pensées agronomiques », Partie Agronomique. C. R. Acad. Agri, N°2001-4, pp 187-198.

74. LARDON S., MAUREL P., PIVETEAU V. (éd.), 2001. *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris, Editions Hermès, 437 p. + cahier couleur 26 p.
75. LARDON S., DOBREMEZ L., JOSIEN E. (ed.), 2004. *Analyse de la différenciation spatiale de la multifonctionnalité de l'agriculture*. Les cahiers de la multifonctionnalité, n°5, CEMAGREF Editions, Antony, 117p.
76. LARDON S., PIVETEAU V., 2005. *Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux*. Géocarrefour, Vol 80 2/2005, pp 75-90.
77. LARDON S., 2006. « Modélisation spatiale et approche agronomique ». In LEGAY J. M. (ed.) *L'interdisciplinarité dans les sciences de la vie*. Editions CEMAGREF, CIRAD, IFREMER, INRA, collection Indisciplines. pp. 85-102.
78. LHOSTE, P., ALARY, V. 2002. « Le diagnostic des systèmes d'élevage ». In *Memento de l'agronome*. CIRAD-GRET-MEA-CTA, pp. 1239-1312.
79. LITTLE, P. D. 1987. « Land use conflicts in the agricultural/pastoral borderlands: the case of Kenya ». In LITTLE, P.D., HOROWITZ, M.M. et NYERGES, A.E. eds. *Lands at risk in the third world*, Westview, Boulder, pp. 195-212.
80. LITTLE, P. D. et BROKENSHA, D.W. 1987. « Local institutions, tenure and resource management in East Africa ». In ANDERSON, D. et GROVE, R. eds. *Conservation in Africa*, Cambridge University Press, Cambridge. pp 193-209
81. MALIKI, A. et al. 1984. « The Woodaabe ». In SWIFT, J.J. ed. *Pastoral development in central Niger: Report of the Niger range and livestock project* USAID/Ministry of Rural Development, Niamey. pp. 255-530.
82. McDOWELL, C. M. 1969. « The breakdown of traditional land tenure in northern Nigeria ». In GLUCKMAN, M. eds. *Ideas and procedures in African customary law*, Oxford Univ. Press, London, pp. 266-278.
83. MERENNE-SHOUMAKER, B. 2002. *Analyser les territoires. Savoirs et outils, Bonchamps-lès-Laval*. Presses Universitaires de Rennes, 166p.
84. MUHEREZA, E., OSSIYA S. 2004. *Pastoralism in Uganda - People, Environment and Livestock: Challenges for the PEAP*. Kampala. Uganda National NGO Forum and Civil Society Political Task Force. pp 52-82.
85. NANKO, G. L. 1998. « La Province du Nord à l'aube du XXI^e siècle. Communication à l'atelier de planification », MEAVSB, Octobre 1998, Garoua. 17p.
86. NDEMBOU, S. 1998. *Le développement rural dans la plaine de la Bénoué (Cameroun) : changements géographiques et permanence sociale*. Thèse de Doctorat. Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris. 54p.
87. NIAMIR, M. 1996. *Les systèmes locaux de connaissances et de gestion et leur rôle dans le développement*. In Note sur la Foresterie Communautaire (FAO), n°. 4 Rome, 157p.
88. NORI, M., TAYLOR M., SENSI A. 2008. *Droit pastoraux, modes de vie et adaptation au changement climatique*, IIED, Dossier n° 148. 29 p.

89. ONU. 2005. *Rapport du Groupe de travail d'experts de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les populations/communautés autochtones. Commission des droits de l'homme, Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, Groupe de travail sur les minorités. Onzième session, 30 mai-3 juin 2005. 97p.*
90. ORSTOM (collectif), 1984. *Le nord du Cameroun. Des hommes, une région.* ORSTOM, Paris. 551p.
91. PICARD, J., 1999. *Espace et pratiques paysannes. Les relations élevage-agriculture dans deux terroirs cotonniers du Nord Cameroun.* Tome 1. Thèse de Doctorat en Géographie, Université Paris X Nanterre. 358p.
92. UNDP 2003. *Pastoralism and Mobility in the Drylands: The Global Imperative.* www.undp.org/drylands/docs/cpapers/Pastoralismpaperfinal.doc. 26p
93. REISS, D., CARDINALE, E., N'CHARE, LABONNE, M. 2002. « Des éleveurs face aux glossines au Nord-Cameroun. Une méthode de lutte adaptée à des pratiques et représentations pastorales ». In C. BAROIN et J. BOUTRAIS (eds). *L'homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad.* IRD, Paris 705p.
94. ROULAND, PIERRE-CAPS, POUMAREDE. 1996. *Droits des minorités et des peuples autochtones,* PUF. 580p.
95. ROUPSARD, M. 1985. *La culture du coton au Nord-Cameroun. Modernisation agricole et développement régional.* Coton. Fibre. Tropicale. 1985, vol. XXXX, fasc 1. pp 39-51.
96. SANDRON F., 1998. « L'immobilité forcée : la sédentarisation des nomades dans le Sud tunisien », *Autrepart*, n°5, pp.63-78.
97. SCHOLZ, F. 1992. *Nomadismus.* Bibliographie : Das Arabische Buch, Berlin p. pp 43-52.
98. SEBILLOTTE, M. 1979. « Analyse du fonctionnement des exploitations agricoles. Trajectoire et Typologie ». In *note introductive pour la réunion constitutive du SAD*, 20 novembre 1979, pp 20-30.
99. SCHILDER, K. 1994. *Quest for Self-Esteem State, Islam, and Mundang Ethnicity in Northern Cameroon,* Leiden, African Studies Centre, Research Series. 283p.
100. SCHULTE-TENCKHOFF, I. 1997. *La question des peuples autochtones.* Bruylant, 235 p.
101. SEIGNOBOS C. ET IYEBI- MANDJEK O. 2000. *Atlas de la province de L'Extrême-Nord Cameroun,* Editions IRD, Paris. 171p.
102. SEIGNOBOS, C. et TOURNEUX, H. 2002. *Le Nord-Cameroun à travers ses mots : dictionnaire de termes anciens et modernes,* IRD/Karthala, Paris. 334 p.
103. SEIGNOBOS, C. et WEBER J. 2002. *Éléments d'une stratégie de développement rural pour le Grand Nord du Cameroun,* vol. 1, Rapport principal, CIRAD Montpellier 56p.
104. SEUGE, C. 2004. *Gestion des ressources naturelles et des espaces : conditions d'adoption des systèmes de culture sous couverture végétale par les agriculteurs du bassin de la Bénoué (Nord-Cameroun).* Mémoire présenté en vue de l'obtention du

- Master of Science développement Agricole Tropicale. CNEARC-CIRAD-ESA/SODECOTON. 97p + Annexe.
105. SODECOTON, 2007. Rapport semestriel de campagne agricole. Garoua, Cameroun 70p.
 106. STAT-USA 2005. *Market Research Report on the Leather Industry. Prepared by the U.S. Embassy in Ethiopia and the U.S. Department of Commerce.* <http://www.stat-usa.gov>.
 107. THEBAUD, B., 2002. *Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel. Peuls du Niger oriental et du Yagha burkinabé*, Karthala, 318p.
 108. TORQUEBIAU E. 2007. *L'agroforesterie: des arbres et des champs*. L'Harmattan. Paris. 151p.
 109. VELDKAMP A., FRESCO L.O., 1997. *Exploring land use scenarios, an alternative approach based on actual land use*. *Agricultural Systems* 55. pp 1-17.
 110. WASSOUO, H. 2003. « Les coupeurs de route du Nord Cameroun ». In *Cahiers d'animation 2003*. Coordination de la Commission Diocésaine Justice et Paix de Garoua. 24p.
 111. WORLD BANK. 2005. *Kazakhstan's livestock sector-supporting its revival*. The government of Kazakhstan and the World Bank. Washington. 26p.

ANNEXES

Annexe 1. Fiche d'enquête

L'exploitation familiale et son unité de production

Nom enquêteur			Date		N° exploitation		
Village			Quartier ou campement :				
Nom			Prénom				
Ethnie			Age		Sexe		
Situation CE	Décédé	Départ	Succède	Nouveau	Pas CE	Oubli	Ancien
	Nouvel arrivant						
Date arrivée	Années CE		Religion				
Superficie totale			Utilisation de la superficie totale				
en propriété			en jachère				
en location			Cultivée				
en prêt							
Nombre de personnes à nourrir			Nombre actifs (+ 12 ans)				

Activité principale			Autres activités				
Montant rémunération annuelle autres activités							
Scolarisé		Niveau		Alphabétisé		Langue	
Participant au conseil de gestion			Oui	non			

Productions végétales.

Cultures 2002	Resp.	Nbre Parc	Sup. (q)	NPK (sac)	Urée (sac)	Herbicide	Production (sac, kg)
Maïs							
Sorgho							
Arachide							
Riz							
Niébé							

Légende : Resp. Responsable culture : CE, femme, enfant...

Nbre Parc : Nombre de parcelles cultivées pour la culture Sup. : superficie de chaque culture

Equipement agricole

Utilisation traction animale (2002/2003)		Effectif matériel agricole (date enquête)	
Propriétaire/prestataire		Charrues	
Locataire		Corps butteurs	
Bouvier		Corps sarcleurs	
N'utilise pas		Charrettes	
		Pousse	

Productions animales

Animaux	Nombre (*)	Données sur un an						
		Naissance	Vente	Mortalité	Don	Montant vente	Tourteau	Coût Soins
Bovins élevage								
Bovins trait								
Chevaux								
Caprins								
Ovins								
Porcins								

Légende (*) Nombre d'animaux au moment de l'enquête

Intégration agriculture - élevage

Types des résidus de récolte et des sous-produits agricoles stockés	*Origine	Prix de revient (achat + MO +transport+...)	**Quantité (kg, bottes, charrettes...)

Légende : *Origine : EA, hors EA, Ville, Sodécoton ** préciser si petite, moyenne ou grande botte

Utilisation de sous produits d'élevage	Origine (EA, hors EA)	Coût total (ou revenu)	***Quantité	Surf. (qt)
Epannage de fumier dans l'E A				
Parcage de bovins dans l'E A				
Parcage de bovins hors de l'E A				

Légende : qt : quarts ; EA : Exploitation agricole MO : Main d'œuvre ***Quantité : kg, sacs, pousse-pousse, charrettes, nombre d'animaux et nombre de jours de parcage

Main d'œuvre.

Utilisation de main d'œuvre (entraide, salariée, sourga) et d'attelages			
Travaux	Coût MO	Coût TA	Coût total

Travail dans d'autres exploitations (main d'œuvre, entraide, traction animale)			
Travaux	Recettes MO	Recettes TA	Recettes totales

L'exploitation bénéficie-t-elle d'appui-conseil (de quelle institution ?)

DPGT SODECOTON PNVA IRAD Autres

Types de conseil, d'appui :

Annexe 2. Guide d'entretien

Guide de collecte des données générales sur le territoire

Nom du village :

Date de création :

Chefferie de :

Arrondissement :

Département :

Province :

Nombre de personnes : Hommes (.....) Femmes (.....) Enfants (.....).

Nombre total d'animaux :

Principales ethnies :

Principales religions :

Infrastructures existantes :

Organismes d'appui :

Villages environnants :

Ethnies présentes dans les villages environnants :

Evolution des relations avec les villages voisins :

Natures des conflits :

Evolution des modes de régulation des conflits :

Complémentarités :

Marchés fréquentés :

Cultures pratiquées :

Races des bovins élevés :

Nombre de bovins :

Peuplement

Quelles sont les différents groupes ou familles qui sont successivement arrivés, quand, d'où viennent-ils et comment se sont-ils installés ?

Inventaire des ressources naturelles du territoire

1.	5.
2.	6.
3.	7.
4.	8.

- Comment nourrissez-vous vos animaux ? (Spécifier les types de fourrage (pâturage, foin, résidus de récolte, fourrages ligneux) et leur importance)
- Où, quand et comment faites vous pâturer vos bêtes ? (Dans les cultures, dans les lieux non cultivés du terroir ou hors terroir; en saison sèche, en début de saison des pluies en saison des pluies, à la récolte; au piquet, en pâturage surveillé ou libre)
- Achetez-vous du fourrage ?
- Si oui à qui et en quelle quantité ?
- Vendez-vous du fourrage ?
- Si oui à qui et en quelle quantité ?
- Est-ce que vous devez demander une autorisation pour pâturer ?
- Si oui, à qui le demander et quels espaces sont concernés particulièrement ?
- Si non, pensez-vous qu'il soit utile de mettre des règles et des autorisations, pourquoi et comment ?
- Est-ce que vous faites quelque chose pour améliorer le pâturage de vos animaux ?

Pour les autres usages que forestiers et pastorales

- Les arbres et les herbes ont d'autres fonctions que la production de bois et de fourrage.
- Pour quelle autre raison que le bois et le fourrage, avez-vous besoin des arbres et des herbes ?
- Interviewer: pour chacune des réponses, par ordre d'importance, demander des détails sur ce que fait le paysan pour réaliser ces fonctions en précisant le lieu ?
- Est ce que dans l'utilisation de vos ressources végétales vous rentrez en concurrence/compétition avec d'autres personnes ? Où ça ? A quelle période de l'année ?

Perception de l'évolution des ressources

- Globalement, pensez-vous que quelque chose a changé en ce qui concerne les arbres depuis que vous êtes enfant ?
- Est ce que ce changement est bon ou mauvais ?
- A quoi attribuez-vous ce changement ?
- Globalement, pensez-vous que quelque chose a changé en ce qui concerne les herbes/les pâturages depuis que vous êtes enfant ?
- Est ce que ce changement est bon ou mauvais ?
- A quoi attribuez-vous ce changement ?
- Pour ce qui concerne les arbres et les herbes, si quelque chose devait être amélioré, quelles seraient selon vous les priorités ?
- Comment faudrait-il s'y prendre ?
- Avez-vous des questions à poser ?
- Que mangent les animaux ? (Savoir si herbes, émondes, gousses, complément ?)
- Au niveau du village, est-ce qu'il y a des endroits où le pâturage est meilleur qu'à d'autres ? Pourquoi ?
- Comment peut-on améliorer le pâturage ?
- Utilisez-vous les arbres pour alimenter les animaux ?
- Dans la brousse ?
- Dans les champs ?
- Quelles espèces utilisez-vous ?
- Pensez-vous que la coupe des branches est bonne pour la brousse ? Pour le bétail ?
- Pensez-vous qu'il existe de meilleures manières de couper ? Lesquelles ?

Les acteurs intervenant sur la gestion des ressources naturelles et des territoires

- Quelles brousses les gens de ce village utilisent-ils pour aller chercher les produits de la brousse ?
- A quels villages appartiennent ces brousses ?
- Dans les brousses que vous exploitez, entrez-vous en concurrence avec les gens des autres villages ?
- Si oui, comment se traduit cette concurrence ?

- Et ce que les villageois doivent demander une autorisation pour exploiter la brousse ?
- Si oui, à qui ? (Chef, Eaux et Forêts ?)
- Si non, devraient-ils en demander une ?
- Pour ce qui concerne les autorisations, est-ce qu'il y a une différence entre vous et les villageois des villages voisins ?
- Si oui, laquelle ?
- En dehors des gens des villages voisins, y a-t-il d'autres personnes qui viennent exploiter les brousses ?
- Qui ? D'où viennent-ils ? Que viennent-ils exploiter ? Et quand ça ?
- Est-ce que les gens qui exploitent cette brousse doivent demander une autorisation ?
- Si oui, à qui ?
- Nous allons désormais prendre l'exemple de la brousse X (en exploitation conjointe avec le terroir mbororo).
- Depuis combien de temps exploitez-vous cette brousse ?
- Et les autres villages ?
- Cette brousse X est-elle défrichée pour les cultures ?
- Par qui ? Et depuis combien de temps ?
- Est-ce qu'il faut demander une autorisation pour défricher cette brousse ? A qui ?
- Est-ce qu'il y a aujourd'hui plus de défriche dans cette brousse qu'il y a 10 ans ?
- Cette brousse X est-elle pâturée par le bétail ?
- Si oui, à qui appartient ce bétail ? Quand vient-il ?
- Y a-t-il des nomades qui viennent dans cette brousse ? A quel moment de l'année ?
- Fait-il une autorisation pour venir pâturer ?
- Trouvez-vous que la brousse a changé depuis 10 ans ? Dans quel sens ?
- Dans 10 ans, comment pensez-vous que cette brousse sera ?
- Est-ce que cette évolution est bonne selon vous ?
- Si elle n'est pas bonne, que pensez-vous qu'il faille faire pour que cette évolution soit changée ?
- Qui doit décider selon vous de l'avenir de la brousse ?
- Est-ce que c'est l'Etat ou les villageois qui doit organiser son exploitation ?
- Est-ce qu'il faut séparer la part de chaque village ?
- Est-ce qu'il faut mettre des taxes sur l'exploitation ?
- Qui sont les différents utilisateurs des ressources et des territoires ?
- Qui sont ceux qui interviennent dans la régulation de l'accès aux ressources du territoire ?
- Quel pouvoir détiennent-ils ?
- Quelle est l'articulation de leurs pouvoirs et leur limite d'influence ?

Orientation du système de production

- Quelles sont les objectifs de production ?
- Quelles sont les contraintes dans la réalisation des objectifs ?
- Accès au marché
- Accès à l'information
- Organismes d'appui conseils
- Organismes de formation
- Associations villageoises
- Groupements
- Autres

Echanges et complémentarité

- Quelles sont les formes d'échange entre les différents acteurs ?
- Quels sont les produits échangés ?

Compétitions et conflits

- Quels sont les différentes formes de compétition ?
- Quelles sont les argumentaires des parties et la ou les légitimités auxquelles ils se réfèrent ?
- Quelles sont les différentes étapes des conflits ?
- Quels sont les acteurs à mobiliser pour arbitrer ou intervenir comme médiateur ?
- Quelles en sont les modes de régulation ?
- Quelles ont été l'issue des conflits (exemples concrets)
- Quels cadre et base de concertation ?
- Quels domaines, méthodes et outils d'accompagnement ?

Informations sur la gestion de la biomasse

- Utilisation de la biomasse herbacée sur les parcours naturels en saison sèche :
- Utilisation de la biomasse herbacée sur les parcours naturels en saison des pluies :
- Stockage de la biomasse herbacée des parcours :
- Utilisation des adventices :
- Utilisation des repousses des graminées pérennes :
- Cultures pratiquées :
- Stockages fourragers :
- Pratiques de récolte (date, modalités de séchage, techniques de battage et d'égoissage...) :
- Calendrier d'implantation des cultures :

- Itinéraire technique de l'arachide :
- Perception de la valeur des fanes d'arachides :
- Perception de la valeur des résidus de maïs :
- Perception de la valeur des résidus de *mbayeeri* :
- Itinéraire technique du maïs :
- Itinéraire technique du *mbayeeri* :
- Itinéraire technique autre culture :
- Evolution des résidus au champ pendant la saison sèche :
- La place des cultures secondaires dans l'assolement :
- Utilisation des résidus des cultures secondaires :
- Apport de biomasse des strates arborées dans les parcelles :
- Emondage (parties, périodes, fréquences...) :
- Arbustes lors des défrichements (types coupés, nombre laissé dans les parcelles) :
- Espèces préservées et pourquoi :

Informations sur l'utilisation des arbres et des arbustes

Nom des espèces	Alimentation humaine	Alimentation animale	Médicaments

Informations sur la gestion de la fumure organique

- Production fumure organique :
- Nombre de bœufs qui produisent la fumure organique pendant la SS :
- Nombre de bœufs qui produisent la fumure organique pendant la SP :
- Emplacement :
- Ceux qui n'ont pas d'animaux :
- Production de saison sèche :
- Production de saison des pluies :
- Transport fumure organique de la maison au champ :
- Vente fumure organique :
- Fumure organique et agro-éleveurs voisins :
- Parcelles fumées :
- Parcelles non fumées :
- Parcage des animaux sur les parcours :
- Parcage et fumure produite par les petits ruminants :
- Destination de la fumure produite sur les parcours :
- Utilisation des barbelés :
- Mode de rotation :
- Utilisation des engrais :
- Mode d'acquisition :
- Parcelles recevant les fumures minérales :
- Association mixte fumure minérale et organique :
- Quantités fumure minérale par ha :
- Techniques d'enfouissement de la fumure organique :
- Les pertes de fumure organique provenant des bovins :
- Les pertes de fumure organique provenant des caprins :
- Effets de la fumure organique sur l'enherbement :
- Effets de la fumure organique sur la longueur et la grosseur des tiges :

- Effets de la fumure organique sur le nombre d'épis de maïs :
- Rapport entre la production de la fumure organique et l'utilisation des herbicides :

Suivi des animaux en transhumance au cours de l'année

Période :

- Raison de choix :
- Date de départ :
- Nombre d'animaux :
- Personnes suivant les animaux :
- Destination :
- Village traversé et nombre de jours passés :
- Pâturage utilisé :
- Lieu d'abreuvement des animaux :
- Contraintes :
- Conflits :
- Relation de complémentarité :
- Nombre de visite :
- Complémentation :
- Date de retour :
- Itinéraire au retour :
- Nombre de jour :
- Destination au retour :
- Nombre de jours avant nouveau départ :

Gestion des vaches laitière par les hommes

- Stratégie laitière ? Pourquoi ?
- Nombre d'animaux au cours des saisons ?
- Stratégies d'alimentation/complémentation ?
- Coûts d'alimentation/complémentation ?
- Les propriétaires des animaux sont-ils les propriétaires du lait ?
- Y a-t-il des conflits d'intérêts autour de la gestion du lait ? (Entre propriétaire et trayeur ; entre époux et femme) ;
- Comment se répartit le lait déjà lors de la traite dans les différentes calebasses ?
- Les hommes sont-ils entrés dans le circuit de collecte ? de commercialisation ?
- Y a-t-il des structures ou des individus spécialisés dans la collecte du lait ?
- Importance financière du lait ?

- Les revenus du lait servent-ils à la couverture des besoins domestiques ?
- Si oui, que fait-on de son reliquat ?
- Intérêts et obligations sociales des différents acteurs

Catégories des acteurs de la concession d'élevage	Intérêts	Obligations sociales
Gestionnaires de troupeau (chefs de concession)		
Bergers - trayeurs		
Collectrices		

La place de la femme dans la gestion du lait

- Village : Quartier :
- Nom de l'enquêtée :
- Situation matrimoniale : Mariée /.../ Célibataire : /.../ Divorcée : /.../ Veuve : /.../
- Régime matrimoniale : Monogame : /...../ Polygame : /...../ Si oui nombre de coépouses : ...
- Nombre d'enfants : /...../ dont Garçons : /...../ Filles : /...../
- Nombre d'enfants scolarisés : /.. / dont Garçons : /.../ Filles : /...../ Pourquoi ?
- Nombre d'animaux de trait :
- La femme a-t-elle des vaches en propriété ?
- Comment ont-elles été acquises ? Don : /.../ Dot : /.../ Achat : /.../ Héritage : /.../ Confiage:
- Autres :
- Comment se répartissent les animaux de trait entre les femmes ?
- Qui traite les animaux ? A quel moment de la journée ?
- Quantité de lait le matin : Quantité de lait le soir :
- Que fait-on avec le lait du matin : Que fait-on avec le lait du soir :
- Destination du lait : quantité à consommer : A vendre : Don :
- Qui décide de la répartition :
- Qui décide de la traite du lait ?
- Qui décide de l'usage du lait ?
- Qui collecte le lait (de l'enclos à la concession) :
- Qui répartit le lait ?
- Qui décide de la transformation du lait ?
- Qui décide de l'usage des revenus du lait ?
- Toutes les femmes commercialisent-elles leur lait ?

- Y a-t-il des conflits sur la gestion du lait ?
- Les enfants participent-elles à la collecte du lait ?
- Qu'est-ce que les enfants y gagnent ?

Renseignements sur les parcelles cultivées

Travaux à réaliser										Main d'œuvre payante	
	Bayeri			Maïs			Arachide			Surface totale	Montant
	Main d'œuvre	Surface	Période	Main d'œuvre	Surface	Période	Main d'œuvre	Surface	Période		
1- Nettoyage											
2- Fumure org.											
3- Semis direct											
4- Labour											
5- Semis											
6- Herbicide											
7- Sarclage											
8- Buttage											
9- Epond. engrais											
10- Epond. urée											
11- Trait. insecticide											
12- Récolte											
TOTAL											

Annexe 3. Les dignitaires rencontrés dans le lamidat de Tchéboa.

Titre	Fonction
Notables fulbé	
Liman	Chef religieux
Wakili	Suppléant du laamii'do
Alkali	Juge de la cour
Kaigama fulbé	Chef des fulbé
Galdima fulbé	Adjoint au chef fulbé
Sarkin Yayi	Ministre de la guerre
Lawan Poutchi	Responsable des chevaux
Bounou	Responsable des récoltes
Sarkin Noma	Responsable des champs
Malta Karda	Secrétaire particulier du laamii'do
Sarkin Saanou	Responsable des bovins
Sarkin Faada	Chef de la cour
Sarkin Baaka	Chargé de distribuer les dons offerts par le laamii'do
Notables Matchoubé	
Kaigama Matchoubé	Chef des vaincus
Galdima Matchoubé	Adjoint au chef des vaincus
Wambaï	Responsable du palais
Magadji	Responsable de la rive
Adjia	Responsable de la cuisine du laamii'do
Sarkin Yara	Responsable des geôles
Makama	Chargé des arrestations
Sarkin Djogo	Responsable des étrangers
Midjidadi	Responsable de la distribution de l'assistance offerte par le laamii'do
Koffa	Responsable de la sécurité à la cour
Sarkidogaraye	Adjoint au Koffa
Dogaraye	Chargés de la sécurité
Sarkin Djagui	commissaire
Sarkin Taparki	Responsable d'hygiène
Sarki Dafé	Chargé de transmettre le message au laamii'do
Sarkin Djana	Responsable de l'environnement
Massindja	Messenger entre l'administration et le laamii'do
Turaki	Chargé des champs
Mabouri	Chargé d'ouvrir et de refermer les portes au laamii'do
Simtali	Chargé d'apporter de prière au laamii'do
Baraïya	Habilleur du notable intronisé
Sarkin danfé	Chargé de transmettre le message du laamii'do
Samaki	Chargé de la santé du cheval
Medela	Chargé de verser l'eau pour laver couteau ayant servi à couper le mouton de la Tabaski
Lamdo tchouddé	Chargé d'habiller le cheval
Midjidadi	Gouvernant de la résidence du laamii'do
Djekada	Petits enfants chargés des commissions
Gado	Garçon de ménage
Djeka	Chargé de commission
Madji	Gardien des biens
Sarkin Djagué	Chef Fanfaron
Sarkin Bambada	Chef des grillons
Sarkin Siniki	Chargé des activités commerciales

Source : Enquêtes, Kossoumna Libaa Natali et Ahidjo

Annexe 4. Compilation recettes et moyennes Type 1

Compilation recettes Type 1 Ndiam Baba						
	MS	SB	MH	AL	Total poste	Moyenne
Vente lait	215600	197900	220500	228000	862000	215500
Vente Bovins	276000	375200	275000	325400	1251600	312900
Vente Ovins	105000	85000	95800	109000	394800	98700
Vente Caprins	28600	23500	20500	13000	85600	21400
Bénéfices embouche ovine	95000	103000	76000	84600	358600	89650
Bénéfices embouche bovine	128000	120800	189000	351000	788800	197200
Bénéfices marché bovin	312500	471000	235000	525500	1544000	386000
Bénéfice gardiennage	60000	45000	35000	40000	180000	45000
Vente céréales	27000	19000	27000	35000	108000	27000
Autres activités	84000	154000	81400	117000	436400	109100
Total Recettes	1331700	1594400	1255200	1828500	6009800	1502450

Compilation recettes Type 1 Laïndé Ngobara							
	MS	SB	MH	SA	AL	Total poste	Moyenne
Vente lait	121000	198000	194000	229000	246000	988000	197600
Vente Bovins	225000	188500	203000	199500	319500	1135500	227100
Vente Ovins	45500	50300	57800	47300	55600	256500	51300
Vente Caprins	12200	16600	13500	19000	11700	73000	14600
Bénéfices embouche ovine	32000	23000	15750	22000	24000	116750	23350
Bénéfices embouche bovine	105000	129000	103500	167000	99500	604000	120800
Bénéfices marché bovin	95000	75000	105000	140000	155000	570000	114000
Bénéfice gardiennage	10000	15000	10000	25000	15000	75000	15000
Vente céréales	15000	15000	20000	15000	20000	85000	17000
Autres activités	47000	73000	92500	137000	105000	454500	90900
Total Recettes	707700	783400	815050	1000800	1051300	4358250	871650

Moyenne type 1 Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Moyenne Ndiam Baba	Moyenne Laïndé Ngobara	Total	Moyenne
Vente lait	197600	751200	948800	474400
Vente Bovins	227100	895500	1122600	561300
Vente Ovins	51300	295000	346300	173150
Vente Caprins	14600	31500	46100	23050
Bénéfices embouche ovine	23350	105000	128350	64175
Bénéfices embouche bovine	120800	485000	605800	302900
Bénéfices marché bovin	114000	650000	764000	382000
Bénéfice gardiennage	15000	160000	175000	87500
Vente céréales	17000	97000	114000	57000
Autres activités	90900	210000	300900	150450
Total Recettes	871650	3680200	4551850	2275925

Annexe 5. Compilation recettes et moyennes Type 2

Compilation recettes Type 2 Ndiam Baba					
	MS	SB	MH	Total poste	Moyenne
Vente lait	777600	603000	873000	2253600	751200
Vente Bovins	929000	759000	998500	2686500	895500
Vente Ovins	235000	297000	353000	885000	295000
Vente Caprins	24500	29000	41000	94500	31500
Bénéfices embouche ovine	95000	85000	135000	315000	105000
Bénéfices embouche bovine	489000	405000	561000	1455000	485000
Bénéfices marché bovin	989000	562000	399000	1950000	650000
Bénéfice gardiennage	195000	105000	180000	480000	160000
Vente céréales	97000	125000	69000	291000	97000
Autres activités	305000	170000	155000	630000	210000
Total Recettes	4136100	3E+06	3764500	11040600	3680200

Compliation recettes type 2 Laïndé Ngobara				
	MS	SB	Total poste	Moyenne
Vente lait	400500	300300	700800	350400
Vente Bovins	429000	300000	729000	364500
Vente Ovins	119000	191000	310000	155000
Vente Caprins	59000	22000	81000	40500
Bénéfices embouche ovine	98600	83000	181600	90800
Bénéfices embouche bovine	199000	79000	278000	139000
Bénéfices marché bovin	195000	105000	300000	150000
Bénéfice gardiennage	75000	85000	160000	80000
Vente céréales	215000	175000	390000	195000
Autres activités	79000	101000	180000	90000
Total Recettes	1869100	1441300	3310400	1655200

Moyenne type 2 Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Moyenne Ndiam Baba	Moyenne Laïndé Ngobara	Total	Moyenne
Vente lait	751200	350400	1101600	550800
Vente Bovins	895500	364500	1260000	630000
Vente Ovins	295000	155000	450000	225000
Vente Caprins	31500	40500	72000	36000
Bénéfices embouche ovine	105000	90800	195800	97900
Bénéfices embouche bovine	485000	139000	624000	312000
Bénéfices marché bovin	650000	150000	800000	400000
Bénéfice gardiennage	160000	80000	240000	120000
Vente céréales	97000	195000	292000	146000
Autres activités	210000	90000	300000	150000
Total Recettes	3680200	1655200	5335400	2667700

Annexe 6. Compilation recettes et moyennes Type 3

Compilation recettes Type 3 Ndiam Baba						
	MS	SB	MH	AL	Total poste	Moyenne
Vente lait	283000	183000	212400	274000	952400	238100
Vente Bovins	69300	72500	85700	84500	312000	78000
Vente Ovins	95000	93000	136000	76000	400000	100000
Vente Caprins	6000	7000	9000	11000	33000	8250
Bénéfices embouche ovine	28500	24600	29000	37500	119600	29900
Bénéfices embouche bovine	0	0	0	0	0	0
Bénéfices marché bovin	0	0	0	0	0	0
Bénéfice gardiennage	0	0	0	0	0	0
Vente céréales	21000	16000	22000	29000	88000	22000
Autres activités	11000	14000	13000	14000	52000	13000
Total Recettes	513800	410100	507100	526000	1957000	489250

Compilation recettes Type 3 Laïndé Ngobara							
	MS	SB	MH	MB	AL	Total poste	Moyenne
Vente lait	231000	198000	174000	135000	137000	875000	175000
Vente Bovins	91000	101000	105000	77000	136000	510000	102000
Vente Ovins	37000	48000	47000	51000	42000	225000	45000
Vente Caprins	9300	11700	9500	11550	6700	48750	9750
Bénéfices embouche ovine	21000	28000	30500	12000	46000	137500	27500
Bénéfices embouche bovine	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfices marché bovin	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfice gardiennage	0	0	0	0	0	0	0
Vente céréales	10000	10000	15000	10000	10000	55000	11000
Autres activités	7500	7500	6500	6500	7000	35000	7000
Total Recettes	406800	404200	387500	303050	384700	1886250	377250

Moyenne type 3 Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Moyenne Ndiam Baba	Moyenne Laïndé Ngobara	Total	Moyenne des deux
Vente lait	238100	175000	413100	206550
Vente Bovins	78000	102000	180000	90000
Vente Ovins	100000	45000	145000	72500
Vente Caprins	8250	9750	18000	9000
Bénéfices embouche ovine	29900	27500	57400	28700
Bénéfices embouche bovine	0	0	0	0
Bénéfices intermédiation marché bovin	0	0	0	0
Bénéfice gardiennage	0	0	0	0
Vente céréales	22000	11000	33000	16500
Autres activités	13000	7000	20000	10000
Total Recettes	399250	336750	736000	433250

Annexe 7. Compilation recettes et moyennes Type 4

Compilation recettes Type 4 Ndiam Baba				
	MS	SB	Total poste	Moyenne
Vente lait	49400	51000	100400	50200
Vente Bovins	990000	1070000	2060000	1030000
Vente Ovins	342000	160000	502000	251000
Vente Caprins	0	0	0	0
Bénéfices embouche ovine	19000	23000	42000	21000
Bénéfices embouche bovine	96000	62000	158000	79000
Bénéfices marché bovin	0	0	0	0
Bénéfice gardiennage	48000	26000	74000	37000
Vente céréales	0	0	0	0
Autres activités	0	0	0	0
Total Recettes	1544400	1392000	2936400	1468200

Compilation recettes Type 4 Laïndé Ngobara				
	MS	SB	Total poste	Moyenne
Vente lait	297400	351000	648400	324200
Vente Bovins	1946000	674000	2620000	1310000
Vente Ovins	237000	461000	698000	349000
Vente Caprins	0	0	0	0
Bénéfices embouche ovine	21000	12200	33200	16600
Bénéfices embouche bovine	64300	92800	157100	78550
Bénéfices marché bovin	0	0	0	0
Bénéfice gardiennage	28000	18000	46000	23000
Vente céréales	0	0	0	0
Autres activités	0	0	0	0
Total Recettes	2593700	1609000	4202700	2101350

Moyenne type 4 Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Moyenne Ndiam Baba	Moyenne Laïndé Ngobara	Total	Moyenne
Vente lait	50200	324200	374400	187200
Vente Bovins	1030000	1310000	2340000	1170000
Vente Ovins	251000	349000	600000	300000
Vente Caprins	0	0	0	0
Bénéfices embouche ovine	21000	16600	37600	18800
Bénéfices embouche bovine	79000	78550	157550	78775
Bénéfices marché bovin	0	0	0	0
Bénéfice gardiennage	37000	23000	60000	30000
Vente céréales	0	0	0	0
Autres activités	0	0	0	0
Total Recettes	1468200	2101350	3569550	1784775

Annexe 8. Compilation dépenses et moyennes Type 1

Compilation dépenses Type 1 Ndiam Baba						
	MS	SB	MH	AL	Total poste	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	12500	26400	18900	23000	80800	20200
Utilisation berger salarié	37000	41000	36000	26000	140000	35000
Achat céréales	0	0	0	0	0	0
Entretiens cultures	98000	107000	77000	107000	389000	97250
Besoins familiaux	68000	126000	91000	123000	408000	152000
Diverses fêtes religieuses	107000	106000	92000	103000	408000	102000
Règlements conflits	7000	4400	3700	6900	22000	5500
Transhumances et voyages	95000	93000	73500	102500	364000	91000
Taxes traditionnelles	46600	74400	97000	122000	340000	8500
Taxes officielles	3400	7000	5800	9800	26000	6500
Autres	27000	36500	44000	32500	140000	35000
Total Dépenses	501500	621700	538900	655700	2317800	552950

Compilation dépenses Type 1 Laïndé Ngobara							
	MS	SB	MH	SA	AL	Total poste	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	19000	21000	12000	12000	21000	85000	17000
Utilisation berger salarié	25000	20000	25000	25000	30000	125000	25000
Achat céréales	0	0	0	0	0	0	0
Entretiens cultures	67000	54000	54000	47000	53000	275000	55000
Besoins familiaux	73000	42200	57700	53100	79000	305000	61000
Diverses fêtes religieuses	91000	102000	79000	95000	98000	465000	93000
Règlements conflits	3400	5700	6900	7900	8600	32500	6500
Transhumances et voyages	71000	69000	115000	185000	95000	535000	107000
Taxes traditionnelles	10400	9900	8200	7700	11300	47500	9500
Taxes officielles	4300	5400	4100	4300	9400	27500	5500
Autres	12000	9000	17000	6000	31000	75000	15000
Total Dépenses	376100	338200	378900	443000	436300	1972500	394500

Moyenne type 1 Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Moyenne Ndiam Baba	Moyenne Laïndé Ngobara	Total	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	20200	17000	37200	18600
Utilisation berger salarié	35000	25000	60000	30000
Achat céréales	0	0	0	0
Entretiens cultures	97250	55000	152250	761250
Besoins familiaux	152000	61000	213000	106500
Diverses fêtes religieuses	102000	93000	195000	97500
Règlements conflits	5500	6500	12000	6000
Transhumances et voyages	91000	107000	198000	99000
Taxes traditionnelles	8500	9500	18000	9000
Taxes officielles	6500	5500	12000	6000
Autres	35000	15000	50000	25000
Total Dépenses	552950	394500	947450	1158850

Annexe 9. Compilation dépenses et moyennes Type 2

Compilation dépenses Type 2 Ndiam Baba					
	MS	SB	MH	Total poste	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	212000	163000	261000	636000	212000
Utilisation berger salarié	99000	102000	54000	255000	85000
Achat céréales	0	0	0	0	0
Entretiens cultures	529000	523000	673000	1725000	575000
Besoins familiaux	326000	224000	287000	837000	279000
Diverses fêtes religieuses	407000	321000	502000	1230000	410000
Règlements conflits	10400	12500	17000	39900	13300
Transhumances et voyages	204000	191000	151000	546000	182000
Taxes traditionnelles	94000	103000	97000	294000	98000
Taxes officielles	10500	9500	7000	27000	9000
Autres	40000	39000	47000	126000	42000
Total Dépenses	1931900	1688000	2096000	5715900	1905300

Compliation dépenses type 2 Laïndé Ngobara				
	MS	SB	Total poste	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	305000	139000	444000	222000
Utilisation berger salarié	25000	45000	70000	35000
Achat céréales	0	0	0	0
Entretiens cultures	512000	268000	780000	390000
Besoins familiaux	210000	90000	300000	150000
Diverses fêtes religieuses	198000	200000	398000	199000
Règlements conflits	28000	14000	42000	21000
Transhumances et voyages	97000	73000	170000	85000
Taxes traditionnelles	194000	78000	272000	136000
Taxes officielles	9000	7000	16000	8000
Autres	27000	39000	66000	33000
Total Dépenses	1605000	953000	2558000	1279000

Moyenne type 2 Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Moyenne Ndiam Baba	Moyenne Laïndé Ngobara	Total	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	212000	222000	434000	217000
Utilisation berger salarié	85000	35000	120000	60000
Achat céréales	0	0	0	0
Entretiens cultures	575000	390000	965000	482500
Besoins familiaux	279000	150000	429000	214500
Diverses fêtes religieuses	410000	199000	609000	304500
Règlements conflits	13300	21000	34300	17150
Transhumances et voyages	182000	85000	267000	133500
Taxes traditionnelles	98000	136000	234000	117000
Taxes officielles	9000	8000	17000	8500
Autres	42000	33000	75000	37500
Total Dépenses	1905300	1279000	3184300	1592150

Annexe 10. Compilation dépenses et moyennes Type 3

Compilation dépenses Type 3 Ndiam Baba						
	MS	SB	MH	AL	Total poste	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	12000	11500	13500	15000	52000	13000
Utilisation berger salarié	35000	55000	40000	50000	180000	45000
Achat céréales	0	0	0	0	0	0
Entretiens cultures	62000	72000	49000	53000	236000	59000
Besoins familiaux	16500	14000	16500	21000	68000	17000
Diverses fêtes religieuses	103000	114000	137000	94000	448000	112000
Règlements conflits	24700	15600	14300	9800	64400	16100
Transhumances et voyages	15000	11000	10900	9100	46000	11500
Taxes traditionnelles	72000	52000	107000	79000	310000	77500
Taxes officielles	3500	7500	6500	4500	22000	5500
Autres	21000	16000	12000	19000	68000	17000
Total Dépenses	364700	368600	406700	354400	1494400	373600

Compilation dépenses Type 3 Laïndé Ngobara							
	MS	SB	MH	MB	AL	Total poste	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	13400	9200	11000	11400	16000	61000	12200
Utilisation berger salarié	10000	15000	15000	20000	15000	75000	15000
Achat céréales	0	0	0	0	0	0	0
Entretiens cultures	49000	52000	62250	53000	85000	301250	60250
Besoins familiaux	15500	18000	21000	17000	8500	80000	16000
Diverses fêtes religieuses	91000	104000	69000	87000	79000	430000	86000
Règlements conflits	6000	10500	17000	24000	7500	65000	13000
Transhumances et voyages	4700	7800	5600	9700	4700	32500	6500
Taxes traditionnelles	101000	104500	174100	86500	146500	612600	122500
Taxes officielles	6700	3400	8400	5800	8200	32500	6500
Autres	9300	11000	5700	8000	6000	40000	8000
Total Dépenses	306600	335400	389050	322400	376400	1729850	345950

Moyenne type 3 Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Moyenne Ndiam Baba	Moyenne Laïndé Ngobara	Total	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	13000	12200	25200	12600
Utilisation berger salarié	45000	15000	60000	30000
Achat céréales	0	0	0	0
Entretiens cultures	59000	60250	119250	50625
Besoins familiaux	17000	16000	33000	16500
Diverses fêtes religieuses	112000	86000	198000	99000
Règlements conflits	16100	13000	29100	14550
Transhumances et voyages	11500	6500	18000	9000
Taxes traditionnelles	77500	122500	200000	100000
Taxes officielles	5500	6500	12000	6000
Autres	17000	8000	25000	12500
Total Dépenses	373600	345950	719550	499275

Annexe 11. Compilation dépenses et moyennes Type 4

Compilation dépenses Type 4 Ndiam Baba				
	MS	SB	Total poste	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	25600	30000	55600	27800
Utilisation berger salarié	97000	73000	170000	85000
Achat céréales	357000	199000	556000	278000
Entretiens cultures	0	0	0	0
Besoins familiaux	298000	12000	310000	209000
Diverses fêtes religieuses	53000	27400	80400	40200
Règlements conflits	61500	36300	97800	48900
Transhumances et voyages	214000	368000	582000	291000
Taxes traditionnelles	198000	192000	390000	195000
Taxes officielles	7500	10500	18000	9000
Autres	27000	61000	88000	44000
Total Dépenses	1338600	1009200	2347800	1227900

Compilation dépenses Type 4 Laïndé Ngobara				
	MS	SB	Total poste	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	197000	267000	464000	232000
Utilisation berger salarié	25000	45000	70000	35000
Achat céréales	410000	222000	632000	316000
Entretiens cultures	0	0	0	0
Besoins familiaux	237000	137000	374000	187000
Diverses fêtes religieuses	278000	142000	420000	210000
Règlements conflits	31000	29000	60000	30000
Transhumances et voyages	94000	188000	282000	141000
Taxes traditionnelles	217000	293000	510000	255000
Taxes officielles	9000	15000	24000	12000
Autres	27000	35000	62000	31000
Total Dépenses	1525000	1373000	2898000	1449000

Moyenne type 4 Ndiam Baba et Laïndé Ngobara

	Moyenne Ndiam Baba	Moyenne Laïndé Ngobara	Total	Moyenne
Soins et vaccinations animaux	27800	232000	259800	129900
Utilisation berger salarié	85000	35000	120000	60000
Achat céréales	278000	316000	594000	297000
Entretiens cultures	0	0	0	0
Besoins familiaux	209000	187000	396000	198000
Diverses fêtes religieuses	40200	210000	250200	125100
Règlements conflits	48900	30000	78900	39450
Transhumances et voyages	291000	141000	432000	216000
Taxes traditionnelles	195000	255000	450000	225000
Taxes officielles	9000	12000	21000	10500
Autres	44000	31000	75000	37500
Total Dépenses	1227900	1449000	2676900	1338450

Annexe 12. Recettes, dépenses et soldes moyens par type et par territoire

Recette moyenne par type et par territoire

	Ndiam Baba	Laïndé Ngobara
Type 1	1502450	871650
Type 2	3680200	1655200
Type 3	433250	377250
Type 4	1468200	2101350

Dépense moyenne par type et par territoire

	Ndiam Baba	Laïndé Ngobara
Type 1	552950	394500
Type 2	1905300	1279000
Type 3	373600	345950
Type 4	1227900	1449000

Solde moyen par type et par territoire

	Ndiam Baba	Laïndé Ngobara
Type 1	921000	477150
Type 2	1774900	376200
Type 3	115650	31300
Type 4	294300	652350
Solde moyen	773838	328517

Annexe 13. Lettre d'information au Sous-préfet de Tchéboa

KOSSOUMNA LIBA'A Natali
Doctorant en Géographie
Université Paul-Valéry Montpellier 3 (France)
Université de Ngaoundéré (Cameroun)
Tel. (Cameroun) 784 48 22
Email : kolibaa@yahoo.fr

Garoua, le 24 juin 2005

A
Monsieur Le Sous-préfet de l'Arrondissement de
Tchéboa
Département de la Bénoué
Province du Nord

Objet : Lettre d'information

Monsieur,

Je viens par la présente vous informer que je prépare dans votre unité de commandement une thèse de Doctorat en Géographie sur le thème : « *De la transhumance à la sédentarisation : gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs mbororo du nord Cameroun* ».

Je suis de nationalité camerounaise et la thèse se déroule au sein de l'école doctorale « *organisation et recomposition des territoires* » de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 en France et le département de géographie de l'Université de Ngaoundéré au Cameroun. Dans le cadre de cette thèse, je suis amené à réaliser des enquêtes socio-économiques et géographiques auprès des éleveurs mbororo des campements de Ndiam Baba et de Laïndé Ngobara.

Ci-joint :

- Le certificat de scolarité de l'année en cours ;
- Les attestations de mes directeurs de thèse.

Je vous prie d'accepter, cher Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

KOSSOUMNA LIBA'A Natali



Annexe 14. Autorisation de recherche du Sous-préfet de Tchéboa

PROVINCE DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ

ARRONDISSEMENT DE TCHEBOA

SOUS-PREFECTURE DE NGONG

SECRETARIAT PARTICULIER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

N° 101/A/D21.06/SP.

 UTORISATION DE RECHERCHE

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Tchéboa soussigné, autorise Monsieur KOSSOUNA LIBA'A NATALI, Doctorant en Géographie à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (France), de nationalité Camerounaise, à réaliser, dans le cadre de la préparation de sa thèse de Doctorat sur le thème: (de la transhumance à la sédentarisation: gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs Bororo du Nord Cameroun), des enquêtes socio-économiques et géographiques auprès des éleveurs Bororo à Mdiam Baba et à Kaindé- Gobera Arrondissement Tchéboa.

En foi de quoi la présente Autorisation est délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit. -

AMPLIATIONS :

- PREFET/B/GRA
- CB/GEND/NGONG
- CHEF ANT.R.G/TCHEBOA
- SA MAJESTE/LAMIDO TCHEBOA
- INTERESSE
- CHRONO
- ARCHIVES.-



27 JUN 2005

SOUS-PREFET

Jean Claude E. Ouyou Ouyou
ADMINISTRATEUR CIVIL

RESUME : De la mobilité à la sédentarisation : gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs Mbororo au Nord du Cameroun

La remise en cause du système d'élevage mobile impose la sédentarisation des éleveurs. L'objectif de la recherche entreprise vise à comprendre les évolutions et les conditions de durabilité des systèmes de gestion des ressources naturelles et des territoires actuellement mis en œuvre par les éleveurs Mbororo sédentarisés. Nous partons de l'hypothèse que les Mbororo se sédentarisent parce que l'environnement agro-pastoral et socio-économique n'est plus adapté au système d'élevage mobile. La thèse a été menée à Laïndé Ngobara et Ndiam Baba au Nord du Cameroun. Notre méthodologie s'appuie la cartographie à ces différentes échelles, l'enquête semi-directive et le suivi d'un échantillon de 27 familles d'éleveurs réalisé sur un cycle annuel. Les résultats montrent que la fixation de l'habitat des éleveurs est une réalité mais qu'ils s'efforcent de maintenir leur système d'élevage basé sur la transhumance d'une grande partie du bétail. Les territoires sont organisés autour de l'habitat avec une distinction nette entre espace agricole et espace pastoral pendant l'hivernage. La gestion et l'utilisation de l'espace réservé au pâturage reste un problème entre les éleveurs et les agriculteurs. Pour la transhumance, les éleveurs adoptent des stratégies individuelles pour accéder aux petits espaces de pâturages. La fumure organique est valorisée pour l'agriculture. Les éleveurs sont autosuffisants en céréales et en lait. Ils diversifient leurs sources de revenus et dégagent un solde financier. La poursuite de la pratique de la transhumance s'impose pour une bonne valorisation des ressources fourragères au niveau de la région. Une forte implication de l'Etat et des ONG est nécessaire pour la bonne gouvernance des territoires pastoraux et la sécurité des éleveurs.

ABSTRACT: Of the mobility to the settlement: management of natural resources and territories by the breeder's mbororo in the North of Cameroon

The questioning of the system of mobile breeding imposes the settlement of the breeders. The objective of the begun research aims at understanding the evolutions and the conditions of durability of the management systems of natural resources and territories at present implemented by the settled breeders Mbororo. We leave the hypothesis that Mbororo settled because the agro-pastoral and socioeconomic environment is not any more adapted to the system of mobile breeding. The research was led to Laïndé Ngobara and Ndiam Baba to the North of Cameroon. Our methodology leans the cartography in these various scales, the semi-directive inquiry and the follow-up of a sample of 27 breeders' families realized on an annual cycle. The results show that the fixation of the houses of the breeders is a reality but that they try to maintain their system of breeding based on the transhumance of a big part of the cattle. Territories are organized around the houses with a net distinction between agricultural space and pastoral space during the rainy season. The management and the use of the space reserved for the pasture stays a problem between the breeders and the farmers. For the transhumance, the breeders adopt individual strategies to reach the small spaces of pastures. The organic manure is valued for the agriculture. The breeders are self-sufficient in cereal and in milk. They diversify their sources of incomes and kick away a financial balance. The continuation of the practice of the transhumance is imperative for a good valuation of the fodder resources at the level of the region. A strong implication of the State and the NGO is necessary for the good governance of the pastoral territories and the safety of the breeders.

Key Words: Breeder, mobility, settlement, natural resources, territories, the North of Cameroon.

DISCIPLINE (CNU): Section 23: Géographie physique, humaine, économique et régionale

MOTS CLES :

- | | |
|--------------------|--------------------------|
| 1. Eleveur | 4. Ressources naturelles |
| 2. Mobilité | 5. Territoires |
| 3. Sédentarisation | 6. Nord du Cameroun |

URF III : Sciences humaines et sciences de l'environnement

ADRESSE : Université Montpellier III, route de Mende, 34199 MONTPELLIER Cedex 05
FRANCE